LA PHILOSOPHIE

DES CAUSES FINALES

L'IDÉE DE FIN

I.

Si les grands et nobles esprits qui s'appelaient Kant, Fichte, Schelling, Hegel en Allemagne, Maine de Biran, Royer-Collard, Cousin, Jouffroy en France, revenaient assister au spectacle des événemens qui se passent dans le monde de la philosophie contemporaine, on peut croire, sans faire tort aux philosophes de nos jours, qu'ils éprouveraient plus de surprise que de satisfaction en voyant à quel point la philosophie est descendue des sommets où l'avaient élevée l'originale et hardie méthode des uns, la haute et forte éloquence des autres. Ces problèmes de l'absolu, de l'universel, de l'être en soi, de Dieu, de la matière et de l'esprit, de l'âme et de la destinée humaine, qui dominaient leur pensée ou inspiraient leur parole, ne semblent plus intéresser, au moins au même degré, les philosophes de notre temps. Ce n'est pas qu'au fond la philosophie actuelle ait perdu le sentiment des vérités et la préoccupation des problèmes qui font son objet. Elle n'a renoncé ni aux théories générales ni aux hypothèses qui permettent à la pensée de relier, de coordonner, d'embrasser dans une seule et même formule l'immense variété des faits observés; mais elle ne croit plus

à la puissance de la spéculation pure, elle ne veut plus entendre parler des conceptions *a priori*, elle se défie des synthèses, même de celles qui prennent l'analyse pour base, tant elle craint de perdre terre et de s'égarer dans les régions de l'erreur et du doute. C'est par le détail des analyses, des observations, des expériences, qu'on essaie maintenant d'élaborer cet œuvre de la reconstruction philosophique, si magiquement et si vainement improvisé par le génie, mais qui s'évanouissait toujours sous le souffle de la critique.

Nos maîtres eussent pu pourtant prévoir cette révolution, s'ils se fussent rendu compte des conséquences inévitables de leurs méthodes et de leurs doctrines. Qu'ont fait les philosophes allemands? Ils ont surpris, dominé l'esprit de leur temps par les tours de force de leur pensée, plutôt qu'ils ne l'ont convaincu et conquis par la rigueur des démonstrations, la clarté des analyses, la solidité des conclusions. Qu'ont fait les philosophes français? Ils ont renoncé à la libre recherche des vérités métaphysiques et morales, aux méthodes exactes et sûres qui peuvent en faire des vérités scientifiques; ils ont fait de telle ou telle doctrine une cause plutôt qu'une thèse, et ont mis à la défendre toutes les ressources de leur éloquence et toute l'intolérance des sectes et des partis. En un mot, ils ont fait de tous les grands problèmes de philosophie des questions d'ordre moral et de salut public, de façon à faire taire devant cet intérêt suprême toute tentative de critique et tout scrupule de méthode. Entre la libre et intempérante spéculation de la philosophie allemande et la discipline toute morale et en quelque sorte politique de la philosophie française, où l'esprit scientifique aurait-il trouvé satisfaction pour ses aspirations philosophiques?

Était-ce par hasard dans l'histoire même de la philosophie, dont les philosophes allemands et les philosophes français, en cela d'accord, ouvraient le sanctuaire jusque-là presque impénétrable à la pensée contemporaine? Mais pour se reconnaître dans ce vaste et obscur labyrinthe des systèmes dont l'histoire nous présente l'interminable et embarrassante galerie, il fallait un autre esprit que celui que nous avait fait notre première éducation toute dogmatique, un esprit de forte et fine critique, qui eût fait la part des principes féconds et la part des abstractions stériles et des imaginations chimériques, dans cette prodigieuse effervescence du génie métaphysique, et eût dégagé, défini le véritable progrès de la philosophie à travers les formes diverses et successives de son développement. On ne le vit que trop par l'expérience, la pensée, qui se retrempe et se féconde par l'histoire de ses œuvres, quand elle a un tempérament robuste développé par une forte gymnastique logi-

que, ne pouvait que plier sous le poids des systèmes et se dissiper dans les détails de l'érudition, du moment qu'elle n'avait ni l'une ni l'autre. Chacun des jeunes esprits qui ont fait l'épreuve de cette éducation tout historique, en a gardé le souvenir. Lorsque M. Cousin nous plongeait, presque sans préparation, dans l'étude des grands et subtils systèmes de la philosophie grecque, il présumait beaucoup trop de nos forces. Il n'est pas douteux qu'on ne peut bien comprendre la philosophie moderne qu'autant qu'on connaît la philosophie ancienne, surtout la philosophie grecque, la grande initiatrice de la pensée philosophique. En ceci, le chef de l'école éclectique avait raison; mais s'il a cru que la méthode historique est la vraie méthode pédagogique pour l'accouchement des intelligences, l'expérience prouve qu'il s'est absolument trompé. Ceux qui ont résisté à la vertu enivrante de la métaphysique ancienne, sont précisément les rares esprits à qui la nature ou une éducation logique et scientifique a donné cette force. Le plus grand nombre s'est perdu dans le conflit des idées, quand il ne s'est pas modestement retranché dans le domaine de l'érudition.

Les maîtres de la pensée allemande ont pu se faire illusion un moment dans l'orgueil d'une domination éphémère; mais on sait avec quelle tristesse Schelling a assisté à l'éclipse de sa gloire. Hegel, dont le triomphe fut plus durable, est mort à temps pour ne point voir le discrédit de sa puissante et subtile dialectique. Les maîtres de la pensée française ont pu croire à un plus long avenir pour leurs doctrines, grâce à l'organisation et à la direction plus ou moins officielle de l'enseignement philosophique; mais, si son chef le plus actif et le plus puissant s'était moins renfermé dans ce monde universitaire et académique où il ne souffrait guère la contradiction, s'il eût ouvert sa fenêtre sur le grand public des savans et des penseurs du dehors, il eût entendu des voix qui eussent singulièrement troublé sa sécurité. Déjà il eût pu voir toute une armée d'esprits indépendans, plus nourris de science que de métaphysique, sans génie spéculatif, sans éloquence, sans talent pour la plupart, mais pourvus des solides méthodes d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de démonstration mathématique, se former en rangs serrés et marcher d'un pas lent et sûr à la conquête des générations nouvelles. École critique, école positiviste, école matérialiste, tous ces adversaires de la philosophie régnante, très divers entre eux de méthodes, de principes et de conclusions, s'entendaient pour rompre absolument avec toute tradition métaphysique.

C'est ainsi que les spéculations téméraires et peu intelligibles pour le lecteur français d'outre-Rhin, les démonstrations plus littéraires que scientifiques des philosophes français, dont les préoc-

cupations morales et religieuses gênaient la liberté de penser, les grandes études historiques où la curiosité contemporaine se complaisait, en se donnant le spectacle des divergences, des erreurs, des paradoxes de l'esprit de système, ne pouvaient manquer d'amener le dégoût de la haute philosophie, au grand profit, non d'une école, mais d'une certaine méthode de penser dont le caractère distinctif fut la négation absolue de toute compétence de la raison humaine en matière de métaphysique. L'esprit philosophique en était là du vivant même de M. Cousin. L'empirisme, bien plutôt que le positivisme proprement dit, envahissait peu à peu le domaine de la philosophie en dépit des brillantes polémiques de l'école spiritualiste, et malgré les réserves faites par de libres et sincères esprits en faveur de principes supérieurs à toute expérience. Les progrès de l'école de MM. Auguste Comte et Littré s'expliquent beaucoup plus par la valeur négative de ses conclusions que par la portée de ses conceptions philosophiques. Comment ne réussirait-on pas sur des intelligences déconcertées ou découragées par la diversité et la lutte des doctrines, quand on se borne à leur dire : « Vous voyez bien que cette prétendue science transcendante est pure chimère, que tout ce qu'on vous enseigne sous le nom de métaphysique n'est qu'un amas de rêveries, si ce n'est pas un jeu de scolastique. L'observation, l'expérimentation et l'induction pour les sciences expérimentales, le raisonnement et le calcul pour les sciences abstraites : voilà pour la méthode. Des phénomènes, des lois et des classes : voilà pour la science. Des théories fondées uniquement sur l'expérience, qu'elles ne dépassent que par l'hypothèse, et qui n'ont d'autre portée que de relier, de coordonner, d'embrasser ces phénomènes, ces lois et ces classes par une généralisation supérieure n'ayant rien de commun avec toute spéculation *a priori*, comme par exemple la théorie de l'unité des grandes forces de la nature : voilà la philosophie. » Ceci n'est point la doctrine d'une école vraiment nouvelle et originale, c'est le vieux thème rajeuni de la grande école expérimentale dont Bacon, Locke, Hume, Reid, sont les organes les plus autorisés.

Telle était la lassitude des esprits devant tant d'efforts tentés sans résultat définitif et durable, par le génie des plus grands philosophes anciens et modernes, que la pensée contemporaine se serait peut-être laissé enfermer au moins pour de longs jours dans ce domaine limité, mais sûr, où elle ne risquait plus de s'égarer. Cependant le positivisme avait compté sans cet éternel besoin d'explications qui tourmente et aiguillonne l'esprit humain. C'est beaucoup de connaître les phénomènes de l'univers et les lois qui en font l'ordre admirable; cela ne suffit point. La philosophie, même

la plus sage, a voulu de tout temps, veut et voudra savoir les causes de cet ordre. Ce n'est point seulement autour de l'école positiviste, parmi les hardis partisans de la spéculation spiritualiste ou matérialiste, panthéiste ou atomistique, que se pose de nouveau le problème de l'explication des choses; c'est au sein de l'école elle-même, par l'organe de ses maîtres les plus sûrs et les plus savans. Nulle part la consigne de la méthode purement expérimentale proclamée par le positivisme ne fut observée par ses adeptes les plus renommés. En Allemagne, tout en répudiant toute spéculation *a priori*, on continua la tradition des hardies synthèses, non plus au profit de l'idéalisme, il est vrai, mais en se montrant fidèle en cela au génie germanique. En France, on refit également des systèmes contre le spiritualisme, où ce goût de la simplicité et de l'unité qui caractérise l'esprit français se donna pleine satisfaction. Même en Angleterre, où le goût de l'analyse et de l'observation a toujours prévalu sur l'amour de la théorie et l'esprit de système, on vit des penseurs, comme M. Herbert Spencer, tendre à l'explication universelle des choses par un principe unique. C'est en France surtout que la nouvelle philosophie, prenant la science pour base et l'analyse pour méthode, acquit, par les travaux de savans comme MM. Berthelot, Luys et Robin, et par les hypothèses de philosophes comme M. Taine, un degré de clarté et de précision dont la pensée étrangère n'offre pas d'exemple. Ramener aux lois du mouvement tous les phénomènes de la vie universelle, y compris les faits de la vie morale, soit dans l'homme, soit dans la société, telle est la grande entreprise philosophique des plus vigoureux esprits et des plus habiles observateurs de la nature, particulièrement en Allemagne, en Angleterre et en France. Rien de plus clair et en apparence de plus intelligible que l'ordre cosmique ainsi expliqué. Tous les phénomènes de la nature sont des mouvemens, toutes les causes de ces mouvemens sont des forces; mouvemens simples ou composés, forces primitives ou dérivées, tout le mystère des opérations de la nature est là. Les forces simples sont les élémens dont se composent les trois règnes de la nature, minéraux, plantes et animaux. Sans avoir besoin le moins du monde de ces principes d'explication dont les écoles de métaphysique sont si riches, la philosophie positive explique par des combinaisons à l'infini de mouvemens élémentaires les variétés, les beautés et les richesses de la nature vivante. Toutes ces propriétés des êtres que la métaphysique rapporte à des principes *sui generis*, principe vital, âme, esprit, sont le produit des actions combinées de forces primitives; tous ces mouvemens, dont une psychologie vague affirme gratuitement la simplicité, l'unité, la spontanéité, ne sont que des

résultantes que l'analyse peut toujours réduire aux forces élémentaires composantes, car, par parenthèse, il n'est pas de principe moins conforme à l'expérience que le prétendu axiome cartésien, à savoir qu'il ne peut y avoir rien de plus dans l'effet que dans la cause. La nature opère par une méthode exactement contraire. En procédant invariablement du simple au composé, elle va toujours du pire au meilleur, de la matière brute à la vie, de la vie à la sensibilité et à l'instinct, de la sensibilité et de l'instinct à l'intelligence, à la raison, à la volonté. En un mot, partout et toujours, c'est le simple qui explique le composé, c'est la partie qui explique le tout. Toute unité n'est qu'une collection, aussi bien l'unité organique et vivante, l'unité sentante et pensante que la simple unité mécanique, physique ou chimique. La loi des résultantes est le principe de toute philosophie qui a la prétention de résoudre scientifiquement les problèmes concernant la raison des choses.

Devant ce mécanisme absolu, entraînant dans les mouvemens irrésistibles de son engrenage la nature entière, y compris le monde des êtres qui sentent, qui pensent et qui veulent, il était impossible qu'à côté des protestations indignées des vieilles écoles de métaphysique ne s'élevassent point les réclamations de la science positive elle-même. C'est donc sur un terrain nouveau que le débat devait s'engager entre les partisans et les adversaires du matérialisme, entre les savans qui ne voulaient plus entendre parler de métaphysique et les philosophes qui maintenaient fermement certains principes, certaines idées de haute philosophie, tout en abandonnant les formules des vieilles écoles. D'un côté comme de l'autre, on rejette toute spéculation *a priori*, on n'invoque plus que l'expérience et l'analyse. C'est avec les faits qu'on prétend édifier ou renverser les systèmes. Les philosophes se font savans. L'éducation philosophique, qui depuis cinquante ans s'était trop faite par la littérature et l'histoire, commence à se faire par la science. Nos jeunes professeurs et nos jeunes écrivains qu'attirent les questions de philosophie et de métaphysique lisent et méditent les ouvrages de science, visitent les cabinets d'histoire naturelle, fréquentent les laboratoires, assistent aux expériences, et parfois y prennent part, sans délaisser d'ailleurs les études historiques sans lesquelles un esprit, si judicieux et si sagace qu'il soit, ne pourrait assurer sa marche. Veut-on voir un symptôme significatif de cette éducation toute nouvelle de nos jeunes philosophes? On n'a qu'à lire les premiers numéros d'une *Revue philosophique* publiée sous la direction de M. Th. Ribot; on reconnaîtra bien vite le phénomène que nous venons de signaler dans l'esprit même de ce recueil;c'est une curiosité aussi ardente pour les œuvres sérieuses de la philosophie, dans

quelque école qu'elles se produisent, qu'indifférente au titre que portent ces écoles. Le nouveau, en fait de méthodes et d'idées, voilà tout ce qu'on demande aux œuvres qui y sont accueillies. Les savans, d'autre part, se font philosophes, ou, pour mieux dire, laissent s'ouvrir leur esprit à des conceptions familières aux philosophes, du moment qu'elles semblent sortir naturellement de l'étude des faits, et s'imposer à la science pure. Pendant que des métaphysiciens comme MM. Ravaisson, Janet, Lévêque, Fouillée, Lachelier, cherchent, au fond même des théories nouvelles, dans les théories du mécanisme, de l'évolution, du transformisme, de l'association, ce qu'il peut y avoir de vrai et de conciliable avec les idées qui leur sont toujours chères, des physiologistes, comme M. Claude Bernard, retrouvent dans les phénomènes de la nature vivante qu'ils étudient, des argumens décisifs en faveur de ces mêmes idées, à la grande surprise d'autres savans à l'esprit plus systématique, à la vive satisfaction des philosophes tout heureux de rencontrer de tels auxiliaires pour leur propre cause.

C'est là toute une révolution dans le monde philosophique, laquelle gagne de plus en plus les esprits qui ne sont pas irrévocablement fixés aux dogmes des vieilles écoles, et vient de créer une situation nouvelle, féconde en promesses d'avenir. Ici l'on peut affirmer que ces promesses ne seront pas trompeuses comme tant d'autres que la philosophie a faites antérieurement, parce qu'elle a enfin trouvé un terrain solide, sur lequel la science l'aidera à élever ses constructions. Ce n'est point à dire que là encore il n'y ait à craindre, comme par le passé, l'esprit de système, le goût des hypothèses, l'activité de l'imagination, toujours prête à se substituer à l'observation et à l'analyse; mais les erreurs, les méprises, les créations artificielles, ne pourront tenir longtemps devant les révélations irrésistibles de la science. Tant que la philosophie eut la prétention d'avoir une méthode à elle, une source propre d'informations, un critérium à part pour ses théories, elle pouvait persister dans l'illusion de ses croyances, dans l'engoûment de ses systèmes, n'étant avertie que par la diversité et la lutte des doctrines. Cet entêtement n'est plus possible devant les faits que l'observation et l'analyse opposeront à un dogmatisme prématuré. Une telle situation nous paraît d'autant plus décisive pour les destinées de la philosophie qu'elle se caractérise bien moins par la nouveauté des doctrines que par un changement radical dans la direction de la pensée philosophique. S'il y a encore des tendances diverses et même contraires entre lesquelles se partage le monde philosophique, s'il y a des écoles qui maintiennent le vieux drapeau, un esprit commun les anime dans la lutte des doctrines : c'est l'unité de méthode, dans

la recherche de la vérité; c'est le même respect pour les décisions de cette autorité supérieure qui se nomme l'expérience. Les adversaires des nouvelles idées la reconnaissent et l'invoquent, aussi bien que leurs plus décidés partisans. Les défenseurs les plus ardens, les plus éloquens des saines doctrines, M. Caro, M. Franck, M. Bouillier, ne cherchent pas ailleurs que dans l'observation et l'analyse les argumens qu'ils opposent aux hypothèses en faveur dans le monde savant.

Le changement de méthode devait avoir pour conséquence un changement de langage; les vieux mots devaient suivre les vieilles doctrines. Aussi voit-on la nouvelle génération des esprits que les problèmes métaphysiques intéressent encore, dans le monde savant comme dans le monde philosophique, se défaire de plus en plus des formules et des termes de l'ancienne métaphysique, *matière*, *substance*, *âme*, *esprit*, etc. Ces mots ont conservé, il faut l'avouer, un tel prestige que pour beaucoup d'esprits ils signifient toute une doctrine, en sorte qu'ils ne semblent pas pouvoir être bannis du dictionnaire de la philosophie sans entraîner avec eux des croyances dont ils seraient inséparables. L'antiquité de ces mots assurément les rend vénérables, et il serait difficile de les éliminer de la belle langue classique que parlent les poètes, les orateurs, les moralistes; mais nous ne croyons rien exagérer en disant qu'ils sont un sérieux obstacle au progrès des études philosophiques, par le vague, la confusion, l'équivoque qu'ils introduisent sans cesse dans la notion vraiment scientifique des choses. S'ils représentent bien l'état fort imparfait de la pensée ancienne, il est difficile de leur faire exprimer tout ce que la pensée moderne, et surtout contemporaine, a de précis, d'exact, de rigoureux dans ses idées. Il n'en est pas un qui réponde à un objet distinct et défini de la pensée. C'est à tel point qu'aucune philosophie sérieuse ne se sert de ces vieux mots sans commencer par préciser le sens que l'état actuel de la science permet d'y attacher. Voilà pourquoi les penseurs qui tiennent à faire passer dans le langage l'exactitude, qui est la première qualité de la pensée, aiment mieux les laisser dans l'histoire que dans la science contemporaine. On ne saurait croire combien d'obscurités et de malentendus disparaissent avec ces formules dont les écoles ont tant abusé. Pour n'en citer qu'un exemple, encore aujourd'hui ne prétend-on pas définir toute une doctrine par un mot trop fameux, *matérialisme?* Et pourtant quel est le philosophe qui ne sait que le mot *matière* est vide de sens du moment qu'on soumet à l'analyse la prétendue chose en soi, l'entité toute scolastique qu'il signifie? Il n'y a plus de matérialisme proprement dit pour la philosophie vraiment scientifique, puisqu'il n'y a plus de matière, dans le

sens absolu du mot. Reste le fond de la doctrine, que nous n'entendons pas réduire à néant par cette correction de langage, à savoir ce *mécanisme* qui de tout temps, sous des formes plus ou moins précises, a prétendu expliquer toutes choses par les mouvemens et les lois qui constituent le monde inorganique. Les mots âme, esprit, spiritualisme, panthéisme, etc., ne donnent pas moins prise à des abus de langage. Il n'est donc pas douteux que la réforme des mots aide singulièrement à la réforme des idées, et c'est un signe caractéristique de la profonde révolution qui s'opère en ce moment que l'emploi d'un langage vraiment scientifique, dans lequel les mots répondent à des notions et non à des métaphores.

II.

Les meilleurs esprits parmi les philosophes de notre temps et de notre pays, les plus curieux de la vérité en même temps que les plus fidèles aux nobles traditions de la philosophie spiritualiste, cherchent aujourd'hui ce qu'il est possible de conserver dans ces traditions mêlées de vérités éternelles et de formules surannées, devant l'invasion des idées nouvelles. Très convaincus de la solidité de certains vieux principes, tels que la finalité, l'intelligibilité du cosmos, de certains faits tels que l'unité, l'individualité des êtres vivans, l'autonomie, la responsabilité de l'être humain, ils se demandent comment il pourrait y avoir contradiction entre la philosophie et la physique, entre la conscience et la science sur ces graves problèmes, et ils donnent à nos savans, trop absolus souvent dans leurs conclusions, l'exemple d'une méthode de conciliation qui n'emprunte aucune de ses conclusions à une autorité que la science ne puisse admettre. M. Janet est un de ces philosophes; il n'a de parti-pris contre aucune des théories qui font en ce moment leur chemin dans le monde savant; il est plein de confiance dans la science et dans ses méthodes, et il pense que la philosophie n'a rien de mieux à faire que d'accepter tout ce que la science a réellement constaté ou démontré. Seulement il entend maintenir le droit de la critique devant l'enthousiasme peu réfléchi ou les préventions systématiques de certains savans. Le livre qu'il vient de publier sur *les Causes finales* (1) n'est pas seulement considérable par l'importance des questions qu'il y traite, remarquable par la sûreté des méthodes qu'il y applique, par la finesse et l'exactitude des analyses, par la vigueur des raisonnemens, par l'élégante clarté du langage; il emprunte à la situation que nous venons de définir un inté-

(1) *Les Causes finales*, par M. Paul Janet, de l'Institut; Paris 1876.

rêt d'*actualité*, qu'on nous passe ce mot barbare, devenu banal. De tous les maîtres de la pensée contemporaine qui ont concouru à la direction philosophique imprimée aux nouvelles générations, M. Janet est un des plus résolus et des plus habiles tout à la fois. Esprit libre de passion comme de préjugés, il est du petit nombre des disciples de notre illustre maître qui, en cherchant la vérité, ne s'inquiète point outre mesure des conséquences où elle peut mener, bien sûr d'avance que, dans la sphère de la pensée pure tout au moins, tout ce qui est vrai est bon, et qu'il ne peut y avoir de désaccord entre la vraie science et la vraie philosophie, que par des malentendus que tous les bons esprits de part et d'autre doivent s'efforcer de dissiper. Sans défiance comme sans engoûment, il n'a point pris peur des doctrines qui ont la vogue en ce moment; il a laissé la panique aux faibles et la déclamation aux violens, cherchant avec une parfaite sérénité si vraiment ces théories sont aussi menaçantes qu'on le dit pour un ordre de principes que nulle grande philosophie ne peut abandonner.

Parmi ces vérités qu'il veut sauver du naufrage des vieilles doctrines métaphysiques, M. Janet a choisi pour sujet de ses recherches le principe de finalité. Nous ne saurions trop le louer d'avoir fait une thèse vraiment philosophique et scientifique d'un problème qui semblait banal à force d'avoir servi de thème aux exercices de la métaphysique théologique. Nul n'a mieux compris comment le problème avait été compromis non-seulement par les fausses ou ridicules applications qui en ont été faites, mais aussi par nombre de questions qui, tout en se rattachant au principe de la finalité, n'en sont point inséparables. La méthode de M. Janet commence par les en séparer et par maintenir le principe, en laissant toute liberté aux diverses écoles philosophiques sur la solution des questions qui peuvent s'y joindre. C'est vraiment un plaisir de suivre l'auteur dans le développement de cette savante méthode, de le voir s'avancer sur un terrain aussi hérissé de difficultés en comptant et en assurant ses pas, procédant toujours du problème simple au problème complexe, de ce qui ne peut faire question à ce qui reste matière à doute. C'est ainsi qu'il s'applique d'abord à bien définir la nature et la portée du principe; puis il le montre sortant non d'une conception *a priori*, évidente et nécessaire, comme l'avait cru l'ancienne métaphysique, mais de l'expérience pure et de l'analyse, éclairées, il est vrai, par une intuition psychologique. Et, quand il a mis ce principe en pleine lumière par la variété et la valeur décisive de ses exemples, par la rigueur de ses analyses, par la précision et la netteté de ses explications, il le poursuit sous les diverses formes que lui ont données les diverses

écoles de philosophie, cause finale immanente avec le panthéisme ou l'atomisme, cause finale transcendante avec le théisme, et fait voir comment il subsiste invinciblement dans toutes les hypothèses, tout en affirmant et en justifiant ses préférences pour la thèse d'une intelligence suprême, distincte de l'univers qu'elle a créé, ordonné, organisé, et qu'elle conserve par une sorte de création perpétuelle et nécessaire.

Le principe de finalité a-t-il les mêmes caractères de nécessité, d'universalité, d'évidence, que le principe de causalité? De grands philosophes l'ont cru, Aristote, Leibniz, Jouffroy. M. Ravaisson, s'inspirant de la pensée d'Aristote, en fait le principe indiscutable de toute métaphysique digne de ce nom. M. Janet ne va pas jusque-là; il fait observer que, tandis que l'esprit ne peut se refuser à reconnaître une cause à tout changement dans la nature, il ne subit plus la même nécessité, s'il s'agit de rapporter un résultat quelconque à une fin. La preuve en est dans la croyance générale au hasard. Dira-t-on que le hasard n'est que le mot de l'ignorance? Cela est vrai, si l'on entend par là une sorte de divinité mystérieuse, telle qu'on dépeint la Fortune, qui manierait à l'aveugle le fil de nos destinées. C'est cette personnification du hasard qui en fait un mot vide de sens. Le hasard bien défini n'est pas la négation pure et simple d'une cause, un effet sans cause n'étant qu'un mot vide de sens; il est la négation de toute loi, ce qui est bien différent. C'est l'effet d'une cause dont on ne peut assigner ni la fin, ni même la loi, et le mot ne s'applique proprement qu'à toute rencontre de causes multiples, irréductible soit à une loi, soit à une fin, c'est-à-dire à un principe d'ordre quelconque. Voilà pourquoi il n'y a qu'un esprit superstitieux qui puisse attendre des combinaisons de ce genre un résultat prévu et déterminé, comme dans les jeux dits de hasard. S'il n'y avait pas d'autre causalité dans le monde que celle qui se produit sous la forme du hasard, le monde ne serait plus qu'un chaos. Ce qui fait qu'il est tout autre chose, c'est l'existence de lois constantes et universelles, selon lesquelles agissent les causes innombrables de l'univers. C'est l'ensemble de ces lois qui fait l'ordre cosmique; mais qui dit ordre, dit-il finalité? Nous pensons avec M. Janet que l'identité, fût-elle réelle, n'est pas évidente *a priori*. Que toute finalité implique l'ordre, rien de plus clair; mais que tout ordre implique finalité, cela ne va pas de soi, bien qu'on puisse le croire et que peut-être la pensée soit conduite à cette conclusion. Donc le principe de finalité n'a pas l'évidence rationnelle du principe de causalité. Il n'est pas sûr *a priori* qu'il n'y ait pas de milieu entre le chaos et la finalité. Entre les deux il y a l'ordre proprement dit, c'est-à-dire un état de choses constant,

uniforme, déterminé par une loi. Là est précisément la difficulté du problème des causes finales. L'ordre pur et simple, résultante de forces qui obéissent à des lois dans leur action, peut contenir implicitement l'idée de finalité, mais ne la manifeste pas. Pour la trouver, il faut s'adresser à un ordre supérieur à celui qui règne dans le monde inorganique.

Où la finalité se montre dans tout son jour, sans qu'on puisse avoir même la pensée de la contester, c'est dans les œuvres de l'industrie humaine. Le mouvement d'une locomotive ne s'explique point par la solidité et la malléabilité du fer, par l'élasticité de la vapeur, en un mot par toutes les propriétés qui ont rendu possibles la construction et l'action de cette machine; elle s'explique véritablement par le but auquel elle est destinée et en vue duquel elle a été construite. Que des causes générales et indéterminées, comme la malléabilité du fer, la pesanteur, l'élasticité, etc., puissent, entre les combinaisons infinies dont la matière est susceptible, en trouver une précise, correspondant à un effet déterminé, c'est ce qui est contraire à toute loi de causalité, et lorsqu'une pareille rencontre se présente à nous, nous l'expliquons en supposant que cet effet préexistait déjà dans la cause d'une certaine manière, qu'il en a dirigé et circonscrit l'action. De là vient qu'en présence d'une machine, d'un outil, d'un débris quelconque de l'industrie humaine, nous disons : Ce n'est pas là un jeu de la nature, c'est l'œuvre des hommes. Déjà Fénelon en avait fait la remarque dans son admirable langage : « Qui trouverait dans une île déserte une belle statue de marbre, dirait aussitôt : Sans doute il y a eu autrefois des hommes, je reconnais la main d'un habile sculpteur. » La révélation de l'âge de pierre par la découverte de grossiers instrumens est une curieuse justification de ces paroles.

Ces exemples, et tant d'autres qu'on pourrait prendre dans les œuvres de l'industrie ou de l'art, offrent tous ce caractère que, toute la construction ou création de l'œuvre est déterminée relativement à un phénomène futur plus ou moins éloigné. C'est ce caractère seul qui en fait la portée décisive, en ce qui concerne l'idée de finalité. Alors le principe de causalité ne permet plus à la pensée de s'en tenir à telle loi, ou à tel ensemble de lois de la nature pour expliquer le résultat. Tant qu'il n'y a dans le résultat qu'une simple combinaison ou concordance de phénomènes, le rapport de la cause à l'effet y suffit. Du moment que la combinaison, pour être comprise, doit être rapportée, non-seulement à ses causes antérieures, mais à ses effets futurs, le rapport de cause à effet se transforme en rapport de moyen à but. Tel est le principe de finalité, conséquence sans doute du principe de causalité, non pas absolue, mais

subordonnée à certaines conditions sans lesquelles il n'y a pas lieu de l'invoquer. Plus la combinaison de phénomènes impliquant une fin est compliquée, plus la finalité devient manifeste, en raison de la difficulté plus grande d'expliquer par la rencontre fortuite des causes la concordance qui amène le résultat final. C'est ce que montre jusqu'à l'évidence M. Janet dans une série d'analyses dont nous ne pouvons citer que la conclusion : « l'accord de plusieurs phénomènes liés ensemble avec un phénomène futur suppose une cause où ce phénomène futur est idéalement représenté, et la probabilité de cette présomption croît avec la complexité des phénomènes concordans et le nombre des rapports qui les unissent au phénomène final (1). »

Voilà le principe de finalité, tel qu'il se dégage des œuvres humaines; mais, outre le caractère que nous venons de leur reconnaître, et qui ne permet pas le doute sur l'idée qui a présidé à leur exécution, elles en ont un autre qui leur est propre, à savoir que l'auteur auquel elles sont attribuées a la conscience très nette de cette idée. Ce qui fait que pour toutes ces œuvres le problème de la finalité n'existe même pas. Il en est autrement des œuvres de la nature. La finalité peut y être manifeste, et il s'en trouve assurément où il semble impossible de la nier, sans se refuser à l'évidence; cependant, quelque hypothèse que l'on adopte sur le principe de cette finalité, qu'on le suppose intérieur ou extérieur à la nature, dans les fonctions, les organes et les instincts où celle-ci le laisse voir, il est certain qu'elle n'a pas conscience de la fin par laquelle on explique son activité. Est-ce une raison de nier la finalité, si d'ailleurs elle s'y manifeste aussi clairement que dans les œuvres de l'industrie humaine? Nullement, car le caractère par lequel se définit la finalité est tout à fait indépendant de cette condition. C'est un fait, un fait qu'il s'agit de constater pour pouvoir prononcer sur la portée finale de l'œuvre qui le contient, que cette œuvre appartienne à l'industrie humaine ou à l'industrie naturelle. Seulement, du moment que la nature ne parle que par ses œuvres, il faut, pour leur reconnaître le même principe de finalité qu'aux œuvres de l'industrie humaine, que ce langage soit d'une évidence irrésistible; il faut de plus que toute autre interprétation que l'idée de fin en soit impossible. Le problème doit donc être ainsi posé : la finalité se montre-t-elle dans les œuvres de la nature avec les mêmes caractères que dans les œuvres de l'homme, en sorte que le phénomène soit identique dans les deux cas, abstraction faite des conditions différentes sous lesquelles il se produit?

(1) Page 74.

C'est ce que M. Janet établit par une analyse d'une saisissante clarté dans un de ses meilleurs chapitres, où il multiplie et varie les exemples à l'appui de sa thèse. Quand nous disons la thèse de M. Janet, nous avons tort; c'est la thèse même du sens commun, dont il a su faire autre chose qu'un lieu-commun par la savante méthode qu'il a mise à la traiter. Toujours attentif à ne pas compliquer la vérité qu'il veut démontrer par des questions qui peuvent s'y rattacher sans lui être absolument connexes, M. Janet ne s'applique tout d'abord, dans l'analyse des faits à laquelle il se livre, qu'à mettre une chose en relief, la finalité commune aux œuvres de la nature et aux œuvres de l'industrie humaine. Distinguant la fin de l'intention propre aux œuvres de cette dernière catégorie, il se borne à rechercher si dans les œuvres de la nature le rapport de moyen à fin n'est pas aussi évident que dans les œuvres de l'art, quelle que soit d'ailleurs la cause interne ou externe de ce rapport. Est-il possible de ne pas voir dans les organes, les fonctions, les opérations instinctives des êtres vivans autre chose qu'une simple rencontre de causes? Nous répondons : non, avec M. Janet, comme avec Cuvier, avec M. Milne Edwards et M. Claude Bernard, avec les plus grands philosophes et nos premiers naturalistes, avec le plus simple bon sens comme avec la science la plus sévère, car il n'y a pas moyen pour les adversaires des causes finales de se soustraire au dilemme : la finalité ou le hasard. Il n'y a pas de milieu où la subtilité des écoles nouvelles puisse se réfugier pour échapper à l'absurde et à l'incroyable. Parler de l'action uniforme des lois physiques et chimiques, ce n'est pas sortir de la théorie du hasard. On n'en sort réellement que par l'idée de fin, loi supérieure qui domine et dirige l'action des forces élémentaires de la nature. Il y a, dans cette transition forcée d'un règne à l'autre, une difficulté que ni la mécanique, ni la physique, ni la chimie ne suffit à vaincre.

La démonstration de la finalité dans les œuvres de la nature vivante a été tant de fois faite, par les théologiens et les philosophes d'abord, et surtout par les maîtres de la science eux-mêmes, qu'il n'y aurait ni intérêt ni utilité à la reprendre en détail, après la belle et forte étude à laquelle nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. M. Janet ne s'est pas contenté des conclusions des naturalistes contemporains les plus illustres, Cuvier, Muller, Flourens, Milne Edwards, Claude Bernard, à propos des fonctions et des instincts de la vie animale; il a concentré son analyse sur le plus merveilleux des ouvrages de la nature, l'organe de la vision. En faisant l'énumération de toutes les conditions nécessaires au résultat final, la vision distincte, il fait ressortir avec une force nouvelle l'impossibilité de l'hypothèse qui l'expliquerait par des combinaisons fortuites se

produisant sous le seul empire des lois physiques et chimiques. La première condition pour que la vision puisse s'opérer, fait observer M. Janet, est l'existence d'un nerf sensible à la lumière; mais ce nerf ne servirait qu'à distinguer le jour de la nuit : or, pour discerner les objets, pour voir réellement, il faut un appareil optique, plus ou moins semblable à ceux que peut fabriquer l'industrie humaine. L'œil est une chambre noire dont la rétine est le fond, dont le cristallin est la lentille convergente, dont la cornée est le trou d'ouverture. « Pour que la lumière projette sur la rétine l'image des objets dont elle part, dit le grand physiologiste allemand Muller, il faut que celle qui provient de certaines parties déterminées des corps extérieurs, soit immédiatement, soit par réflexion, ne mette non plus en action que des parties correspondantes de la rétine, ce qui exige certaines conditions physiques. La lumière qui émane d'un corps lumineux se répand en rayonnant dans toutes les directions où elle ne rencontre pas des obstacles à son passage : un point lumineux éclairera donc une surface tout entière, et non pas un point unique de cette surface. » Mais la rétine unie, sans appareil optique, ne verrait rien de déterminé : elle percevrait la lumière et non les images. « En conséquence, ajoute Muller, pour que la lumière extérieure excite dans l'œil une image correspondante aux corps, il faut de toute nécessité la présence d'appareils qui fassent que la lumière émanée des points *a*, *b*, *c*... agisse seulement sur des points de la rétine isolés, disposés dans le même ordre, et qui s'opposent à ce qu'un point de cette membrane soit éclairé à la fois par plusieurs points du monde extérieur (1). » Le cristallin nous fournit encore un des exemples les plus frappans de la loi de finalité : c'est le rapport qui existe entre le degré de courbure de ce corps et la densité des milieux où l'animal est appelé à vivre. « Cette lentille, dit Muller, doit être d'autant plus dense et plus convexe qu'il y a moins de différence de densité entre l'humeur aqueuse et le milieu dans lequel vit l'animal. Chez les poissons, où la différence de densité entre l'humeur aqueuse et l'eau dans laquelle ils nagent est très faible, le cristallin est sphérique et la cornée plate; chez les animaux qui vivent dans l'air, la cornée est plus convexe et le cristallin plus déprimé. » Cette loi n'est évidente que si l'on admet que le cristallin a un but, car s'il n'en a pas, il n'y a nulle nécessité physique à ce que sa convexité soit en raison inverse de la différence de densité de l'humeur aqueuse et du milieu. L'œil est une espèce de chambre noire, avons-nous dit; mais cette comparaison ne donne qu'une idée grossière d'un organe aussi compliqué et aussi délicat dans sa constitution. S'il n'était que cela, il n'y aurait qu'une dis-

(1) *Manuel de physiologie*, t. II, p. 275, trad. de Jourdan.

tance déterminée à laquelle un objet serait visible. On sait que la vue est loin d'être aussi imparfaite. L'œil se porte-t-il sur un objet placé à 15 centimètres de distance, par exemple sur un fil métallique très brillant, il le voit parfaitement limité tout aussi bien que s'il était à la distance de 30 centimètres.

III.

Le principe de finalité, ainsi dégagé de toutes les hypothèses, et même de toutes les inductions légitimes auxquelles il peut conduire, réduit à l'incontestable vérité d'une loi supérieure, si l'on veut, mais nullement contraire aux lois qui gouvernent le monde inorganique, peut être accepté de toutes les écoles qui ne s'enferment pas dans un étroit empirisme ou dans un mécanisme absolu. Il a rallié les écoles les plus diverses, Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, Zénon et Cléanthe, Plotin, dans la philosophie ancienne; Fénelon, Bossuet, Malebranche lui-même, Leibniz, Kant, Rousseau, Schelling, Hegel, dans la philosophie moderne. Il n'a trouvé de contradiction absolue que chez les atomistes anciens et nouveaux, Démocrite, Épicure, Lucrèce, et des philosophes contemporains, savans et penseurs distingués pour la plupart, dont les noms sont en faveur chez les partisans des méthodes positives. Nous disons contradiction absolue, parce que c'est moins la doctrine que la méthode qui a fait repousser le principe par Bacon, par Descartes, par Spinoza, par les plus grands adversaires de la scolastique. Bacon était trop religieux, Descartes trop spiritualiste, Spinoza trop idéaliste, pour ne pas retrouver, par une autre voie, il est vrai, la haute pensée sans laquelle il n'y a pas de métaphysique proprement dite. Et Voltaire, le railleur impitoyable des causes finales, en sa qualité de disciple de Locke et de Newton, n'en a pas moins invoqué, sous sa forme la plus populaire, le principe de la finalité en preuve de l'existence de Dieu : on ne comprend pas l'horloge sans l'horloger.

Il semble difficile, après de tels exemples et de telles analyses, de ne pas reconnaître tout à la fois l'insuffisance des lois physiques et la nécessité d'une loi vraiment métaphysique, bien que révélée par l'expérience, pour l'explication des phénomènes de la nature vivante. Et pourtant, il faut bien l'avouer, jamais la thèse des causes finales n'a été contestée avec autant de force qu'aujourd'hui au nom de la science positive. Jamais on n'avait conçu des hypothèses aussi ingénieuses pour expliquer, sans le principe de la finalité, l'organisation des êtres vivans. Jamais enfin on n'avait mis au service de thèses qui semblaient désespérées depuis le discrédit du matérialisme du XVIII[e] siècle, les résultats scientifiques des méthodes expérimentales. L'atomisme antique, qui ne connaissait guère plus les

lois de la nature que les autres écoles, n'était qu'un jeu d'imagination auprès de l'atomisme savant de l'école mécaniste contemporaine. L'ancienne philosophie faisait sortir du chaos le monde ordonné, organisé, le cosmos. Comment et sous l'action de quelles causes? Les uns admettaient l'intervention d'un Dieu moteur et organisateur; les autres s'en tenaient aux combinaisons du hasard, qui n'expliquent rien. L'école atomistique, déjà plus scientifique, sans expliquer le mouvement des atomes par des lois physiques et chimiques qui n'avaient point été découvertes, attribuait la diversité des propriétés internes des êtres à la diversité de leurs formes extérieures, et cette diversité à des divergences de direction dans le mouvement atomique qui ne pouvaient avoir d'autre cause que la figure même des atomes. C'était un commencement d'explication mécanique.

Tout autre est la portée des théories du mécanisme contemporain. C'est avec les données de la science pure qu'il prétend procéder. Qu'a-t-on besoin de métaphysique pour expliquer l'ordre sublime du monde quand la mécanique, la physique et la chimie y suffisent parfaitement? Laplace, par exemple, n'a-t-il pas résolu le problème par son explication cosmogonique du système solaire? Et cependant que de complications dans ce système : 1° la coïncidence de quarante-trois mouvemens dirigés dans le même sens, 2° la disposition semblable de tous les astres dans un même plan, 3° la position centrale du soleil, d'où partent incessamment pour tous les astres qui l'entourent des rayons de chaleur et de lumière? Néanmoins, comme le font observer les partisans de la philosophie mécanique, toutes ces coïncidences, toutes ces concordances étonnantes s'expliquent sans peine dans l'hypothèse d'une nébuleuse primitive tournant sur elle-même, hypothèse confirmée par l'expérience, qui démontre qu'une masse fluide à laquelle on imprime le même mouvement, forme un noyau central entouré d'un anneau. Et cet ordre merveilleux du système solaire, aussi simplement expliqué, offre précisément le caractère essentiel par lequel se définit la finalité, à savoir, l'accord avec un phénomène futur déterminé, car toute l'évolution céleste aboutit à la disposition centrale du soleil, condition nécessaire de la répartition de la chaleur, et par suite de la vie dans les diverses planètes.

Autre exemple non moins décisif de l'application des lois mécaniques à l'ordre de la nature : cet ordre admirable, qu'on trouve dans les hautes sphères de l'astronomie et de la mécanique céleste, on le retrouve dans la composition intime des êtres du règne minéral, sans y reconnaître davantage l'action des causes finales. Qui songe à invoquer une finalité quelconque dans l'explication des

phénomènes de cristallisation? Nul ne dira que les molécules des différens corps se rapprochent les unes des autres afin de former des prismes, des cônes, des pyramides, comme on le dit des corps vivans qui obéiraient à des fins déterminées dans leur formation et leur développement. Et pourtant quoi de plus régulier que cet arrangement? Ordre purement géométrique, dira-t-on? Mais ne semble-t-il pas ici que les parties s'arrangent en vue du tout, en sorte que le tout serait la loi directrice des parties aussi bien que dans l'organisation des êtres vivans? Et pourquoi ne dirait-on pas: de même que les molécules vivantes, en vertu de propriétés semblables, se coordonnent sur le type des vertébrés, des articulés, des rayonnés, dans un ordre tout mécanique? Quelle différence en effet entre les types zoologiques et les types chimiques, sinon que ceux-là sont plus compliqués?

C'est à une illusion du même genre que se laissent prendre les partisans des causes finales dans l'explication des phénomènes de la vie. Une école de physiologistes, en tête desquels se place M. Claude Bernard, reconnaît l'impossibilité d'expliquer le développement de la nature vivante sans faire intervenir un principe nouveau, de façon que les lois physiques et chimiques ne soient plus que les conditions, non les causes réelles de ce développement. Elle parle d'une idée directrice et organisatrice qui règle et commande ce qu'elle appelle l'évolution morphologique de l'animal, admettant un *dessin* vital qui sert de type et de plan à la formation de l'être organisé. Erreur encore et inconséquence de savans qui ne poussent pas la méthode scientifique jusqu'à ses dernières conséquences. L'illusion est sans doute plus naturelle et d'autant plus difficile à dissiper que l'analogie entre les œuvres de l'art et les œuvres de la nature vivante est plus frappante. Suivant M. Robin, l'adaptation des organes aux fonctions n'est qu'une vaine apparence. Il y a, non pas appropriation, mais simplement manifestation de propriétés inhérentes à l'organe même. Les phénomènes vitaux ne sont pas les actes d'un appareil déterminé et particulier, ce sont des résultantes qui résument l'ensemble des phénomènes de la matière vivante et tiennent à la totalité des conditions de l'être organisé (1). Pourquoi comprend-on si difficilement l'organisation des parties en un tout vivant, tandis que la composition des parties en un tout inorganique n'offre aucune difficulté à la pensée? C'est qu'on ne se fait point une idée exacte des élémens qui composent le tout vivant. Ce ne sont pas des élémens bruts, comme ceux qui servent de matière au corps inorganique, ce sont des molécules douées de propriétés

(1) *De l'Appropriation des organes aux fonctions.*

vitales, des cellules vivantes. Qu'y a-t-il d'étonnant que, par une résultante des forces de cette espèce, la vie des parties engendre la vie du tout ?

On le voit, la nature est parfaitement simple dans ses procédés, suivant les principes du mécanisme. La loi des résultantes n'est pas seulement une loi physique ou chimique, c'est aussi une loi organique : c'est la loi de la vie universelle. Il n'y a dans la nature que des élémens et des composés, des parties et des touts. Les unités individuelles, comme les unités dites collectives, se forment par agrégation. Les résultats ne sont jamais que les produits des résultantes. L'idée de finalité est une fiction qu'il faut renvoyer à la psychologie, sous peine de fausser ou d'obscurcir les véritables notions scientifiques. Dira-t-on encore que, dans le règne organique, c'est en vue du tout que se forment les parties, et que c'est par le tout que s'explique la partie, tandis que, dans le règne inorganique au contraire, c'est par les parties que s'explique la formation du tout? Quand on va au fond des choses et qu'on demande la vérité à l'analyse, à l'observation et non à de trompeuses analogies, on reconnaît que la nature ne procède pas par des voies aussi contraires. De même que les corps bruts se forment par la composition de molécules élémentaires, de même les corps organisés se forment par la composition des cellules vivantes. Les unités qui en résultent n'ont pas d'autres propriétés essentielles que leurs composans, dans un règne comme dans l'autre. Il faut dire essentielles pour ne pas tomber dans l'étrange doctrine des unités cellulaires douées, non-seulement d'irritabilité, mais de sensation, de conscience et de perception. Il est trop clair que les fonctions psychologiques proprement dites, comme la sensation, la perception, la conscience, etc., n'appartiennent qu'à l'individualité qui est la résultante des unités cellulaires.

Le principe de finalité ne dépasse point le domaine de l'activité humaine : c'est la conclusion de tout ce qui vient d'être dit. Est-ce la conclusion finale absolue? Non. La nouvelle école psychologique anglaise dont un esprit tout français, M. Taine, a si nettement résumé la méthode et les conclusions, va plus loin encore. Elle trouve qu'en y regardant de plus près, il est possible de se convaincre que la finalité n'est qu'une illusion de conscience, comme l'unité du moi, l'autonomie, le libre arbitre, et tous les autres faits invoqués par la psychologie spiritualiste, pour établir la base d'une doctrine morale. Les révélations de la science, les analyses de la physiologie cérébrale, ne permettent plus de mettre en doute le rapport constant et intime entre la série des mouvemens moléculaires du cerveau et la série de nos actes intellectuels. Que ces deux ordres de phénomènes ne soient que les deux aspects d'une seule et même

réalité, c'est ce dont la méthode scientifique ne nous permet guère de douter, sous peine de réaliser des abstractions. Ce qui est certain pour l'école physiologique dont M. Robin est un des maîtres les plus éminens, c'est que la seconde série est déterminée par la première, de façon que, si le physiologiste pouvait assister au jeu du mécanisme cérébral tout entier dans ses moindres détails, il lui serait possible de déterminer la suite des phénomènes psychologiques dont il n'aurait pas conscience. Cela étant, à quoi se réduit l'activité humaine, que la conscience nous montre poursuivant un but dans ses œuvres? A une pure et superficielle apparence. La conscience n'est pas le champ de la vie réelle; elle n'est qu'une scène de théâtre disposée pour une vaine représentation. L'homme se croit libre, poursuivant librement dans ses actes une fin préconçue et délibérée. Au fond, toute cette fantasmagorie psychologique n'est qu'une sorte d'illusion d'optique qui couvre la vraie réalité, c'est-à-dire le jeu du mécanisme interne qui se passe dans le cerveau. Nos sensations, nos imaginations, nos désirs, nos pensées, nos volontés, ne sont que des mouvemens de la machine cérébrale mise en branle elle-même par les actions moléculaires des cellules que provoquent les impressions du dehors, et la finalité, de même que la liberté de nos actes, se ramène ainsi à la fatalité des lois de la nature.

Voilà donc la réalité universelle expliquée par le principe de causalité, sans la moindre intervention du principe de finalité. Nulle part, selon l'école mécanique, il n'est nécessaire de substituer le rapport de moyen à fin au rapport de cause à effet, dans l'explication des phénomènes de la vie, aussi bien que des phénomènes de la pure matière. Hypothèse vraiment séduisante par son admirable simplicité, par une certaine apparence de rigueur, et qui aura toujours le plus grand succès auprès des esprits superficiels, pour lesquels la clarté est le signe de la vérité. Ce n'est pas, nous aimons à le reconnaître, son unique, ni même son principal mérite. Tant qu'on ne dépasse point le domaine de la science pure, il n'y a qu'à s'incliner devant les méthodes, les découvertes, les théories de nos savans. Quelle philosophie n'admirerait pas l'hypothèse si simple de l'illustre géomètre Laplace expliquant la formation du système solaire par les seuls principes de la mécanique? N'est-ce pas la méthode scientifique par excellence, dont Galilée, Képler, Descartes, Newton, ont donné de si beaux exemples, cette méthode qui simplifie les problèmes pour les résoudre, en écartant de ses explications tout ce qui est étranger aux principes de la philosophie naturelle? Quelle philosophie n'admirerait également cette belle théorie du grand minéralogiste Haüy et de ses successeurs sur la formation géométrique des minéraux, dont les élémens viennent se

grouper et se fixer en figures régulières, toujours sous l'action des lois purement mécaniques? N'est-ce pas l'application constante de cette méthode qui, par une série d'efforts heureux, a fait de la minéralogie une véritable science, possédant le secret de la composition intime des minéraux, pouvant les classer d'après les principes de cette composition, et non plus simplement d'après leurs formes extérieures? Quelle philosophie, si spiritualiste qu'elle fût, pourrait rester hostile ou indifférente à ces difficiles et délicates études sur la physiologie du cerveau, et sur la relation intime, la correspondance certaine des actions cérébrales et des phénomènes de l'activité mentale? Qui oserait soutenir aujourd'hui qu'on peut penser sans cerveau, au moins dans les conditions de la vie actuelle, nier l'influence de telle conformation cérébrale, de telle mutilation, de telle suspension d'un organe local sur le développement de la vie psychologique? Flourens, qui n'était pas un matérialiste, a mis, avec beaucoup d'autres physiologistes contemporains, cette vérité hors de doute, par ses expériences décisives sur le cerveau et le système nerveux des animaux. Et lorsque des physiologistes comme MM. Claude Bernard, Vulpian, Robin, Luys, pénétrant, à l'aide du microscope, dans la composition intérieure des tissus, constatent l'existence de cellules vivantes, vrais principes élémentaires de l'organisation cérébrale, et rendent ainsi plus facile à concevoir la composition du tout par les parties, dans tout travail de la nature vivante, quel est le philosophe qui n'applaudirait au succès de pareilles recherches?

La philosophie n'élève aucune objection contre la science faisant son œuvre propre, son œuvre tout entière, mais son œuvre seulement. Elle reconnaît que la science la fait bien, la fait même d'autant mieux qu'il ne s'y mêle aucune considération d'un ordre différent. Elle est satisfaite de tous les résultats vraiment scientifiques, heureuse et fière pour l'esprit humain des merveilleuses découvertes, des étonnans progrès dus à la sûreté des méthodes, à l'incessante activité des recherches de nos savans. Quand la science lui dit, par l'organe de ses interprètes les plus autorisés : « Nous n'avons pas besoin de votre métaphysique pour expliquer les choses, nos méthodes et nos principes y suffisent parfaitement, » la philosophie comprend encore ce langage. Elle ne demande à la science qu'une chose : ne pas confondre les questions, et lui laisser dire aussi son mot sur le problème complexe des causes. Que la science n'entende pas s'enfermer dans cet étroit empirisme qui se borne à constater des faits et des lois, de façon à ne rien tenter, en fait d'explication, qui ressemble à une théorie et à un système, abandonnant tout le reste à la métaphysique, nous l'admettons volontiers. La science conserve le droit d'expliquer les faits qu'elle a constatés; la re-

cherche des causes ne lui est donc pas interdite. Seulement il y a explication et explication; il y a cause et cause. L'explication que donne la science se réduit toujours, quoi qu'elle fasse, à montrer comment les phénomènes se produisent. La cause qu'elle parvient à découvrir n'est jamais que la condition sans laquelle les phénomènes ne se produiraient pas. Quand la science a réussi à saisir, à déterminer cette condition ou cet ensemble de conditions, elle nous apprend de quelle manière se passent les faits, rien de plus. Voilà l'espèce de cause que recherche le savant, et ce qui fait la vérité, l'importance des hypothèses cosmogoniques, des théories minéralogiques, des analyses physiologiques dont il a été fait mention.

La question entre la science et la philosophie est donc de savoir si la légitime curiosité de l'esprit est entièrement satisfaite quand il connaît le comment de l'existence des choses, et s'il trouve qu'elle a dit le dernier mot de la pensée du moment qu'elle en a déterminé les conditions. La savante discussion de M. Janet ne clora sans doute point absolument le débat; mais elle nous fait espérer qu'il en sortira un rapprochement entre les savans et les philosophes qui n'ont point de parti-pris. Nous ne connaissons pas de livre plus propre, au moins dans sa première partie, à faire réfléchir les savans que les théories du mécanisme pur pourraient séduire. Le principe de finalité jaillit de ses analyses avec une force, un éclat, une évidence, qui permet difficilement à la pensée de résister. Et si au lieu de telle œuvre de la nature vivante où l'analogie entre l'art humain et l'industrie naturelle ne semble pas pouvoir être contestée, la philosophie prend pour exemple l'œuvre universelle que l'antiquité a salué du beau nom de Cosmos, ce monde dont la science nous fait voir de plus en plus l'ordre sublime dans l'infinie grandeur de son tout, comme dans l'infinie petitesse de ses parties, comment ne pas reconnaître que cet ordre est la manifestation d'un dessein, d'un plan, d'une pensée supérieure aux principes de la mécanique, de la physique et de la chimie?

Chose curieuse, l'antiquité, qui avait imaginé le monde ordonné sortant d'un chaos primitif, qui n'avait de cet ordre qu'une idée vague et incomplète, dans son ignorance presque absolue des lois de la nature, croyait presque universellement aux causes finales. Et la science moderne, à qui le cosmos s'est montré dans toute sa beauté et sa majesté, semble perdre de plus en plus de vue cette doctrine à mesure qu'elle avance dans la voie des révélations cosmiques. La raison de cette apparente contradiction est pourtant fort simple. Les grands spiritualistes de l'antiquité, Anaxagore, Socrate, Platon, Aristote, pouvaient dire et disaient : « Voilà le chaos, et voici le monde qui en est sorti. Comment expliquerez-vous que le hasard seul ait présidé au débrouillement de ce chaos? » C'est ici que le

coup de dés qui aurait amené un si merveilleux résultat devient par trop absurde. Combien a-t-il fallu de combinaisons fortuites pour produire enfin l'œuvre cosmique que nous voyons? L'imagination recule devant le nombre de ces combinaisons; et puis, l'œuvre faite par enchantement, comment expliquer qu'elle puisse résister aux caprices du hasard détruisant ce qu'il a construit? Les adversaires des causes finales, les atomistes de l'école de Démocrite et d'Épicure, sont donc mis littéralement au pied du mur par la triomphante réfutation des grandes écoles dont nous venons de parler. La thèse des causes finales rencontre, nous devons l'avouer, de tout autres difficultés depuis que la science a changé toutes nos notions sur l'origine du monde et les propriétés de la matière cosmique. Avec l'hypothèse du chaos, avec la fausse image d'une matière inerte et confuse (*indigesta moles*), simple substrat des propriétés qui lui viennent d'un principe moteur et organisateur étranger, il n'y avait pour l'atomisme et le mécanisme aucune possibilité logique d'échapper à l'intervention d'une cause finale aussi bien que d'une cause motrice. Au contraire, avec la théorie d'une matière élémentaire dont la force est non-seulement l'attribut, mais l'essence même, avec l'éternelle action des lois naturelles, dont l'ordre est la résultante évidente, la nécessité d'une cause motrice et d'une cause finale distincte n'apparaît plus avec la même rigueur. L'activité et l'ordre étant considérés par les savans et la plupart des philosophes contemporains comme les caractères essentiels de toute substance, de tout être, si rudimentaire qu'en soit la forme, il s'ensuit qu'il n'y a point à chercher en dehors de la matière cosmique l'explication de ces deux grands phénomènes. Que vient donc faire la métaphysique avec ses principes transcendans? Si la mécanique, la physique, la chimie, suffisent à expliquer l'ordre si compliqué des mouvemens célestes et des actions moléculaires, pourquoi n'expliqueraient-elles pas toute espèce d'ordre, même celui qui, dans la nature vivante, offre le plus d'analogie avec l'ordre des œuvres humaines?

Telle est l'objection qu'il faut résoudre, si l'on veut en finir avec les répugnances des savans pour les causes finales. Tout en laissant voir sa préférence pour la philosophie qui étend à toute la nature l'application du principe de finalité, M. Janet se contente de l'établir solidement dans le domaine de la nature vivante. Nous craignons que la victoire ne soit pas sûre tant qu'elle n'est pas complète; nous pensons qu'il faut suivre la science sur son terrain et accepter le problème tel qu'elle le pose : partout où il y a une loi, il y a un ordre quelconque de phénomènes, et partout où il y a ordre, pourvu qu'il soit constant et universel, il y a finalité. Qui dit loi dit ordre; qui dit ordre dit finalité : tous ces termes s'impliquent logiquement.

Nous savons bien que l'école des mécanistes n'accepte pas cette identité. En nous expliquant comment la nature opère dans la formation et le développement des êtres vivans, M. Robin croit échapper à la métaphysique avec sa formule de la *condition d'existence*; mais si toute combinaison de forces, toute composition d'élémens, obéit à cette loi universelle de conservation, n'y a-t-il pas là déjà une sorte de finalité? Pourquoi cette loi, d'où peut-elle venir? Quelle nécessité y a-t-il à ce que l'être en voie de formation, sous l'action des causes dont la rencontre a été fortuite, arrive au résultat final, si rien ne l'y pousse et ne l'y dirige? Quelle nécessité y a-t-il à ce que le monde sorte de l'état rudimentaire pour n'y plus rentrer? Quoi qu'il survienne, la substance élémentaire des choses étant indestructible, le néant est impossible, et cette loi de conservation que l'on appelle la condition d'existence n'a pas d'application en dehors des causes finales. On ne peut la comprendre que si l'on songe non plus à l'existence de la matière elle-même, mais à l'existence de telle ou telle de ses formes. Alors nous demanderons à l'école mécaniste si sa formule est autre chose qu'un aveu timide et vague du principe de finalité. La théorie de M. Robin nous rappelle, par parenthèse, celle d'un puissant adversaire des causes finales. Spinoza déclare ne point savoir ce qu'on veut lui dire quand on lui parle de fin. Il ne connaît pour le monde qu'une loi : c'est que tout être, ayant une essence déterminée, y persévère. Formule abstraite et dure dans les termes, mais qui n'est peut-être pas aussi exclusive du principe de finalité que l'a cru ce grand esprit. L'essence des choses en effet, dans sa pensée, n'est pas une réalité quelconque, accidentelle et périssable; c'est la réalité telle que l'entendra plus tard un autre grand esprit, Hegel, la réalité rationnelle et par conséquent adéquate à l'idée. Persévérer dans l'être, c'est persévérer dans l'essence, dans l'idée, dans la raison même de l'être. Voilà comment, par parenthèse, Spinoza a pu faire sortir de son panthéisme une noble et belle morale, à laquelle il ne manque que la conception de l'idéal et la liberté de le poursuivre.

Mais reprenons le problème ainsi posé : toute loi suppose une fin. Quand la science a découvert les lois des choses, et en a déterminé les conditions d'existence, elle a fait son œuvre et peut s'y reposer avec une entière satisfaction. C'est alors que la pensée philosophique s'éveille. Ne pouvant s'arrêter aux conclusions de la science, elle se demande si ces conditions sont les véritables causes de l'ordre admirable constaté par l'observation, et, s'il en est autrement, quelles seraient ces causes. Elle veut savoir en un mot si le comment ne suppose pas un pourquoi. Pourquoi la loi physique de la gravitation, dont Laplace montre si bien l'action mécanique sur la formation de notre système solaire, a-t-elle fait sortir d'une né-

buleuse confuse ce merveilleux système, avec son foyer central et ses planètes où vivent des êtres organisés? Pourquoi la loi chimique des affinités a-t-elle groupé en cristaux, avec des formes géométriques parfaitement régulières, les molécules élémentaires qui la composent? Pourquoi la loi biologique, qui a fait des cellules vivantes avec une matière élémentaire inorganique, fait-elle concourir ces cellules à la formation des organes, et ces organes à la création d'une individualité qui s'appelle un animal? Pourquoi enfin toute matière, obéissant aux lois de la mécanique, de la physique, de la chimie, de la biologie, arrive-t-elle à prendre une forme dont les caractères de régularité et de perfection réveillent nécessairement dans l'esprit l'idée de fin, de dessein et de plan? Comment se fait-il que cette innombrable multitude d'atomes, c'est-à-dire de forces simples qui sont les principes élémentaires des choses, se comportent, dans leur immense travail cosmique, comme des ouvriers ayant conscience de leur œuvre? Comment des combinaisons purement fortuites, nées d'une simple rencontre de causes soumises dans leur action aux lois de la mécanique, peuvent-elles expliquer de tels résultats? Comment enfin l'aveugle fatalité opère-t-elle avec la même sûreté d'exécution que l'intelligente Providence?

La philosophie a plusieurs solutions pour ce dernier et inévitable problème. Nous essaierons, dans une autre étude, de montrer laquelle nous semble le mieux se concilier avec les progrès des sciences positives. En attendant, nous terminerons ce travail par une première conclusion : c'est que jusqu'ici, entre les réserves de la philosophie et les prétentions de la science, il n'y a nulle contradiction. La première n'infirme en aucune façon les explications de la seconde; elle se borne à les compléter. La philosophie laisse la science expliquer comment les choses sortent de leurs élémens, se réservant seulement d'en expliquer le pourquoi. La loi des résultantes lui paraît une excellente méthode d'explication, à la seule condition de l'expliquer elle-même par un principe d'ordre supérieur qui n'est autre que le principe de finalité. Où réside ce principe? Est-ce dans la nature elle-même ou en dehors? S'il est dans la nature, est-ce dans les parties les plus élémentaires ou dans le tout seulement qu'il exerce son action? Ce sont là des questions à examiner, et sur lesquelles la science et la philosophie peuvent ne pas tomber d'accord. Il est un point sur lequel nous avons le ferme espoir qu'elles finiront par s'entendre, c'est que le principe de finalité est un flambeau dont la science n'a pas moins besoin que la philosophie, si elle veut voir clair dans le grand mystère de l'ordre universel.

E. VACHEROT.

MON ONCLE BARBASSOU

PREMIERE PARTIE.

I.

Château de Férouzat, le .. 18...

Non, vraiment, mon cher Louis, je ne suis ni mort, ni ruiné, ni forban, ni trappiste, ni garde-champêtre, ainsi que tu veux bien le soupçonner pour expliquer mon silence, depuis quatre mois que je n'ai paru dans ton atelier de peintre célèbre. Non, mon fabuleux héritage ne s'est point envolé, railleur subtil! Je n'habite ni la Chine au fleuve bleu, ni l'Océanie rouge, ni la Laponie blanche. Mon yacht en bois de teck est encore dans le port et ne me balance pas sur les vastes mers. C'est donc en vain que tu entasses laborieusement les hyperboles excentriques à propos du testament de mon oncle : tes ironies font long feu; le testament de mon oncle dépasse tout ce qui s'est jamais fait d'étonnant dans ce genre par les mains d'un notaire, et jamais ta pauvre imagination ni de près, ni de loin, n'inventera de péripéties aussi surprenantes que celles où ce document enregistré m'a conduit.

Tout d'abord, pour que ton faible intellect puisse s'élever à la hauteur d'un tel sujet, il faudrait bien, je le confesse, t'expliquer un peu mon oncle « le Corsaire, » comme tu l'appelais lorsque tu le rencontras à Paris l'autre hiver, car ce n'est que par les singularités de son existence que tu pourrais arriver à la compréhension de mon aventure.

Malheureusement il y a là une difficulté majeure : mon oncle est resté et restera à l'état de personnage légendaire. Né à Marseille, vers l'âge de quatorze ans il s'était trouvé orphelin, seul au monde

avec une jeune sœur au berceau, qui depuis fut ma mère, et qu'il éleva : de là sa tendresse pour moi; mais, bien que nous fussions l'un à l'autre toute notre famille, je ne l'ai guère vu que dans les échappées de sa vie de marin. Doué de facultés vraiment remarquables, et d'une de ces énergies qui ne connaissent pas d'obstacle, c'était le meilleur homme du monde, comme tu l'as pu constater; c'était assurément aussi un grand original, d'après ce que j'en sais. Et je ne crois pas que, dans sa carrière accidentée, il ait jamais rien fait comme un autre, si ce n'est les enfans peut-être, et encore ne furent-ils jamais que ses filleuls. Il en a laissé quatorze, garçons et filles, dans le département du Gard, disséminés sur les diverses propriétés qu'il habitait tour à tour quand il quittait l'Orient; et tout fait croire qu'il ne s'en fût point tenu là, lorsque, il y a quatre mois, en revenant du pôle sud, il mourut par hasard d'un coup de soleil, à l'âge de soixante-trois ans; ce trait final peint l'homme. Quant à l'histoire de sa vie, ce qu'on en a su se borne à ces quelques notions.

A vingt-deux ans, mon oncle Barbassou s'était fait Turc, par opinion politique : c'était sous les Bourbons. Ses états de services en Turquie n'ont jamais été bien clairs dans les luttes de Méhémet-Ali et du sultan, et je crois qu'il s'y embrouillait un peu lui-même, car il servit alternativement ces deux princes avec une égale bravoure et une égale sincérité. Par hasard, il se trouva précisément du côté d'Ibrahim lorsque celui-ci défit les Turcs à la bataille de Konieh; mais, emporté dans cette fameuse charge à fond qu'il commandait et qui décida de la victoire, mon oncle infortuné eut la disgrâce de tomber blessé aux mains des vaincus. Prisonnier de Kurchid-Pacha, et bientôt guéri de sa blessure, il s'attendait à être empalé, quand, à sa grande joie, sa peine fut commuée en celle des galères. Il y resta trois ans sans réussir à s'évader, ce qui fait que, un beau jour, il se trouva tout à point sous la main du sultan, qui le nomma pacha en lui donnant un commandement dans les guerres de Syrie. Quelle circonstance mit fin à sa carrière politique? comment obtint-il du pape un titre de comte du saint-empire?.. On l'ignore.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, las des grandeurs, Barbassou-Pacha était revenu s'établir depuis deux années en Provence, lorsqu'il partit un beau matin pour l'Afrique, sur un navire qu'il avait acheté à Toulon. Il se livra dès lors au commerce des épices. — Ce fut à la suite d'un de ces voyages qu'il publia son célèbre mémoire ontologique sur les races nègres, mémoire qui fit quelque bruit et lui valut un rapport des plus flatteurs de l'Académie. Ces événemens principaux de son odyssée connus, les faits et gestes particuliers de Barbassou-Pacha se perdent dans les nuages. Au physique, tu te

rappelles ce Marseillais de six pieds de haut, sec dans sa charpente pourvue de muscles d'acier; tu vois encore ce visage formidable et barbu, cet œil farouche et terrible, cette voix rude, enfin ce type achevé du « forban au repos, » comme tu disais, en riant parfois de son flegme plaisant. Au demeurant, très facile à vivre et le meilleur des oncles.

Quant à moi, du plus loin qu'il m'en souvienne, voici tout ce que j'ai jamais su de lui. Étant toujours en mer, il m'avait mis très jeune au collége. Une année, comme il se trouvait à son château de Férouzat, il m'y fit venir pendant les vacances. J'avais six ans, je le voyais pour la première fois... Il m'enleva à bras tendus pour m'examiner de face et de profil; puis, me faisant tourner délicatement en l'air il me tâta les reins, après quoi, satisfait sans doute de ma structure, il me remit à terre avec des précautions infinies, comme s'il eût eu peur de me casser.

— Embrasse ta tante, me dit-il.

J'obéis.

Ma tante était alors une fort belle personne de vingt-deux à vingt-quatre ans, brune, avec de grands yeux noirs fendus en amandes, des traits purs dans un ovale parfait. Elle m'assit sur ses genoux et me couvrit de baisers, en me prodiguant les noms les plus tendres, auxquels se mêlaient des mots d'une langue étrangère, qui semblaient une musique, tant sa voix était harmonieuse et douce. Je la pris en grande affection. Mon oncle me laissait faire toutes mes volontés et ne souffrait point qu'on y mît obstacle. D'où il advint qu'à la fin des vacances je ne voulais plus retourner au collége, ce à quoi j'eusse certainement réussi, si le navire de mon oncle ne l'eût attendu à Toulon.

Tu devines avec quelle joie je revins à Férouzat l'année suivante. Mon oncle m'accueillit avec le même plaisir, se livra au même examen sur mon râble. Sa sollicitude en repos :

— Embrasse ta tante, me dit-il.

J'embrassai ma tante; mais, tout en l'embrassant, je fus un peu étonné de la trouver fort changée. Elle était devenue blonde, rose. Un certain embonpoint ferme et jeune qui lui séyait à merveille, lui donnait l'apparence d'une fille de dix-huit ans. Plus timide qu'à notre première entrevue, elle me tendit ses joues fraîches en rougissant. Je remarquai aussi qu'elle avait modifié son accent, qui ressemblait beaucoup à l'accent d'un de mes camarades de collége, qui était Hollandais. Comme j'exprimais ma surprise sur ce changement, mon oncle m'apprit qu'ils revenaient de Java. Cette explication me suffit, je n'en demandai pas davantage, et dès lors je m'accoutumai chaque année aux diverses métamorphoses de ma tante. La métamorphose qui me plut le moins fut celle qu'elle con-

tracta à la suite d'un voyage à Bourbon, d'où elle revint mulâtresse, sans cependant cesser d'être remarquablement jolie. Mon oncle, d'ailleurs, était toujours excellent pour elle, et je n'ai jamais connu meilleur ménage. Par malheur, lancé dans de grandes affaires, Barbassou-Pacha resta trois ans absent, et, lorsque je retournai à Férouzat, il m'embrassa tout seul. Je m'informai de ma tante : il était veuf. Comme cet accident ne paraissait pas l'affecter davantage, j'en pris mon parti comme lui.

Depuis ce temps, je ne vis plus une femme dans le château, excepté une fois, dans une partie isolée du parc, où je rencontrai deux ombres mystérieuses, rigoureusement voilées. Elles se promenaient, accompagnées d'un vieillard aux allures singulières, vêtu d'une longue robe et coiffé d'un tarbouch, qui m'intrigua beaucoup. Mon oncle me dit que c'était son excellence Mohammed-Azis, un de ses amis de Constantinople, qu'il avait recueilli avec sa famille à la suite de persécutions du sultan; il le logeait dans un autre petit château mitoyen avec Férouzat, afin qu'ils pussent vivre plus commodément à la turque; ces jeunes personnes étaient deux de ses filles.

Après cette année-là, je ne séjournai plus guère en Provence; mon oncle, établi en Chine et au Japon, fut cinq ans sans revenir, et je n'eus de rapports avec lui que par son banquier de Paris, chez qui j'avais ce certain crédit illimité qui faisait ton admiration et dont j'usais avec une si belle désinvolture et un si superbe entrain de folie.

Tu sais comment, il y a quelques mois, je reçus cette lettre qui m'annonçait un malheur imprévu et réclamait ma présence immédiate à Férouzat pour la levée des scellés et l'ouverture du testament; mon pauvre oncle était mort en Abyssinie.

Le lendemain de mon arrivée ici, j'étais à peine levé, lorsqu'on m'annonça Féraudet le notaire. Il entra armé de paperasses. J'aurais voulu ne point agir en héritier avide et remettre à quelques jours les questions matérielles; mais ce notaire me dit « qu'il y avait certaines clauses du testament qui nécessitaient un prompt examen. » Mon oncle m'avait laissé des charges et des legs nombreux au profit de ses filleuls et de tiers fort éloignés. Tout cela était débité avec le ton affligé de circonstance, et en même temps avec l'air d'un homme qui se sent porteur d'un document extraordinaire et en prépare l'effet. Bref, il ouvrit le testament; il était ainsi conçu :

Château de Férouzat, le .. 18...

« Je, soussigné, Claude-Anatole-Gratien Barbassou, comte de Monteclaro, déclare choisir et désigner pour légataire universel et

unique héritier de mes biens : meubles, immeubles et valeurs généralement quelconques, tels que... etc., mon neveu Jérôme-André de Peyrade, fils de ma sœur, à charge, par ledit, d'acquitter les legs suivans :

« 1° A ma bien-aimée femme et légitime épouse Lia-Rachel-Euphrosine Ben-Lévy, modiste à Constantinople, et y demeurant, au faubourg de Péra : 1° une somme de quatre mille cinq cents francs que je lui ai reconnue par contrat ; 2° ma maison de Péra, qu'elle habite, y compris toutes les dépendances y annexées ; 3° une somme de douze mille francs à répartir, à sa volonté, entre les divers enfans qu'elle a de moi.

« *Item* à ma bien-aimée femme et légitime épouse Sophia-Eudoxia, comtesse de Monteclaro (née de Cornalis), demeurant à Corfou : 1° une somme de cinq cent mille francs que je lui ai reconnue par contrat ; 2° la pendule et les vases de Saxe qui sont sur ma cheminée ; 3° la *Vierge* du Pérugin qui est dans mon salon de Férouzat.

« *Item*, à ma bien-aimée femme et légitime épouse Marie-Gretchen van Cloth, demeurant à Amsterdam : 1° une somme de vingt mille francs que je lui ai reconnue par contrat ; 2° une somme de soixante mille francs à répartir, à sa volonté, entre les divers enfans qu'elle a de moi ; 3° mon service de table en faïence hollandaise, intitulé n° 3 ; 4° un orgue à manivelle avec quatre symphonies de Haydn sur planchettes.

« *Item*, à ma bien-aimée femme et légitime épouse, Marie-Louise-Antoinette-Cora de La Pescade, demeurant aux Grands-Palmiers (Ile Bourbon) : ma plantation qu'elle habite, y compris les dépendances du Grand-Morne.

« *Item*, à ma bien-aimée femme et légitime épouse, Anita-Josépha-Christina de Postero, demeurant à Cadix : 1° une somme de douze mille francs que je lui ai reconnue par contrat ; 2° mon pardon de son aventure avec mon lieutenant Jean Bonaffé. »

. . . .

Si quelque formaliste essayait d'insinuer des critiques à l'endroit des principes conjugaux de mon oncle, je lui répondrais que Barbassou-Pacha était Turc et mahométan, qu'en conséquence on ne saurait que le louer de s'être soumis fidèlement aux lois du prophète, lesquelles lui permettaient un tel luxe d'hyménées, sans qu'il s'écartât le moins du monde de la limite des convenances, et qu'il avait au contraire, en ce cas, pratiqué pieusement un devoir religieux que, selon toute vraisemblance, sa mort prématurée l'a seule empêché d'accomplir avec plus de ferveur. Je veux espérer que le Dieu des croyans lui tiendra compte du moins de ses efforts.

Cela dit pour une mémoire qui m'est chère, et les principales

clauses du testament énoncées, j'ajoute en trois mots que, les donations matrimoniales de mon oncle réglées, les différens legs à ses filleuls, à ses amis, à ses matelots additionnés, il me restait environ trente-sept millions.

— Voici pour les dispositions légales, monsieur, continua le notaire lorsqu'il eut terminé sa lecture. Il me reste maintenant à vous remettre une lettre cachetée que votre oncle m'a confiée pour ne la donner qu'à vous seul après sa mort. J'avais ordre de la détruire sans en prendre connaissance, au cas où votre décès aurait précédé le sien; c'est donc vous dire que j'en ignore le contenu qui ne doit être lu que par vous. Veuillez, je vous prie, me signer ce reçu constatant que les cachets sont intacts, et que je l'ai laissée dans vos mains.

Il me présenta un papier : je lus et signai.

— Est-ce tout? demandai-je.

— Pas encore, monsieur, reprit-il en tirant de sa poche un autre pli. Voici un acte également cacheté qui m'est adressé à moi. Je ne devais l'ouvrir qu'au cas où le testament de votre oncle serait devenu nul et non avenu, votre mort ayant précédé la sienne. Cet acte, m'avait-il dit, devait alors régler ses volontés dernières. Votre présence étant dûment constatée, mes ordres écrits et formels m'enjoignent de brûler sous vos yeux ce document devenu inutile et sans objet.

Il me fit encore constater que l'enveloppe avait été respectée, et, prenant sur mon bureau une bougie qu'il alluma, il livra à la flamme l'acte secret dont nous ne devions point connaître les réserves. Cette formalité accomplie, il partit.

Resté seul, et encore tout ému de ces souvenirs palpitans de mon pauvre oncle, je me mis à considérer la lettre que le notaire m'avait laissée. J'y devinais un mystère et je pressentais vaguement qu'elle devait contenir un arrêt de ma destinée. Cette dernière parole de lui, qui semblait me venir de la tombe, ravivait dans mon cœur les regrets à peine assoupis. Je pris enfin la lettre en tremblant. Voici ce qu'elle renfermait :

« Mon cher enfant,

« Quand tu liras ceci, j'en aurai fini avec ma station terrestre. Fais-moi le plaisir de ne pas trop t'attrister et d'être un homme. Tu connais mes idées sur la mort. Je n'ai jamais eu le préjugé de la considérer comme un malheur, convaincu que c'est tout simplement la transition qui nous mène à un état supérieur. Règle-toi là-dessus, et ne me pleure pas comme un enfant. J'ai vécu; à ton tour! Je veux que ton vieil ami te devienne un bon souvenir, tu le mêleras à ton bonheur, en te disant qu'il en prend sa part.

« Maintenant, causons.

« Je te laisse tous mes biens, ne voulant pas te créer des ennuis d'affaires; mon testament est en ordre, et tu vas entrer en possession de mon héritage sans plus de formalités. Pourtant il est une dernière volonté que je recommande tout simplement à ton cœur, certain que, entre nous, il n'est pas besoin de plus de complications pour en assurer l'exécution.

« J'ai une fille qui a toujours partagé avec toi le meilleur de mes affections. Si je t'ai fait un secret de cette seconde paternité, c'est qu'il pouvait survenir des circonstances qui rendissent inutile la révélation que je te fais en ce moment. Ma fille avait un père légal qui avait le droit de me la reprendre lorsqu'elle aurait seize ans; aujourd'hui, elle est libre, son père légal est mort, elle a bientôt dix-sept ans, et je te la confie. Elle s'appelle Anna Campbell, et est à Paris au couvent des Oiseaux, où elle achève son éducation. Pour toute famille, il ne lui reste qu'une tante, sœur de sa mère, Mme Saulnier, et qui demeure rue Barbet de Jouy, n° 20. Il te suffira de te présenter chez cette dame et de lui dire ton nom. Elle sait que je t'ai désigné comme le tuteur moral de ma fille, que c'est toi qui me remplaceras... Elle connaît enfin *toutes mes intentions.*

« Je souligne ces mots, car ils résument mes plus chères espérances. J'ai élevé Anna avec le désir de te la donner pour femme, et de partager ainsi ma fortune entre vous, m'en reposant sur toi pour cet arrangement. Si le mariage n'est pour un homme qu'une affaire sans conséquence, il est pour la femme le plus grave événement de la vie. Avec toi, je sais que je n'ai pas à craindre que la petite soit jamais malheureuse, et c'est ce qu'il faut avant tout. Si je ne reviens pas de ce dernier voyage, tu auras tout le temps de mener ta vie de garçon; mais je compte sur ton amitié pour me rendre ce petit service de l'épouser quand le moment sera venu. Elle est encore un peu maigre, et je crois que tu feras bien d'attendre un ou deux ans. Je peux t'assurer du reste que sa mère était fort bien. Tu trouveras leurs deux portraits réunis dans un des médaillons de velours rangés dans le tiroir de mon secrétaire. (Ne te trompe pas, c'est celui qui porte le numéro 9.)

« Maintenant que la chose est réglée, il ne me reste plus qu'à te faire une dernière recommandation. Si Féraudet a suivi mes prescriptions, comme je le suppose, il a dû brûler un papier devant toi. C'était un second testament qui devait instituer ma fille, Anna Campbell, légataire universelle de tous mes biens, si tu n'avais plus été là. Du moment que tout est dans l'ordre et que tu me survis, tu comprends que je n'ai pas voulu compliquer tes affaires en te laissant en face de ce tas de formalités ou de chicanes qu'eût

nécessité une situation de mineure étrangère, cohéritant avec toi; cela t'eût jeté dans un fatras de procédures, d'actes restrictifs et d'enregistremens à n'en plus finir. Cependant il faut tout prévoir pour le cas où quelque accident te surviendrait avant ton mariage avec Anna, — nos propriétés s'en iraient alors à des collatéraux, et Dieu sait où l'on nous en dénicherait!.. — Comme je désire que ma fortune reste à mes enfans, il est indispensable de ne pas oublier de faire des dispositions testamentaires en faveur de ta cousine, de façon que tout lui revienne, à ton défaut, sans plus de contestations que je ne t'en aurai laissé. Je m'en rapporte à toi là-dessus. Tu trouveras toutes les indications nécessaires de noms, prénoms et qualités que tu devras énoncer, à la première page de mon grand livre particulier, d'où part le crédit qui lui était ouvert, ainsi qu'à toi, chez mon banquier, et qui formait un compte tout spécial pour vous deux. Mme Saulnier a l'habitude de prendre ce qu'il lui faut; jusqu'à ton mariage, il est donc inutile de t'occuper de ce détail : confirme seulement son crédit, si cela devient nécessaire.

« Cela convenu, mon enfant, va de l'avant! Je n'ai pas besoin, je le sais, de te dire de penser quelquefois à ton vieil oncle; je te connais, cela me suffit. De mon côté, je te remercie de ce que tu as été pour moi et je te donne du fond du cœur ma bénédiction.

« Allons, grand bêta, ne t'amollis pas; je suis dans le ciel, mon âme est libre et se réjouit des splendeurs de l'infini. Est-ce qu'il y a là de quoi t'attrister? Adieu. »

A la lecture de cette lettre, mon cher Louis, faut-il te dire si je fis le contraire de ce que m'ordonnait mon pauvre oncle, et si je m'amollis? Les larmes ruisselaient sur mes joues, mon cœur se fondait, je ne pouvais plus voir ce mot « adieu, » que je pressais sur mes lèvres.

Ce mélange d'élévation, de tendresses, ce soin touchant de consoler ma peine, cette confiance sans bornes en mon affection, en ma loyauté... J'étais écrasé par ma douleur, et j'étais fier de me sentir digne du grand cœur de cet homme qui m'accablait de ses bienfaits avec l'aveugle abandon d'un père. Il me semblait que je ne l'avais point assez aimé, et le chagrin de sa perte se mêlait presque à des remords. Je lui jurais de vivre pour accomplir ses vœux comme s'il eût pu m'entendre; du fond de mon âme, d'ailleurs, je savais bien qu'il me voyait.

Quand le flot de mes larmes se fut tari, je ne voulus point tarder un instant à remplir ses recommandations dernières. Je courus à sa chambre, j'ouvris son secrétaire et je trouvai les portraits.

L'un, une miniature précieuse, représente une femme de vingt-deux à vingt-cinq ans, l'autre une photographie d'Anna Campbell, à quinze ans. Moins jolie que sa mère peut-être, elle a un charmant visage d'enfant; la pauvre petite s'ennuyait sans doute lorsqu'on l'a fait poser, car l'expression en est boudeuse, guindée. Elle annonce cependant devoir être agréable quand elle aura traversé l'âge ingrat. Je me sentis pris d'un sentiment d'affection subite pour cette cousine inconnue dont je devenais le tuteur, et dont je devais être le mari. Sur cette froide image, je renouvelai à mon oncle le serment d'obéir à ses volontés; puis, prenant une plume, je fis un testament instituant Anna Campbell légataire universelle de tous les biens que mon oncle nous laissait.

Une partie de mon héritage, la plus étrange et la plus inattendue, était encore ignorée du notaire et de moi.

II.

Je ne veux pas me faire meilleur que je ne suis, mais je l'atteste, mon cher Louis, malgré l'éblouissement bien naturel que je ressentis en me voyant maître d'une semblable fortune, lorsque j'en eus fini avec les affaires légales, ma première pensée fut de payer à la mémoire de mon pauvre oncle un tribut de deuil et de regrets, en me renfermant avec son souvenir. J'eusse considéré comme une ingratitude et comme une impiété une trop grande hâte de jouir des richesses d'un tel bienfaiteur. Sa perte me laissait vraiment un vide cruel dans le cœur; je décidai donc de vivre au moins quelques mois à Férouzat. J'écrivis immédiatement à la tante d'Anna Campbell ma résolution de combler les vœux de mon second père, la priant de disposer de moi en toute chose, comme d'un protecteur et d'un ami prêt à répondre à tout appel. Quatre jours après, je reçus d'elle une lettre des plus cordiales et fort bien tournée. Elle m'assurait de sa confiance en tout le bien que mon oncle lui avait dit de moi; elle me donnait des nouvelles de ma fiancée, « qui, pour n'être encore qu'une enfant, n'en promettait pas moins déjà d'être une femme accomplie. »

Ces devoirs de convenance acquittés, je m'installai dans ma retraite, et me mis au travail.

Dire que mon recueillement ne fut pas plus distrait que je ne l'aurais voulu, ce serait peut-être hasardé; mais qu'y faire? Ne devais-je pas prendre connaissance de tout ce que mon oncle me léguait?.. Et Dieu sait ce que contenait mon château de Férouzat! C'était chaque jour nouvelle découverte, dans des chambres où

s'entassaient des meubles rares de tous les temps et de tous les pays. Barbassou-Pacha était brocanteur né, et tous ces meubles étaient remplis d'étoffes, de costumes et d'objets d'art ou de curiosité; mon intendant lui-même n'en savait pas le compte.

Mais la plus charmante de toutes ces merveilles, c'est vraiment Kasre-el-Nouzha, ma propriété voisine. Kasre-el-Nouzha est une fantaisie turque de mon oncle. Ces trois mots arabes se traduiraient en espagnol par *Buen-Retiro*, littéralement, en français : « Castel des Plaisirs. » C'est ce séjour, séparé seulement de Férouzat par un mur mitoyen, qu'habitait autrefois le ministre exilé qui fuyait les persécutions du sultan. Imagine, caché dans un grand parc dont les arbres touffus en dérobent la vue, un délicieux palais de la plus pure architecture orientale, entouré de jardins où s'entassent les fleurs dans des massifs s'enlevant sur le vert des pelouses, une sorte de Tempé que l'on dirait transplanté de la terre d'Asie. Mon oncle Barbassou, homme de conscience, en a levé le plan dans je ne sais plus quelle résidence du roi de Cachemir. A l'intérieur du *Kasre*, tu pourrais te croire chez quelque seigneur de Stamboul ou de Bagdad. Luxe, ornementation, meubles, aménagement spacieux, tout y est étudié avec le soin d'un artiste et l'exactitude d'un archéologue,... si ce n'est que le confort européen s'y mêle aimablement à la simplicité turque. Les tentures de soie de Perse, les tapis de Smyrne dans ces harmonies de tons qui semblent empruntées au soleil, les salles de bains, les étuves, y sont un vrai chef-d'œuvre; bref, l'installation complète d'un pacha sous le ciel de Provence. Une petite porte au mur du parc ouvre sur cette oasis. Tu devines si j'y passais de longues heures, à m'y créer des rêves des *Mille et une nuits*.

Je n'avais point du reste interrompu mes travaux, car tu ne supposes pas, je l'imagine, que ma fortune de nabab me fasse jamais déserter la science. Au milieu de mes nombreuses folies, tu le sais, et malgré les entraînemens de la vie, peut-être un peu échevelée, que j'ai menée jusqu'à l'âge heureux de vingt-six ans que je possède, j'ai toujours conservé cet amour de l'étude qui remplit de joies si délicates les heures de répit forcé que laissent même les voluptés mondaines à tout homme qui se sent un cerveau. L'École polytechnique et la poursuite de l'x, que mon oncle m'a imposée, ont développé chez moi des instincts de chercheur. J'ai fini par prendre goût aux idées transcendantales... Ce goût vaut bien celui de la pêche à la ligne. Quant à moi, je t'avouerai que je classe au rang des mollusques l'homme qui, libre de ses actes, se contente de manger, boire et dormir, sans faire œuvre de son esprit. — Voilà pourquoi vous m'appelez *le savant*. — Je piochais donc mon livre avec une véritable ardeur, et mon *Essai sur l'origine de la sensa-*

tion y avait gagné quelques bons chapitres, lorsqu'arriva l'événement capital que j'ai entrepris de te narrer.

Il y avait deux semaines que je vivais ainsi solitaire. Un soir, comme je revenais d'Arles, où j'avais passé deux jours pour quelques affaires, j'appris que son excellence Mohammed-Azis, cet ancien ami de mon oncle que je me rappelais avoir vu une fois, était arrivé depuis la veille au château, ignorant la mort de Barbassou-Pacha. J'avoue que cette nouvelle me causa sur le moment un médiocre plaisir; mais en souvenir du frère de ma mère je ne pouvais refuser l'hospitalité attendue. On me dit qu'il était allé tout droit s'installer à Kasre-el-Nouzha, qu'il avait coutume d'habiter. Je m'empressai de lui faire souhaiter la bienvenue, en le priant de m'informer s'il voulait bien me recevoir. Il fit répondre qu'il était à mes ordres et qu'il m'attendait... Je partis aussitôt pour lui rendre visite.

Je trouvai Mohammed sur le seuil. Grave et triste, il m'accueillit avec un salut dont le respect m'embarrassa un peu, venant d'un homme de cet âge. Il m'introduisit dans le salon, aux quatre angles duquel murmuraient des cascatelles d'eau parfumée dans de petits bassins d'albâtre ornés de fleurs. Il me fit asseoir sur le divan, couvert d'une étoffe de soie merveilleuse, qui, très large, très bas et rempli de piles de coussins, fait le tour de la pièce. Une fois assis, je commençai quelques phrases de condoléance; il me répondit en turc. L'entretien devenait difficile; mais, voyant que je ne le comprenais pas, il me baragouina dans un français *sabir*, et avec un accent que je renonce à te décrire :

— *Povera eccellenza Barbassou-Pacha!.. finito... morto?*

Je lui répondis en italien, il le savait tant bien que mal. Nous étions sauvés.

Je lui racontai alors le malheur qui avait amené la fin de mon oncle et de son ami. Il m'écouta avec un grand air d'affliction.

— *Dunque*, reprit-il inquiet, *voi signor padrono? Voi heritare di tutto?.. ordinare?.. commandare?..*

— Croyez, excellence, répondis-je, que rien ici ne sera changé pour vous par la mort de mon oncle, et que je tiendrai à honneur d'être un second lui-même.

Il parut satisfait et respira comme un homme délivré d'un grand poids. Au bout d'un instant, il me demanda si je voulais lui permettre de me faire faire connaissance avec tous les siens.

— Je serai enchanté, excellence, que vous vouliez bien me présenter à votre famille.

Il marcha vers la porte et appela en frappant dans ses mains.

Je m'attendais, d'après les mœurs musulmanes, à voir paraître les femmes ou les filles de mon hôte enveloppées de leurs triples voiles. Je ne pus retenir un cri lorsque je vis entrer quatre jeunes

personnes vêtues de l'adorable costume oriental, le visage découvert, et toutes quatre d'une beauté, d'une grâce, d'une jeunesse si rayonnante que j'en fus un instant ébloui. Je pensai qu'elles étaient ses filles.

Hésitantes et décontenancées, elles s'arrêtèrent à quelques pas; dans mon ébahissement, je cherchais en vain une parole à leur dire, quand, à quelques mots de leur père, elles vinrent à moi l'une après l'autre, et, avec une grâce farouche d'un charme indicible, chacune d'elles, s'inclinant, porta la main à son front, prit ma main et la baisa. Je dois avouer que je perdis tout à fait la tête. Je ne sais ce que je balbutiai. Je crois que je leur assurai qu'elles et leur père retrouveraient en moi, à défaut de mon oncle, un ami vénérable et dévoué, mais, comme elles ne comprenaient pas un mot de français, mon discours fut perdu... Tant il y a qu'au bout d'un instant elles étaient assises les jambes croisées sur le divan, et que je ne songeais plus qu'à prolonger ma visite. Mohammed me dit leurs noms charmans. Elles s'appelaient Kondjé-Gul, Hadidjé, Nazli et Zouhra. Comme, en père orgueilleux, il ne se fit pas faute de louer leur beauté, je fis chorus avec lui, et très certainement mon enthousiasme le flatta.

Elles étaient toutes quatre en effet d'une beauté si étrange, et en même temps si diverse, qu'on les eût crues rassemblées pour former le plus ravissant des tableaux : de grands yeux noirs, doux, timides et langoureux comme des yeux de gazelle, avec de ces regards d'Orient que nous ne connaissons pas, des lèvres qui souriaient, montrant des dents perlées, ce teint que le voile défend même contre le hâle du jour, et qui, selon la vieille image, semble vraiment pétri de lys et de roses. Dans ces riches costumes de gaze de Brousse ou de soie, aux couleurs harmonieuses, qui dessinaient les formes des hanches et des seins, elles avaient des poses, des mouvemens d'une souplesse féline et d'une grâce exotique qu'il faut avoir vus chez les filles musulmanes pour en comprendre la voluptueuse langueur. J'étais en plein conte arabe, et des imaginations folles me montaient au cerveau.

Tandis que, par contenance, j'essayais de converser de mon mieux avec leur père, apprivoisées peu à peu, elles s'étaient mises à chuchoter entre elles; par instans, un petit rire sonore éclatait, où je pressentais quelque malice. J'y répondais gaîment en les menaçant du doigt pour leur faire entendre que je les devinais, et c'étaient de nouveaux rires d'enfans, si bien qu'au bout d'une demi-heure une gentille familiarité s'était établie entre nous, nous causions par gestes, et nos yeux rendaient presque superflue l'intervention laborieuse de Mohammed comme interprète. Il paraissait du reste ravi de nous voir ainsi folâtrer.

Pour leur apprendre mon nom, je prononçai plusieurs fois le mot : *André*. Elles comprirent et voulurent à leur tour me faire aussi dire le leur. Celui de Hadidjé produisit de grands rires à cause de ma difficulté à articuler l'aspiration gutturale. Voyant que je n'y pouvais parvenir, elle me prit alors par les deux mains, son visage touchant presque le mien. — Hadidjé! — criait-elle. Et je répétai : — Hadidjé! — C'était fou et charmant. Il me fallut reprendre même leçon avec chacune d'elles. Mais où cela devint un délire, ce fut lorsque Kondjé-Gul eut son tour. Je ne sais par quel hasard elle laissa échapper un mot italien. Je l'interrogeai dans cette langue; elle la savait à peu près. Tu comprends ma joie!... Tout aussitôt nous nous pressâmes en même temps d'un flot de questions. Ses sœurs nous regardaient, ouvrant de grands yeux.

A ce moment, une servante grecque entra, suivie de deux autres femmes, apportant le dîner sur des plateaux qu'elles déposèrent sur de petites tables basses en ébène incrustée de nacre. La discrétion m'ordonnait de prendre congé après une fort longue visite, et je m'y préparais... Aussitôt, entre mes jeunes amies, un concert de paroles confuses, où je crus deviner le regret de ma retraite. Mohammed intervint heureusement en m'invitant à dîner.

Faut-il dire si j'acceptai!

Je m'installai comme elles sur le tapis, les jambes croisées, et nous commençâmes un festin délicieux. Du vin de Champagne fut apporté pour moi, attention à laquelle je fus sensible. Je m'étais placé à côté de Nazli; à ma gauche Kondjé-Gul, en face de moi Hadidjé et Zouhra. Je ne te raconterai point quels mets furent servis, ma pensée était ailleurs.

— Quel âge as-tu? me demanda Kondjé-Gul, car en son italien un peu rouman elle employait la forme turque.

— Vingt-six ans, répondis-je. Et toi?

— Moi, j'ai bientôt dix-huit ans.

Ce tutoiement me charmait. Elle me dit alors l'âge des autres. Hadidjé était l'aînée, elle avait dix-neuf ans; Nazli et Zouhra entre dix-sept et dix-huit, l'âge de la plus fraîche éclosion chez les filles d'Orient, plus précoces que les nôtres. Notre gaîté et leur babil ne tarissaient pas. Comme elles ne buvaient que de l'eau : — Ne veux-tu pas goûter au vin de France? dis-je étourdiment à Kondjé-Gul.

A cette proposition, elle prit un petit air si effaré que les autres lui demandèrent la traduction de mes paroles. Il y eut alors un grand émoi, puis une discussion, à laquelle Mohammed se mêla. Je craignais déjà de les avoir offensées, quand leur père dit enfin quelques mots qui semblèrent décisifs. Alors, toute rougissante et avec une hésitation d'une grâce divine, Kondjé-Gul prit mon verre et but, d'abord avec une petite grimace de chatte qui goûte, si drôle

et si amusante, puis ensuite avec un air de satisfaction si réelle que toutes partirent d'un éclat de rire.

Ma foi, je te le confesse, à cette hardiesse ingénue je sentis battre mon cœur comme si ses lèvres eussent touché les miennes dans un baiser... Juge de ce que je devins quand Zouhra, Nazli et Hadidjé tendirent à la fois la main pour réclamer mon verre. Elles burent à la ronde, et moi après elles, dans un trouble de sens impossible à décrire. Cet abandon mêlé de réserves pudiques, ces timidités adorables qu'elles surmontaient, de peur sans doute de me froisser en refusant ce qu'elles croyaient peut-être conforme à nos habitudes françaises, tout cela me touchait, me ravissait, m'intimidait même parfois à ne plus oser soutenir leurs regards, bien que la présence de leur père attestât l'innocence de ces familiarités. A la fin du repas, les mêmes servantes grecques enlevèrent les tables. La nuit venait, on alluma les lustres. A travers les persiennes closes les parfums des myrtes et des lilas nous arrivaient. On apporta des cigarettes; Zouhra en prit une, l'alluma, et, après en avoir tiré quelques bouffées, me l'offrit... Je me laissai faire.

Voyons, Louis, t'imagines-tu ton ami, mollement accoudé sur des coussins? autour de lui, ces quatre filles du paradis de Mahomet dans leurs adorables costumes de sultanes, folâtrant et babillant, belles toutes quatre à ne savoir à laquelle j'eusse donné la pomme si j'eusse été Pâris!.. Je te le répète, j'eus besoin d'un effort pour me convaincre que tout cela était bien réel. Au bout de quelque temps, je m'aperçus que Mohammed était parti; mais, grâce à Kondjé-Gul, décidément mon interprète, notre causerie devint active et générale. Hadidjé m'enseigna un jeu turc qui se joue avec des fleurs, et que je ne te décrirai point, ne l'ayant pas compris.

Te dire comment se passa cette soirée, ce serait vouloir te raconter un éblouissement, une ivresse. Je leur montrai, à mon tour, le jeu du furet, tu sais? Un ruban noué aux deux bouts, que l'on tient assis par terre en cercle, et sur lequel glisse un anneau qu'il faut saisir entre les mains d'un des joueurs. Ce fut, ma foi, le dernier coup pour ma raison. Quels rires et quels cris joyeux! Chacune d'elles, prise à son tour, me choisissait naturellement pour point de mire. A chaque instant, je me sentais saisi, emprisonné dans leurs bras blancs et nus... Je te le jure, c'était à devenir fou!

Il était près de minuit quand Mohammed rentra. J'avais perdu toute conscience du temps; cette fois il fallait partir. Tandis que je m'apprêtais et que je disais quelques mots à Kondjé-Gul, Mohammed adressa la parole à Zouhra, à Nazli, à Hadidjé. Je crus m'apercevoir qu'il les interrogeait, et qu'elles lui répondaient négativement. Alors il parla plus longuement à Kondjé-Gul; il me sembla qu'il la pressait pour lui demander compte de ma conver-

sation avec elle, et que le résultat le contrariait. Je songeai avec ennui que peut-être je lui attirais quelques réprimandes. Enfin il leur ordonna sans doute de se retirer, car elles vinrent à moi l'une après l'autre, et, comme à leur entrée, chacune d'elles s'inclina d'un air respectueux, en portant ses doigts à son front, et me baisa la main, après quoi elles sortirent, me laissant dans un désordre de pensées impossible à décrire.

J'allais faire quelques apologies auprès de Mohammed pour m'excuser en le quittant, car je craignais qu'il ne mît désormais des obstacles à de semblables soirées, lorsqu'il me dit d'un air inquiet dans son idiome, que je traduis pour ne point renouveler la scène des mamamouchis du *Bourgeois gentilhomme :*

— Puis-je espérer que le signor est content?

— Comment, excellence? m'écriai-je en lui serrant affectueusement les mains, mais ravi!.. Et vous ne pouviez me causer une plus grande joie que de disposer de moi comme de mon oncle.

— Elles n'ont pas déplu à votre seigneurie? reprit-il.

— Vos filles? mais elles sont adorables! Et ma seule crainte serait de ne leur voir point partager la sympathie qu'elles m'inspirent.

— Ah!.. Alors, ce n'est pas parce que votre seigneurie est mécontente qu'elle ne reste pas ce soir? ajouta-t-il d'un air soucieux.

— Que je ne reste pas? répondis-je... Que voulez-vous dire?

— Mais... votre excellence n'a dit sa volonté à aucune d'elles.

— Ma volonté!.. quelle volonté pouvais-je donc leur exprimer?

— Puisqu'elles appartiennent à votre seigneurie, répondit-il.

— Elles m'appartiennent?.. Qui?

— Mais Kondjé-Gul, Zoubra, Hadidjé, Nazli.

— Elles m'appartiennent? repris-je au comble de la stupéfaction.

— Sans doute, dit Mohammed, l'air aussi étonné que moi... Son excellence Barbassou-Pacha, votre oncle, dont j'avais l'honneur d'être le serviteur, m'avait ordonné de lui acheter quatre vierges pour son harem; puisqu'il est mort et que votre seigneurie le remplace comme maître...

— Ah!!!

Je renonce à te rendre l'expression de ce cri qui m'échappa. Tu devines tous les sentimens qu'il contenait. Vrai!.. je crus tout de bon cette fois que j'allais devenir fou. Le rêve des *Mille et une nuits* me surprenait tout éveillé! Ce palais original et somptueux était un harem, et ce harem était à moi! Ces quatre Schéhérazades dont la divine jeunesse et les grâces fascinantes m'avaient brûlé comme des flammes, elles étaient mes esclaves et n'attendaient qu'un signe ou qu'un désir de moi!..

Mohammed, incapable de comprendre mes agitations, me regardait d'un air piteux, ahuri, comme s'il eût présagé quelque dis-

grâce. A ce moment, la vieille Grecque lui apportait des clés. Il y en avait quatre. Il me les présenta.

— C'est bien, lui dis-je, laissez-moi !

Il obéit, me salua sans répondre et sortit.

Dès que je me vis seul, ne songeant plus à me contraindre, je me mis à parcourir le salon comme un insensé, et je laissai librement éclater la joie qui m'étouffait. Je ramassai sur le tapis un ruban oublié là par Kondjé-Gul, je le pressai sur mes lèvres avec transport; puis ce furent des fleurs éparses avec lesquelles avaient joué Hadidjé et Zouhra.

Louis, tu n'attends pas, je l'espère, que je t'analyse toutes les sensations inouies par lesquelles je passai dans ce moment... Ce qui m'arrivait touchait au surnaturel, le surnaturel ne se raconte pas, et je ne sache pas que légende, nouvelle, ou roman de notre monde ait jamais abordé une situation aussi surprenante que celle dont j'étais le héros. Certes de rigides bourgeois qui offrent en étrennes à leurs filles les *Contes* de M. Galand, illustrés avec les péripéties amoureuses du calife de Bagdad, trouveraient un tel roman bien hardi, uniquement parce que la scène ne se déroule pas en Perse ou à Samarcande. Pourtant mon histoire est identique, et la petite-maîtresse la plus pudibonde la lirait sans sourciller, si je m'appelais Hassan au lieu d'André.

III.

Tu veux tout savoir, n'est-ce pas, de ce qui peut agiter l'esprit d'un mortel dans une semblable conjoncture? Écoute :

Lorsque j'eus réussi à éteindre un peu mon exaltation, lorsqu'enfin je me fus persuadé moi-même de la réalité de cette rayonnante féerie, je m'accoudai à la fenêtre; j'avais besoin de respirer. Minuit sonna au château. Que faisaient-elles? Songeaient-elles à moi comme je songeais à elles? Je me mis à contempler ces quatre clés que m'avait laissées Mohammed. Chaque clé avait une mignonne étiquette, portant une lettre et un nom : Nazli, Zouhra, Hadidjé, Kondjé-Gul. J'avais encore les yeux tout pleins de leurs beautés. Si peu naïf que je sois, j'étais malgré moi troublé, j'allais dire timide... Après les fascinations de cette soirée, je sentais que j'aimais; j'aimais d'un amour étrange, subitement épanoui, j'aimais d'abondance, sans pouvoir séparer l'une de l'autre ces images radieuses, qui se mêlaient dans ma pensée comme si elles n'eussent eu qu'une seule âme. Grâce à ma certitude d'égale possession, Kondjé-Gul, Hadidjé, Nazli, Zouhra, se complétaient dans mon illusion comme un seul être, exhalant un unique parfum de grâces, de jeunesse et d'amour.

Tout cela te paraît fou, tu as peut-être raison; mais j'analyse pour toi cet enchantement, qui me fait encore l'effet d'un rêve. A l'espoir de ces voluptés qui m'attendaient, le tumulte de mes sens se fondait dans je ne sais quelle appréhension. Que te dirais-je, enfin? j'avais beau être sultan, mon cœur n'avait jamais été à pareille aubaine et s'était souvent, tu le sais, épris à moins bon escient. Tout à coup l'idée me vint qu'elles avaient dû se méprendre sans doute sur le sentiment de réserve que j'avais affecté auprès d'elles. Suivant leurs traditions de harem, leurs usages et leurs lois, j'étais légitimement leur maître et leur mari; ne pouvaient-elles pas croire à de l'indifférence, à du dédain? Troublé par cette réflexion, je me sentis pris d'un serrement de cœur affreux. Qu'allaient-elles supposer? mon Dieu! Remettrais-je au lendemain pour dissiper leurs doutes et me justifier d'une aussi étrange froideur, qui pouvait ressembler à du mépris? Je n'avais pas plutôt conçu cette pensée que je n'eus plus qu'un désir : revoir Kondjé-Gul...

Je connaissais tous les aménagemens d'El-Nouzha. Au centre de l'édifice est une vaste salle circulaire, prenant le jour d'en haut par une coupole de verre dépoli, soutenue par des colonnes de marbre blanc. Des lampes, pendues entre les colonnes, répandaient une clarté mystérieuse. Une fois là, j'écoutai. Tout était silencieux. Je trouvai l'appartement de Kondjé-Gul; je m'en approchai. J'écoutai encore, l'oreille contre la porte. Quelques frôlemens vagues que j'entendis m'annoncèrent qu'elle n'était point couchée. La clé dans la main, j'hésitai un moment avant d'ouvrir. — Enfin je me décidai.

Imagine une chambre parfumée, coquette et riche à la fois, tendue d'étoffes de soie des Indes aux couleurs vives, éclairée par la lumière adoucie d'un petit lustre à trois lampes. Devant un grand miroir, Kondjé-Gul était assise, ses longs cheveux tombant jusqu'à terre. Ses bras nus élevés, la tête renversée en arrière, elle tenait un peigne d'or. A ma vue, elle jeta un petit cri, se leva d'un bond et, toute rougissante, fixant sur moi ses grands yeux effarés, elle demeura immobile et presque tremblante; — son trouble me gagna.

— T'ai-je fait peur? lui dis-je en essayant d'affermir ma voix, et me pardonnes-tu d'entrer ainsi?

Elle ne répondit pas un mot, mais elle baissa les yeux, un sourire glissa furtivement sur ses lèvres; puis, sa main sur sa poitrine, elle s'inclina.

— Kondjé-Gul! chère Kondjé-Gul! m'écriai-je, touché jusqu'au fond de l'âme d'un tel acte de soumission.

Et, m'élançant vers elle, je la pris dans mes bras pour dissiper ses craintes; je baisai son front qu'elle m'abandonnait, son visage pressé contre mon sein, avec un adorable effroi pudique.

— Tu es venu! murmura-t-elle.

— As-tu donc cru que je ne t'aimais pas?.. dis-je aussi ému qu'elle.

A cette question, elle releva la tête avec une inexprimable langueur et sourit encore, en me regardant dans les yeux, de si près que nos lèvres se rencontrèrent.

Louis, est-il vrai que l'idéal embrasse l'infini, et que l'âme humaine plane en des régions si hautes que les félicités d'ici-bas ne sauraient la satisfaire?.. Je ne voulus point quitter le harem sans avoir aussi revu Hadidjé, Zouhra et Nazli. Les pauvres petites, elles se croyaient déjà dédaignées! Il me fallut sécher leurs larmes.

Tu comprends à cette heure par quelles complications du testament de mon oncle je n'ai point trouvé depuis quatre mois un moment pour t'écrire. Je te raconterai les incidens de cette existence surprenante, de ce quadruple amour dont je suis possédé au point d'être sincère dans toutes mes effusions. Dis si tu veux, dans la médiocre sphère de tes sensations limitées, que tout cela est fou. J'aime, j'adore en poète, en païen, comme il te plaira; mais enfin, quoi? mon oncle, qui était musulman, me lègue un harem; que devais-je faire? Si tes travaux te laissaient des loisirs, ne passe pas par Férouzat, tu sais? Voilà comme nous sommes, nous autres sultans. Elles meurent d'envie de voir Paris; il se pourrait bien que j'y arrivasse un de ces jours.

Je n'ai pas besoin de te recommander, je suppose, de cacher soigneusement cette lettre à ta femme.

IV.

Madame, je serai véridique. Oui, je suis de complexion tendre, — plus peut-être qu'un Provençal ordinaire, — j'en conviendrai encore, si votre grâce le juge ainsi, et je n'en rougirai pas; mais je suis aussi, daignez le croire, amoureux des convenances, et ce serait avec un vif chagrin que je me verrais déchoir dans votre estime. Or, à quelques mots de fine raillerie, blottis comme de petits serpens sous les condoléances fleuries de votre malicieuse lettre, j'avais déjà compris que, dépourvu de toute délicatesse, et au risque de me couvrir de confusion, ce misérable Louis m'a joué un tour pendable, en vous lisant les folies que je lui écrivais l'autre semaine. Ne niez pas! Il le confesse aujourd'hui, sans pudeur, dans les nouvelles qu'il m'envoie, ajoutant même « que vous avez ri. » Qu'aurez-vous pensé de moi, grand Dieu?.. Après une pareille aventure, je n'oserais certainement plus affronter votre regard, si

je n'avais pour excuse de déclarer bien vite que toute cette histoire n'est qu'une mystification, imaginée pour répondre à d'impertinentes plaisanteries sur le testament de mon oncle Barbassou... Louis s'est laissé prendre au piége comme un benêt. Vous y entraîner avec lui me ferait mourir de honte...

Madame, je préfère entrer dans la voie des aveux. Je ne suis point du tout le héros d'une histoire de sultanes. Je suis un bon jeune homme ami de la morale et de la bienséance, quoique vous m'ayez souvent honoré du titre « d'original fieffé. » Daignez considérer d'ailleurs que je n'ai été coupable que de trop d'ingénuité. J'ai supposé que Louis ne vous montrerait pas cette extravagante lettre, car je lui recommandais expressément de vous la cacher. Mon seul crime en tout ceci serait donc d'avoir oublié qu'une femme de votre esprit peut tout lire, quand elle a le cœur et le mari que vous avez.

Au fait, madame, je ne sais pas pourquoi je m'excuse avec tant d'insistance; je m'aperçois qu'à force d'apologies je cours grand risque d'aggraver ma faute. Qu'ai-je écrit, après tout, sinon un très piètre épisode de ces contes arabes que, par les soirs d'hiver, vous avez feuilletés bien souvent, entre fillettes, sous les yeux des mères ravies? En y réfléchissant, je comprends maintenant que, si vous avez ri, ce doit être à coup sûr de la faiblesse de mon imagination. Vous vous êtes rappelé le palais d'or et les cent femmes du calife Haroun-al-Raschid. Daignez considérer encore que je suis un chétif Provençal et non point un sultan.

Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier.

Remarquez d'ailleurs que, par pure vraisemblance autant que par respect de la couleur locale, il fallait me résoudre à un harem un peu simplet et le restreindre au strict nécessaire. Et, puisque je me suis laissé aller à cette folie, ne trouvez-vous point, en y songeant, qu'il serait fort regrettable que l'idée d'un tel roman ne me fût pas venue? surtout qu'il s'arrêtât à la première page? Notre pauvre monde, madame, se meut dans un cercle exigu de passions et de sensations si bornées, qu'il me semble que toute âme un peu haute doit par instant s'y trouver à l'étroit. Quel bonheur de pouvoir, d'un seul coup d'aile de l'imagination, s'évader de cette prison que le préjugé verrouille, s'envoler dans les régions du rêve! Eh quoi! la soif de l'idéal m'attirerait un blâme? Ne trouvez-vous pas, vous qui lisez des romans, qu'il serait au contraire instructif autant que curieux d'étudier les incidens bizarres qui résulteraient forcément de cette très naturelle histoire d'amour orientale égarée à travers notre

monde? mais je vois sur vos lèvres un mot qui m'effarouche : immoral! immoral!

Madame, ce mot m'indique que vous vous méprenez étrangement sur mes intentions. Vous êtes une femme de beaucoup d'esprit; expliquons-nous en philosophes, en moralistes. Supposez que je m'appelle Hassan; vous liriez certes sans le moindre froncement de sourcil le très simple roman de mes amours, et, si elles éprouvaient quelques douloureuses traverses, vous leur accorderiez le tribut de cette larme que vous avez versée sur les malheurs de la pauvre Namouna. La question de morale ici serait donc après tout une question de latitude, et l'excentricité de ma situation disparaîtrait à l'instant, si j'habitais les rives du Bosphore ou quelque palais de Bagdad. Vous arrêteriez-vous à la question plus élevée du sentiment? C'est précisément ce point de vue psychologique que je me propose de traiter, madame, ne fût-ce que pour rechercher si l'âme humaine, affranchie de toute pression, est susceptible de se dilater à l'infini comme un gaz libre. Mêler la science positive au sensualisme éthéré, tel est mon but. Un simple amour, on sait ce que c'est; mais adorer quatre femmes à la fois, alors que tant d'honnêtes gens estiment très suffisant de n'en aimer qu'une, me semble une tentative digne d'enflammer le cœur d'un poète qui se piquerait de galanterie, aussi bien que le cerveau d'un savant à la recherche du fluide vital et des sources de la sensation. Une telle étude serait à coup sûr ardue et sévère; elle ne serait pas du moins sans gloire, vous en conviendrez, si d'aventure il arrivait qu'elle aboutît logiquement au triomphe du sublime amour chrétien sur la polygamie païenne ou mahométane.

La moralité d'un livre, madame, est toute dans la moralité d'un auteur, qui se respecte d'abord en respectant son public, et qui ne le conduit pas en mauvaise compagnie pour l'induire en de mauvais sentimens. Il me plaît de tracer le tableau de ces idéales amours qu'a dû rêver un jour tout adolescent de vingt ans, — de remplacer les courtisanes et le vice par la grâce et la virginité, — et, comme ces charmans poètes païens qui nous ont tant fait songer, de mêler l'anacréontique à l'idylle. Ouvrez le premier roman venu, et constatez que l'intérêt est toujours défrayé par l'adultère, en pensée, en action, érigé en habitude sociale! Le même Minotaure nous sert depuis Ménélas. L'adultère, toujours l'adultère; c'est fatal, autant que monotone!

Neveu d'un pacha, il m'a paru curieux de placer en Provence un roman turc et d'en faire un essai de psychologie. Il faut de l'amour à tout roman! Serais-je donc coupable de ce que les mœurs d'Orient comportent d'autres façons d'aimer? Convenez d'ailleurs que mes héroïnes sont plus poétiques que les demoiselles à la mode

chez qui, comme tout auteur, j'avais le droit de conduire mon héros. Pour m'excuser, je dirai comme le naïf de Chamfort : « Est-ce ma faute à moi si j'aime mieux les femmes que j'aime... que celles que je n'aime pas? »

P.-S. Surtout pas un mot à Louis de la mystification dont je le rends victime.

V.

Tu m'as mis dans un horrible guêpier!.. Quoi! je te confie l'étonnante conjoncture qui m'arrive, avec la recommandation du mystère le plus absolu, et tu livres tout uniment ma lettre à ta femme, au risque de m'attirer, par ton indiscrétion, les quolibets les plus acérés sur ma situation de pacha? N'as-tu donc pas compris que, si cette aventure s'ébruite, la place n'est plus tenable pour moi à Paris, où je vais devenir la proie des petits journaux comme un personnage excentrique et légendaire, — que je ne pourrai plus paraître au club, au théâtre, dans un salon, sans me voir accueilli par des sourires goguenards ou ébaubis? Déjà je me vois au bois, suivi par des badauds ravis de se montrer « le monsieur qui possède un harem. » As-tu perdu l'esprit en me faisant cette abominable traîtrise?

Je compte très sérieusement que tu vas réparer ta balourdise en acceptant, aux yeux de ta femme, un rôle de mystifié dont je t'affuble, car je lui écris que pas un mot de cette histoire n'est vrai, que c'est un roman que j'invente pour occuper mes loisirs, pendant tout le temps que je dois forcément passer dans la solitude de Férouzat afin de terminer mes affaires d'héritage... Bref, comme je ne doute point que ce qu'elle va avoir de plus pressé, ce sera de te montrer aussi sa lettre, j'attends de ton amitié que tu feignes d'y croire. A cette condition seule, je te continuerai mes confidences, et je les suspens jusqu'à ce que tu m'aies donné ta parole de discrétion jurée.

VI.

J'ai ton serment, je reprends mon récit où je l'avais laissé. Tu vas voir ce que tu aurais perdu. Seulement, un mot d'exorde.

Mon ami, je te raconte une histoire extraordinaire surtout par le fonds de sensations inconnues que je rencontre à chaque pas, — car mes amours, tu en conviendras, ne ressemblent à aucune situation d'amoureux prévue, et c'eût été vraiment une grande perte pour l'avenir de la psychologie, si le héros d'une pareille aventure ne

se fût trouvé tout à point, comme moi, un philosophe capable d'y apporter la plus scrupuleuse analyse.

Tout d'abord, pour bien comprendre les singularités de cette situation, il te faut faire abstraction complète de tout ce que tu as jamais connu des amours accessibles aux pauvres Lovelaces de notre monde. Ces liaisons incertaines, éphémères, d'amans et maîtresses dont le caprice est la seule loi, et que le seul caprice peut rompre, ces possessions immorales et douteuses que rien ne garantit, où l'on coudoie le rival de la veille et celui du lendemain, il y a dans toutes ces amours-là quelque chose de précaire et d'humiliant... Avec nos mœurs, nul secret, nul mystère, car la beauté d'une femme, la plus aimante, la plus aimée, se livre à tous les yeux. Dans mon harem, les charmes de Zouhra, Nazli, Kondjé-Gul, vierges de tout regard, n'ont jamais enivré que mes yeux; ma possession tranquille ne connaît point les mordans soucis qu'éveille toujours le souvenir d'un rival dans le passé. L'avenir n'est pas moins sûr que le présent, leur existence tout entière m'appartient; elles sont mes esclaves, je suis leur maître et j'ai charge d'âmes. Cela dit, je reprends.

Je ne te ferai point l'injure de te rappeler que mon intéressant récit s'arrêtait à la première lueur de la lune de miel. J'étais rentré au château avant le lever de mes gens; après un bain, je m'endormis et ne me réveillai plus qu'à midi. Je déjeunai, puis j'attendis qu'il fût deux heures pour retourner à El-Nouzha. Une trop grande hâte m'eût paru l'indice d'un sentiment vulgaire, je voulais me montrer à la fois discret et passionné; ce moment du jour conciliait ces deux sentimens.

Te dire en quel état d'esprit j'étais, tu comprends de reste qu'autant vaudrait te raconter un feu d'artifice. Il est de ces troubles du cœur qui échappent à l'analyse. L'enchantement qui me tenait enivrait ma pensée comme les fumées du hatchich, et j'avais peine à me reconnaître moi-même dans ce personnage de féerie; j'avais besoin d'un effort pour constater mon identité et m'assurer que je ne me leurrais point d'un rêve. Elles m'attendaient. Mon rôle de sultan m'était si nouveau que je tremblais d'y commettre quelque solécisme qui me ferait déchoir à leurs yeux; j'allais à l'aveuglette dans ce paradis de Mahomet dont j'ignorais les lois. Fallait-il garder l'air majestueux d'un vizir ou m'abandonner aux tendres attitudes d'un amant?.. Dans mes perplexités, j'étais presque tenté de faire appeler Mohammed-Azis pour lui demander quelques leçons de style, à l'usage du parfait pacha des rives du Bosphore; mais peut-être allait-il déranger mon bonheur, introduire une hiérarchie dans mon harem, je n'en voulais point entendre parler, car en vérité le choix d'une favorite m'eût été impossible.

Enfin, l'heure arrivée sans que j'eusse rien résolu, je pris le sage parti d'agir selon les circonstances, et je me dirigeai vers mon harem. Je t'ai déjà dit, je crois, qu'une petite porte dont j'ai seul la clé fait communiquer mon parc avec El-Nouzha. De là, une sorte de labyrinthe conduit au *Kasre* par une seule et étroite allée que l'on peut prendre pour un sentier perdu. Comme j'arrivais au dernier méandre qui aboutit enfin aux jardins découverts, j'aperçus sous la vérandah Mohammed-Azis, qui paraissait me guetter; il accourut vers moi avec un empressement ravi et des *salem aleks* à n'en plus finir. Au premier mot, je devinai qu'il savait tout... Je m'informai; il me répondait que j'étais attendu, lorsqu'au même instant j'entendis des cris de joie, puis des bruits de pas précipités mêlés à des bruissemens de soie,... et je vis bientôt déboucher sous la vérandah, en tumulte et disputant à qui arriverait la première, Hadidjé, Nazli, Kondjé-Gul et Zouhra; elles se jetèrent dans mes bras toutes les quatre à la fois avec des rires d'enfans, me serrant, tendant leurs lèvres roses et se jalousant mon premier baiser. Quels rires et quel ramage d'oiseaux!.. Et tout cela avec un abandon si jeune et si naïf, — j'allais presque dire avec tant d'innocence, — que moi-même j'en demeurai tout surpris; mais soudain, à un mot de Mohammed, qui nous regardait attendri et toujours de plus en plus rayonnant, elles devinrent toutes confuses. Il leur reprochait sans doute un manque de décorum, car, se dégageant doucement, elles portèrent la main à leur front. Tu devines si bien vite je coupai court à ces formes de respect en les attirant de nouveau dans mes bras... Là-dessus, de nouveaux rires et des railleries adressées avec de petits airs triomphans à ce pauvre Mohammed; il prit une mine effarée en levant les mains au ciel, comme pour l'attester qu'il n'était pour rien dans cet oubli de toute étiquette orientale. Après ce début, tu admettras sans peine que je ne me préoccupai plus guère des difficultés que j'avais cru entrevoir dans mon rôle. J'avais imaginé une situation délicate provoquée par des jalousies naissantes, des susceptibilités de rivales, des attitudes froissées, peut-être même des reproches et des pleurs d'amantes trahies.

Cinq minutes après, nous nous lancions par les jardins. Arrivées l'avant-veille, elles n'avaient pas encore mis le pied hors du harem. La visite de leur domaine les ravissait, et c'était un babil, une volubilité de voix jeunes et sonores à récréer les oiseaux. A chaque pas, nouvelle découverte; quelque massif de fleurs, quelque sentier perdu, au fond duquel on entendait une cascade d'eaux vives s'échappant en frais ruisseaux qui couraient sur les mousses à travers tout le parc pour aller se perdre dans le lac, et sur lesquels étaient jetées çà et là de petites passerelles aux vives couleurs... C'étaient des questions sur tout. Kondjé-Gul était naturellement toujours

l'interprète; toutes écoutaient, ouvrant leurs grands yeux, puis elles repartaient, cueillant aux buissons quelques fleurs qu'elles se mettaient dans les cheveux, à leur corsage, en colliers, et, pour me faire admirer ces parures, à chaque instant l'une d'elles accourait à moi, comme pour quêter un baiser.

Si tu veux savoir ce que pense ou ressent un mortel en pareille occurrence, je suis forcé de t'avouer qu'il n'est pas en mon pouvoir de te l'apprendre. J'étais étourdi, captivé, surpris par des sensations si nouvelles que je m'y abandonnais sans réflexion, sans conscience de moi-même. D'abord, mon cher, pour t'en rendre compte, il te faudrait des notions d'esthétique que tu ne possèdes pas, tout peintre que tu es, il te faudrait connaître ce charme de beauté, tout exotique, des filles d'Orient, cette désinvolture juvénile et d'une nonchalance voluptueuse, ces mouvemens ondulés des hanches que leur donne l'habitude de marcher en traînant leurs babouches, ces grâces souples et félines et la fascination profonde de ces regards pleins de langueur; il te faudrait les avoir vues dans ces costumes étranges et pittoresques, dessinant si bien leurs formes harmonieuses, les larges pantalons de soie noués à la cheville et serrés à la taille par une fine écharpe tissue d'or, les vestes brodées de perles, et ces chemises de soie de Brousse, transparentes comme une gaze, ou bien la longue robe ouverte par devant, et dont elles relèvent la queue en l'attachant à leur ceinture pour cheminer plus à l'aise; — tout cela, dans des tonalités de couleurs tendres se mariant à miracle... C'était un éblouissement de fraîcheur, de grâces bizarres que je renonce à décrire.

A un moment, nous arrivâmes au bout d'un sentier où nous étions forcés de passer le ruisseau sur des pierres espacées dans son lit. Là, grands cris d'effroi. J'obtins de Zouhra, qui me semblait la plus brave, de traverser en me donnant la main. Hadidjé la suivit; mais quand ce fut à Nazli, la peureuse se pendit à mon cou avec une telle terreur d'un si grand péril que je la pris dans mes bras pour la porter sur l'autre bord. Kondjé-Gul, comme une coquette, profita de l'exemple.

— Oh! porte-moi aussi, dit-elle.

Comme je la tenais au-dessus du ruisseau, une de ses babouches tomba dans l'eau. Tu devines quels rires; tu vois Kondjé-Gul sautillant sur un pied, pendant que je repêchais la mignonne sandale, qu'il fallut faire sécher pour ne point mouiller son bas de soie vert tendre. L'endroit était un des plus charmans du parc : un grand tapis de gazon ombragé par un massif de sycomores; nous nous assîmes... Mon ami, tu as certainement vu quantité de tableaux sur ce thème : *Rêve de bonheur*. Un jardin enchanteur; dans le fond,

le temple de l'Amour : les personnages, de beaux jeunes hommes et de belles jeunes femmes, sont toujours couchés. Supprime du tableau des détails un peu trop académiques pour Férouzat, et tu me vois, sur l'herbe, savourant le frais avec mon ménage étendu autour de moi.

Louis, n'allons pas plus loin... Avoue-le sans fard, dans ta faible sphère de sensations, tu es tout près de trouver mes amours excentriques. Sous le fallacieux prétexte qu'il n'est point naturel d'être aimé de quatre femmes à la fois, comme un misérable sceptique, tu es capable d'offenser des sentimens naïfs que tu ne saurais comprendre. Tout d'abord, apprends que dans leur esprit elles ne sauraient concevoir qu'il y eût la moindre irrégularité à leur situation. D'après les lois, les mœurs de leur pays, elles se croient mes épouses de par un lien tout aussi légitime à leurs yeux que celui du mariage pour nous. Elles sont mes *cadines*, et ce titre leur crée des devoirs et des droits définis par le Koran lui-même.

Par condescendance pour ton médiocre intellect enfin, je te ferai remarquer en outre que, sous le ciel béni de Turquie, la femme ne connaît point cette présomptueuse vanité d'avoir un mari sans partage. Élevée pour le harem, la jeune fille ne forme pas d'autre rêve ambitieux que celui de l'emporter peut-être un jour sur ses rivales, mais jamais, au grand jamais, elle n'a conçu cette idée bizarre d'être l'unique objet de la passion d'un amant, d'un maître ou d'un époux. Pour Zouhra, Nazli, Hadidjé, Kondjé-Gul, l'idéal, c'est l'existence que je leur donne; elles s'y livrent comme à la réalisation de leurs espérances. Leurs notions sur la destinée de la femme ne vont pas au-delà de ce bonheur, qu'elles possèdent enfin, de plaire et d'être aimées ainsi.

Mon cher ami, il y a beaucoup de l'enfant chez ces êtres qui ne semblent créés que pour épanouir leur beauté, comme les fleurs pour exhaler leur parfum. Cloîtrées dans la vie de harem, leurs idées ne dépassent point l'horizon du harem. Leur esprit et leurs cœurs n'ont eu pour unique culture que les récits des légendes merveilleuses ou des superstitions d'amour; elles ne savent rien de plus. Dis, si tu veux, que ce sont de jolis petits animaux qui n'ont pas d'âmes, tu te tromperas. Encore une fois, la plupart de nos idées, soi-disant raffinées ou civilisées, sur le sentiment, la vertu, les convenances, la pudeur, sont des idées de convention selon le lieu, le climat, l'usage, et tu le verras bien au courant de mon histoire, que je puis appeler à bon droit de l'histoire naturelle, car je surprends l'instinct de mes petits animaux sur le vif, et elles montrent par instans des abandons hardis qui ressemblent mille fois plus à la véritable innocence que certaines réserves pudibondes de nos jeunes personnes bien élevées.

La babouche étant séchée à peu près, Kondjé-Gul la remit à son petit pied cambré dans son fameux bas de soie vert tendre, et nous reprîmes notre course à travers le parc. Je passe une promenade en bateau sur le lac bordé de grands saules. Les cygnes et les canards chinois nous suivaient en troupe...

Mohammed, en homme prévoyant, n'avait point douté que je ne restasse au *Kasre*. Le dîner, ce jour-là, était servi à la française. Il n'y assista point comme la veille, je n'avais plus besoin de lui, et il rentrait dans le rôle effacé qui lui appartenait désormais en ma présence. Je m'attablai donc avec mes houris, et ce festin, où tout était nouveau pour elles, devint une véritable fête. Elles grignotaient, goûtaient de tout, avec des étonnemens, des précautions, des petites mines gourmandes d'une grâce indicible. Je dois dire que mon cuisinier n'obtint l'unanimité de leurs suffrages qu'au dessert, où elles commencèrent en quelque sorte à dîner de confitures, de gâteaux, de crêmes et de fruits. Le vin de Champagne leur plaisait par-dessus tout, et il eût fini par trop animer leurs petites têtes, si je n'y eusse veillé avec soin. Tandis qu'elles riaient, babillaient à l'envi, je songeais à ce dîner de la veille où, timidement, je m'étais assis auprès d'elles en visiteur étranger. Quel rêve accompli!.. Quel coup de baguette de fée avait produit cet événement magique?

Quant aux autres nouvelles d'ici, je n'ai pas besoin de te dire que nul, dans le pays, ne soupçonne les secrets d'El-Nouzha. Mon train de vie extérieur est des plus conformes à ma situation. Je visite les anciens amis de mon oncle : Féraudet le notaire, le bon vieux curé, qui m'appelle la providence du lieu. Une fois par semaine, je dîne chez le docteur Morand, lequel possède un fils, George Morand, officier aux spahis, pour le moment en congé à Férouzat, et une nièce orpheline, jeune personne de dix-neuf ans, caractère enjoué et sympathique. Elle est fiancée à son cousin le capitaine, vrai type d'*Africain :* un sabre, mais bon garçon dans toute l'acception du mot; une de ces natures franches, faites pour le dévoûment comme les chiens de Terre-Neuve ou les caniches, à la fois formidable et patient; c'est mon ami! Nous étions compagnons de jeux quand nous étions enfans, et il ne faudrait point se permettre de me regarder de travers en sa présence. Il s'étonne beaucoup de ma vie d'anachorète, et, pour me distraire, s'efforce de m'entraîner dans le courant caché de galanteries champêtres qu'il se permet en attendant l'hymen.

VII.

En te racontant minutieusement le premier matin de ma lune de miel, mon cher Louis, je t'ai raconté à peu de chose près chacun

de mes jours depuis ma dernière lettre. « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, » a dit un sage; le bonheur ne se raconte pas. Tout d'abord, tu dois comprendre que je t'écris maintenant revenu de l'effarement naturel où m'avait plongé mon étrange aventure. Trois mois se sont écoulés; je jouis de mon bonheur en vizir délicat et non plus comme un simple troubadour provençal égaré tout à coup dans le harem du calife. Enfin j'ai recouvré mon sang-froid d'analyste.

Comme bien tu le penses, dès le second jour, je me suis mis à *piocher* le turc, travail facile après mes études du sanscrit. Joins à cela ce que, l'amour aidant, mes houris ont appris de français, avec ce don merveilleux, cet instinct du langage que possèdent les peuples d'Asie, et tu ne t'étonneras point d'apprendre qu'aujourd'hui je puis profiter avec mes amantes de tous les trésors de la conversation; ce résultat heureux me permettra désormais de m'étendre sur leurs différens caractères.

Je confesserai d'abord, sans présomption aucune, que l'ingénieux système établi dans la tenue de mon harem est tout à l'honneur de mon oncle Barbassou, qui fut toujours, autant qu'homme au monde, particulièrement jaloux d'observer ce que les Anglais appellent la *respectability*. Pour tout le pays, et même pour mes gens, Mohammed-Azis est un exilé, haut personnage politique à qui mon oncle donnait l'hospitalité. Barbassou-Pacha le traitait toujours respectueusement d'excellence, aucun domestique du château n'en parle en d'autres termes. Il a eu la douleur de perdre une de ses filles, car, paraît-il, il en avait cinq autrefois. Sont-elles jeunes? sont-elles vieilles? On l'ignore. Dans l'intérieur du *Kasre*, le service n'est fait que par les femmes grecques, qui ne savent point un mot de français; elles ne sortent jamais. Les jardiniers doivent avoir quitté les jardins à neuf heures du matin. Tout cela, comme tu le vois, est très correct. L'histoire de Mohammed est des plus plausibles; son air de majestueuse tristesse et sa vie solitaire sont bien conformes à la grandeur déchue d'un ministre en disgrâce. Il écrit, dit-on, ses mémoires justificatifs, il y travaille jour et nuit, et même on sait que très souvent je veille fort tard avec lui pour l'aider dans cette tâche.

Quant à moi, tu ne supposes pas, j'imagine, que, comme le chevalier Tannhauser sur le Vénusberg, j'affadisse mon corps et mon âme à déguster continuellement « les friandises et sucreries d'amour, » comme dit Henri Heine, ou que les philtres de Circé m'aient transformé comme les compagnons d'Ulysse. Tout beau, mon cher! Je représente le corps savant, ne t'y méprends pas! Je goûte des voluptés de mon harem tout ce qu'un naturaliste intelligent et raffiné en doit savourer, mais sans détendre impru-

demment les ressorts de la sensation. Armé d'une adroite sagesse sur ce fleuve du Tendre oriental, pour rester fidèle à mon rôle, je sais prévoir les écueils de la satiété et le naufrage des illusions.

Tous les jours donc, vers trois heures, après avoir consacré la matinée à mes affaires ou à mes *Essais sur la psychologie*, je me rends à El-Nouzha et j'y reste assez généralement jusqu'au milieu de la nuit. Pourtant... j'y vais aussi quelquefois le matin, pour le bain. Je donne des leçons de natation à mes houris. Il faut te dire que sur ce point, indispensable au luxe des sultanes, Barbassou-Pacha a créé une merveille. Au milieu d'une île du lac (laquelle est copiée sur le délicieux jardin de Sse-ma-kouang, le fameux poète chinois), imagine une grande vasque de marbre, entourée d'un portique circulaire; une sorte d'atrium ouvert sur le ciel. Sous une colonnade qui répand son ombre fraîche, une fine natte de Manille court sur les dalles. Le fond des murs intérieurs est animé de fresques copiées à Pompéi et à Herculanum. Autour des colonnes blanches, des rosiers et des myrtes grimpent, en s'enroulant, jusqu'à la terrasse ornée de vases et de statues se détachant sur un grand velum de pourpre. De larges divans de cuir, des hamacs, des tapis, des coussins pour le repos. Tel est ce lieu enchanteur. Souvent, par les chaudes journées, nous y déjeunons; c'est là qu'aujourd'hui je t'écris, vêtu d'une robe persane à larges manches, tandis qu'autour de moi s'ébat mon harem, ce qui va naturellement me donner une excellente occasion d'en venir aux portraits de mes almées.

Kondjé-Gul, la belle nonchalante qui se berce près de moi dans son hamac, est Circassienne de race. Son nom désigne en turc une variété de roses que nous ne connaissons pas; elle a été amenée à Constantinople toute enfant par sa mère, attachée au service d'une cadine du sultan; aujourd'hui elle a dix-huit ans. Imagine-toi le type caucasien dans sa fleur. Grande, une taille de jeune déesse, avec un air de naturelle indolence qui semble indiquer qu'elle a la conscience de sa beauté souveraine; la tête fine et couronnée d'une immense chevelure châtain l'enveloppant jusqu'aux hanches. Les traits de son visage sont d'une pureté de lignes inexprimable. De grands yeux bruns, à paupières lourdes, qui alanguissent le regard, des lèvres un peu sensuelles, que, par une habitude de porter haut le front, elle semble toujours tendre au baiser, un mélange de la beauté grecque avec une sorte de grâce bizarre, particulière à cette race tcherkesse encore un peu sauvage,... tout cela forme un ensemble exotique et merveilleux que je ne puis pas plus te rendre que je ne saurais t'expliquer le parfum d'un lys. Aimante et tendre, elle a un caractère d'enfant où les fougues ardentes se mêlent à je ne sais quelle douceur profonde de senti-

ment. Elle est la jalouse dans mon ménage, mais chut! les autres ne le savent pas; c'est assurément le plus étrange et le plus parfait de mes petits animaux.

Hadidjé est une juive de Samos, une juive d'une rareté singulière parmi les descendantes d'Israël... Elle est blonde; d'un blond à la fois suave, fauve et doré, dont le blond Véronèse ne peut te donner une idée. Sa beauté est assurément un de ces effets de sélections et de croisemens admis comme base du système de Darwin... L'Angleterre a passé par là!.. Imagine une de ces filles de *keepsake*, échappée de *la Fiancée d'Abydos* ou du *Giaour* de Byron; prends cet être charmant, blond, frais, blanc, rose, enveloppe-le de l'atmosphère du harem qui va orientaliser sa grâce et lui donner ce je ne sais quoi qui caractérise les allures ondulées des sultanes...

Mon ami, un événement incroyable, surprenant, inoui, étourdissant, surnaturel!.. Ne cherche pas, tu ne trouverais jamais! jamais! jamais! Cela dépasse tout ce qu'un cerveau humain pourrait imaginer de prodigieux et d'abasourdissant.

Hier, j'avais interrompu ma lettre, distrait par Hadidjé, au moment même où je traçais son portrait. La journée s'était écoulée sans que j'eusse retrouvé le loisir de l'achever; ce matin, j'étais à déjeuner au château, tout seul, dans mon cabinet, où je me fais ordinairement servir pour ne point interrompre mon travail. Je songeais, en lisant le dernier numéro d'un recueil scientifique, lorsque mon oreille est frappée par le bruit d'une voiture roulant sur le sable. Comme je ne reçois que de très rares visites et que mon ami George, le spahi, ne vient qu'à pied, je pensai que c'était mon notaire, accourant me relancer pour quelques affaires; depuis quinze jours, il me reproche de les négliger. La voiture s'arrête devant le perron. J'entends les gens qui courent à travers l'antichambre. Tout à coup un cri, puis des voix confuses qui semblent émues par l'effroi, et enfin de nouveaux bruits de pas, précipités comme dans une déroute subite. Étonné, j'écoute, lorsque soudain une voix de stentor prononce ces mots :

— Mais qu'est-ce qu'ils ont donc, ces crétins-là?.. Est-ce qu'ils vont me laisser là longtemps avec mon sac?

Louis, juge si je demeure interdit, stupéfait. Je crois reconnaître la voix de mon oncle défunt, qui, prenant des sons cuivrés de trompette, grossit encore, en ajoutant de son grand ton de commandement :

— François! si je t'attrape, animal, tu vas voir!

Je me lève, je cours à la fenêtre, et j'aperçois distinctement mon oncle Barbassou-Pacha lui-même.

— Tiens, tu es ici, garçon? me dit-il.

Moi, je saute par-dessus le balcon et je tombe dans ses bras; il m'enlève de terre, comme si j'étais un enfant, et nous nous embrassons. Tu devines mon émotion, ma surprise, mon saisissement. Les gens nous regardaient de loin, effarés, n'osant encore s'approcher.

— Ah! çà, répéta mon oncle, qu'est-ce qu'ils ont donc?.. Est-ce que j'ai des cornes?..

— Je vous expliquerai tout cela, lui dis-je; entrez, pendant qu'on enlèvera vos bagages.

— Allons! répondit-il, et fais-moi vite déjeuner, j'ai une faim de loup.

Tout cela était dit avec ce calme d'un homme qui n'a jamais pu s'étonner de rien, et avec cet accent marseillais dont le timbre suffit seul à dénoncer un original. Mon oncle parle sept langues; à Paris, tu le sais, il s'énonce avec la pureté d'un Parisien, mais dès qu'il met le pied en Provence, c'est fini, il reprend le ton, il a de l'*assent.*

Il entra d'un pas alerte, en redressant sa haute taille; je le suivis. Arrivé dans mon cabinet, voyant la table servie, il s'assit avec la même aisance que s'il rentrait d'une promenade dans le parc, se versa deux grands verres de vin qu'il avala coup sur coup en respirant bruyamment avec satisfaction, trancha dans un pâté et commença une attaque sérieuse qui n'admettait pas la moindre possibilité de le prendre pour un spectre. Je le laissais faire, le contemplant toujours ébahi. Quand je le vis en état de répondre :

— Ah! çà, d'où venez-vous, mon oncle? lui dis-je.

— *Té!..* je viens du Japon, tu le sais bien! me répondit-il comme s'il eût nommé le chef-lieu du département; seulement j'ai un peu flâné en route, et cela m'a empêché de t'écrire.

— Et depuis cinq mois, qu'êtes-vous devenu?

— Peuh!.. J'ai fait une pointe en Abyssinie pour voir le négus, qui me devait deux cent mille francs. Il ne me les a pas rendus, le gredin!.. Mais tu as l'air tout drôle... Et ce grand *arleri* de François qui me regarde avec des yeux tout ronds, comme si j'allais l'avaler... Qu'est-ce que j'ai donc de féroce?.. Tiens, tu as changé ma livrée! reprit-il, ils ont l'air de gens d'église; est-ce que tu t'es mis dans les ordres?

— Mais, mon oncle, depuis cinq mois nous portons tous votre deuil.

— Mon deuil?.. tu veux rire!

— Depuis cinq mois, nous vous croyons mort, et nous avons reçu tous les documens constatant votre décès!

— Ces documens ont dit que je suis enterré peut-être? ajouta-t-il sans autrement s'émouvoir.

— Mais assurément! dis-je. Nous avons aussi l'acte de votre inhumation!

A ce mot, mon oncle Barbassou n'y tint plus, et il lui prit un de ces accès de rire silencieux à lui particuliers.

— En ce cas... tu allais hériter?.. dit-il au milieu de son transport de gaieté, qui lui permettait à peine de parler.

— C'est fait, mon oncle, repris-je, et je suis déjà en possession de tous vos biens!

Cette réponse mit le comble à sa joie, et il repartit de plus belle, si bien, ma foi, que son rire me gagna aussi, pour se communiquer à François... Mais tout à coup mon oncle s'arrêta, comme s'il lui fût venu une réflexion, et, saisissant ma main avec une subite effusion :

— Ah! j'y pense, tu as dû avoir un fier coup de chagrin, garçon?

Il y eut dans ce mot tant de franchise, il partait si bien d'un cœur sans arrière-pensée que, je te le jure, j'en fus ému jusqu'au fond de l'âme; mes yeux s'emplirent de larmes, et je me jetai à son cou pour l'en remercier.

— Eh bien! eh bien! dit-il en me tapant sur l'épaule pour me calmer, pendant qu'il me tenait embrassé, grand bêta, puisque je suis revenu!

Le déjeuner fini, la table enlevée, nous restâmes en tête-à-tête.

— Voyons, mon oncle, quand vous allez m'avoir expliqué comment on a pu croire à votre mort, il s'agira de courir bien vite accomplir les démarches pour vous ressusciter.

— Des démarches! s'écria-t-il, et pourquoi faire?

— Mais pour rétablir votre état civil et vos droits de vivant.

— On s'apercevra bien, en me voyant, que je ne suis pas dans l'autre monde! répliqua-t-il avec tranquillité.

— Puisque vous êtes considéré comme défunt, vous ne pourriez plus ni rien faire, ni rien signer, ni rien contracter...

— Bon, bon!.. laisse donc!.. Barbassou Gratien-Claude-Anatole ne s'embarrasse pour si peu.

— Vos propriétés, dis-je, vos biens, dont j'ai hérité?..

— As-tu payé les droits d'enregistrement? me demanda-t-il sérieusement.

— Oui, certainement, mon oncle!

— Donc?.. Est-ce que tu as l'envie de m'en doubler le coût, pour enrichir le gouvernement, qui te le ferait encore payer tout de même à ma vraie mort?

— Comment voulez-vous faire? dis-je.

— Tu les garderas!.. A ton tour, ajouta-t-il d'un ton gouailleur; voilà quarante ans que j'en ai le tracas, à ton tour, petit!.. Tu les administreras, tu t'en occuperas; c'est toi maintenant qui me paieras la dépense et le tout!

— Vous n'y songez pas, mon oncle! m'écriai-je. Et même, en supposant que je continue à gérer votre fortune...

— Pardon! dit-il, *ta fortune!* Elle est à toi, l'enregistrement est payé.

— Notre fortune, enfin, si vous voulez, repris-je en riant, il n'en est pas moins vrai, je le répète, que vous ne pouvez pas rester frappé de mort civile.

— Bah! bah, des idées politiques! D'abord, explique-moi comment je suis mort, cela m'intrigue.

Je lui racontai ce que tu sais de toute cette étrange histoire : la lettre du notaire m'annonçant la cruelle nouvelle apportée par son second, le lieutenant Rabassu, confirmée par des actes des plus authentiques et accompagnée d'un portefeuille contenant tous ses papiers, des lettres, des valeurs à son nom, des traités signés par lui, attestant enfin une identité qu'il était impossible de contester.

— Mes papiers! s'écria-t-il. Ils n'étaient donc pas perdus?

— Je les ai tous, répondis-je.

— Je comprends maintenant, c'est la faute de ce maladroit de Lefébure.

— Qu'est-ce que Lefébure? demandai-je.

— Tu vas voir, reprit mon oncle, tout s'explique et devient clair... Mais, j'y pense, avec la nouvelle de ma mort, est-ce que Rabassu n'a pas apporté des chameaux?..

— Aucun chameau, mon oncle!

— C'est drôle!.. Enfin, assieds-toi, je vais te conter cela.

Je m'assis, et mon oncle me fit le récit suivant. Je te le transcris fidèlement, mon cher Louis; mais ce que je ne puis te rendre, c'est l'inimitable accent de tranquillité dont il l'accompagna, comme s'il m'eût raconté la fête d'un village voisin.

— Figure-toi, dit-il, qu'en revenant du Japon je relâche à Java. Naturellement je descends à terre... Sur le môle, je rencontre Lefébure, un ancien ami au long cours; il a quitté la navigation pour se marier là-bas avec une mulâtresse qui vend du tabac. Je lui dis : — Bonjour, comment vas-tu? — Il m'embrasse et me répond : — Je m'ennuie. — Tu t'ennuies?.. Eh bien! viens passer quelque temps à Toulon; j'ai mon navire dans le port, je t'offre le voyage et je te fais ramener le mois prochain par la *Belle-Virginie!* — Ma proposition l'enchante, mais il me répond : — C'est impossible. — Impossible... Et pourquoi? — Parce que j'ai la femme qui ne voudrait pas. — Je lui dis : — Il faut voir. — Nous allons à la boutique, la femme fait une scène, elle pleure et crie, en l'accablant d'injures; ils se battent... Enfin à un moment où ils se reposent, j'ajoute : — Je lève l'ancre ce soir à six heures... Je t'attendrai jusqu'à six heures cinq! — Cela dit, je m'en vais à mes

affaires. A six heures, je lève l'ancre et je louvoie un peu. A six heures dix, je partais, quand je vois venir une barque. Je donne ordre de stoper... C'était Lefébure; il me faisait des signaux d'arrêt. Il accoste, monte à bord, et nous filons bon vent. Quinze jours après, nous relâchons pour quelques heures à Ceylan. Le vingt-sixième jour, en arrivant par le travers d'Aden, nous voyons un mouvement dans le port. C'était une frégate de guerre anglaise portant pavillon amiral, à laquelle on faisait le salut... J'apprends à terre qu'elle amène une mission chargée d'aller faire des représentations au négus d'Abyssinie. Et voilà que je rencontre le *captain* Picklok, un de mes anciens amis, que j'ai connu à Calcutta, où il commandait les cipayes. Il me raconte que c'est lui qui commande l'escorte des envoyés. Je dis à Lefébure : — Tiens, le négus me doit quelque chose... Allons-nous faire un tour jusque chez lui?..— Lefébure me répond : — Allons! — J'achète quatre chevaux, une demi-douzaine de chameaux, que je charge avec mes provisions de bord, et nous partons avec l'ambassade. Nous nous amusons un peu en route. Moi, je connaissais déjà le pays; mais voilà qu'à moitié chemin, à Adoua, où nous faisons une demi-journée de halte, Lefébure fait la connaissance d'une Arabe. Il veut y rester jusqu'au lendemain, et me dit : — Pars avec le capitaine, moi, je te rejoindrai demain matin avec le convoi des bagages. — Je pars... Le lendemain, pas de Lefébure. Cela me contrariait, parce qu'il avait gardé les chameaux. Enfin je continue ma route en pensant que je le reprendrai au retour. Bref, j'arrive à la capitale du négus juste pour apprendre qu'on est en train de le détrôner. Je veux m'adresser aux Anglais pour faire régler ma petite affaire... Je m'aperçois que j'ai laissé mon portefeuille et mes papiers avec Lefébure, qui tenait les bagages; heureusement, j'avais toujours l'or de ma ceinture. Alors naturellement je profite de l'occasion pour aller flâner dans l'intérieur jusqu'en Nubie, où j'ai des connaissances, et je charge le *captain* Picklock de dire à Lefébure de venir me rejoindre à Sennaar avec les chameaux. Me voilà parti : au bout de dix jours, j'arrive à Sennaar, je trouve le roi de Nubie, il n'était pas très rassuré par la situation politique; il me fait beaucoup d'amitiés, je lui achète des ivoires, des plumes d'autruche.

Trois semaines se passent; pas de Lefébure! Alors naturellement je profite de l'occasion pour pousser un peu dans le Darfour; mais ne voilà-t-il pas que le neuvième jour, comme j'arrive aux environs d'El-Obéïd, dans le Kordofan, je rencontre une tribu de pillards des Changallas! Ils m'entourent, je veux me défendre, un grand diable, solide, me saute à la cravate et me fait le croc... Je sens qu'il m'étrangle, je lui envoie un coup de poing dans l'estomac, il tombe à la renverse; seulement, comme sa main restait crispée à mon col,

il m'entraîne, les autres m'assaillent à la fois, me voilà pris! On me fourre dans une hutte, lié comme une vergue, après m'avoir volé tout mon or.

J'étais bien gardé. Au bout de huit jours, je me dis : « Barbassou, ton navire est dans le port d'Aden, tu as des affaires qui t'appellent, et tu ne t'en tireras qu'en négociant avec douceur. Il faut te résigner à un sacrifice! » Je fais appeler le chef et je lui propose pour ma rançon un baril de cinquante bouteilles de rhum, dix fusils à piston et deux uniformes complets de général anglais. Cette offre le tente; mais comme je lui demandais de me faire conduire d'abord auprès du roi de Nubie, il me répondit qu'une fois là je l'enverrais promener. Enfin au bout de quatre mois, de négociations en négociations, nous tombons d'accord que je serai reconduit à Sennaar, où je m'engage sur ma parole à donner des garanties. Je pars, toujours attaché, avec dix cavaliers. Au bout de quinze jours, nous entrons dans la ville. Je cherche Lefébure,... pas de Lefébure! Je vais chez le roi... il venait de partir pour huit jours de chasses. Cependant je trouve le cheik gouverneur, je lui raconte mon affaire. Il me dit que le trésor est fermé. Je dis aux cavaliers qui m'accompagnaient qu'ils pouvaient s'en retourner et que d'Aden je ferais parvenir ma rançon. Cela ne les contente pas; l'un d'eux veut me prendre par le bras, je lui administre une volée, bref, le cheik me donne une escorte, et je reviens à Gondar. Les Anglais étaient repartis, je me remets en route pour Aden. Arrivé à Adoua, où j'avais laissé mon ami, je m'informe, je demande Lefébure, — pas de Lefébure! Enfin j'ai la chance de retrouver son Arabe : je l'interroge; elle me répond que le jour même où je l'avais quitté, le maladroit avait pris, vers deux heures, une insolation, dont il était mort dans la même journée. Je cherche mes bagages, mes chameaux... Plus de bagages, plus de chameaux!... On avait tout envoyé au colonel gouverneur d'Aden. J'arrive à Aden, le colonel me dit que tout ce qui est revenu a été porté à mon bord, avec les papiers trouvés sur mon ami, et qu'on y a joint un acte de décès en règle, que mon second s'est chargé de faire parvenir à la famille. Je n'en demandai pas davantage. J'écrivis tout de suite à la femme de Lefébure un petit billet de politesse... J'envoyai à mes Changallas la rançon convenue, en même temps qu'une lettre d'injures au roi de Nubie. Bref, il y avait quatre mois que mon navire était reparti. Je pris le lendemain la malle de Suez... je suis arrivé cette nuit à Marseille... et me voilà!

— En effet, dis-je à mon oncle quand il eut achevé, tout s'explique!.. On a dressé l'acte de décès d'après les papiers trouvés sur votre ami Lefébure, et comme c'étaient les vôtres...

— On s'est trompé, et cet imbécile de Rabassu a levé l'ancre pour apporter au notaire la nouvelle de ma mort.

— C'est limpide, ajoutai-je.

— Mais ce qui m'intrigue le plus, reprit-il, c'est de savoir ce que sont devenus mes chameaux!

VIII.

Comme tu le penses bien, mon cher Louis, cette résurrection inattendue de mon oncle me plongea dans un ordre de sentimens qui me prirent tout entier. Je ne pouvais me rassasier de le voir, de l'entendre, et j'oubliai si complétement ce jour-là tout ce qui n'était pas lui, que je ne songeai même point à mettre le pied hors du château. Je le suivais de chambre en chambre, je le regardais, j'avais besoin de me convaincre qu'il était véritablement en vie... Quant à lui, revenu bien vite de l'étonnement très passager où l'avait un instant jeté la nouvelle de sa mort, il avait repris ce beau sang-froid que tu lui connais... Il présidait à l'arrangement de ses petites affaires, et déballait lui-même ses caisses, pleines de toute sorte d'objets de Nubie, en sifflotant faux des fragmens de bamboulas qu'il avait encore dans l'oreille.

Le soir, nous en étions au café, lorsqu'il me dit en étendant ses longues jambes sur le divan, de l'air d'un homme qui savoure ses aises.

— Tiens, on est bien ici!.. Si tu veux, nous allons y passer quelques semaines.

— Mais autant de semaines que vous voudrez, mon oncle, répondis-je. Et même des mois!

— Parfait!.. Mais, reprit-il, est-ce que tu ne t'ennuieras pas?.. car à moins que tu n'aies une... distraction.

— Ah! m'écriai-je, me rappelant tout à coup mon harem; j'ai oublié de vous parler de cette affaire!..

— Quoi donc? dit-il. Est-ce que tu l'as déjà la distraction?..

— Mais je crois bien, mon oncle!

— Est-elle jolie?

— Mais j'en ai quatre!

A ce mot, mon oncle ne sourcilla pas plus que si je lui eusse annoncé que je m'exerçais sur le pipeau champêtre pour varier mes loisirs; seulement il allongea le bras, prit ma main, qu'il secoua d'un coup sec, à la manière anglaise, et me dit :

— Mes complimens, mon cher!.. Je te demande bien pardon de l'indiscrétion.

— Mais, mon oncle, c'est encore toute une histoire!.. ajoutai-je,

non sans quelque embarras, et c'est toujours votre mort qui l'a amenée!

— Comment çà? Raconte-moi donc la chose.

— Vous savez bien, votre pavillon turc... Kasre-el-Nouzha?

— Je le connais... Eh bien?

— Eh bien! il y a quatre mois, Mohammed-Azis y est arrivé.

— Tiens, dit-il, Mohammed?

— Et vous l'aviez chargé... d'une commission, repris-je.

— C'est vrai, s'écria-t-il, je n'y pensais plus!

— Alors... mon oncle...

— Il avait fait sa commission!.. continua-t-il.

— Oui! répondis-je. Et comme vous étiez mort et que la commission de Mohammed était dans votre héritage, j'ai cru que je devais...

— Bigre! dit mon oncle, tu hérites bien, toi!

— Dame... repris-je un peu hésitant, songez que je ne pouvais pas supposer...

— Enfin, c'est fait, dit-il, n'en parlons plus! Et encore une fois pardonne-moi... Maintenant que je sais la chose, il n'en sera plus question. On ne cause jamais d'affaires de harem entre Turcs. — Seulement, ajouta-t-il, et pour n'y plus revenir, je te conseille de garder Mohammed, entends-tu; il est au pas. Et, pour plus de sûreté, comme je ne dois plus aller flâner par là, tu lui diras de venir me voir.

— Voulez-vous que je le fasse appeler tout de suite?

— Non, non, demain nous avons le temps... Tiens, fais-moi un peu de musique, veux-tu? Joue-moi du Verdi...

Et il se mit à entonner avec sa voix de basse, dans les environs du ton : *Parigi, o cara, noi lasceremmo.*

Nous passâmes une soirée ravissante : conversation, musique et jeu. Il me gagna trois francs au piquet avec une joie folle. Vers minuit, je le reconduisis à sa chambre. Comme il était prêt à entrer dans son lit :

— *Té!..* s'écria-t-il, j'ai là des valeurs que j'oubliais! — Et, prenant un canif, il alla découdre la doublure de son habit, d'où il tira des papiers.

— Tiens, dit-il en me les tendant, voilà pour sept cent mille francs de traites sur les Rothschild de Londres et de Paris, tu les feras toucher.

— Très bien, mon oncle, répondis-je. Et que désirez-vous que je fasse de cette somme-là?

— Ah! ma foi, ça te regarde, mon *pichoun!..* Tu penses bien, maintenant que tu as hérité, que je ne vais plus me mêler de ces choses!

— Au moins, donnez-moi un conseil.

— Mais alors, mon bon, ce serait encore moi qui en aurais l'ennui... Après ça, reprit-il, garde-les,.. ça te servira pour me donner mon argent de poche!

Là-dessus il se coucha, je lui souhaitai le bonsoir, et j'allais sortir, lorsqu'il me rappela.

— Dis donc, André, écris donc au notaire de venir demain.

— Ah! répliquai-je, vous y arrivez enfin!

— Mais je n'arrive à rien du tout! s'écria-t-il du ton le plus décidé. Seulement je veux savoir ce que sont devenus mes chameaux! Tu conçois, j'avais l'intention d'en faire cadeau à la Société zoologique... Il faut qu'on me les retrouve!.. Bonsoir!

IX.

A coup sûr, mon cher Louis, je te ferais injure si j'essayais d'appeler ton attention sur l'étrangeté des événemens qui me sont arrivés depuis quatre mois. Je ne sache pas que mortel ait jamais passé par des péripéties plus originales. La lettre funèbre du notaire, mon installation à Férouzat, le testament de mon oncle, un harem qui me tombe de Turquie, la prise de possession définitive de mon héritage, le tout couronné par le retour du défunt. Certes, tu en conviendras, il y a peut-être là des incidens qui ne se rencontrent point tous les jours. Cependant, si tu voulais savoir ma pensée, je t'avouerais que tout cela me paraît à cette heure n'être autre chose que le *nécessaire* et le *contingent* philosophique dans leur raison la plus simple. Je prétendrais même qu'il n'en saurait être autrement pour le neveu de mon oncle, car ce serait méconnaître les plus élémentaires principes de la logique que de s'étonner de ces quelques menues aventures, du moment où Barbassou-Pacha y est introduit comme *cause première*. Le *substratum* de mon oncle agit si puissamment sur ma destinée, qu'il semblerait tout à fait paradoxal, à mon sens, de supposer que les choses pussent m'arriver comme à un autre. Cesse donc de t'étonner de quelques particularités bizarres, tout juste assez excentriques pour ébaubir un esprit étroit. Pareil à une planète folle qui dévie de son cours, je me meus autour de cet astre surprenant qu'on appelle Barbassou-Pacha et qui m'entraîne dans son orbite extravagante. En dépit d'une vaine apparence de complication romanesque, dans les très simples faits que je t'ai racontés, je te défie de trouver le moindre grain d'inconséquence; tout s'y tient, de par les moyens les plus naturels, de par les prévisions les plus vulgaires du bon sens. Cesse donc de t'étonner, sinon tu vas tomber au dernier rang de mon estime.

Étant posé que je suis le neveu de mon oncle, j'en reviens au ré-

sumé de ma situation. A savoir : feu mon oncle était ressuscité; mais il voulait garder ses avantages de défunt en me forçant de rester en possession de son héritage, et je venais de lui dire bonsoir tandis qu'il rêvait à ses chameaux... Rien de moins compliqué. Si tout cela n'est pas strictement conforme au caractère de Barbassou (Claude-Anatole), je ne m'y connais plus. Cependant cette journée marquée par son retour devait amener des incidens de quelque importance.

Je venais de quitter mon oncle et je me dirigeais vers la bibliothèque pour écrire sur-le-champ au notaire, lorsque François m'avertit qu'une femme du *Kasre* m'attendait depuis une heure. Une des servantes grecques venait quelquefois au château, soit pour des messages, soit pour demander mes ordres. Je compris aussitôt que ne m'ayant pas vu, ni dans le jour, ni dans la soirée, mes petits animaux, inquiets, envoyaient aux nouvelles. J'allai à ma chambre, où François me dit qu'elle était. En entrant, je l'aperçus debout, immobile près de la fenêtre, enveloppée de son grand *feridjié* sombre; mais j'eus à peine fermé la porte derrière moi, que tout à coup j'entendis un cri, des sanglots. Le *feridjié* tomba, et je reconnus Kondjé-Gul, qui se jeta à mon cou, me saisit dans ses bras avec les marques du plus violent désespoir.

— Comment, c'est toi? lui dis-je. Tu viens ici?..

Haletante, suffoquée par les larmes, elle ne put me répondre. Je devinai plutôt que je n'entendis ces mots :

— Je me suis échappée! Je viens mourir avec toi!

— Mais tu es folle, folle, folle! m'écriai-je. Pourquoi mourir?.. Qu'est-il donc arrivé?

— Oh! nous savons tout! reprit-elle. Barbassou-Pacha est revenu!.. Il est terrible!.. Il va te tuer, nous aussi, Mohammed aussi!

Et, délirante, elle s'attachait à moi de toutes ses forces, comme si déjà la mort l'eût menacée.

— Mais, enfant! lui dis-je. Tout cela est insensé... Qui t'a conté cette histoire?

— C'est Mohammed... Il a appris le retour du pacha... Il s'est caché.

— Mais mon oncle est très bon; il m'adore, il ne songe pas même à vous voir, rien ne sera changé pour nous par son retour.

En me voyant si tranquille, elle commença peu à peu à se rassurer. Pourtant, elle était trop imbue de ses idées turques pour admettre du premier coup une pareille dérogation aux usages.

— Alors, dit-elle en essuyant ses pleurs, il ne tuera que Mohammed?

— Pas même Mohammed! m'écriai-je en riant. Mohammed est

un poltron que je tancerai demain d'importance pour qu'il ne vous fasse plus de ces histoires.

— Bien vrai? reprit-elle, il n'aura que des coups de bâton?

J'étais prêt à protester, lorsqu'aux premiers mots je m'aperçus qu'elle soupçonnait que je voulais me jouer de sa crédulité, ce qui offrait le danger de ranimer ses plus vives craintes, car elle n'allait plus rien croire de toutes mes assurances. Je me contentai donc de lui promettre d'intercéder auprès de Barbassou-Pacha. Une fois convaincue que Mohammed ne serait lésé que dans son échine, elle elle n'y pensa plus, et, avec la mobilité d'esprit qui caractérise ces petits êtres sauvages, elle se mit à babiller en examinant tous les objets de ma chambre, touchant à tout avec une curiosité que rien ne pouvait assouvir.

— Voyons, maintenant, il faut rentrer, lui dis-je, peu désireux que l'on découvrît cette incartade.

— Oh! non, oh! non! s'écria-t-elle avec une joie d'enfant. C'est chez toi,... laisse-moi voir!

— Mais il faut rassurer Zouhra, Nazli, Hadidjé!

— Non, elles dorment. Je veux rester un peu ici toute seule avec toi!.. D'ailleurs, ajouta-t-elle avec une petite mine encore effrayée, si Barbassou-Pacha avait dissimulé, s'il venait cette nuit pour te tuer?

— Mais encore une fois tu es folle, dis-je.

— Eh bien! alors, pourquoi me renvoyer si vite?

— Parce qu'il n'est pas convenable que tu quittes le harem, répondis-je. Allons, viens!

— Oh! encore un peu,... je t'en prie, dit-elle avec un baiser.

Le moyen de résister, mon cher Louis? je te le demande.

Je m'assis, la regardant aller, venir et fureter. Il faut t'apprendre que sous son *feridjié*, qu'elle avait jeté à mon entrée, elle était vêtue d'une sorte de robe flottante en cachemire bleu pâle et brodée de vifs dessins de soie et d'or. De ses larges manches, évasées du bas, sortaient ses bras blancs. Ce costume produisait un effet exotique et charmant au milieu de mon appartement très prosaïque dans son confortable, mais qui cependant lui semblait merveilleux. Elle touchait tout, ne pouvait se rassasier de tout voir, et ses questions ne tarissaient pas... Au bout d'une demi-heure, jugeant sa curiosité satisfaite, comme elle commençait à fureter des livres déposés sur ma table :

— Allons, Kondjé-Gul, il faut partir, répétai-je.

En disant ces mots, je ramassai son *feridjié*... Je la ramenai au harem. Une pâle lueur éclairait les fenêtres du salon. Hadidjé, Nazli, Zouhra, y étaient encore. Te peindre la terreur qui les saisit au moment où j'entrai serait impossible. En entendant des pas,

dans la nuit, elles n'avaient point douté que ce ne fût leur dernier instant. Au bruit de la porte s'ouvrant, elles jetèrent un cri; les trois pauvres éplorées s'étaient réfugiées dans un angle.

En m'apercevant avec Kondjé-Gul, elles demeurèrent consternées; en deux mots, je les rassurai.

Quant à Mohammed, il fut impossible de le trouver. Je t'avoue du reste que je ne le cherchai qu'avec un médiocre soin; je n'étais pas fâché qu'il payât d'une nuit de transes le mal qu'il avait fait par sa sottise à mes pauvres houris.

X.

Je m'excuse, mon cher Louis, de t'avoir laissé un mois sans lettres, comme tu me le reproches avec un peu d'aigreur. Tu n'as point soupçonné, je pense, que mon amitié pour toi s'attiédissait. La cause de mon silence, c'est qu'en vérité je n'ai rien à t'apprendre. La simplicité de mon existence n'offre au jour le jour que les mêmes redites des événemens les plus simplets. Partagé entre mon harem et mon oncle Barbassou, je jouis du calme des champs, des bois, qui donne à mon esprit cette libre quiétude que trouble toujours un peu l'atmosphère agitée des villes.

Ne crois point du tout d'ailleurs que nous vivions en cénobites dédaignant les distractions mondaines; le capitaine n'est pas homme à mener le train d'un chartreux : il est autant à cheval qu'à pied. Le jour, excursions, chasses, il visite ses filleuls et mes propriétés, et je te garantis que c'est un fier intendant que j'ai là! Le soir, réceptions au château : le curé, les Morand père et fils, et deux fois par semaine le notaire. Whist à deux sous la fiche, piquets animés,—seulement ce dernier jeu plus rarement, parce que mon oncle triche. — Vers onze heures, les voitures sont attelées qui remmènent tout ce monde. J'accompagne mon oncle dans sa chambre, nous causons de nos affaires, de *ma fiancée,* car il va sans dire que mon mariage avec sa filleule est convenu, et qu'il ne nous est même pas venu à l'idée de disserter sur ce point. Enfin, quand le sommeil le prend, il se couche, et je m'en vais à El-Nouzha. Nous avons en outre une occupation très sérieuse qui consiste à fouiller dans le tas de merveilles amoncelées dans les greniers du château.

— Ah! çà, André, me dit un jour mon oncle, avec l'accent de reproche d'un factotum fidèle, tu as là-haut un fouillis de belles choses que tu es très bête de laisser dans l'ombre... A ta place, je sortirais tout ça!

— Sortons tout ça, mon oncle, répondis-je.

Et, là-dessus, nous nous sommes mis au triage, et tu n'as pas idée

de tout ce que nous avons trouvé : toiles de prix, objets d'art, meubles rares, armes de toutes les contrées. Tu verras quel musée cela fait, si tu viens faire une pointe jusqu'ici comme tu me le promets... Vrai, pour un artiste de ta trempe, cela seul vaut le voyage.

Nous faisons aussi des visites aux deux châteaux de la localité, chez les Montaubec, et chez les Cambouliou, mais dans la stricte mesure des convenances de voisinage, l'élément féminin qu'on y rencontre étant classé par mon oncle dans les bas-fonds de la zoologie inférieure.

Une fois par semaine, le dîner chez le docteur Morand, homme de beaucoup de valeur, à qui il n'a manqué qu'une plus vaste scène, et le seul mortel qui aurait quelque influence sur le capitaine Barbassou, si le capitaine Barbassou n'échappait par son caractère à toute prédominance extérieure. La vie de famille règne ici dans sa plus heureuse grâce, représentée par une ribambelle d'enfans. Je t'ai déjà parlé du fils Morand, le spahi, et de sa cousine Geneviève.

Geneviève, avec ses dix-neuf ans, est de beaucoup l'aînée de toute une nichée, provenant d'un second mariage de sa mère. Le docteur, riche pour le pays, les a tous recueillis à la mort de sa sœur. Rien de plus charmant et de plus animé que cette maison du bon Dieu, où l'on respire dans l'air un parfum de bonheur paisible et d'honnêteté pure. Il faut voir Geneviève, *la grande*, entourée de ses quatre petits frères et sœurs à frimousses roses, tous proprets, bien tenus, à la fois diables et soumis, et qu'elle régit avec une jeune raison qui n'est point toujours elle-même exempte d'espiéglerie. Est-elle jolie?.. J'avoue que je ne saurais le dire; la question de beauté chez elle est si bien primée par un certain charme d'allures, que l'on ne songe point à s'en rendre compte. Elle a certainement de beaux yeux, car son regard attire le regard, on y devine une âme. George Morand, son fiancé, l'adore et, tout *Africain* qu'il est, subit lui-même une sorte de domination qui le soumet, lui, son sabre et son cerveau brûlé. Ils sont on ne peut mieux créés l'un pour l'autre, et ils seront heureux. Elle corrigera la fougue un peu trop provençale du guerrier.

Mon oncle fait profession de détester la marmaille,... inutile d'ajouter que, dès que le capitaine arrive, toute la nichée accourt à lui, et ne quitte plus ses genoux... Il est leur cheval, il leur fabrique des bateaux... Et, l'autre jour, tu aurais pu le voir recousant, en grommelant, un bouton à la culotte de Toto (qu'il avait fait craquer en lui faisant faire la culbute), de peur que Geneviève ne grondât.

Je suis très cordialement choyé par toute la maisonnée, et tu

penses si nous dissertons à perte de vue, le docteur et moi. Ancien professeur à la faculté de Montpellier, ses travaux de physiologie l'ont conduit au matérialisme renforcé. Comme il a lu et relu mes articles spiritualistes, il s'efforce à me conquérir... D'un autre côté, mon oncle, mahométan, veut le convertir au déisme. Tu vois d'ici notre accord; on dirait une académie!

A El-Nouzha, toujours même vie; mais il faut ici que je redresse une erreur dangereuse où tu me parais t'entretenir, si j'en juge par le ton de tes lettres. Lorsqu'il s'agit de mon harem, tu as vraiment l'air de parler du séjour fantastique et troublant du bienheureux saint Antoine, en proie aux continuelles tentatives des plus belles voluptueuses de la cour de Satan. On dirait même, entre nous, que tu es moins effrayé que curieux de ces terribles flammes. Criminel!.. Enfin, passons. La vérité, c'est que tout devient habitude, et que, les premières effervescences passées, cette existence est beaucoup plus simple que tu ne penses. Il ne faudrait pas du tout t'imaginer qu'on mène là le train désordonné d'une orgie de désirs sans trêve. Ces idées-là, mon cher, ne sont que le fruit de l'ignorance et de la présomption. Sache que mon harem n'est à cette heure, pour moi, que le plus calme intérieur familial, et, sauf que j'ai quatre femmes, tout y a pris définitivement les allures les plus ordinaires du plus simple ménage. Le soir, causeries autour de la table du salon, musique et danses, où préside un aimable enjouement, le tout rehaussé par l'éducation de mes sultanes. Je mêle dans mes amours la superbe orientale d'un vizir aux tendres sentimentalités d'un Galaor; bref, le pays de Tendre au paradis de Mahomet, n'était pourtant que, depuis le retour de mon oncle, quelques nuages ont obscurci les rayons de ma lune de miel. J'ai des querelles avec Hadidjé et avec Nazli, qui veulent absolument faire une fois une escapade au château, comme Kondjé-Gul, car tu prévois que, l'émotion passée, cette folle de Kondjé-Gul, pour exciter leur jalousie sans doute, et se donner des airs de favorite, n'a point manqué de leur raconter des merveilles de ce lieu qui leur est interdit. Naturellement je me refuse tout net à cette dérogation, contraire à toutes les traditions de harem. De là, scènes d'amour, pleurs, colères que j'apaise, mais qui se transforment alors en tendres reproches d'épouses dédaignées. Enfin, que te dirai-je? Je louvoie comme tous les maris, mais je sens vaguement qu'il y a des événemens dans l'air.

Je rouvre ma lettre.

Mon ami, tu ne vas pas t'étonner, n'est-ce pas?... Une nouvelle relative à Barbassou-Pacha!

Avant-hier, comme selon la coutume je me livrais à la causerie du soir, au coucher de mon oncle, je vis qu'il bâillait d'une façon insolite. J'avais remarqué déjà ce symptôme et j'en concluais, à part moi, que, repris par ses instincts natifs de vie aventureuse, il commençait peut-être à se trouver à l'étroit dans le département du Gard.. A coup sûr, il lui manquait quelque chose!.. Et je cherchais enfin dans mon esprit quel aliment nouveau je pourrais inventer pour exercer cette activité dévorante, lorsque, comme je le quittais, il me dit :

— A propos, André, j'ai écrit à ta tante que je suis de retour... Elle arrivera probablement d'ici à la fin de la semaine.

— Ah! répondis-je. Eh bien! c'est au mieux, mon oncle, je serai enchanté de nous voir en famille.

— Oui, ça meublera la maison! reprit-il. — Allons, bonsoir, garçon!

— Bonsoir, mon oncle.

Et je le laissai.

Bien qu'il n'y eût rien que de très rationnel dans ce légitime désir conjugal, tu comprends de reste cependant que je me retirai un peu intrigué... Laquelle de mes tantes allais-je voir arriver?.. Mon oncle m'avait fait part de cet incident d'une façon si naturelle, que je n'avais songé aucunement à lui faire la moindre question indiscrète. Je me mis donc à conjecturer, d'après la situation de son esprit, à laquelle de ses épouses il pouvait bien avoir donné la préférence.

Tout d'abord, je mis à l'écart ma tante Cora, de l'île Bourbon... Il était peu probable que le pacha voulût rien ajouter à ses travaux d'ontologie sur les races de couleur... Ma tante Christina de Postero, à qui son aventure avec Jean Bonaffé méritait une disgrâce, également exclue, il ne restait donc sur les rangs que ma tante Lia Ben Lévy, ma tante Gretchen Van Cloth et ma tante Eudoxie de Cornalis, ce qui restreignait déjà de beaucoup la question; mais je t'avoue que j'eus beau mettre en œuvre toutes mes facultés d'induction, étant donné l'âge du capitaine, ses goûts présens, ses projets... je ne réussis qu'à me perdre dans un dédale d'affirmations, de contradictions, dont il me fut impossible de sortir... Ce que j'avais de mieux à faire, c'était d'attendre... J'attendis.

MARIO UCHARD.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

LES

MARINS DU XVIᴱ SIÈCLE

III. [1]

STEPHEN BURROUGH.

I.

La Compagnie moscovite avait affranchi le grand empire de l'est du blocus maritime, qui seul aurait eu le pouvoir de l'arrêter dans son expansion. La fortune nouvelle de l'Angleterre commençait également à se dessiner. Puissance agricole et manufacturière, l'Angleterre tendait à se substituer, comme puissance commerciale, à la ligue dont elle avait jusque-là enrichi les flottes en leur confiant le transport exclusif de ses produits. C'était chez les Anglais désormais, et non plus dans la Péninsule ibérique, qu'il fallait aller chercher la féconde ardeur des entreprises lointaines, la généreuse passion des découvertes. Nous avons montré Jean Cabot donnant à cette passion son premier essor, et le second fils de Jean, Sébastien Cabot, tout occupé encore, dans sa verte vieillesse, d'attiser le foyer que son père, soixante-deux ans plus tôt, avait allumé. Les rêves du cosmographe avaient eu un dénoûment imprévu. Ce dénoûment était heureux sans doute, fertile en conséquences; il ne suffisait pas cependant à une ambition qui s'était promis davantage. Willoughby s'était égaré, une autre piste avait entraîné Chancelor, Stephen Burrough dédommagerait la compagnie de ces deux mécomptes.

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin et du 1ᵉʳ juillet.

Sur la pinnace le *Searchthrift* (l'*Heureuse Recherche*), chétive barque assez semblable à nos chasse-marée, n'ayant en tout que 8 hommes d'équipage et ne tirant que 4 ou 5 pieds d'eau, le vaillant compagnon de Chancelor, l'ancien maître du *Bonaventure*, si les prévisions de Sébastien Cabot se réalisaient, ferait un pas de plus dans la grande entreprise. Il n'arriverait peut-être pas, en un seul voyage, au Cathay; il arriverait tout au moins jusqu'à l'embouchure de l'Oby.

On chercherait vainement le nom et le cours de l'Oby sur la mappemonde de 1544. C'est Giles Holmes, un des compagnons de Killingworth, qui paraît avoir le premier, pendant son séjour à Kholmogory, — le *Colmogro* des Anglais, — recueilli les notions que Sébastien Cabot a sur le champ songé à utiliser. « On connaît, écrit Holmes, la route de l'embouchure de la Dvina à la Petchora. De la Petchora, voyageant avec des rennes ou avec des cerfs, on compte cinq jours de voyage par terre jusqu'au fleuve Oby; autant par eau, si l'on est en été. L'Oby est un fleuve rempli de hauts-fonds. L'embouchure a 70 milles russes de large. Sur la côte même habitent les Samoïèdes, race hideuse à voir, mais pleine d'agilité et habile à tirer de l'arc. Les Samoïèdes se nourrissent généralement de poisson ou de chair de rennes; ils se mangent aussi quelquefois entre eux. Si un marchand étranger vient les visiter, ils n'hésiteront pas, pour le bien recevoir, à tuer un de leurs enfans; en revanche, si le marchand meurt pendant son séjour parmi eux, ils ne l'enterrent pas, ils le mangent. C'est de leur pays et de contrées plus éloignées encore, mais s'étendant toujours sur le bord de la mer, que viennent les peaux de zibelines, de renards blancs et noirs, de cerfs et de faons. »

Ces renseignemens étaient bien vagues encore. La cour de Moscou en possédait de beaucoup plus précis. Les premières communications entre la Russie septentrionale et le pays des fourrures remontent à la fin du XIe ou aux premières années du XIIe siècle. A cette époque, la grande et puissante république de Novgorod s'empara de toutes les contrées qui forment aujourd'hui le gouvernement d'Arkangel. Des colons russes vinrent occuper le pays des Tchouds, et ces colons ne tardèrent pas à nouer des relations avec les Vogouls et les Samoïèdes, qui leur apportaient chaque année « du pays des bois noirs, » les uns le produit de leur chasse, les autres le produit de leur pêche. Vers le commencement du XVe siècle, quand Vasili II régnait à Moscou, Novgorod dut céder au fils de Dimitri Donskoï les droits qu'elle s'était arrogés sur l'antique Biarmie, devenue la Permie et l'Iougorie modernes. En 1499, Jean le Grand, Ivan III, fit franchir à ses troupes les montagnes de l'Iougorie et la vallée de la Petchora. Les Vogouls et les Ostiaks, dont

il avait fallu plus d'une fois repousser les incursions, reçurent à leur tour la visite des Russes. Une petite partie de la Sibérie septentrionale appartint dès lors, nominalement du moins, à la grande principauté de Moscou. Le successeur d'Ivan, Vasili IV, inséra dans ses titres celui de « tsar d'Obdorskoï et de Kondorskoï, » c'est-à-dire des pays situés sur l'Oby et sur la Kondora.

C'est très vraisemblablement à cette époque que fut rédigé l'itinéraire dont l'envoyé de l'empereur Maximilien, le baron Sigismond Herberstein, eut communication pendant son séjour à Moscou, et qui parut à Bâle en 1556, traduit pour la première fois par les soins du baron, en latin. La route de Moscou à Vologda devait être dès le XVe siècle, si l'on en croit ce précieux document, une route journellement fréquentée et d'un parcours facile. La rivière de Vologda, puis celle de Soukhana, étaient également, longtemps avant l'apparition des vaisseaux de Chancelor et de Killingworth, la voie généralement suivie entre Vologda et Oustioug. Formée par la réunion des eaux de la Soukhana et du Joug, la Dvina portait, sans exiger aucun transbordement, les voyageurs d'Oustioug à Kholmogory. Cinq jours de marche encore, et l'on pouvait atteindre l'extrémité du fleuve « qui se jette par six bouches dans l'océan du nord. » Ce n'est pas toutefois à l'Océan-Glacial, c'est à la Petchora que l'itinéraire russe s'engage à nous conduire.

Faisons un instant abstraction de notre science moderne, devenons en esprit un contemporain d'Herberstein et voyons si la *Moscoviæ descriptio*, les *Chorographicæ tabulæ* et les *Itineraria* publiés à Bâle ne nous égareront pas dans ce long labyrinthe de lacs et de rivières, à travers lequel une révélation indiscrète nous promène. N'oublions pas d'ailleurs, lorsque la voie fluviale nous paraîtra offrir de trop amples lacunes, que là où l'eau manquait, les soldats d'Ivan III et de Vasili IV, non moins prompts à prendre un parti que les Cosaques du Don et les sauvages du nouveau continent, chargeaient sans hésiter sur leurs larges épaules « canots, hardes et vivres. » Avec « le portage », tout s'explique. Mettons-nous donc hardiment en route sur la foi du savant diplomate qui naquit en 1486 dans la Styrie, fut en 1516 ambassadeur de l'empereur d'Allemagne à Moscou et mourut en l'année 1566, président de la chambre des finances d'Autriche.

Nous devrons, pour le suivre, commencer par abandonner à Kholmogory la Dvina. Il nous suffira de remonter l'espace de 200 verstes la Pinega, dernier affluent de la Dvina sur la droite, pour arriver à la rivière Kouloï; huit jours après, la Kouloï nous aura déposés sur la côte orientale du golfe, « grand comme une mer, » qui porte en effet aujourd'hui le nom de *Mer-Blanche*. Il faut ici de toute nécessité affronter l'air salin. Nous ne l'affronterons en somme que pour

une bien courte traversée, pour un trajet de cinq ou six lieues à peine. Le cap Kargoskoï est doublé; nous voici revenus pour y rester à tout jamais fidèles, à la tranquille, mais laborieuse navigation d'eau douce. Les barques tournent leur proue du côté du sud et refoulent le cours de la rivière Mezen. Elles arrivent ainsi en cinq jours à la rivière Pesa. Cinq semaines tout entières seront employées à passer de la Pesa dans la Tzilma. Quel étrange circuit et que l'on comprend bien à tant de détours, dans quelles solitudes vierges, à travers quelles régions souvent impénétrables, on veut nous emmener! Par bonheur, nous touchons au but. La Tzilma descend directement des monts de l'Iougorie et va se jeter dans la Petchora. Parvenus au point de jonction de la rivière tributaire et du fleuve, si nous nous laissons aller au fil de l'eau, le sourd murmure de la mer et des vents ne tardera pas à frapper nos oreilles. L'itinéraire russe ne compte que cinq jours pour descendre de l'embouchure de la Tzilma au poste fortifié de Poustoser. Voilà donc enfin sur le pays des nocturnes et des hippophages des notions précises, des renseignemens que les cosmographes peuvent utiliser. Sébastien Cabot ne saurait trop se hâter de retoucher sa mappemonde.

Essaierons-nous maintenant de passer plus avant, et les guides qui nous ont servi pour atteindre les bouches de la Petchora ne nous égareront-ils pas quand ils prétendront nous mener aux bords plus inconnus et plus fabuleux encore de l'Oby? La première épreuve semble faite cependant pour inspirer confiance. Embarquons-nous de nouveau sur le grand fleuve que nous venons de descendre. Il s'agit cette fois de remonter le cours de la Petchora pendant vingt ou trente jours. Nous aurons alors franchi la distance de 200 milles environ qui sépare l'embouchure de la Tzilma, affluent de la rive gauche, de l'embouchure de l'Ousa, affluent de la rive droite. Nous n'avons guère, après tant d'efforts, changé de latitude; nous nous sommes en revanche considérablement avancés du côté de l'Orient.

L'Ousa prend sa source sur un des rameaux de la chaîne immense que les Russes ont nommée Zemnoï-Poyas, — la ceinture du monde, — *Cingulus-Mundi*. « Couvertes en toute saison de neiges et de glace, ces montagnes ne sauraient, sous le parallèle où nous sommes, être franchies sans quelque péril. Elles se prolongent si loin vers le nord qu'elles vont former la terre inconnue de l'Engroneland. » Le duc de Moscovie, Basile, fils d'Ivan III, envoya jadis deux de ses capitaines, Féodorovitch Kourbski et le kniaz Uchatoï, pour explorer les pays qui s'étendent à l'est de cette longue barrière. Kourbski mit dix-sept jours à gravir la montagne, et encore ne put-il arriver au sommet. Un autre détachement, expédié de

Moscou à peu près à la même époque, évita ce mécompte. Il laissa derrière lui le confluent de l'Ousa et ne quitta le lit de la Petchora que lorsqu'il fut parvenu, après trois semaines du plus rude labeur, aux bouches de la Shugor et de la Podtcheria. Entre les deux rivières, les soldats firent un dépôt des vivres qu'ils avaient apportés de Russie. Ils visitèrent ensuite la contrée que bordent d'un côté le mont Cameni-Bolchoï, de l'autre la Petchora, vaste bassin qui n'a vers le nord de limites que « la mer et les îles d'alentour. » La colonne russe trouva tout cet espace rempli « d'innombrables nations, » d'oiseaux de toute espèce, d'animaux de toute sorte : zibelines, martres, castors, loutres, hermines, écureuils, sans compter sur terre des loups et des ours blancs, dans l'Océan, la baleine et le morse. Séduits par l'importance de cette première conquête, les sujets de Basile résolurent de faire un pas de plus vers l'Oby, et, pendant trois semaines, ils ne cessèrent de marcher à l'encontre du courant, pour se rapprocher autant que possible des sources de la Shugor. Du point que leurs barques, volant presque à fleur d'eau, purent ainsi atteindre, il ne fallut que trois jours pour gagner le revers interdit au capitaine Kourbski et au kniaz Uchatoï. Qu'aperçurent les Russes, quand ils se trouvèrent sur la pente orientale du Zemnoï-Poyas ? Ils virent « un grand pays, une contrée sauvage, toute couverte de cèdres, ayant des habitans, n'ayant pas de maisons. » C'était la Lucomorie. Par la rivière d'Artavicha et la rivière Sibir, les hardis Argonautes gagnèrent la Sosna, dont les eaux vont directement grossir l'énorme volume de l'Oby. Quelques années plus tard, un château fut bâti à l'embouchure du fleuve, et tout le littoral compris entre Poustoser et Obdorsk reconnut, nominalement du moins, la puissance de Vasili IV.

Le cours supérieur de l'Oby était occupé par des peuplades moins faciles à soumettre que les timides Vogouls, et pendant près d'un siècle, ce fut la Permie qui dut de ce côté se tenir sur la défensive. Pour remonter d'ailleurs du château d'Obea — ou d'Obdorsk — jusqu'au confluent de l'Irtich, on aurait employé, suivant le baron Herberstein, toute une saison d'été. Sur l'Irtich se trouvaient Jerom et Tumen, résidences fameuses des kniez Juhorski. « Les Russes, observe, non sans quelque apparence de raison, le prudent diplomate, m'ont affirmé que la Lucomorie obéissait aux lois du prince de Moscou. Cependant le royaume de Tumen n'est pas très éloigné de la contrée qu'habitent les Lucomores, et le tsar Tumenski, c'est-à-dire le roi de Tumen, a récemment infligé de sérieux dommages aux provinces possédées par le grand-duc Basile. On peut en inférer que les nations de la Lucomorie, si elles subissent un joug, subissent plutôt le joug de leur proche et puissant voisin, le souverain

tartare, que celui du prince russe qui règne si loin d'elles à Moscou. »

La colonie permienne était donc constamment inquiétée. Elle n'en grandissait pas moins à vue d'œil. Il semble même qu'elle n'ait point attendu, pour se frayer un chemin vers les régions du nord-est, les explorations triomphantes des capitaines de Vasili IV. « Il y a un peuple en Moscovie qui s'appelle les enfans d'Anika. » C'est en ces termes que, dès les premières années du XVIe siècle, on commence à parler de la famille d'Anika Strogonof. Cette famille occupait les bords de la Vitchegda, près de la petite ville de Solvitchegodsk, par 61° 20′ environ de latitude nord et 44° 37′ de longitude à l'est du méridien de Paris. Le produit des salines dont Strogonof dirigeait lui-même l'exploitation ne suffisait pas à expliquer la richesse des Aniconiens. Cette fortune si prompte devait avoir quelque origine mystérieuse. Strogonof avait en effet découvert une mine dont aucun autre marchand ne songeait encore à lui disputer les bénéfices. Le premier, il voulut savoir quel était le pays d'où venaient chaque année sur le marché d'Oustioug tant de belles pelleteries, tant d'objets inconnus aux autres provinces de l'empire. Les gens qui apportaient ces précieuses marchandises ne parlaient pas le russe. Leurs habits, leur religion, leurs coutumes, les distinguaient aussi des Moscovites. Anika traita secrètement avec eux. Quand ils quittèrent Oustioug, il eut soin de les faire accompagner par dix ou douze de ses esclaves auxquels il recommanda de bien observer tous les endroits par où passerait la caravane. L'année suivante, il ne se contenta pas de charger de la même mission un plus grand nombre de ses serviteurs; il leur confia cette fois divers objets de troc : de la verroterie, des sonnettes et autres merceries d'Allemagne. Les Aniconiens voyagèrent ainsi jusqu'à la rivière Oby, traversant en route des déserts et des fleuves. Ils prirent alors une connaissance plus exacte des mœurs du peuple étrange que nous voyons, à dater de ce jour, s'introduire dans l'histoire sous le nom générique de Samoïèdes.

Les Samoïèdes n'avaient point de villes; rassemblés par troupes, ignorant complétement la culture du blé, ils vivaient de leur chasse, fort paisibles d'ailleurs et gouvernés par les anciens des tribus. Pendant quelques années, Anica continua de pratiquer sans bruit des échanges dont tout l'avantage naturellement était de son côté. Les profits de ce commerce furent tels, que les Aniconiens purent bientôt acheter d'immenses quantités de terres et faire bâtir des églises à leurs frais. « Ils avaient tant de bien qu'ils ne savaient plus qu'en faire. » La prospérité heureusement ne les aveugla pas. Ils prévirent prudemment qu'il leur serait bien difficile de conserver ce

qu'ils avaient acquis s'ils ne prenaient la précaution de se créer quelque appui sérieux à la cour. Après avoir adroitement gagné par leurs présens un des boïars le plus en crédit, ils s'ouvrirent à lui de leur découverte. Ce boïar se chargea d'en faire part à l'empereur. « Quelques gentilshommes pauvres » partirent alors de Moscou « avec les enfans d'Anica. » Ces gentilshommes parlèrent aux Samoïèdes de l'empereur de Moscovie. Ils leur firent entendre que le grand prince dont ils se faisaient gloire d'être nés les sujets, était moins un roi qu'un Dieu condescendant à habiter la terre. Un tel langage, dans la bouche de gens convaincus les premiers de ce qu'ils avançaient, ne pouvait manquer de produire une vive impression sur les simples esprits qu'il s'agissait de séduire. Les peuplades campées en deçà de l'Oby se crurent trop heureuses de pouvoir, au prix bien modique d'une redevance annuelle, acheter la protection d'un si puissant monarque. L'an 7033 de la création du monde, — 1525 de notre ère, — elles promirent de payer chaque année au tsar un tribut de deux peaux de martre-zibeline par tête d'habitant. Ce tribut devait être porté à Petchora et à Poustoser (1). Sous le règne d'Ivan IV, les Samoïèdes, qui n'avaient encore paru jusque-là qu'à la grande foire d'Oustioug, commencèrent à fréquenter le marché de Kholmogory. Ce village dépendait de l'évêché de Vologda. En 1543, il eut un gouverneur; Vasili-Mikaïlovitch Vorontzof vint y représenter la personne sacrée du tsar. A la même époque, des marchands de Kholmogory, attirés par l'appât du lucre, osèrent franchir le golfe de l'Oby et s'avancer de plus de 200 lieues vers l'Orient. « Ils virent en ce voyage plusieurs espèces d'animaux rares, de belles fontaines, de beaux bois, des herbages admirables, et divers Samoïèdes dont les uns étaient montés sur des élans, les autres traînés par des attelages de chiens qui couraient aussi vite que des cerfs. » Un de ces facteurs, dont les chroniques anglaises nous ont légué le nom, Féodor Toutigui, prétendait être arrivé ainsi, « suivant toujours la côte, » à ce lointain empire vers lequel tendaient de nouveau tous les vœux du persévérant gouverneur de la Compagnie moscovite. Quelque malentendu se glissa probablement dans cet entretien : Féodor put rencontrer des peuplades venues de la Mongolie ou des bords du lac Baïkal; il est impossible d'admettre qu'il ait visité lui-même le Cathay. Ce nouveau Sinbad trouva d'ailleurs la mort dans un second voyage; il périt, massacré, dit-on, par les Tartares.

On voit par ce rapide exposé quelles étaient les notions nouvelles que la compagnie moscovite avait acquises en 1556 sur des

(1) Le nom de Poustoser est dérivé de deux mots russes : *pousto*, désert, et *osero*, lac.

parages qu'au mois de mai 1553 elle ne connaissait encore que par les élucubrations plus ou moins plausibles d'un octogénaire opiniâtre. Ces notions peuvent jusqu'à un certain point expliquer la confiance renaissante de Sébastien Cabot. En expédiant le *Searchthrift* vers le château d'Obdorsk, on ne l'envoyait pas, comme autrefois l'*Édouard-Bonaventure*, la *Speranza* et la *Confidentia*, côtoyer dans la brume le pays des chimères. Plus d'un fantôme hantait encore cependant la province récemment conquise, et la Sibérie d'Herberstein ne ressemble guère à celle qu'ont décrite les auteurs du siècle dernier ou les voyageurs de nos jours. Le Zemnoï-Poyas et les monts Riphées sont devenus, sous leur nom moderne de monts Ourals, « une chaîne de montagnes d'une monotonie désespérante, plutôt insipide que dangereuse. » La partie méridionale du pays, malgré « son ciel lugubre, » est comparativement fertile et productive. Ces districts privilégiés sont, il est vrai, assez circonscrits. « Un degré de plus vers le nord, un pas au-delà du grand chemin, vous êtes dans le désert, au milieu de marais bourbeux, dans lesquels le sauvage Ostiak chasse, tout l'hiver, le renard et l'ours, se contentant, pendant l'été, qui dure deux mois, de poisson pour toute nourriture. » La Sibérie, en somme, est un très bon pays « pour des exilés, » une mine inépuisable de richesses souterraines. Ce qui en rend surtout la possession précieuse, c'est qu'elle paraît en voie de devenir, comme l'avait si bien pressenti Sébastien Cabot, le plus court des chemins qui mèneront au Cathay.

Le choix du capitaine placé sur le *Searchthrift* était déjà un gage de succès pour la mission nouvelle. Stephen Burrough passait avec raison pour un des meilleurs pilotes de la marine anglaise, et deux campagnes récentes lui avaient rendu familières les épreuves des navigations arctiques. Si un destin fatal l'enlevait prématurément à l'expédition, son frère, William Burrough, non moins habile que lui « à relever le soleil ou les côtes au compas, à mesurer l'élévation du pôle à l'aide de l'astrolabe, » serait sur le *Searchthrift* prêt à le remplacer.

Accompagné du *Philippe-et-Marie*, l'*Édouard-Bonaventure* avait pris les devans. Ces deux vaisseaux étaient déjà mouillés depuis plusieurs jours à l'embouchure de l'Orwell, quand le 27 avril de l'année 1556, « le digne Sébastien Cabot, » alors âgé de plus de quatre-vingts ans, vint visiter à Gravesend la pinnace le *Searchthrift*. L'illustre gouverneur de la Compagnie moscovite amenait avec lui plusieurs gentilshommes et des dames. Quand il eut soigneusement inspecté la pinnace dans ses moindres détails, et fait honneur à la collation qui lui fut offerte, il descendit à terre, laissant à l'équipage une gratification telle qu'on pouvait l'attendre de sa géné-

rosité bien connue. « Le bon vieillard » ne s'en tint pas là : il distribua aux pauvres de Gravesend de libérales aumônes, les invitant à prier pour l'heureux succès de l'expédition; puis il convia les deux officiers du *Searchthrift* à venir dîner avec lui à l'auberge renommée de Christophe. La confiance que montrait l'équipage de la pinnace lui semblait du meilleur augure. Dans la joie que lui inspiraient ces bonnes dispositions, il prit gaîment sa part des plaisirs de la jeune et folle bande. On le vit malgré ses seize lustres se mêler à la danse. Il fallut cependant songer à regagner Londres. La nuit s'avançait, et la marée n'est aux ordres de personne. Sébastien Cabot dut donner à regret le signal du départ, non sans avoir toutefois recommandé Stephen Burrough, son frère et tout l'équipage du *Searchthrift* « à la conduite du Dieu tout-puissant. »

Arrêtons-nous un instant devant ce tableau et contemplons, — chose rare dans l'histoire, — la physionomie d'un homme à la fois célèbre et heureux. De quel prix plus amer avait payé sa gloire le sombre rêveur qui fatigua quinze ans les monarques catholiques de ses doléances! La destinée de Christophe Colomb fut celle qui attend généralement les poètes. Sébastien Cabot connut un meilleur sort. Le lot qui lui échut n'a été réservé par le ciel qu'aux esprits pratiques. Quand l'amiral décrit les merveilles du monde nouveau qu'il vient de découvrir, on croirait presque entendre chanter le Tasse. « Les montagnes d'où descendent en cascades les eaux claires, les ruisseaux qui serpentent à travers la plaine, les arbres chargés de fleurs, les arbustes couverts de fruits, le chant du rossignol, aussi doux qu'en Espagne, la voix même du grillon, » tout le séduit et l'enchante. Sébastien Cabot n'a pas de ces accens, et tout nous porte à croire qu'il a ignoré ces plaisirs; les tortures morales de Christophe Colomb lui ont été en revanche épargnées. Ce n'est pas le pilote major d'Édouard VI, le gouverneur de la Compagnie moscovite, qu'on verrait, vêtu de la robe de bure de Saint-François, « invoquer à son aide les maîtres de la guerre et les quatre vents, » pleurer les Indes en proie à la révolte, se croire et se dire sans cesse plus maltraité que s'il avait donné ce joyau envié des Indes occidentales, « non pas aux Espagnols, mais aux Maures. » Il n'a trouvé le monde ni injuste, ni ingrat, et, parvenu au déclin de la vie, il songe sans amertume, — si toutefois il y songe, — au néant des grandeurs et des gloires humaines. Voilà certes deux Génois qui ne se ressemblent guère! Ce fut peut-être au début la même argile; les mains qui l'ont pétrie en ont tiré deux vases bien différens.

Le 29 avril 1556, le *Searchthrift* appareilla de Gravesend avec une belle brise de sud-ouest et alla jeter l'ancre à son tour devant l'embouchure de l'Orwell. Stephen Burrough se rendit sur-le-champ à bord de l'*Édouard-Bonaventure*. La compagnie avait désiré qu'il

gardât la conduite de ce vaisseau jusqu'à l'arrivée de l'escadre au port de Varduus. Cette escadre, le 15 mai, se trouvait à 7 lieues environ de la côte méridionale de la Norvége, par 58° 30′ de latitude. La terre courait au nord-nord-ouest, au nord-quart-nord-ouest, au nord-ouest-quart-nord, « comme on peut le voir, nous dit Stephen Burrough, sur la carte. » Le 16, on reconnut l'île de Saint-Dunstan, le soleil restait alors à l'est (1). Quand on le releva au sud, la latitude fut trouvée de 59° 42′. L'escadre approchait de la hauteur de Bergen. Elle fit ainsi une vingtaine de lieues au nord-ouest, en longeant d'assez près la côte. Le 20 mai, ses vigies découvrirent à travers la brume « la haute terre au sud de Lofoden. » Le 23, Stephen Burrough se supposait par le travers « de la chapelle de Kedilwike, » quand on aperçut soudain le cap qui forme, 9 lieues environ plus à l'est, l'extrémité septentrionale du Finmark. Ce promontoire a gardé le nom que, dans le voyage de 1553, lui assigna Stephen Burrough; il s'appelle encore aujourd'hui le Cap-Nord. La partie délicate de la traversée était accomplie. Les vaisseaux n'avaient plus que 40 lieues à faire pour se rendre au mouillage de Varduus.

C'était à Varduus que Stephen Burrough devait monter de nouveau la pinnace. Le 7 juin, nous le trouvons à bord du *Searchthrift*, mouillé, en compagnie du *Bonaventure*, sur la côte occidentale de la Mer-Blanche, « dans la baie de Corpus-Christi. » Où placer cette baie sur nos cartes modernes? Tout fait présumer que les Anglais avaient jeté l'ancre dans l'anse Katchovski, petite baie « d'une demi-lieue à peine de profondeur, » située par 67° 28′ de latitude. Ils quittèrent ce mouillage, suivant les expressions du journal de bord, « quand le soleil leur restait au nord-est-quart-est (2). » En sortant de la baie, les navires rencontrèrent un courant si violent qu'on eût pu croire à un ras de marée. Le *Searchthrift* et le *Bonaventure* firent d'abord d'une seule traite 20 lieues au sud-est-quart-sud. Ils durent ranger ainsi, d'après nos calculs, l'île Morjovets (3) de très près. La variation de l'aiguille aimantée se trouvait être alors dans la Mer-Blanche, non pas, comme aujourd'hui, de 7 ou 8 degrés nord-est, mais de 3 ou 4 tout au plus. L'île était à peine dépassée qu'il fallut serrer toutes les voiles. Une brume épaisse enveloppait les vaisseaux, et le fond du golfe demeurait encore en-

(1) C'est en observant et notant fréquemment l'azimuth du soleil que les navigateurs du XVIe et du XVIIe siècle suppléaient la plupart du temps à l'absence d'horloges. Le 16 mai 1556, — vieux style, — quand Stephen Burrough relevait le soleil à l'est, — relèvement corrigé de la variation, — il était $6^h\ 52^m$ du matin (temps vrai), — midi quand Stephen le relevait au sud.

(2) C'est-à-dire à $4^h\ 10^m$ du matin (temps vrai).

(3) L'île Morjovets ou Morshovez est située dans la Mer-Blanche, à l'entrée du golfe de Mezen, par 66° 45′ de latitude nord et 40° 10′ de longitude est.

combré d'une énorme quantité de glaces flottantes. Le *Searchthrift* se décida le premier à continuer sa route à tout risque. Il venait de laisser tomber sa misaine et de mettre le cap au sud-sud-est quand un coup de canon retentit dans la brume. L'*Édouard* faisait à sa fidèle conserve ses adieux. La pinnace répondit par un coup d'espingole, mais le brouillard était trop intense pour que les deux navires pussent s'apercevoir. Le signal entendu heureusement suffisait. Chaque capitaine avait désormais la faculté de naviguer à sa guise. Le *Searchthrift* allait poursuivre seul l'aventureux projet; l'*Édouard-Bonaventure* se rendait sur la rade de Saint-Nicolas; il devait y attendre son ancien commandant, Chancelor, déjà parti de Moscou pour Vologda et Kholmogory avec un ambassadeur d'Ivan IV.

Le 9 juin, Stephen Burrough avait traversé de biais la Mer-Blanche et passé sans encombre de la côte des Lapons à la côte des Kerils, de la rive occidentale du golfe à la rive orientale. Un nouveau havre recevait la pinnace. Ce havre, où le *Searchthrift* mouillait par 8 brasses d'eau, n'était autre que l'entrée de la rivière Kouloï, située par 66° 12′ de latitude. Le 18 juin, Burrough voulut reprendre le large; le vent du nord le contraignit de rentrer en rivière. Plusieurs bateaux russes s'étaient, pendant ce temps, rassemblés à Kouloï; chaque jour y amenait de nouvelles *lodias*, qui descendaient l'une après l'autre le fleuve. Les moindres avaient 24 hommes d'équipage. Bientôt on put compter trente de ces bateaux, tous à peu près semblables. Dans le nombre s'en rencontra un dont le patron, par une singulière fortune, prit en amitié le capitaine du *Searchthrift*. Ce patron, nommé Gabriel, paraît avoir été doué d'une bienveillance et d'une fidélité peu communes. Il apprit à Stephen Burrough que la flottille réunie à Kouloï avait pour destination Petchora, « importante pêcherie de saumons et de morses. » Il lui fit également comprendre qu'avec un bon vent, il fallait sept ou huit jours pour se rendre de Kouloï à l'embouchure de la Grande-Rivière. Rien ne semblait plus naturel et plus simple que de suivre les lodias quand elles appareilleraient, puisqu'on avait à faire la même route, mais les lodias, avec le vent en poupe, marchaient beaucoup mieux que le *Searchthrift*. Le 22 juin, la pinnace et toute la flottille russe cinglaient de compagnie vers le nord. La brise était fraîche et soufflait de l'arrière. Les lodias eurent bientôt pris une très grande avance. Stephen Burrough n'aurait donc pas tardé à se trouver sans guide, si Gabriel ne fût resté fidèle à la promesse qu'il avait faite à son ami, le capitaine anglais, « de ne pas l'abandonner et de lui montrer les bancs sur la route. » Dès qu'il vit la pauvre pinnace ainsi distancée, Gabriel n'hésita pas à se séparer de

ses compagnons. Il amena ses voiles et attendit le *Searchthrift*. Le 23 juin, au moment où le soleil restait à l'est-nord-est (1), Stephen se trouva par le travers d'une pointe qu'il nomme le cap Saint-Jean et qui devait être le cap Kanushin. « De cette pointe à la rivière ou baie qui va jusqu'à Mezen, c'est toute terre noyée, hauts-fonds et bancs de sable. Vous avez à peine 2 brasses d'eau que vous ne voyez pas encore la terre. » En voulant aller jeter l'ancre dans une crique située non loin du cap Saint-Jean (2), probablement dans la rivière Shemoksha, le *Searchthrift*, toujours guidé par Gabriel, faillit de bien peu se perdre sur la barre et terminer là son voyage. Où passait la lodia, la pinnace, en dépit de son faible tirant d'eau, pouvait encore se trouver arrêtée. Gabriel ne s'en doutait pas peut-être; Stephen Burrough aurait dû y songer. De nouvelles lodias occupaient cette étape. Un des patrons vint à bord du *Searchthrift*. Il avait revêtu sa plus belle veste de soie et orné son cou d'un riche collier de perles. C'était un glorieux et, qui pis est, un jaloux. La faveur dont jouissait l'honnête Gabriel lui fit sur-le-champ ombrage. « Comment pouvait-on accorder confiance à cet homme, qui n'était que le fils d'un prêtre? Son père, à lui, était un gentilhomme. » Mieux eût valu, on en conviendra, pouvoir, en fait d'ancêtres, se recommander dans cette occasion d'un pilote. L'art de conduire un navire au milieu des bancs ressemble à l'instinct du chien de chasse; il constitue une aptitude à part, on serait presque tenté de dire héréditaire : puisque le nouveau venu, pas plus que Gabriel, ne possédait du sang de pilote dans les veines, le plus sage n'était-il pas encore de s'en remettre, pour la suite du voyage, au pratique, qui, à défaut d'habileté, donnait du moins des preuves incontestables de son bon vouloir?

Le 4 juillet, le vent soufflait de l'est-nord-est. Le *Searchthrift* en profita pour appareiller, et, faisant route au nord, doubla le cap Saint-Jean. Singulier promontoire, « élevé d'une dizaine de brasses au-dessus de l'eau, sur lequel on n'apercevait ni arbres, ni pierres détachées, ni rocher affleurant le sol; terre noire, si pourrie que, quand une parcelle s'en détache et tombe dans la mer, elle flotte, comme ferait une pièce de bois. » Les Anglais avaient à peine dépassé de 2 lieues cette tourbière qu'ils aperçurent, — « véritable régal en pareil pays, » — une maison bâtie dans la vallée, et, peu de temps après, trois hommes au sommet d'une colline. Stephen

(1) Autrement dit à cinq heures du matin.

(2) Par 67° 10′ de latitude. Le journal de Stephen Burrough dit 66° 50′; mais les latitudes du *Searchthrift* sont souvent en erreur de quinze ou vingt minutes. Cette approximation est déjà fort remarquable quand on se représente les instrumens dont on faisait alors usage.

Burrough jugea que les hommes avaient dû venir de quelque autre endroit pour établir en ce lieu désert les piéges qu'on tend d'habitude aux animaux à fourrure. En se rapprochant de la côte, les marins du *Searchthrift* découvrirent en effet des trappes dressées en grand nombre.

A 15 lieues dans le nord-nord-est du cap Saint-Jean, commencèrent à se montrer les dunes de sable. Par 68° 30′ de latitude, on en vit la fin; la côte avait de nouveau changé d'aspect. Elle s'étendait vers le nord-quart-nord-ouest et l'eau devenait rapidement plus profonde. Le 8 juillet, le *Searchthrift* doubla le cap Canin. Stephen Burrough détermina très exactement la position de cette pointe rocheuse, qui marque, du côté de l'est, l'entrée de la Mer-Blanche. Le 10, la pinnace était encore une fois à l'ancre. Une tempête menaçante se formait peu à peu dans le nord-ouest. Attendre au mouillage ce vent qui tout à l'heure allait probablement battre en côte, c'eût été se résigner à périr corps et biens. Où chercher pourtant un refuge dans ces parages qu'on n'avait jamais visités? On distinguait bien, il est vrai, non loin du cap Canin, une sorte de coupure qui paraissait se prolonger assez avant dans les terres; la sonde, par malheur, laissait peu d'espoir de pouvoir arriver jusqu'à cet enfoncement où l'on eût peut-être rencontré un abri. L'inquiétude de Burrough était grande. Pendant que ses regards se portaient alternativement sur les divers points de l'horizon, allant du nuage sombre où grossissait l'orage à la côte que la houle frangeait déjà d'une large bande d'écume, une voile se montra tout à coup sortant de la crique dont les marins du *Searchthrift* jugeaient impossible de tenter l'accès. Gabriel venait au secours de ses amis. En passant près de la pinnace, il fit signe à Stephen Burrough de se diriger vers l'est. Le *Searchthrift* sur-le-champ leva l'ancre et fit route à l'est-quart-sud-est, avec des vents d'ouest-nord-ouest. Le temps était très brumeux. Burrough parvint pourtant à suivre Gabriel. Le 11 juillet, on avait fait une trentaine de lieues. La lodia piqua droit à terre et la pinnace se maintint dans ses eaux. C'était vers un port qu'on se dirigeait, mais vers un port défendu par une formidable ligne de brisans. Le *Searchthrift* passa la barre par deux brasses et quart environ. En dedans de ce seuil, les sondeurs trouvèrent cinq brasses, quatre brasses et demie, trois brasses. La pinnace pouvait librement tourner sur ses ancres; le fond ne lui ferait pas défaut. Cherchez sur la carte le port Morgionets, — c'est là que Stephen Burrough prétend avoir mouillé, — vous ne rencontrerez aucun nom qui rappelle de près ou de loin celui-là. En revanche, vous avez le choix entre deux enfoncemens marqués sur la côte orientale de la presqu'île Canin :

Nambalniza (1) et Rybnaïa. Sur le rivage beaucoup de bois flotté, — ce bois ne pouvait venir que des côtes de la Tartarie; — mais nulle trace de végétation. Les oiseaux de mer se trouvaient chez eux dans cette solitude; on en pouvait voir là de toutes les espèces : mouettes, goëlans, pies de mer, sans compter maintes variétés encore innommées ou pour la plupart même inconnues. Le 12 juillet au matin, Gabriel aperçut une fumée au large. Il se dirigea de ce côté avec son bateau. Au moment où le soleil restait au nord-ouest (2), on vit la lodia revenir au mouillage. Gabriel n'avait pas fait une sortie infructueuse. Il ramenait un de ces êtres étranges qui, au témoignage de Féodor Toutigui, « ont coutume de passer tout un mois dans la mer sans poser une seule fois le pied sur la terre ferme. » Entre le veau marin et le pêcheur samoïède, il serait difficile de distinguer l'homme, car le pêcheur se taille d'ordinaire un vêtement complet dans la peau de l'amphibie. Les dépouilles du phoque enveloppent tout le corps de la tête aux pieds, les mains mêmes disparaissent; il ne reste de découvert que le visage. La fantastique bordure de la mappemonde elliptique défilait ainsi peu à peu devant les Anglais. Après les Scricfini, les Nocturnes et les Hippophages, c'étaient maintenant *los que tienen todo el cuerpo como de persona umana, salvo la cabeza, que tienen como de puerco, y que gruñendo se entienden como puercos* (3), qui semblaient à leur tour se détacher du cadre. Sous plus d'un rapport, Sébastien Cabot, Giles Holmes, Herberstein, les avaient calomniés. Aux étrangers admis dans leurs domaines, ces êtres monstrueux ne se faisaient connaître que par leur courtoisie et leur extrême douceur. Le Samoïède qu'amenait Gabriel avait apporté trois jeunes oies et une jeune macreuse; il en fit don à Stephen Burrough.

Le 14 juillet, le *Searchthrift* quittait la côte orientale de la presqu'île Canin et faisait 25 lieues à l'est. Les Anglais virent alors au nord-ouest une île qui leur restait à 8 lieues de distance environ. C'était l'île Kolguef, qu'avait déjà contournée Willoughby. Le 15, traversant la grande baie de Tcherskaïa et doublant un cap Sviatoï, qu'il ne faut pas confondre avec le promontoire du même nom situé sur la côte de la Laponie, ils franchissaient « la dangereuse barre de la Petchora. » Dans la passe même, le *Searchthrift* ne trouva qu'une brasse d'eau. La mer de chaque côté brisait avec furie, et

(1) Ce serait Nambalniza, si la latitude observée par Burrough, — 68° 20', — est exacte; mais, sans manquer de respect aux meilleurs observateurs de cette époque, il ne faut pas trop tenir compte avec eux des tiers de degré.

(2) A 8 heures 45' du soir.

(3) Légende de la mappemonde de Sébastien Cabot, *Tabula prima,* n° 10.

ce ne fut pas sans quelque émotion que Stephen Burrough se jeta au milieu du tourbillon d'écume où la lodia russe s'était la première engagée. Le 20 juillet, la pinnace reprenait la mer; Gabriel et Stephen Burrough, d'un commun accord, séparaient leurs fortunes. Le temps était beau et le vent soufflait de terre: Stephen n'en eut pas moins « à remercier Dieu que son vaisseau tirât si peu d'eau, » car il lui fallut, pour sortir du fleuve, traverser un fond moindre encore que celui qu'il avait rencontré en y entrant.

Stephen n'avait eu jusqu'alors à subir que les épreuves inhérentes à tout voyage de découverte. Un danger plus sérieux, dont paraît avoir été exempte la navigation de Willoughby, l'attendait à la sortie de la Petchora. Le 21 juillet, les marins du *Searchthrift* crurent apercevoir la terre du côté de l'est. Ils venaient de découvrir en réalité un monstrueux amas de glace.

La glace qui encombre si souvent les bassins des mers polaires a deux origines différentes. L'une est le produit de l'eau douce, l'autre de l'eau salée. Les montagnes flottantes qu'on rencontre parfois errant au gré des vents, jusque sous le 48[e] degré de latitude, sont des glaciers pareils à ceux des Alpes. Un long suintement a limé leurs crampons, et l'obliquité de leur poids les a fait glisser peu à peu du flanc de la montagne. Ces glaciers ne constituent pas seulement, quand il leur arrive de se détacher du rivage, un immense archipel dérivant tout d'une pièce vers le sud. Outre la vaste et uniforme dérive que leur impriment les courans polaires, ils ont à subir une autre action. Bien qu'ils émergent à peine de 200 pieds au-dessus de la surface, alors même que la hauteur totale de l'*iceberg* en mesure souvent près de 2,000, cet énorme tirant d'eau ne saurait être le gage d'une inertie complète. Le vent pousse les diverses fractions de la banquise devant lui, et il les pousse généralement d'un mouvement inégal. Le baleinier qui prend le parti d'abriter son navire sous ce rempart à pic et d'y fixer pour un instant son câble, aurait donc tort de se fier à une vaine apparence : le bloc se meut, — *si muove*. — Il se meut, et, suivant la superficie émergée qu'il déploie, suivant le plus ou moins d'aptitude que sa carène possède à fendre l'onde, il demeure en arrière des autres îlots ou les gagne insensiblement de vitesse. De ces inégalités de marche résultent des collisions formidables. On croirait assister à la rencontre de deux mondes. Le cristal éclate avec un long craquement sous le choc, la masse se divise et de larges fêlures sillonnent en tous sens la montagne tout à l'heure compacte et transparente. Pour l'îlot qui vogue isolé, la dissolution se fait peu attendre. La température plus élevée des couches inférieures de l'Océan l'attaque par le bas; par en haut, le soleil d'été travaille sans relâche à le démolir. Sur les flancs ruinés de la forteresse qui s'écroule descendent

avec fracas les clochers dentelés, les pyramides aiguës, les grands pans de murailles; puis, comme un cétacé qui vient respirer l'air, montent en bouillonnant les fragmens détachés que, du fond de l'abîme, laisse échapper de temps en temps la base. Hier on eût dit un de ces châteaux merveilleux qui surgissent en une nuit sous la main des fées; aujourd'hui ce n'est plus qu'un amas de décombres; dans quelques heures on pourra distinguer à peine quelques glaçons noirâtres qui se tiendront humblement à fleur d'eau. L'île a disparu; il faut maintenant se tenir en garde contre les écueils.

Tous ces débris qu'a laissés le vaste effondrement ont la dureté du roc et le tranchant du fer. Il n'en est pas tout à fait ainsi de l'amas spongieux produit par la congélation de l'eau salée. Deux glaçons placés côte à côte indiqueront facilement par leur seul aspect quelle fut leur provenance. Le glaçon d'eau douce, essentiellement diaphane, prendra, sous les rayons du jour qui le traversent sans peine, une belle teinte d'émeraude; le glaçon tout chargé de matières salines demeurera blanchâtre, poreux et presque opaque. Ce dernier s'écrasera aisément sous le pied; pour fendre l'autre, il faudra recourir à la hache. Au temps de Stephen Burrough, on n'admettait pas que l'eau de l'Océan pût se congeler. Les marins, comme les cosmographes, croyaient reconnaître, dans les champs de glace auxquels venaient butter leurs navires, la débâcle des grands fleuves consolidée de nouveau par un froid subit. Aujourd'hui la congélation de l'eau de mer a été établie à la fois par l'observation et par l'expérience. On sait que, pour solidifier de l'eau contenant à peu près la trentième partie de son poids en matière saline, un froid de 3 degrés centigrades au-dessous de zéro peut suffire. La cristallisation sera sans doute encore imparfaite. Conservant dans ses interstices le liquide salin, la glace n'aura que la contexture granulaire d'un sirop congelé. Un froid plus intense pourra débarrasser la couche inférieure de tout le sel qu'elle contient; la croûte superficielle ne dépouillera jamais complétement cet aspect glutineux que lui donne l'humidité entretenue par la présence d'un corps étranger au sein des minces plaques dont elle se compose.

Il faut des siècles pour former un glacier; les champs de glace saline se détruisent et se recomposent tous les ans. Dès le mois de mai, ils commencent à éprouver l'action dissolvante du soleil; bientôt le dôme se brise sous l'influence du vent et de la vague, les fragmens disjoints s'écartent et se dispersent dans des sens opposés. Avant la fin de juin, il ne reste plus de bancs de glace compactes; mais c'est alors surtout que de longs et terribles conflits s'engagent. Les glaçons se compriment, se broient ou se chevauchent. Il se produit comme un plissement général dans la plaine tourmentée, et,

quand un froid intense viendra de nouveau souder toutes ces masses tabulaires, ce ne sera pas la surface unie d'un grand lac, ce sera une sorte de conglomérat confus, un véritable chaos de vallées, de ravins, de collines, qui se trouvera tout à coup saisi et immobilisé par le vent du pôle.

On ne rencontre pas de glaciers au sud de la Nouvelle-Zemble. La portion de cet archipel, qui s'étend sous le parallèle de 72 degrés, s'élève à peine à 1,900 pieds au-dessus de la surface de la mer et n'atteint pas, par conséquent, le niveau des neiges éternelles. Au nord seulement, on a pu mesurer des pics de 3,000 et 4,000 pieds de haut. En revanche on est exposé, dès qu'on a dépassé l'île Kolguef, à tomber inopinément au milieu des champs de glace que nous venons en dernier lieu de décrire.

Stephen Burrough, le 21 juillet 1556, se trouva, en moins d'une demi-heure, enfermé au sein de la banquise, entouré de toutes parts avant d'avoir pu le soupçonner. « C'était, dit-il, un terrible spectacle. Le vent, très faible, nous permettait à peine de gouverner. Pendant six heures, tout ce que nous pûmes faire, ce fut de nous écarter d'un monceau de glace pour aller donner immédiatement sur un autre. Quand nous eûmes réussi enfin à nous dégager, nous prîmes le plus près et gouvernâmes à l'est. » Du 22 au 27 juillet, la pinnace avança lentement, souvent gênée de nouveau par les glaces, plus fréquemment encore arrêtée par le calme. Le *Searchthrift* naviguait entre le parallèle de 70 degrés et celui de 70° 30′. La quille d'un vaisseau européen avait déjà sillonné ces parages, et Stephen Burrough ne l'ignorait pas. Il faut bien se garder de mettre sur le même rang la pinnace le *Searchthrift* et le ship la *Speranza*. Ce n'est rien, en effet, quand il s'agit de pareilles entreprises, de passer le second. Le difficile est d'oser affronter ce que nul œil humain n'a encore entrevu. La *Speranza* était un navire de 160 tonneaux, la pinnace n'en jaugeait pas 30; le plus gros navire n'est pas le plus commode à sortir d'embarras. Le *Searchthrift*, à tout prendre, eût à peine mérité le nom de chaloupe. Les audaces d'une chaloupe lui étaient donc permises; il est vrai qu'en même temps la prudence d'une chaloupe lui était commandée : nous verrons tout à l'heure Stephen Burrough s'en souvenir. Pendant que la pinnace se balance immobile sur la vague endormie, quelle est cette montagne humide qui s'est gonflée tout à coup sous sa proue? Est-ce un rauque mugissement, ou l'haleine à demi étouffée d'un grand soufflet de forge qu'on entend s'élever des profondeurs de l'abîme? L'onde s'entr'ouvre enfin, une carcasse gigantesque apparaît. Dieu soit loué! Ce n'est qu'une baleine; mais c'est une baleine monstrueuse. « Nous aurions pu la harponner, avoue naïvement le capitaine du *Searchthrift*; nous jugeâmes plus

sage de nous abstenir. La baleine provoquée aurait été de taille à chavirer notre vaisseau. » Des deux masses que le hasard mettait en présence, la plus lourde et la plus résistante n'était pas en effet la pinnace. « J'appelai immédiatement l'équipage sur le pont, ajoute Stephen Burrough, nous criâmes tous ensemble, et nos cris décidèrent le monstre à s'éloigner. » Les monstres s'éloignent, les fantômes s'évanouissent; que les antiques légendes fassent place « aux livres de bonne foi (1)! »

Un groupe d'îles s'aperçoit bientôt vers ce point de l'horizon où le soleil se lève. Le *Searchthrift* laisse porter et, quelques heures après, son ancre a mordu, par 15 et 18 brasses, un fond de vase noire. La pinnace a trouvé là un assez bon mouillage, et, « ce qui n'était pas non plus à dédaigner, » elle y a trouvé de l'eau douce. Rien de plus simple que d'emplir ses futailles d'eau potable quand on a fait la rencontre d'un glacier flottant; les cavités du moindre *iceberg* sont autant de bassins d'où la manche de toile fera descendre sans peine un courant exempt d'amertume. Les champs de glace saline n'offrent pas cette ressource, et il est difficile, quelque soin que l'on prenne d'en faire égoutter les blocs, d'obtenir ainsi un liquide qui ne demeure empreint de la saveur la plus désagréablement saumâtre. Stephen Burrough, au milieu de tant de glaçons, ne se félicitait donc pas sans raison d'avoir découvert une aiguade. Dès qu'il eut renouvelé au mouillage sa provision d'eau douce, il voulut s'occuper sans retard de chercher, à travers les terres qui l'avaient arrêté, comme elles avaient déjà suspendu la marche de Willoughby, une ouverture quelconque qui pût lui donner un libre accès du côté de l'Orient. L'honnête Gabriel ne se trouvait plus là pour aider de son expérience les navigateurs étrangers. Depuis qu'ils avaient quitté la bouche occidentale de la Petchora, les Anglais ne demandaient plus leur chemin qu'à la boussole et aux astres. Combien de fois il dut leur arriver de regretter le temps où la pinnace de Ratcliffe n'avait qu'à se laisser conduire par la lodia de Kouloï, où il lui suffisait de marcher dans les eaux de la barque russe pour passer à sa suite entre les bancs du large et les écueils du port! Cette longue tutelle n'avait-elle pas, jusqu'à un certain point, ébranlé la confiance qu'auraient dû avoir en leurs propres forces les deux élèves de Sébastien Cabot? Mouillés par 70° 42′ de latitude, ils appelaient de leurs vœux, sans toutefois oser l'espérer, un nouveau pilote; et, chose à peine croyable en ces solitudes, le pilote se trouva! Ainsi, ce qui avait constamment manqué à Willoughby, ce qui lui avait manqué sur les côtes de la Laponie, aussi

(1) « Et pour ce, dit avec raison Marco-Polo, mettons les choses vues pour vues, et les entendues pour entendues. »

bien que sur les côtes de la Nouvelle-Zemble, les marins du *Searchthrift*, à deux reprises différentes, l'obtinrent d'une faveur spontanée du sort. Willoughby semble avoir été la victime expiatoire qu'attendait l'Océan arctique profané par l'audace des enfans de Japhet. Nul secours ne lui vint en aide, et, de quelque côté qu'il se retournât, il n'eut jamais, dans son amère détresse, que le choix de la catastrophe. Stephen Burrough au contraire, dans chaque perplexité, devait rencontrer un appui : Gabriel d'abord, un autre Keril ensuite.

II.

Les habitans des côtes de la Mer-Blanche sont encore aujourd'hui les meilleurs marins de toute la Russie. Entreprenans jusqu'à la témérité, ils se distinguent aussi par l'amour du travail, la probité et les mœurs les plus hospitalières. La sobriété seule ne fait pas partie de leurs vertus. Toute leur science nautique est d'ailleurs demeurée une science d'instinct. Ils n'en vont pas moins, guidés par leur mémoire et par l'aspect des côtes, commercer en Norvége, pêcher à la Nouvelle-Zemble. La forme et la voilure de leurs navires se prêteraient peu à un long louvoyage. Le vent cesse-t-il de souffler favorable, les Kerils laissent sur-le-champ porter vers l'abri le plus proche. S'ils manquent de rades où se réfugier, le cas ne laisse pas de devenir grave. Le calcul de l'estime ne suffira pas à diriger la lodia, et la nef de sapin aux trois voiles carrées ne saura désormais qu'errer à l'aventure. Parties en même temps que le *Searchthrift* de la rivière Kouloï, quatre lodias furent ainsi poussées, en partie malgré elles, de Kanin-Noss à la terre de l'Oie. Le 28 juillet, un de ces bateaux venait accoster l'île sous laquelle Stephen Burrough avait jeté l'ancre. Le patron se nommait Loshak. Jamais capitaine dévoyé de sa route ne se montra moins déconcerté.

Dès sa première entrevue avec Stephen Burrough, il lui déclara sans hésitation que la pinnace avait dépassé le détroit qui pouvait la conduire à l'Oby. « Cette côte où nous avons tous les deux abordé s'appelle, lui dit-il, *Novaïa Zemlia*, ce qui signifie en russe la nouvelle terre. C'est ici que se trouve la plus haute montagne du monde. Camen-Bolchoï, sur le continent, n'a pas de sommet qui puisse atteindre à cette élévation. » Si Loshak n'eût point eu d'autres renseignemens à fournir, sa rencontre eût été d'un prix insignifiant; mais Loshak se faisait fort d'indiquer comment on pouvait arriver au pays des Vogouls et Stephen Burrough recueillait avidement tous les détails que le Keril lui-même avait reçus des pêcheurs samoïèdes. Un miroir d'acier, deux cuillers d'étain, une paire de couteaux renfermés dans un étui de velours payèrent am-

plement cette leçon de cosmographie. Loshak offrit en retour aux Anglais dix-sept oies sauvages.

Le 31 juillet, le vent fraîchit et ne tarda pas à tourner à l'ouest. Le *Searchthrift* en profita pour aller mouiller au milieu d'un groupe d'îles peu distant de la côte méridionale de la Nouvelle-Zemble. La pinnace s'engageait ainsi peu à peu dans le détroit que les Russes appellent aujourd'hui Karskie-Vorota, — la porte de la mer de Kara, — et que les Anglais désignèrent longtemps sous le nom de détroit de Burrough. Ce canal a près de 10 lieues de large; il sépare la grande île Vaigats de la terre découverte par Willoughby et retrouvée par l'ancien maître de l'*Édouard-Bonaventure*. Retenu pendant deux jours au mouillage par la dérive des glaces et par les tempêtes de neige, Stephen Burrough appareilla le 3 août et parvint à gagner l'extrémité nord-est de l'île Vaigats, en d'autres termes, le cap Bolvanovsky, situé par 70° 29′ de latitude. Là se trouvait déjà rendue la lodia de Loshak. « Les morses se font rares sur ces îles, dit au capitaine de la pinnace anglaise l'entreprenant patron. Si Dieu nous envoie un temps et un vent favorables, j'irai jusqu'à l'Oby avec vous; j'irai du moins jusqu'à la rivière Naramzay, — probablement la rivière de Kara, — où le peuple n'est pas aussi sauvage que les Samoïèdes de l'Oby. Ces derniers tirent sur tous les hommes qui ne peuvent s'adresser à eux en leur langue. Les Samoïèdes de Naramzay visitent au contraire souvent l'île Vaigats. Ils n'ont pour subsister que le produit de leur chasse et le blé que nous leur apportons. Leurs canots, comme leurs tentes, sont faits de peaux de rennes. Quand ils arrivent à terre, ils emportent la barque qui leur a servi sur leur dos. Adroits chasseurs, ils n'ont pas d'habitations fixes, ignorent complétement l'usage de l'écriture et adorent de grossières idoles auxquelles, de temps à autre, ils viennent, ici même, adresser leurs prières ou faire leurs sacrifices. »

Le cap Bolvanovsky semble avoir été de longue date un promontoire sacré. Quand Stephen Burrough, accompagné de l'intelligent Keril, descendit à terre, Loshak le conduisit vers un monceau d'idoles samoïèdes, au nombre de trois cents environ. « C'était bien, dit Burrough, le plus brutal ouvrage que j'eusse jamais vu. » La plupart des idoles affectaient la forme d'hommes, de femmes ou d'enfans; quelques-unes n'étaient qu'un vieux bâton avec deux ou trois coches destinées à figurer la bouche et les yeux. Toutes se présentaient barbouillées de sang. De distance en distance, devant ce panthéon sauvage avaient été dressés de gros blocs de bois pour y poser, suivant toute apparence, à la portée des dieux les sanglantes offrandes qu'on leur apportait. Le sol gardait encore tout alentour de nombreuses traces des Samoïèdes et de leurs traîneaux. Les foyers et les broches dont ils avaient fait usage se rencontraient

aussi çà et là. Il était évident que l'île Vaigats recevait souvent la visite de ces tribus nomades et que le canal qui séparait l'île de la terre ferme devait être un canal facile à traverser.

Le 5 août, un terrible amas de glace parut se diriger sur le mouillage qu'occupait le *Searchthrift*. La mer de Kara se mettait en mouvement. Il fallut s'éloigner au plus vite et retourner sous la côte méridionale de la Nouvelle-Zemble. Le bateau de Loshak et deux petites lodias de Kholmogory ne tardèrent pas à y rejoindre la pinnace. Stephen Burrough se fit descendre à terre et se mit en devoir d'observer avec soin la variation du compas ainsi que la latitude. Ses préoccupations de capitaine, si graves qu'elles pussent être, ne lui faisaient jamais oublier ses devoirs d'hydrographe. La variation ne dépassait pas 8 degrés nord-ouest; la latitude 70° 25'. Stephen Burrough s'opiniâtrait encore à ces observations, quand il vit tout à coup les trois lodias quitter précipitamment le mouillage et se diriger vers le sud. Ces bateaux, pour gagner le large, durent circuler au milieu des îles et passer par-dessus des bancs où la pinnace ne pouvait songer à les suivre. Burrough resta donc à l'ancre, se demandant en vain d'où venait la hâte de ses compagnons et pourquoi Loshak, jusque-là si fidèle, s'éloignait le premier sans avoir pris le temps de lui faire ses adieux. Le ciel, dès le lendemain, se chargeait d'expliquer cette fuite et de justifier l'apparent abandon. Un effroyable coup de vent de nord-nord-est s'abattit sur la rade où s'était réfugié le *Searchthrift*. L'instinct des Kerils les avait dès la veille avertis d'un péril qui n'admettait pas, pour y échapper, de délai. La petite île qui couvrait la pinnace de la mer du large fut, en quelques minutes, entourée et débordée par les glaces. La tempête se prolongea ainsi du 6 au 8 août, accompagnée de neige, de pluie, de grêle. Jamais situation ne fut plus périlleuse. Le vent se calma enfin et passa insensiblement du nord-est au sud-est. Le moment était venu de suivre l'exemple des Russes et d'abandonner des parages où l'on se trouvait exposé à de tels assauts.

La neige, dans les régions arctiques, commence généralement à tomber dès les premiers jours du mois d'août. L'épais brouillard qui flotte dans l'atmosphère se dépose en même temps sous forme de gelée blanche et couvre le sommet de toutes les éminences; la surface de la mer fume comme un four à chaux. La première couche de glace ne tardera pas à s'étendre sur les flots alourdis. Vers la fin d'octobre, la mer solidifiée n'aura pas moins de cinq ou six pieds d'épaisseur. Le 9 août, Stephen Burrough parvint à se mettre au large des bancs et des petites îles. Le temps était si brumeux qu'on pouvait à peine distinguer les objets à la distance d'une ou deux encâblures. Stephen donna l'ordre de ferler toutes les voiles

pour faire peu de chemin. Une éclaircie lui permit heureusement, vers le soir, de rétablir sa voilure et de serrer le vent pour redescendre au sud, le long de l'île Vaigats. Le brouillard et la pluie vinrent alors de nouveau envelopper la pinnace. Il fallut s'en fier à la sonde pour se tenir à une distance convenable de la terre. Le 12 août seulement, la brume se dissipa, et une jolie brise de nord-est conduisit le *Searchthrift* près de l'extrémité sud-ouest de l'île Vaigats. Stephen Burrough n'espérait plus rencontrer de Russes,— les lodias de Kouloï, comme celles de Kholmogory, faisaient probablement à cette heure route directe pour le port; — Stephen se flattait de pouvoir encore s'aboucher avec quelques chasseurs samoïèdes. Le canot qu'il s'empressa d'envoyer à terre revint bientôt à bord. Cette embarcation n'avait rencontré nul indice qui pût faire soupçonner que des êtres humains se fussent attardés sur une côte que la neige couvrait déjà toute entière de son blanc linceul. Les Samoïèdes eux-mêmes s'étaient retirés vers le sud. Le 13 août, le vent souffla de l'ouest, et les Anglais durent, à travers la brume qui persistait toujours, aller chercher sur un autre point de la côte un meilleur mouillage. Celui qu'ils occupaient ne les défendait que contre le vent d'est. Ils firent route ainsi pendant quelque temps, à l'aveugle; puis jugeant à l'état de la mer qu'ils se trouveraient désormais suffisamment abrités, ils laissèrent à tout hasard retomber leur ancre. Quand le ciel s'éclaircit, ils reconnurent qu'ils étaient entrés dans un long bras de mer, — probablement dans la baie de Liamtchina (1). — Le 19, à trois heures de l'après-midi, la brume se dissipa et le vent vint à l'est-nord-est; le *Searchthrift* en profita sur-le-champ pour appareiller.

« Nous fîmes ainsi 8 lieues au sud-quart-sud-est, dit Stephen Burrough, pensant apercevoir les dunes que nous avions reconnues un mois auparavant à l'est de l'embouchure de la Petchora. » A sept heures du soir, les dunes n'avaient pas encore paru. Stephen Burrough jugea prudent de tirer au large. Que n'eût-il pas donné pour faire en cette crise la rencontre d'un autre Gabriel ou d'un second Loshak! Mais il ne lui restait plus d'autre ami que la sonde, d'autre conseiller que son astrolabe, et ces deux guides muets lui recommandaient avant tout une sage méfiance. Stephen Burrough semble avoir éprouvé ici une émotion que trahit rarement sa relation aussi froide que fidèle : « Nous serrâmes, dit-il, notre grand'voile, — car le vent augmentait toujours, — et nous gouvernâmes, sous notre seule misaine, à l'ouest-nord-ouest, avec des vents d'est-nord-est. A la nuit, il éclata une si terrible tempête que nous n'en avions pas

(1) Cette baie, d'après la carte américaine de 1872, serait située un peu au nord du cap Grebeni, par 69° 56' de latitude nord, 56° 34' de longitude est.

encore vu de pareille, bien que nous en eussions essuyé beaucoup depuis notre départ d'Angleterre. On a peine à comprendre comment notre frêle barque put résister à ces lames monstrueuses. Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui se confient en lui, vint sans doute à notre aide. Le 20 août, la tempête était dans toute sa fureur; le vent ne tarda pas à mollir et à tourner au nord. J'estimai que la pointe occidentale de la rivière Petchora devait nous rester au sud, à la distance de quinze lieues environ. Nous établîmes notre grand'-voile et prîmes le plus près avec des vents de nord-ouest-quart-nord. Nous faisions peu de chemin à cause de la grosseur de la houle. A minuit, nous virâmes de bord et mîmes le cap au nord-nord-est. »

Le 21 août, la sonde rencontrait encore un fond de sable; le 22, elle tombait sur un fond de vase. Tout indice est précieux pour le navigateur qui cherche à tâtons sa route. « Ce fond de vase, dit Stephen Burrough, nous indiquait que nous nous rapprochions de la Nouvelle-Zemble. » Ce n'était certes pas la Nouvelle-Zemble que les marins du *Searchthrift* se souciaient alors de revoir. Tous leurs désirs et tous leurs efforts tendaient vers la baie de Saint-Nicolas. On en peut croire l'intrépide capitaine quand il inscrit dans son journal de bord ces lignes découragées: « Nous avions perdu l'espoir de faire de nouvelles découvertes cette année, et nous résolûmes de profiter de la première brise favorable pour regagner le port que nous avions quitté au mois de juin. Nous nous étions déjà engagés trop avant au milieu de ces glaces et je remercie Dieu de notre délivrance. »

La continuité des vents de nord-est et de nord, l'obscurité des nuits, l'approche de l'hiver, n'auraient peut-être pas suffi pour inspirer à tous ce véhément désir de regagner le port; mais les glaces étaient là, menaçantes, rapprochées à moins de trois lieues, semblables à la terre ferme, aussi loin que la vue pouvait porter du nord-ouest jusqu'à l'est. Le 23 août, dans l'après-midi, « le Seigneur envoya aux pauvres marins un petit coup de vent de sud qui leur permit de doubler la partie occidentale de la banquise. » A la nuit, il fit calme de nouveau et le vent passa au sud-ouest. Jusqu'au 24 août à midi, le *Searchthrift* fit route au nord-ouest-quart-ouest. « Il y avait de la houle, dit Stephen Burrough, si bien que nous ne pûmes observer exactement la latitude. » Que la mer fût plate ou agitée, il n'était jamais facile de tenir l'astrolabe en repos. Aussi, quand on s'efforce de suivre les navigateurs du XVIe siècle est-il prudent de ne point prendre à la lettre les latitudes qu'ils n'ont pu déduire que d'observations faites sur un pont branlant. A terre, rien ne vient déranger l'instrument de la verticale, et la moyenne des résultats obtenus avec un engin imparfait étonne sou-

vent par sa précision. Quoi qu'il en soit, le 24 août, Stephen Burrough s'estimait par 70° 30′ de latitude. Le 25 s'éleva une légère brise du sud. La pinnace put mettre le cap à l'ouest-quart-sud-ouest. On sonda et, au moment où la sonde rapportait 29 brasses, fond de vase et de sable noir, on reconnut l'île Kolguef. La pinnace n'en était qu'à 5 lieues à peine. Les Anglais se retrouvaient donc enfin dans des parages connus. Ils se hâtèrent de rectifier leur estime incertaine sur ce nouveau point de départ. Le vent de sud, par malheur, les abandonna, et il leur fallut recommencer à courir des bordées. Ce ne fut que le 28 août qu'ils parvinrent à contourner la partie occidentale de l'île. La neige tombait en abondance; le vent du nord-ouest secouait impitoyablement la pinnace. Un abri eût été en ce moment doublement précieux. Stephen Burrough en chercha vainement sur la côte dont il interrogeait d'un œil anxieux les contours. Le *Searchthrift*, épuisé, dut reprendre le large. Cette dernière épreuve du moins ne fut pas longue. Les bourrasques sont fréquentes dans les mers polaires; par compensation, elles ont peu de durée. Le 29 août, dans l'après-midi, le vent était revenu au sud, et la pinnace faisait encore une fois route à l'ouest.

Le brouillard, en se dissipant, laissa bientôt se dessiner une longue ligne de côte qui occupait au sud la majeure partie de l'horizon. De nouvelles nuées de brume effacèrent, comme d'un coup d'estompe, ce paysage. Surpris par les ténèbres dans un couloir obscur, que reste-t-il à faire? Il faut s'avancer avec précaution, tâter du pied le sol, tendre les bras pour éviter un choc imprévu. C'est ainsi que Stephen Burrough essayait encore de se diriger, en dépit de l'obscurité profonde, vers le promontoire lointain qu'il croyait avoir entrevu. Quand la déclivité du fond est régulière, la sonde peut tenir lieu des clartés de la voûte céleste. Du 29 au 31 août, les Anglais naviguèrent au milieu d'un brouillard intense à peine entrecoupé par de rares éclaircies. Le vent changeait, la brume s'épaississait; les marins du *Searchthrift* ne s'arrêtaient pas; la sonde, pour les guider, plongeait et replongeait toujours. Rencontrait-elle au large des fonds de 35 brasses, Stephen Burrough revirait à terre; il tournait au contraire le dos au rivage dès que le plomb en accusait 19. De bordée en bordée, la pinnace parvint de cette façon à gagner Kanin-Noss. Le cap doublé, on avait devant soi la Mer-Blanche. L'équipage du *Searchthrift* demandait, après tant d'efforts, un peu de répit. Stephen se rendit à ses vœux et laissa tomber l'ancre. L'endroit semblait, il faut le dire, singulièrement propice à la pêche; par malheur, les lignes étaient à peine à l'eau qu'il fallut se hâter de les relever. Le vent d'ouest-sud-ouest fraîchissait rapidement et menaçait de souffler en tempête. La pinnace,

en quelques minutes, fut sous voiles. La brise l'emporta vers le sud-sud-ouest, le long de cette côte dont une hydrographie naissante avait, pour ses débuts, trois mois auparavant, si soigneusement décrit et dessiné les divers gisemens. Le 11 septembre 1556, le *Searchthrift* mouillait à Kholmogory et prenait ses dispositions en vue d'y passer l'hiver. La recherche de l'Oby était ajournée pour longtemps.

III.

Le *Searchthrift* nous a ramenés au fond de ce grand golfe que découvrit, au mois d'août 1553, Chancelor. Profitons-en pour continuer l'étude des rapports, de jour en jour plus intimes, qui vont s'établir entre deux nations que la nature essentiellement différente de leurs produits paraissait avoir faites pour se compléter l'une par l'autre. Ces relations fécondes ont duré sans interruption trois cents ans. L'avenir seul pourra nous apprendre si ce fut une nécessité fatale ou un simple malentendu qui les rompit. Revenons donc, sans plus nous inquiéter du *Searchthrift* et d'un projet qui ne devait être repris qu'en l'année 1580, revenons aux opérations régulières de la Compagnie moscovite, et par conséquent aux vaisseaux dont s'était séparée la pinnace le 3 et le 7 juin 1556. Conduit de Varduus à l'entrée de la Varsina, le *Philippe-et-Marie* y avait retrouvé les navires de Durforth et de Willoughby veufs de leurs équipages. Dès les premiers jours de juillet, quatre vaisseaux anglais, l'*Édouard-Bonaventure*, le *Philippe-et-Marie*, la *Speranza* et la *Confidentia*, occupaient le mouillage de Rose-Island, à l'embouchure occidentale de la Dvina. Grâce aux Russes, la compagnie était de nouveau en possession de ses deux vaisseaux égarés. Comment aurait-elle mis en doute la bonne foi d'Ivan IV? Le tsar lui réservait d'ailleurs un témoignage plus éclatant encore du prix qu'il attachait à consolider l'œuvre dont Killingworth venait de poser les bases. Le 20 juillet, Osip Népéi Gregorievitch, gouverneur de la ville et du district de Vologda, accompagné de seize autres Moscovites, prit passage sur l'*Édouard-Bonaventure* pour aller porter « aux excellens princes Philippe et Marie les lettres affectueuses et les présens d'Ivan Vasilévitch. » Ces présens comprenaient, entre autres merveilles, 240 peaux de zibelines, 20 zibelines entières de toute beauté, avec leurs dents, leurs oreilles et leurs griffes, 6 fourrures très rares, que l'empereur seul en Russie a le droit de porter, 4 zibelines vivantes, avec chaînes et colliers, un gerfaut dressé à chasser les oies, les cygnes, les cigognes et les divers oiseaux de grande taille, puis enfin, pour terminer ici cette liste déjà longue, un tambour d'argent

aux cercles dorés, qui servait à rappeler le faucon dans son vol.

La suite de l'ambassadeur était trop nombreuse pour trouver place toute entière à bord du *Bonaventure*. Dix Russes durent s'embarquer sur la *Speranza*, dont la cargaison était estimée 6,000 livres sterling. Le chargement total de l'escadre, composé de cire, d'huile de poisson, de suif, de fourrures, de feutre, de fils de caret, ne pouvait s'évaluer à moins de 20,000 livres. Les vaisseaux de la compagnie seraient-ils revenus, si l'on considère leur faible tonnage, plus richement chargés des Indes ou du Cathay? La flotte était d'ailleurs de nouveau en mains sûres, car Chancelor, celui que les Anglais appelaient « le grand pilote, » venait d'en reprendre le commandement. Monté avec Osip Népéi sur le *Bonaventure*, cet habile homme de mer n'eût voulu s'en fier à personne du soin de conduire à bon port une ambassade aussi importante. Malheureusement les deux navires rendus à la compagnie, la *Speranza* et la *Confidentia*, n'avaient pas sans dommage passé deux hivers sur les côtes de la Laponie. Ils faisaient beaucoup d'eau, et les pompes marines, dont les Espagnols semblent avoir dès l'année 1529 généralisé l'usage, seraient peut-être d'un faible secours en cas de tempête. Or comment se flatter de passer sans tempêtes des bords de la Dvina aux bords de la Tamise! Peu de jours après le départ, la flotte était dispersée. La *Bona-Speranza*, le *Philippe-et-Marie*, la *Confidentia*, furent poussés sur la côte de Norvége, dans les eaux de Drontheim. Le *Philippe-et-Marie* hiverna dans ce port et ne reparut sous les quais de Londres que le 18 avril 1557; la *Confidentia* sombra sur un rocher à l'entrée de la baie. Quant à la *Speranza*, ni Londres, ni Moscou n'en eurent de nouvelles. Le malheureux vaisseau de Willoughby sombra très probablement en pleine mer. Méfiez-vous des navires que poursuit la malechance. Pas plus qu'un général, un navire ne saurait, sans quelque raison secrète, être habituellement malheureux. L'*Édouard-Bonaventure*, du moins, se montra-t-il fidèle à sa bonne fortune? Nous avons regret à le dire : l'*Édouard-Bonaventure* ne sut pas, en dépit de son nom et d'un premier succès, échapper cette fois au commun désastre. Depuis près de quatre mois, ce vaisseau, séparé de ses compagnons, battu de tous les vents, n'avait cessé de tenir la mer. Le 10 novembre 1556, la tempête le portait vers la côte septentrionale d'Écosse. Chancelor crut devoir y laisser tomber l'ancre. Il mouilla dans la baie ouverte de Pétslego (1). Ce fut à coup sûr une manœuvre imprudente; peut-être aussi fut-ce dans la circonstance

(1) Petslego-Castle. Ce château, aujourd'hui en ruines, est situé à 3 milles à l'ouest du cap Kinnaird, par 57° 42′ de latitude nord, 4° 26′ de longitude ouest.

une manœuvre nécessaire et désespérée. La violence du vent ne tarda pas à faire chasser le *Bonaventure* sur ses ancres. Par une nuit sombre et noire, le vaisseau s'en allait rapidement à la côte, et quelle côte! De toutes parts émergeaient des rochers, bouillonnaient des brisans. Chancelor ne perdit pas néanmoins son sang-froid. Sa première pensée devait être, et elle fut en effet pour l'ambassadeur d'Ivan IV. Périsse le *Bonaventure*, mais qu'au moins Osip Népéi soit sauvé! La chaloupe avait été hâlée le long du bord. Chancelor y fit descendre l'ambassadeur russe et sa suite.

La mer était énorme; la canot eut à peine atteint les premiers brisans qu'il fut submergé. Osip Népéi et sept de ses compagnons parvinrent cependant à gagner la plage. Presqu'au même instant le navire s'échouait et la vague, en quelques minutes, le mettait en pièces. La catastrophe fut à peu près complète : Chancelor, son fils, trois passagers, la plupart des matelots périrent. Le 1[er] décembre, on apprit à Londres la nouvelle lamentable. La compagnie demanda sur-le-champ et obtint aisément de la reine Marie, dont le royal époux venait de monter sur le trône d'Espagne, des lettres pour la reine douairière, veuve de Jacques V, et pour les lords qui composaient alors le grand conseil d'Écosse. L'*Édouard-Bonaventure* pouvait être perdu sans ressources; les sauvages habitans d'Inverness n'avaient pas pour cela le droit d'en mettre la cargaison au pillage : la Compagnie moscovite réclamait donc avec énergie la restitution de ses marchandises. La terre d'Écosse serait-elle aux Anglais plus inhospitalière que n'avaient été les rivages glacés de la Russie? Il ne fallait pourtant pas se faire à ce sujet d'illusions. Les seigneurs des hautes terres connaissaient trop bien la valeur des objets précieux que le destin propice mettait entre leurs mains. La reine douairière elle-même, Marie de Guise, ne fût point parvenue à leur arracher ces épaves. C'était déjà beaucoup que les puissans bandits ne prétendissent pas mettre les naufragés à rançon. La compagnie, du reste, avait tout prévu. Munis d'une forte somme d'argent et des divers objets dont un ambassadeur échappé au naufrage peut avoir besoin, le docteur Lawrence Hussie et George Gilpin venaient, avec un interprète, se mettre à la disposition d'Osip Népéi. D'autres agens s'occuperaient de poursuivre la restitution de la cargaison du *Bonaventure*. Le 14 février 1557, Osip Népéi quitta, sous la conduite de Lawrence Hussie et de George Gilpin, la terre des Pictes et des Calédoniens. Le 18, il posait pour la première fois, à Berwick, le pied sur le sol anglais. Le gardien des Marches orientales, lord Wharton, l'attendait à la frontière même. Il le reçut avec toute la pompe qu'on eût pu déployer devant un souverain. Le 27 février, l'ambassadeur n'était plus qu'à 12 milles de Londres. Là il trouva,

venus à sa rencontre, 80 marchands, tous en grand costume, tous portant au cou leur chaîne d'or. La vieille Angleterre, dans ce qu'elle avait de plus solide et de plus respectable, ouvrait ses bras à la sainte Russie. Délégués par la compagnie moscovite, ces marchands commencèrent par conduire Osip Népéi dans une grande maison éloignée de 4 milles environ de la ville. Des étoffes d'or, de velours et de soie y furent présentées à l'envoyé d'Ivan Vasilévitch. Osip Népéi s'en composa sur l'heure un magnifique habillement de cheval, puis, après s'être reposé toute la nuit, il fit le lendemain son entrée dans Londres, accompagné de 140 marchands et d'autant de serviteurs en livrée. La reine, de son côté, ne restait pas inactive : 300 cavaliers venaient, suivant ses ordres, se joindre au cortége préparé par la compagnie. A la tête de la nouvelle escorte, on voyait s'avancer le chevalier Montague, que la reine Marie avait chargé d'embrasser en son nom Osip Népéi et de lui faire accueil. On arriva ainsi au nord de la Cité. Un magnifique cheval hongre splendidement caparaçonné piaffait impatient sous la garde de quatre marchands, des plus richement vêtus. Osip enfourcha le coursier dont la compagnie, dans sa munificence, jugeait à propos de lui faire hommage, puis il franchit, porté par sa nouvelle monture, la barrière de Smithfield. A partir de ce point, l'ambassadeur d'Ivan IV cessait en quelque sorte d'être l'hôte de la reine; il devenait l'hôte du peuple anglais, car au-delà de Smithfield commençaient les fameuses franchises de la Cité de Londres. Le lord-maire et ses aldermen habillés d'écarlate se tenaient déjà prêts à prendre possession de l'illustre étranger. Ayant auprès de lui, d'un côté, le grand magistrat de la cité, de l'autre le représentant de la reine, Osip Népéi s'achemina au milieu d'un immense concours de peuple vers le logement qui lui avait été préparé dans Fant-Church street. Le roi Philippe II était alors en Flandre. On jugea convenable d'attendre son retour pour présenter à la reine l'envoyé du tsar.

Le 21 mars 1557, le prince débarquait en Angleterre. Dès le 25, jour de l'Annonciation, l'ambassadeur est mandé au palais de Westminster. Une longue galerie le conduit du vestibule à la salle du trône. Dans cette galerie, Osip trouva rangés les lords, le chancelier, le grand-trésorier, le ministre du sceau privé, l'amiral, l'évêque d'Élie et les autres membres du conseil. Quand il eut fait avec tous ces hauts dignitaires échange de saluts et de politesses, il se dirigea, suivi à distance de ses serviteurs, vers le sanctuaire interdit aux profanes. Osip allait donc enfin pouvoir s'acquitter de l'importante mission que lui avait, l'été précédent, confiée son puissant maître. Arrivé, après tant de traverses, après tant de périls, au terme de sa tâche, le gouverneur de Vologda ne s'arrêta

pas à contempler la riche décoration de la chambre royale, ni l'ameublement somptueux dont on avait pris soin d'en rehausser la magnificence; il s'avança vers le trône d'un pas ferme et adressa en russe, aux deux époux assis sous le même dais d'honneur, une courte harangue. Cette harangue fut à l'instant traduite en anglais et en espagnol par les interprètes. Osip remit alors aux souverains, en même temps que deux lots de zibelines, les lettres d'Ivan IV, que, grâce à la protection divine, il était parvenu à sauver du naufrage. Le roi et la reine l'embrassèrent cordialement, puis tous les courtisans le reconduisirent à la barque qui l'attendait au pied même du palais. L'ambassadeur d'Ivan Vasilévitch put ainsi regagner par eau sa demeure, salué, durant ce long parcours, par les acclamations enthousiastes de tout le peuple de Londres. Deux jours se passèrent : l'évêque d'Élie et sir William Peter vinrent alors, par ordre de leurs majestés, conférer secrètement avec Osip Népéi. Les conditions d'un traité de commerce et d'alliance furent bientôt réglées. La besogne de la diplomatie se simplifie beaucoup entre agens qu'un intérêt commun et nettement défini rassemble. Au parchemin sur lequel ces conditions furent inscrites, le lord du sceau privé suspendit la cire blanche empreinte du sceau royal, et ainsi se trouva confirmée pour trois siècles la plus solide et la plus profitable amitié qui ait jamais présidé aux échanges de deux peuples.

La saison cependant avançait. La compagnie venait de fréter quatre navires capables de recevoir dans leurs flancs de riches cargaisons : le *Primerose*, de 240 tonneaux, confié à John Buckland; le *Jean-l'Évangéliste*, de 170 tonneaux, ayant pour maître après Dieu Laurence Roudal, l'*Anne* et la *Trinité* de Londres, jaugeant 160 et 140 tonneaux, sous le commandement de David Philly et de John Robins. Chancelor, il est vrai, n'était plus là pour diriger la flotte; Sébastien Cabot, après avoir vu le couronnement de son œuvre, touchait aussi au terme de sa longue carrière. Sa main n'apparaît plus du moins dans les décisions du conseil; mais nous pouvons sans crainte nous figurer ce grand cosmographe et ce grand pilote devisant tous les deux avec Magellan et Christophe Colomb sous les ombrages des Champs Élysées. Privée de leurs services, la navigation hauturière ne manquera pas de guides. Stephen Burrough a déjà pris la place de Chancelor; Gérard Mercator prépare à Duisbourg sa mappemonde basée sur la théorie des latitudes croissantes, et voici Anthony Jenkinson qui suppléera amplement sir Hugh Willoughby. Déjà connu par de nombreux voyages sur toutes les côtes de la Méditerranée, Jenkinson venait d'être nommé capitaine-général de la nouvelle escadre. Pour vaisseau amiral on lui

avait assigné le *Primerose*. Il se chargea de ramener au port de Saint-Nicolas Osip Népéi.

IV.

Lorsque Walter Scott nous dépeint les moulins à foulon des Flamands venant, dès le milieu du XIIe siècle, effaroucher par leur bruit monotone les hérons et les grues du Shropshire, il nous fait en réalité assister à l'origine modeste de la grandeur anglaise. La toison des brebis prendra, quatre cents ans plus tard, avec Jenkinson, la route de la Bactriane et de la Perse; sans les guerres intestines qui ont suspendu la marche des caravanes, elle irait, de ce premier élan, jusqu'à Khambalich. On affirme que Christophe Colomb était le fils d'un cardeur de laine (1) et que Colbert dut grandir à l'ombre de l'enseigne du *Long-vestu* (2); nous n'essaierons pas d'en conclure qu'il existe quelque relation secrète entre le tissage des draps et le développement de l'industrie navale. La seule chose que nous nous permettrons de faire remarquer, c'est que, si Londres n'eût pas eu, en 1553, un stock surabondant de *kersies* (3), la marine britannique se fût peut-être trouvée moins bien préparée à repousser, au mois d'août 1588, les attaques de la flotte de Philippe II. La poursuite acharnée de la clientèle ne date pas d'aujourd'hui chez nos voisins d'outre-Manche. Longtemps avant le règne d'Edouard VI, les manufactures britanniques commencèrent à souffrir de la pléthore. Voilà pourquoi Anthony Jenkinson s'apprêtait à porter, dès qu'il en aurait obtenu l'autorisation du tsar, ses échantillons au pays des Turcomans et des Usbeks; voilà pourquoi il devait les aller déposer un jour au pied même du trône du sophi. Peu de voyageurs ont fait en leur vie autant de chemin; Ahasvérus et Marco-Polo pourraient à peine se targuer d'en avoir fait davantage. Depuis le 2 octobre 1546 Jenkinson ne connaissait plus le repos. « Je passai d'abord en Flandre, nous dit-il; je visitai ensuite les Pays-Bas. Des Pays-Bas, je me rendis en Allemagne; puis, traver-

(1) L'histoire de Christophe Colomb, attribuée à son fils Fernand. *Examen critique*, par M. Henri Harrisse, Paris 1875. « Dans un acte notarié, enregistré à Savone, dit M. Harisse, Christophe Colomb, à la date du 20 mars 1472, est qualifié de cardeur de laine génois, résidant à Savone, où effectivement son père, Dominique, avait transféré son métier et ses foulons antérieurement à l'année 1469. »

(2) Rue de Cérès à Reims. Disons cependant qu'il paraîtrait résulter d'une note communiquée en 1839 par la famille de Colbert à M. Eugène Sue, « qu'antérieurement au crédit de Colbert, sa famille était non-seulement réputée noble, mais même qu'elle jouissait de la notoriété d'une noblesse ancienne. » (*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément.)

(3) Kersey (*coarse wollen stuff*), sorte d'étoffe de laine grossière, *cariset*, *creseau*.

sant les Alpes, je descendis dans la haute Italie; par le Piémont, je pénétrai en France. Quand j'eus parcouru dans tous les sens ce royaume, je voulus voir l'Espagne : je ne m'arrêtai pas à l'Espagne: je poussai jusqu'au Portugal. Les mers du Levant me devinrent familières; j'en connus les principales îles, Rhodes, Malte, la Sicile, Chypre, Candie, sans parler des Cyclades. La Morée, l'Achaïe, les lieux où fut Corinthe m'ont retenu longtemps. J'ai voyagé en Turquie, en Syrie et dans diverses parties de l'Asie-Mineure. J'avais franchi les Alpes; je franchis également les montagnes du Liban, et j'arrivai ainsi dans la riche vallée de Damas. Non content d'avoir exploré la province de Samarie, la Galilée, la Palestine et toute la Terre-Sainte, je suis allé m'agenouiller à Jérusalem. En quittant la Terre-Sainte j'ai côtoyé l'Afrique; j'ai pris terre à Tripoli et à Tunis, j'ai fait escale à Colo et à Bône, j'ai débarqué sur les quais d'Alger. » De toutes ces pérégrinations, Jenkinson rapportait la conviction intime que le moment n'était pas encore venu de disputer à Venise la seule voie commerciale que conservât à la reine de l'Adriatique l'amitié du Grand-Turc. Les Vénitiens continueraient donc de transporter sur les côtes de Syrie les draps fabriqués par les habitans de la Grande-Bretagne; ils rapporteraient en échange les épices de l'Inde et les soies gréges de la Perse. Ce n'étaient pas les états du sultan de Constantinople, c'étaient ceux du tsar qu'il fallait se mettre en mesure de traverser, si l'on voulait arriver, par l'intérieur des terres, au Cathay ou aux bords du golfe Persique.

Pas plus que Chancelor et Stephen Burrough, Jenkinson ne paraît avoir songé à travailler pour la gloire; il se préoccupe avant tout de frayer de nouveaux chemins aux étoffes de la Grande-Bretagne, de leur trouver de nouveaux acheteurs. Le caractère étroit de sa mission est, à lui seul, le gage de l'exactitude et de la sincérité de ses récits; Jenkinson ne nous ferait pas grâce d'une étape. Les journées de marche à travers le désert aussi bien que sur l'Océan et sur les fleuves sont supputées avec un soin religieux; les incidens dramatiques ne viennent qu'en seconde ligne. L'intrépide et calme voyageur se garderait bien d'ailleurs de voir un drame dans chaque péril encouru, dans la moindre épreuve surmontée. Il raconte simplement ce qu'il a simplement et héroïquement souffert. On peut saluer, dans ce mandataire des marchands drapiers de Londres, le précurseur de Mungo-Park et de Livingstone. De tels hommes, quand il le faudra, seront de taille à se mesurer avec les plus vaillants chevaliers de l'Europe.

La reine Marie et le roi Philippe avaient tenu à reconnaître dignement la courtoise munificence d'Ivan IV. Le *Primerose* empor-

tait pour le tsar deux riches pièces de drap d'or et d'argent, une belle pièce de drap écarlate, une autre de violet cramoisi, une de bleu azur. Fussent-ils demeurés sans communication avec l'Angleterre et les Flandres, les Russes n'en auraient pas moins, grâce aux déserts de la Sibérie, dépassé en magnificence les lys de nos jardins et la pompe de Salomon; mais on apprécie rarement à sa juste valeur ce qu'on possède, et les étoffes anglaises flattaient plus que les peaux de zibelines et de martres le regard d'un peuple étranger encore à toute industrie. Les Anglais, au contraire, attachaient un prix infini aux fourrures du Nord. Il fallut plus d'un demi-siècle pour les en fatiguer. Quel prince, quel magistrat, à ces riches pelleteries, « si graves, si délicates, si bien faites pour rehausser la dignité et pour réconforter la vieillesse, » eût osé, en l'année 1557, préférer « les nouvelles soieries, les peluches et les chiffons dont la vogue insensée devait tendre à tarir la richesse du royaume? » Les présens échangés entre les deux cours n'étaient que l'exact et frappant symbole du besoin mutuel que les deux pays avaient l'un de l'autre.

Outre les draps violets et les draps écarlates, les souverains d'Angleterre envoyaient aussi à Ivan IV une magnifique cotte de mailles, un casque recouvert de velours cramoisi et de clous dorés; un lion et une lionne choisis dans la ménagerie royale, comme une digne réponse à l'envoi du gerfaut. Quant à Osip Népéi, il partait de Londres avec une chaîne d'or d'une valeur de 100 livres, avec une aiguière et une cuvette d'argent doré, avec une paire de brocs et une paire de flacons également de vermeil. Les marchands qui l'avaient si splendidement hébergé commençaient cependant « à le trouver moins accommodant qu'au début. » — « L'ambassadeur, écrivaient-ils à George Killingworth, à Richard Gray et à Henry Lane, leurs agens en Russie, s'imagine toujours qu'on songe à le tromper. Vous aurez donc soin de faire grande attention à la façon dont vous traiterez avec lui et avec ses pareils. Il faudra que tous vos marchés soient clairs et couchés par écrit, car ces Russes sont un peuple à la fois subtil et méfiant. Enclins à la fraude, ils prêtent volontiers ce défaut aux autres. »

Le 12 mai 1557, Osip Népéi s'arrachait aux délices de l'hospitalité britannique et allait s'embarquer à Gravesend. Le 29 mai, les quatre navires qui composaient la nouvelle flotte de la compagnie se trouvaient au large des bancs de Yarmouth. Les vents de nord-ouest et de nord retardèrent pendant plusieurs jours leur progrès; enfin le 25 juin, l'escadre reconnut par 66° 40′ de latitude, la côte de Norvége. « Nous gouvernâmes alors au nord-quart-nord-ouest, » écrit Jenkinson aux consuls de la compagnie, André Judde, George

Barne, Anthonie Huse, William Garrard et William Chester. « Nous tenions beaucoup, ajoute-t-il, à ne pas trop nous approcher de la terre, car entre les îles de Rost et les îles Lofoden se trouve un tourbillon appelé Maëlstrom, — le courant qui moud; — à partir du demi-jusant jusqu'au demi-flot, ce tourbillon fait un si terrible bruit qu'il secoue les portes des maisons sur leurs gonds à 10 milles au moins de distance. Si une baleine vient à traverser ce courant, on l'entendra pousser un cri plaintif. Les arbres que la marée entraîne vers le remous en sont rejetés plus tard par le jusant; ils en sortent avec les branches froissées comme des tiges de chanvre quand on les a broyées. » Voilà donc tout ce que les Anglais, dès leur quatrième voyage aux régions polaires, trouvent à nous raconter touchant le fameux gouffre qu'on nous représentait encore, quand nous étions sur les bancs du collége, engloutissant et revomissant vingt-quatre heures après les vaisseaux.

Vane
Sembianze, e folle chi per voi rimane!

La légende a eu ses beaux jours en Angleterre aussi bien qu'en Espagne. Mais les temps sont changés, les contes d'autrefois doivent s'aller réfugier sur le gaillard d'avant. Ils ne trouvent plus en 1557 accès dans la cabine du capitaine (1).

La côte du Finmark, que longe avec une prudente audace le *Primerose*, semble former de loin une chaîne de montagnes qui s'abaisse parfois, qui ne s'interrompt jamais. D'un bout de l'année à l'autre, cette chaîne se présente, si nous en croyons Jenkinson, constamment et uniformément couverte d'un épais manteau de neige. La falaise est partout abrupte et escarpée; la sonde, près du rivage, n'accuse pas moins de 100 et 150 brasses de profondeur. Au sein de ces eaux bleues, près de l'île Senien, des baleines de 60 pieds de long, sans souci des navires qu'elles n'ont point encore appris à

(1) Le Maëlstrom est situé entre l'île Mosken et la pointe sud de l'île Lofoden, par 67° 48' de latitude nord, 10° 30' de longitude est. Voici comment s'exprime au sujet de ce tourbillon *le Pilote norvégien* publié par la direction hydrographique de Norvége : « Le tournant d'eau, jadis si redouté, qui se trouve entre le cap de Lofoden et Mosken, n'a pas, à beaucoup près, l'importance qu'on lui a donnée. Sa plus grande vitesse peut être évaluée à environ six nœuds. Souvent, en hiver, les tempêtes de l'ouest règnent au large et font entrer dans les fiords une mer très grosse, tandis qu'un temps clair et sec maintient dans l'intérieur une jolie brise de terre. Dans de pareilles circonstances, il serait dangereux de s'approcher du Maëlstrom, car le courant principal et deux autres courans sous-marins, agissant conjointement, transforment ce remous en un brisant continu. On voit donc qu'en hiver on ne doit pas conseiller d'entrer ou de sortir par le Maëlstrom, mais, avec un vent fait et après plusieurs jours de beau temps, il n'y a rien qui, en été, empêche d'y passer. »

craindre, prennent majestueusement leurs ébats. « C'était le moment de leurs amours; elles mugissaient et poussaient des cris formidables. » L'île Sienen, l'île Kwalö, sont bientôt dépassées. Le 2 juillet, l'escadre double le Cap-Nord. A minuit, Jenkinson observe le soleil à quatre degrés au-dessus de l'horizon. N'aura-t-il pas le droit de s'écrier avec un naïf orgueil, quand il bercera ses vieux jours du souvenir de ses campagnes passées : « J'ai navigué sur la Mer-Glaciale, là où nous avions une clarté constante et la vue du soleil pendant dix semaines consécutives; j'ai navigué sur les côtes de la Norvége, de la Laponie, de la Samoïédie et dans les contrées les plus étranges. » Le 3 juillet, Jenkinson passe devant le port danois de Varduus; il s'abstient soigneusement d'y entrer : « On a sujet de craindre, lui ont dit les consuls de la compagnie, qu'à Varduus quelque trahison n'ait été machinée par les rois, princes, ou associations auxquels déplaît le nouveau trafic. » Varduus, — les Anglais l'ignoraient en 1553, ils le savent depuis quatre années en 1557, — est un château bâti sur une île à deux milles environ du continent. Il appartient au roi de Danemark, et c'est la terre la plus orientale que ce souverain possède. Il existe deux autres îles peu éloignées de celle sur laquelle a été établi le château. Les habitans de ces îles ne vivent que de pêche et préparent beaucoup de poisson sec, qu'ils font, comme en Islande, sécher pendant la gelée. Ils n'ont ni pain, ni boisson fermentée, à moins qu'on ne leur en apporte. Le peu de bétail qu'ils conservent, ils ne le nourrissent ni d'herbe, ni de fourrages; ils le nourrissent, comme ils se nourrissent eux-mêmes, de poisson. De Varduus à l'entrée de la Mer-Blanche, on pouvait suivre, sans crainte, la côte de la Laponie. « C'est encore là, nous apprend Jenkinson, une terre élevée et gardée toute l'année par d'éternels frimas. » Stephen Burrough en visitait précisément les mouillages et les criques, au moment même où Jenkinson en suivait au large les contours.

Parti avec le *Searchthrift* de Kholmogory le 23 mai 1557, Burrough espérait retrouver une seconde fois la *Speranza* et la *Confidentia* dans les parages où les avait conduites, quatre années auparavant, Willoughby, et d'où les avait ramenées le *Philippe-et-Marie* en 1556. Mais la carrière de la *Speranza* et de la *Confidentia*, nous l'avons déjà dit, était terminée : leur belle et fine carène, doublée de feuilles de plomb, ne devait plus, ni l'hiver, ni l'été, fendre l'onde; il eût fallu en demander les bordages disjoints et les membres épars aux rochers de Drontheim. Le 29 mai, Burrough franchissait la barre de la Dvina et constatait qu'à l'endroit le moins profond il restait encore treize pieds d'eau. L'amplitude de la marée, dans les sizygies, ne dépassait pas trois pieds. L'em-

bouchure de la Dvina se trouvait, par cette exploration plus sûre que celle des pilotes russes, ouverte désormais à toutes les flottes marchandes de l'Angleterre. La ville d'Arkangel ne tardera pas à s'élever et le monastère de Saint-Nicolas ne sera plus que la résidence des vingt moines qui l'habitent. Stephen Burrough a longé l'année précédente le côté oriental de la baie; il en reconnaît cette année la rive occidentale. Les noms qu'il impose aux promontoires, aux îles, seront, pendant deux siècles, adoptés par toutes les marines étrangères; ils viennent à peine de céder la place aux noms russes. Cross-Island est redevenue l'île Sosnovets (1), le cap Bonne-Fortune est le promontoire Voronof (2), le cap Grace s'appelle aujourd'hui Danilof (3); vous retrouverez le cap Race dans le cap Orlof (4). Le 11 juin, le *Searchthrift*, battu du vent du Nord, les haubans, les voiles, les manœuvres raidis par le givre, se voit forcé d'aller chercher sur la côte un abri. Son capitaine pour la première fois prononce un nom russe. Mouillé sous l'île Trek, Burrough nous apprend qu'il a jeté l'ancre dans la baie de Tri-Ostrove (5). Après trois jours de tempête, le vent revient au sud; le *Searchthrift* se prépare à sortir de la baie. En dépit de ses voiles et de ses avirons, la glace le retient, pendant près de vingt-quatre heures, au port. Le 21 juin, Burrough arrive à la pointe de Corpus-Christi. Dans ce cap que le capitaine anglais a placé par 67° 29′ de latitude, nous avons reconnu la pointe Katchkof (6) de nos cartes modernes. Le *Searchthrift* fait quelques pas de plus. Le voilà parvenu au cap Gallant « que les Russes, ajoute avec assurance Stephen, appellent Sotinoz (7). » — « Nous étions, dit-il, entre ce cap et le cap Comfort (8), quand le vent passa au nord-ouest, puis au nord. Nous fûmes obligés de laisser porter. Nous trouvâmes heureusement un mouillage abrité de tous les vents, par 7 brasses, entre l'île Saint-Jean et la terre. (9) Le vent continuait de souffler du nord, la neige, par gros flocons, tombait en abondance. Des Lapons au nom-

(1) Ile Sosnovets : latitude 66° 30′ nord, — d'après Burrough, 66° 21′, — longitude, 38° 22, est.

(2) Cap Voronof : latitude 66° 31′ nord, longitude 39° 59′ est.

(3) Ile Danilof : latitude 66° 44′ nord, longitude 38° 47′ est.

(4) Cap Orlof : latitude 67° 13′ nord, — d'après Burrough 67° 0′, — longitude 39° 0′ est.

(5) L'île Trek ou Veshnyak est située par latitude 67° 6′ nord, longitude 39° 6′ est. La pointe Triostrova forme avec l'île Trek le mouillage de Veshniak.

(6) Pointe Katchkof : latitude 67° 26′ nord, longitude 38° 48′ est.

(7) Sviatoï-Noss (la pointe sainte) : latitude 68° 10′ nord, longitude 37° 27′ est.

(8) Le cap Cherni : latitude 68° 21′ nord, longitude 36° 23′ est.

(9) Les îles Jukanskie : latitude 68° 4′ nord, — d'après Burrough 68° 1′ nord, — longitude 37° 13′ est.

bre de seize viennent à bord. Quelques-uns parlent le russe; je leur demande où ils vivent. Ils me répondent qu'une de leurs hordes, composée de cent hommes, sans compter les femmes et les enfans, habite non loin de là, sur les bords de la rivière Jekonga. Ils m'apprennent en même temps qu'ils se sont rapprochés de la côte pour y chercher leur subsistance sur les roches, puis ils ajoutent avec résignation : — « Quand nous ne trouvons rien, nous ne mangeons pas. » J'ai vu de ces pauvres gens, comme une vache qui paît, manger avec avidité des herbes marines ; d'autres avalaient des œufs crus, et avec ces œufs, les petits près d'éclore.

De l'île Saint-Jean le *Searchthrift* a passé au cap Cherni, puis aux sept îles qui, pour Burrough, sont les îles Saint-George. « Sous la plus méridionale de ces îles on trouve une bonne rade, bonne du moins quand les vents se bornent à souffler du nord-ouest au nord-est. » Après les îles Saint-George viennent les îles Saint-Pierre, — îles Oleni, — puis les îles Saint-Paul, — îles Gavril, — le cap Sower, — cap Teriberskoï, — enfin l'île Kilduin. « On dirait de loin une grande baie semée d'une foule d'îlots. » Vingt lieues encore, et la pinnace sera bien près d'arriver à Kegor. Elle aura doublé le cap Bonaventure, — le cap Loukoï, — et le cap Chebe-Novoloche, — la pointe Lavitch (1), — « sur laquelle on distingue une tache noire, hutte abandonnée de quelque trappeur; » elle contournera la pointe Kekourski, « pareille à deux collines rondes, avec une selle au milieu; » le 27 juin, elle jettera l'ancre par 15 brasses à un demi-mille de terre. « Dans le port même, on peut affourcher deux ou trois petits navires dont le tirant d'eau ne dépasse pas 11 ou 12 pieds. On y est à l'abri de tous les vents. Une chaîne de roches défend le mouillage contre les vents du nord; le vent d'est-nord-est reste le plus à craindre. » Une barque de Drontheim, trois ou quatre bateaux norvégiens de Bergen, occupaient déjà le mouillage de Kegor quand le *Searchthrift*, le 30 juin, gagna le fond de la baie. Ce fut de ces équipages étrangers que Stephen Burrough apprit le sort des navires dont il n'avait encore pu trouver aucune trace. « Le fils du bourgmestre de Drontheim » avait vu le *Philippe-et-Marie* hiverner dans ce port et en repartir pour l'Angleterre au mois de mars. La *Confidentia* était complétement perdue; le fils du bourgmestre avait acheté ses voiles. La *Speranza*, au dire des marins du yacht, avait sombré au large. Après ces informations si précises, le *Searchthrift* pouvait, sans se livrer à de nouvelles recherches, reprendre le chemin de la Dvina. Sa croisière avait été infructueuse; devait-elle cependant s'appeler

(1) Pointe Lavitch, latitude 69° 46′ nord, longitude 30° 45′ est.

une croisière inutile? Les campagnes de Stephen Burrough ont toutes eu leur utilité. Bien des années se passeront avant qu'aucun hydrographe ose rien ajouter aux renseignemens que le capitaine du *Searchthrift* rapporte à Kholmogory. Un seul havre lui a échappé; ce havre deviendra le rendez-vous des navires hollandais que le privilége de la compagnie moscovite éloignera pour longtemps encore de la Mer-Blanche. Débouchant par 68° 52′ de latitude nord et 50° 43′ de longitude orientale, entre l'île Kilduin et la péninsule de Kegor, la rivière de Kola donne son nom au port où le *Searchthrift* a négligé de mouiller. On compte en 1557, à Kola, une cinquantaine d'habitans. Kegor, au contraire, n'a pas de population fixe. Stephen Burrough y a rencontré, outre des Lapons nomades, des Russes et des Kerils. « Les Russes et les Kerils, dit-il, voulaient me vendre du poisson; les Lapons m'en offraient aussi. Je leur fis répondre que je n'avais ni marchandises ni argent à leur donner en échange. Quelques-uns de ces Lapons, pour arriver sur leur terrain de pêche, avaient voyagé pendant huit semaines avec leurs rennes, et ces rennes ont plus de vitesse que des chevaux. Pendant que je m'entretenais avec eux, le député de l'empereur de Russie, venu à Kegor pour y recueillir le tribut, me fit inviter à me rendre à sa tente. Après des salutations très courtoises, il me demanda pourquoi nos bâtimens ne fréquentaient pas ces parages. Je lui répondis qu'avant l'époque présente nous ne connaissions pas le port de Kegor. Nous ignorions qu'il y eût de ce côté un marché ouvert. Il me dit alors : « Si vous voulez conduire ici vos navires, il y viendra certainement des pêcheurs en grand nombre. Vous devriez, sans plus attendre, commencer. » Je répliquai : « L'année prochaine, s'il plaît à Dieu, vous verrez venir à Kegor un navire anglais. »

Que pourront apporter les Anglais à ces pauvres Lapons pour le troquer contre leur poisson sec, le meilleur stockfish de toute la Russie? L'argent, les perles, les draps, bleu, rouge ou vert, la farine, le vin, l'étain, la bière, pourvu qu'elle soit forte, seront reçus avec une égale faveur. Ces sauvages ne sont pas cependant gens à qui l'on puisse absolument se fier; ils sont, dans leur naïveté apparente, prétend Stephen Burrough, « tout aussi voleurs que les Russes. » Les voilà cependant qui, après avoir payé le tribut à l'empereur de Russie, le paient également, sous les yeux des Anglais, au roi de Suède et au roi de Danemark. Stephen Burrough interroge à ce sujet Vasili Feodorovitch, le député d'Ivan IV. « N'est-il pas à craindre que le commerce de la compagnie n'ait à compter avec tous ces collecteurs de taxes? » — « Non, non! répond avec orgueil et avec assurance l'officier moscovite; ni Danois, ni Suédois n'ont rien à voir à ce qui se passe ici. Les Lapons, simples et crain-

tifs, aiment mieux payer le tribut à tous les souverains qui l'envoient réclamer, que s'exposer au mauvais vouloir d'un d'entre eux; mais ce pays appartient à mon maître, vous pouvez en toute confiance y venir. Si quelque Lapon idolâtre veut se soumettre à la foi chrétienne, c'est toujours le rit russe qu'il embrasse. Les conflits, quand on n'a pu les dénouer à l'amiable, sont tranchés par les délégués de l'empereur ou portés à Moscou. Enfin, dernière et irrécusable preuve de la souveraineté du tsar, le monastère de Pechinchov, situé entre Kegor et les confins du Finmark, à la partie méridionale de la grande baie de Dommes-Haff, a un prieur désigné par le métropolitain de Moscou. » On se fût peut-être livré, à cette extrémité du monde, suivant l'expression si souvent reprochée à Voltaire, de sanglans combats « pour quelques arpens de neige. » Par bonheur, le monastère de Pechinchov avait, dès le XV[e] siècle, tranché la question. La frontière des deux états voisins est restée ce que la préférence des moines orthodoxes l'avait faite.

« Le vent était court pour gagner Colmogro, nous dit en terminant le capitaine du *Searchthrift*. Je m'arrêtai à l'est de la pointe Kegor et je fis faire deux fournées de pain dans les fours que les Kerils avaient construits là pour leur usage. » Les fours des Kerils sont, comme leurs huttes et leurs poêles, les produits tout spontanés d'un art qui n'a trouvé ses inspirations que dans « la lutte pour la vie. » Les architectes de Memphis ne les auraient probablement pas inventés.

Stephen Burrough devança de quelques jours à peine l'escadre de Jenkinson dans la baie de Saint-Nicolas. Le *Primerose* doublait le 7 juillet le cap Sviatoï. « Sur ce cap, écrit Jenkinson, se trouve une grande pierre à laquelle toutes les barques qui passent ont coutume de faire des offrandes de beurre, de farine et d'autres provisions. Les marins russes craindraient, s'ils négligeaient de se rendre ainsi les dieux de la mer propices, de s'exposer à périr, comme cela s'est vu trop souvent, car près de Sviatoï-Noss, le temps est généralement sombre et brumeux. » Les vaisseaux de Jenkinson n'avaient pas cessé jusque-là de naviguer de conserve. Au moment de donner dans la Mer-Blanche, ils se perdirent de vue et demeurèrent deux jours sans pouvoir se rejoindre au milieu du brouillard. Enfin, le 12 juillet, ils mouillèrent tous ensemble sur la rade de Saint-Nicolas. Les pilotes estimaient que, depuis le départ de Londres, on devait avoir fait environ 750 lieues (1).

La traversée d'Angleterre en Russie n'avait plus désormais de mystères. Stephen Burrough venait de relier par ses observations

(1) La distance réelle de Londres à Arkangel est de 705 lieues.

les côtes d'OEgeland et de Halgeland à la terre des Scricfini. Les flottes de la compagnie moscovite pouvaient donc appuyer sur des bases certaines leurs opérations commerciales, calculer à l'aide de données précises la durée probable de leurs traversées, arrêter à l'avance l'époque où elles devraient quitter chaque année la Tamise, celle où il conviendrait d'effectuer le retour. Il ne restait plus pour entraver le nouveau trafic que les hasards habituels de la mer. Ces hasards étaient grands sans doute. Les mers australes faisaient-elles aux carraques portugaises et aux galions espagnols un chemin beaucoup plus facile? Ne nous laissons pas emporter trop loin par l'enthousiasme que nous ont inspiré tant de courageux efforts. Dans l'admiration la mieux motivée, il convient de garder encore une juste mesure. De l'aveu même des Anglais, Christophe Colomb demeure hors de pair. Son œuvre, ils l'ont appelée avec tous les contemporains « chose divine plutôt que chose humaine. » L'audacieux et patient labeur doit céder la palme au génie; le génie ne sera jamais que la resplendissante inspiration qui vient d'en haut. L'illustre et savant Hakluyt (1) s'est respectueusement incliné devant la gloire de celui qui avait donné un monde à l'Espagne, une secousse que nous voyons durer encore à l'univers. Il n'a demandé à la postérité que de consentir à mettre sur le même rang « la découverte du vaste et dangereux océan qui s'étend au-delà du Cap-Nord et la découverte du Cap de Bonne-Espérance. » — L'éminent compilateur des navigations britanniques eût voulu qu'on reconnût un égal mérite « aux marins qui étaient arrivés, par la baie de Saint-Nicolas et par la Dvina, au cœur du vaste empire de Russie et aux navigateurs qui, d'étape en étape, parvinrent, à la fin du xve siècle, jusqu'aux Indes. » Sans la priorité, qui en pareille matière a bien sa valeur, nous serions tentés de donner au chroniqueur anglais toute satisfaction sur ce point. L'entreprise de 1497 et celle de 1553 sont deux entreprises du même ordre, et, si l'on en considère les conséquences immédiates ou lointaines, deux entreprises à la rigueur qui se valent.

E. JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

(1) Richard Hakluyt, né en 1553 à Eyton, dans le comté d'Hereford, a rendu à la géographie maritime les plus signalés services. En 1589, il avait publié en un volume in-folio tout ce qui avait rapport aux navigations des Anglais. En 1598, 1599 et 1600 il publia trois nouveaux volumes, admirable recueil de pièces officielles, inappréciable collection sans laquelle le souvenir de tant de grandes choses accomplies n'existerait peut-être plus. Jacques Ier le récompensa en lui donnant durant sa vie une prébende et un rectorat, après sa mort, qui eut lieu le 23 octobre 1616, une tombe dans l'église de Westminster.

LA MISSION

DE L'ANGLETERRE

DANS L'INDE

On ne peut aborder l'examen de l'administration anglaise dans l'Inde sans être frappé de la ressemblance qu'elle offre avec l'organisation de l'empire romain. Des deux cotés apparaît une conquête, graduellement étendue, tantôt par les développemens d'une politique traditionnelle, tantôt par de simples nécessités de conservation et de défense, à une vaste agrégation de peuples relevant de races et de religions diverses. De part et d'autre, la domination s'exerce par une hiérarchie savante et compliquée de fonctionnaires investis d'un pouvoir absolu sur les populations conquises, mais ne devant leur autorité, comme leur prestige, qu'à la délégation du gouvernement central, et les perdant avec elle, — cumulant en un mot les devoirs d'un citoyen avec l'autorité d'un despote. Des deux côtés percent la même tendance à respecter l'organisation civile des indigènes, mais en la garantissant par les méthodes juridiques de la société conquérante, — la même tolérance ou plutôt la même neutralité hautaine vis-à-vis des dissensions religieuses, en tant qu'elles ne menacent pas ce que les Romains appelaient la *pax romana* et que les Anglais ont appelé, par analogie, la *pax britannica*, mais aussi la même énergie dans la répression, dès qu'elles en viennent à compromettre les bienfaits de l'ordre matériel garanti aux vaincus en échange de leur indépendance. Comme Rome avait ses provinces du sénat, ses provinces du prince et ses états tributaires qui conservaient une ombre d'autonomie sous la surveillance d'un fonctionnaire impé-

rial, ainsi l'Angleterre compte dans l'Inde des *regulation provinces*, exclusivement régies par les lois qui ont été régulièrement promulguées dans le conseil suprême, — des *non-regulation provinces*, où une partie notable de cette législation fait place aux instructions secrètes et variables du gouverneur-général, — enfin des *native states*, où des chefs indigènes restent en possession de la souveraineté sous le contrôle du résident accrédité à leur cour. L'ancienne distinction de *respublica* et d'*imperium* se retrouve dans les termes de « royaume » et « d'empire, » usités par le gouvernement anglais pour désigner respectivement sa sphère d'action dans les îles britanniques et dans ses nombreuses possessions d'outre-mer. Enfin il n'est pas jusqu'au *royal titles bill*, récemment voté par le parlement, qui ne rappelle, — d'une façon assez malheureuse d'ailleurs, — la nuance établie, aux premiers temps de l'empire romain, entre les qualifications de *princeps*, d'*imperator* et de *dominus*, suivant qu'on interpellait César comme président du sénat, chef des citoyens ou souverain absolu des sujets.

Toutefois cette analogie n'existe qu'à la surface : les deux organismes ont beau offrir des rouages identiques, tout différent est l'esprit qui les pénètre et les anime. Tandis qu'à Rome le but du gouvernement reste l'exploitation des sujets au profit d'une ville, d'une classe ou d'un homme, l'Angleterre nous donne pour la première fois l'exemple d'une domination organisée par le conquérant pour le bien de la population conquise. Qu'on ne s'y méprenne pas : nous sommes loin de prétendre que les Anglais conservent l'Inde dans un dessein entièrement désintéressé. Les débouchés qu'y trouve leur commerce, les emplois qui y sont réservés à leurs fils de famille, l'entretien de soixante mille soldats européens par le trésor local (bien que, dans ce dernier cas, nous ne voyions guère comment la mère patrie, même dans une heure de crise, pourrait sans imprudence dégarnir la péninsule de ses troupes européennes), ce sont là des avantages qui se chiffrent annuellement par plusieurs millions de livres sterling, payés par l'Inde à l'Angleterre. De même il est incontestable que la possession de l'Inde ajoute considérablement au prestige de la couronne britannique. La liste des hommes politiques qui, avant de se distinguer dans le gouvernement de la métropole, ont fait leurs premières armes dans les différentes branches des services anglo-indiens, prouve que, comme école d'administration, l'Inde réagit d'une façon heureuse jusque sur les affaires intérieures de la Grande-Bretagne. Enfin c'est l'Inde qui, en faisant de l'Angleterre une puissance asiatique, la contraint de rester une puissance européenne, malgré les tentations de sa position insulaire et les sollicitations de ses intérêts économiques. « Sans l'Inde, nous ne serions plus qu'une nation de boutiquiers, » me di-

sait, il n'y a pas longtemps, un haut fonctionnaire du pays, et ce mot donne la clé de bien des événemens contemporains qui à première vue semblent avoir fort peu de rapports avec les rives du Gange. Mais ces avantages matériels et moraux ne sont qu'une conséquence indirecte du régime établi par le vainqueur. On ne se rend pas suffisamment compte, sur le continent, de ce double fait que le budget de l'Inde est complétement séparé du budget britannique, et que depuis 1839 l'Angleterre n'exerce plus aucun monopole commercial dans ses possessions de l'Hindoustan. Si à ces faits l'on ajoute que la colonisation européenne est complétement nulle au sud de l'Himalaya, et d'autre part que, depuis l'*Indian civil service act* de 1861, les indigènes sont légalement éligibles à tous les emplois civils, pourvu qu'ils aient les garanties requises de moralité et de capacité, il faudra bien croire à la sincérité de l'Angleterre quand elle affirme son intention de gouverner l'Inde pour l'Inde. Il nous reste à chercher comment elle s'y est prise et dans quelles limites elle y a réussi.

I.

Rappelons tout d'abord qu'il est impossible de juger à la mesure de nos propres gouvernemens l'organisation administrative d'un pays tel que l'Inde. L'économie politique enseigne chez nous que le seul but de l'état est de garantir la paix des citoyens et la sécurité des transactions; tout au plus accorde-t-elle au gouvernement, dans certains objets de première nécessité, le droit d'encourager par son intervention l'initiative timide des particuliers. Mais l'Inde est une terre d'épreuves pour l'économie politique, ou plutôt pour ce groupe orthodoxe dont l'an dernier M. Émile de Laveleye critiquait, ici même, les généralisations trop absolues. L'école de Manchester a démontré par exemple que les prix des choses sont nécessairement réglés par la loi de l'offre et de la demande. Or, dans les transactions de l'Inde, c'est le plus souvent la coutume et non la concurrence qui détermine les conditions du marché. La même école a proclamé partout la liberté des contrats, et par suite de l'usure, et voici que ce régime est en train de consommer partout, non-seulement la ruine, mais même la spoliation et l'asservissement de la classe agricole; le gouverneur de Bombay notamment déclare, dans le dernier rapport sur l'état de sa présidence, que « la question se pose de plus en plus sérieusement, si nos principes sur le recouvrement des prêts peuvent s'adapter aux transactions de l'Inde, et si des pénalités contre l'usure n'y seraient pas aussi légitimes que l'inexorable sévérité des lois à l'égard de l'emprunteur. » L'organisation individuelle de la propriété, la mobilité des valeurs foncières,

la distinction de la rente et de l'impôt, toutes ces théories, qui expriment parfaitement les rapports économiques de notre état social, perdent leur caractère normal, transportées dans un pays où la propriété collective s'est maintenue jusqu'à nos jours, et où le souverain, censé le nu-propriétaire du sol, perçoit indistinctement l'impôt avec la rente. A plus forte raison, quand il s'agit de gouvernement, convient-il de rechercher les conditions du milieu où il s'exerce, pour juger la valeur des idées qui en ont inspiré l'organisation.

Les Anglais trouvèrent dans l'Inde deux catégories de populalations : les unes de race inférieure, qui semblent peu capables d'atteindre à l'intelligence et à la pratique de notre civilisation, les autres d'une origine fort rapprochée de la nôtre, mais qui ont concentré sur les questions religieuses toute leur activité intellectuelle et morale. Chez les mahométans aussi bien que chez les Hindous, c'est la religion qui modèle et dirige toute la vie sociale, préside aux moindres actes de l'existence, façonne le droit civil et criminel, détermine les occupations comme les relations privées, enfin règle jusqu'au régime alimentaire, au choix des vêtemens et aux soins de l'hygiène. Or des deux grandes religions qui se partagent la domination spirituelle de l'Inde, l'une part d'un principe fataliste qui dans tout l'Orient est devenu la pierre angulaire du despotisme, l'autre est la déification même de la force sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, indépendamment de toute légitimité comme de toute moralité. De là ce mélange d'anarchie et d'oppression qui caractérise l'histoire intérieure de l'Inde, et qui atteignait son apogée vers l'époque où les Anglais arrachèrent aux Mahrattes et aux Pindaris la succession de l'empire mogol. On conçoit qu'un pareil régime, prolongé durant une longue suite de siècles, ait profondément inoculé au caractère hindou les vices qui sont les fruits naturels de la tyrannie : l'astuce, la servilité, la corruption et l'abus de l'autorité.

Quiconque a voyagé dans l'Inde connaît la difficulté d'arracher aux indigènes un renseignement exact, fût-ce dans l'affaire la plus insignifiante, tant ils s'ingénient à répondre exclusivement ce qu'ils supposent le plus agréable à leur interlocuteur. La même préoccupation leur impose le mensonge comme un devoir de politesse lorsqu'ils se trouvent en dissentiment d'opinion avec leur égal ou leur supérieur. A plus forte raison, dans leurs rapports avec l'état, ne peut-on compter sur leur sincérité dès que leur intérêt est en jeu. Il est de notoriété publique qu'il y a peu d'années on pouvait, pour quelques centimes, se procurer un faux témoin dans des procès de vie ou de mort, et même aujourd'hui les rapports officiels dénoncent encore le faux témoignage comme la principale plaie de l'or-

ganisation judiciaire. A tous les degrés de l'échelle administrative, l'indigène pratique ce principe que les peuples sont faits pour le gouvernement et non le gouvernement pour les peuples. On voit fréquemment des policiers natifs extorquer de l'argent, à l'occasion du même crime, non-seulement au coupable pour lui vendre l'impunité, mais encore à la victime pour lui épargner les conséquences d'une dénonciation calomnieuse, aux témoins pour leur éviter les désagrémens d'une comparution, et même à des innocens pour ne pas rejeter l'accusation sur leur tête. Le népotisme n'a été longtemps considéré que comme un moyen légitime de parfaire ses appointemens, et la concussion se justifie par la coutume du *dustorie*, qui autorise tout individu, depuis le domestique de place jusqu'au premier ministre, à percevoir une commission sur chaque somme passant entre ses mains à un titre quelconque. On raconte qu'il y a quelques années le rajah de Travancore mit à l'entreprise la construction d'un bungalow au prix de 10,000 roupies (25,000 francs). Peu de temps après, l'entrepreneur demandait à résilier le contrat, et, comme le rajah s'enquérait de ses raisons, il lui exposa que les frais de construction ne dépasseraient pas 500 roupies, mais que, sur les 9,500 d'excédant, le premier ministre en réclamait 5,000, son secrétaire 1,000, ses subordonnés 2,000, les dames du sérail 1,000 et le commandant en chef 500. Que resterait-il donc pour le bénéfice légitime de l'entreprise?

Sans doute il n'y a pas que lacunes et travers dans le caractère hindou. Le goût de l'étude, par exemple, n'y fait pas plus défaut que l'intelligence; mais des trésors d'érudition s'y gaspillent au service d'une théologie qui, à l'instar de Brahma, son principe divin, s'est oubliée pendant des siècles dans une stérile contemplation de soi-même. Après le sentiment religieux, l'esprit de famille est peut-être le trait le plus caractéristique de la société hindoue, mais il y est complétement subordonné aux prescriptions de caste, et, sans même nous étendre sur la plaie des mariages prématurés, sur la réclusion des femmes, ni sur les autres abus de la vie domestique, est-ce que la difficulté d'abolir l'immolation des veuves et l'infanticide des filles ne prouve pas surabondamment à quel point la tyrannie de la coutume y étouffe même la voix de la nature? Le génie industriel sait y accomplir des merveilles de labeur et de patience; mais il se traîne péniblement à travers l'immutabilité des modèles et la routine des méthodes; l'art, reflet fidèle du caractère national, se perd dans les minuties et ne s'élève à la grandeur qu'en passant par le monstrueux; partout où le fini ne manque pas aux détails, c'est l'unité et l'harmonie qui restent absentes de l'ensemble. — La bienfaisance, la générosité, la gratitude, le dévoûment, bien d'autres vertus encore, privées et publiques, sont réel-

lement d'une application journalière dans la société indigène; mais, par une étrange contradiction, elles semblent s'y détourner de leur cours pour constituer de nouveaux obstacles au développement des notions que nous sommes habitués à regarder comme le fondement de toute morale et de tout progrès. Même la sobriété y va à l'encontre de son but, et, sans parler de l'ascétisme ni de ses exagérations, on a vu, durant la dernière famine, des paysans de l'Orissa dévorer le cadavre de leurs enfans, mais respecter la vie de leurs bœufs. En présence de pareilles populations, où il reste à créer tous les élémens, toutes les conditions, toutes les garanties des institutions libres, et où d'autre part l'initiative des moindres réformes, dans les mœurs aussi bien que dans les lois, doit forcément partir du pouvoir, est-ce qu'un gouvernement peut se passer du despotisme pour fonder la liberté, et ne doit-il pas commencer par se faire absolu pour arriver à se rendre inutile?

Le premier souci de l'Angleterre, au jour où elle entreprit sérieusement de donner à ses sujets de l'Inde un gouvernement digne de ce nom, devait tendre à établir une administration qui non-seulement fût en état de pourvoir aux besoins du pays, mais qui pût encore, par son intégrité comme par sa capacité, faire l'éducation politique des indigènes. Au début, la Compagnie des Indes, association purement commerciale, n'avait à son service que des écrivains, des marchands et des facteurs. Lorsqu'en 1760 la cession du Bengale, du Behar et de l'Orissa vint lui donner les charges avec les avantages de la souveraineté, elle se contenta de maintenir l'administration indigène, en préposant quelques-uns de ses employés au contrôle de la justice et à l'encaissement des impôts. Il fut bien entendu que son rôle commercial continuerait à primer sa mission politique, et que ses fonctionnaires chercheraient le plus sérieux de leurs appointemens dans les profits de leurs propres transactions. Néanmoins le public s'émut en Angleterre des fortunes scandaleuses réalisées par les serviteurs de la Compagnie dans l'exercice de leurs fonctions mixtes, et à la suite de l'acte qui renouvela en 1784 la charte de cette puissante association, lord Cornwallis organisa l'administration civile et militaire de l'Inde anglaise sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à nos jours. Les services publics furent nettement séparés de la gestion financière. Dans chaque district, les intérêts fiscaux furent confiés à un collecteur, les affaires judiciaires à un juge, enfin le domaine de l'administration proprement dite à un magistrat qui peut se comparer aux préfets de France par l'étendue de ses attributions et qui possède en outre une certaine juridiction criminelle. Ces différentes fonctions constituèrent le *covenanted service*, c'est-à-dire une catégorie d'emplois exclusivement

réservés à des jeunes gens qui, en recevant leur brevet d'admission au service de la Compagnie, s'engageaient par un contrat, ou *covenant*, à ne faire aucune opération commerciale et à n'accepter aucun présent dans l'exercice de leur charge. De son côté, la Compagnie leur assurait la jouissance d'un traitement assez élevé pour attirer des hommes de valeur, en même temps que pour les mettre à l'abri de toute tentation. Par cette simple réforme, les services publics de l'Inde devinrent tout d'un coup, — ce qu'ils sont restés depuis lors, — une des administrations les plus intègres du monde entier, d'une intégrité qui va jusqu'au puritanisme, mais qui est la meilleure des protestations contre les scandales du passé aussi bien que contre les déplorables habitudes des gouvernemens indigènes.

A cette époque toutefois, aucune condition préalable n'était requise des aspirans aux emplois de la Compagnie, et la distribution des commissions, tant civiles que militaires, était l'apanage des directeurs, qui en faisaient largement profiter leurs familles et leurs amis. En 1806, l'on institua à Hailebury un collège où les futurs employés de la Compagnie durent séjourner au moins pendant deux ans avant de passer l'examen de sortie; mais c'est seulement en 1853 qu'on décida de mettre au concours les places annuellement vacantes dans le *covenanted service*. Une innovation aussi radicale ne laissa pas de soulever certaines craintes par l'importance même qu'elle allait donner aux études purement théoriques des candidats. Les faits ont prouvé que, tout en élevant le niveau intellectuel de l'administration et en fermant la porte au favoritisme, ce nouveau mode de recrutement n'a affaibli en rien les aptitudes pratiques, ni même le prestige moral des services anglo-indiens.

Ce fut également lord Cornwallis qui régularisa la procédure des tribunaux et commença la codification des coutumes locales. Aujourd'hui encore cet enregistrement des coutumes est le principal but de la législation, sauf là où les mœurs du pays sont en opposition trop flagrante avec les principes de la nation conquérante. Cependant même alors le gouvernement n'impose ses idées qu'avec une prudente lenteur, et l'on serait parfois tenté de lui reprocher des hésitations qui ressemblent à de l'indifférence morale, si, sous ses détours et ses atermoiemens, on ne voyait se développer un principe juridique qui finit tôt ou tard par avoir le dernier mot des préjugés et des résistances. Prenons, entre autres exemples, les *suttis*, c'est-à-dire l'immolation, volontaire ou forcée, que les mœurs de l'Inde brahminique imposaient aux veuves sur le bûcher funéraire de leurs maris. On ne pourrait certes imaginer une coutume plus barbare et plus révoltante à nos yeux. Eh bien! pour l'abolir, les Anglais ont commencé par la régulariser en exigeant de la victime une déclaration officielle qu'elle se sacrifiait de son plein

gré, et c'est seulement depuis 1830 que le sacrifice lui-même a été rigoureusement interdit sur tout le territoire de l'empire! Ce n'était pas tout qu'on empêchât les femmes de se brûler avec le cadavre de leurs maris; logiquement il fallait bien leur permettre de se consoler avec un autre époux, et comme les rites domestiques, dont la célébration constitue toute la cérémonie nuptiale dans le culte hindou, s'appliquent exclusivement au mariage des vierges, on voit que l'abolition des *suttis* soulevait la grosse question du mariage civil dans un pays où la vie sociale s'est toujours confondue avec la vie religieuse. Le gouvernement commença par tourner la difficulté en décidant que l'union d'une veuve, célébrée d'après les rites en vigueur pour le mariage des vierges, aurait tous les effets civils de ce dernier.

Ce n'était là qu'un premier pas vers l'émancipation du contrat matrimonial, et bientôt d'autres abus vinrent attirer l'attention des autorités sur les inconvéniens d'abandonner aux cultes la réglementation exclusive des mariages. Ainsi, d'après la jurisprudence de l'époque, une femme hindoue pouvait quitter son mari pour en épouser un autre, pourvu que celui-ci appartînt à un culte différent. On a cité aussi le cas d'un Anglais qui se fit musulman pour avoir le droit d'épouser une Européenne du vivant de sa première femme. De là, durant les vingt dernières années, une série de dispositions partielles, le *lex loci act*, le *native converts' marriage dissolution act*, le *Parsees' marriage and divorce act*, etc., qui familiarisèrent les esprits avec le principe déjà déposé dans la loi sur le mariage des veuves. Enfin en 1872, à la demande même de certains Hindous, — les théistes du brahma Somaj, — le gouvernement décida d'organiser définitivement le mariage civil sous forme d'un engagement à contracter devant un officier public, indépendamment de toute cérémonie religieuse. Le recours à cette disposition resta complétement facultatif; mais on la mettait désormais à la portée de toutes les catégories sociales, et le gouvernement profita même de l'occasion pour introduire, à l'égard de ceux qui se marieraient sous l'empire de cette loi, la prohibition des unions prématurées ainsi que de la bigamie, ces deux fléaux de la société hindoue, condamnés dès lors à disparaître avec les institutions religieuses qui les ont consacrés jusqu'ici.

Cet exemple suffit pour bien montrer l'esprit de suite et le sens pratique qui caractérisent l'action réformatrice de l'Angleterre dans l'Inde. Attendre, pour légiférer, la réclamation pressante des intéressés, — débuter par une suite de dispositions partielles et provisoires avant de formuler le principe dont elles s'inspirent dans une loi universelle et définitive, — procéder, en un mot, non de la théorie à l'application, mais du particulier au général, — telle nous

apparaît la politique anglaise au sud de l'Himalaya, comme sur les rives de la Manche, et si, en Angleterre même, cette tournure particulière de l'esprit national conduit parfois à des anomalies qui étonnent l'étranger, seule dans l'Hindoustan elle a permis à une poignée d'Européens de maintenir leur domination sur les 200 millions d'hommes qu'ils sont en train d'initier graduellement aux lumières de notre civilisation. C'est surtout quand les abus sociaux reposent sur des préjugés religieux qu'une extrême prudence est impérieusement commandée à l'Angleterre, car le fanatisme, — chez les Hindous aussi bien que chez les mahométans, quoique à un moindre degré, — est la seule passion qui puisse arracher l'indigène de l'Inde à sa docilité traditionnelle. Quand le conseil législatif discuta la loi sur le mariage des veuves, il enregistra plus de cinquante mille protestations contre cette mesure, et personne n'a oublié cet incident ridicule des cartouches graissées, qui fut, sinon la raison déterminante de la grande rébellion, du moins l'occasion d'un rapprochement décisif contre l'autorité anglaise entre les cipayes hindous et mahométans.

Aussi le gouvernement actuel se renferme-t-il, autant que possible, dans cette attitude de neutralité religieuse qui distinguait déjà la politique de la Compagnie. Sans doute il n'interdit plus comme autrefois l'accès de son territoire aux missionnaires de toutes les églises chrétiennes, mais il se garde de leur donner le moindre encouragement qui puisse l'exposer au reproche de prosélytisme, et récemment certains journaux anglais de l'Inde ont même critiqué le prince de Galles pour avoir simplement répondu à une adresse de missionnaires « qu'il éprouvait une vive satisfaction à voir ses compatriotes répandre parmi les sujets de la couronne les vérités qui constituent le fondement de notre système religieux et politique. » Le gouvernement, à vrai dire, entretient des églises et des chapelains; mais c'est uniquement pour les besoins religieux de ses troupes européennes, et, d'un autre côté, il ne se montre jamais avare des deniers publics lorsque, sous prétexte d'encouragement aux beaux-arts, on vient lui demander les fonds pour restaurer les antiques sanctuaires de l'idolâtrie. Enfin, s'il subventionne les écoles des missions, c'est au même titre que les établissemens d'instruction fondés par l'orthodoxie hindoue, mahométane ou guèbre, et, dans ses propres écoles, il entend maintenir la neutralité religieuse la plus absolue. C'est ainsi que j'ai vu moi-même un administrateur blâmer un instituteur pour avoir introduit dans le cours de géographie un manuel qui, en énumérant les traits caractéristiques des religions les plus répandues, affirmait la supériorité de la morale chrétienne. J'ai d'ailleurs remarqué dans plus d'une circonstance que le contact des cultes, et surtout des philosophies dis-

séminées sur le sol de l'Hindoustan, élargissait singulièrement les idées religieuses des administrateurs anglais; leur esprit semble s'y livrer à un travail de comparaison ou plutôt de transfusion qui, sans les jeter forcément dans le scepticisme, les convertit insensiblement à un éclectisme philosophique en harmonie parfaite avec les vues traditionnelles de la politique anglo-indienne (1).

II.

Si le gouvernement anglais accorde ainsi sa protection aux vieilles croyances de l'Inde, ce n'est point, on le conçoit aisément, qu'il leur porte une affection bien vive; mais il a compris que le meilleur moyen d'en débarrasser le pays, c'est de répandre à flots la lumière de l'instruction, car si, comme on l'a dit, le sang des martyrs est souvent la semence des religions, la parole de l'instituteur sera toujours le meilleur dissolvant des superstitions et des préjugés. La Compagnie des Indes resta longtemps indifférente aux progrès de l'instruction sur son territoire, soit qu'elle craignît d'émanciper trop tôt ses nombreux sujets, soit qu'elle n'y vît aucun profit immédiat pour ses actionnaires. D'ailleurs son système politique, qui consistait à perpétuer simplement, sous un autre titre, les traditions de l'empire mogol, ne se prêtait guère à l'introduction des idées et des méthodes européennes. En 1823, elle ne subventionnait encore que deux établissemens d'instruction : le collége sanscrit de Bénarès et le collége mahométan de Calcutta. Il fallut l'intervention du parlement pour la décider à instituer une commission de l'instruction publique avec un budget de quelques mille livres sterling. L'enseignement ainsi organisé conservait pour base le sanscrit, l'arabe et le persan, c'est-à-dire une langue morte, une langue étrangère et une langue purement officielle : ce fut seulement en 1835 que, sans renoncer à l'enseignement spécial de ces langues purement littéraires, on leur substitua, comme véhicule de l'instruction, l'anglais dans les établissemens du degré supérieur et les dialectes locaux (*vernacular*) dans les autres; mais il fallait attendre le dernier renouvellement de la charte en 1853 pour obtenir, sous l'administration réformatrice de lord Dalhousie, une organisation complète et rationnelle de l'instruction publique à tous les

(1) Un phénomène assez curieux, ce sont les succès que les doctrines du Koran obtiennent dans la population européenne de l'Inde. Parmi les conversions à l'islamisme qui ont fait du bruit dans ces derniers mois, on peut mentionner notamment un capitaine de l'armée anglaise et un membre du *covenanted service;* mais le cas le plus curieux, c'est certainement la volte-face de ce missionnaire américain cité par l'*Indian Mail* du 24 mai 1875. Ayant débarqué en Orient pour convertir les musulmans, il fut lui-même converti à l'islamisme, et prêche aujourd'hui sa nouvelle religion à ses compatriotes.

degrés. Depuis lors cette branche importante de l'administration forme, dans chaque province, un département distinct, administré par un directeur-général avec tout un personnel d'inspecteurs qui ont pour mission de visiter les écoles publiques ou subventionnées, de présider les examens et d'aider les instituteurs par leurs conseils.

L'instruction primaire est presque exclusivement donnée au moyen des dialectes locaux dans les écoles de village, où des maîtres indigènes enseignent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres, voire les élémens de l'histoire et de la géographie; il existe aussi des écoles primaires de district (*district schools*) où l'on fait usage de l'anglais dans les classes supérieures. — L'instruction moyenne se donne, partie en anglais, partie en dialecte local, dans des colléges qui développent les matières enseignées dans les écoles inférieures et préparent l'élève aux études universitaires. Enfin l'instruction supérieure possède trois universités, à Calcutta, à Bombay et à Madras, qui confèrent des degrés en droit, médecine, arts et génie civil. Elles sont organisées sur le même plan que l'université de Londres, c'est-à-dire qu'elles comprennent simplement des locaux pour les examens avec un corps d'examinateurs officiels; mais les études qu'elles comportent se font exclusivement dans des colléges affiliés. Les examens se passent en anglais; mais, comme on exige la connaissance d'une langue classique, l'étude du persan ou du sanscrit conserve toute son importance. Les diplômes que délivrent ces corps académiques (gradué, bachelier et maître) sont fort prisés des indigènes, qui s'inscrivent annuellement au nombre de plusieurs milliers sur les rôles universitaires, et, s'il faut en croire des gens compétens, tels que M. le professeur Monnier Williams, d'Oxford, les examens y dépassent même le niveau des universités anglaises. En résumé, l'Inde comptait, d'après le relevé de 1874, plus de 40,000 écoles, avec une population scolaire de 1,280,940 enfans, et le budget de l'instruction, qui, en 1823, ne dépassait guère 200,000 francs, et qui, en 1856, s'élevait seulement à 2,500,000 francs, atteint aujourd'hui au-delà de 20 millions.

Les trois degrés de l'enseignement sont reliés par un système d'examens où l'on met au concours un certain nombre de bourses (*scholarships*) assurant les moyens de fréquenter gratuitement les établissemens du degré supérieur. Ainsi, en prenant comme point de départ les écoles de village, un simple fils de paysan, sans autres titres que son intelligence et son application, peut désormais revendiquer une série de ces bourses qui lui ouvriront d'abord l'école du district, puis le collége et enfin l'université, à la seule condition qu'il maintienne sa supériorité intellectuelle dans tout le cours de sa carrière scolaire. En 1875, la province du Bengale, — la plus

importante, à vrai dire, et la plus avancée des dix provinces qui constituent l'empire anglais de l'Inde, — entretenait à elle seule 1124 *scholarships* de divers degrés! Nous ne connaissons pas de nation civilisée où le talent ait autant de chances pour se faire jour dans l'organisation de l'instruction populaire, quels que soient le rang, la classe, la fortune où il se rencontre, et l'on peut affirmer que, parmi nos états européens, aucun gouvernement ne pourrait, sans être taxé de socialisme, intervenir d'une façon aussi libérale pour faciliter l'éclosion du génie pauvre. Certains esprits ont même accusé l'Angleterre d'avoir trop encouragé le développement de l'instruction supérieure dans l'Inde, et, à l'appui de leurs critiques, ils font valoir l'encombrement qui existe, depuis plusieurs années déjà, dans le barreau et l'administration natives, les deux carrières les plus en faveur parmi les lettrés indigènes; mais il ne faut pas perdre de vue que la première nécessité de l'Inde c'est la diffusion de nos connaissances et de nos méthodes par l'enseignement public, et notamment par l'enseignement supérieur.

Du reste le gouvernement s'occupe à juste titre de détourner vers des professions plus nombreuses et plus pratiques le flot montant de l'instruction indigène, et à cet effet il ne cesse de développer les moyens d'enseignement professionnel dans des écoles consacrées à la médecine, aux arts, à l'industrie, aux sciences physiques et naturelles, aux sciences forestières, au génie civil, à l'arpentage des terres, etc. A côté de ces divers établissemens, il a organisé quatre-vingt-deux écoles normales pour former des *gourous* (maîtres d'école) et des *pundits* (professeurs). Enfin il a compris que jamais il ne parviendrait à achever sa mission civilisatrice, s'il n'étendait les bienfaits de l'instruction à la partie féminine de ses sujets. Mais là il se heurte à un des préjugés les plus enracinés de l'Inde, et, bien qu'il ait ouvert, avec le concours de certaines associations privées, plus de 15,000 écoles destinées aux femmes, les rapports officiels constatent chaque année que ces établissemens restent à peu près vides. On soutient pourtant que, parmi les classes supérieures de la société native, l'éducation des filles fait certains progrès, grâce aux institutrices spécialement formées pour porter l'instruction dans l'intérieur des familles. Sir Richard Temple affirme qu'au dire de presque tous les natifs appartenant à la classe lettrée du Bengale, les femmes de leurs familles connaissent la lecture et l'écriture, bien qu'elles n'aient jamais fréquenté d'écoles publiques. Lorsque je visitai Hayderabad, la capitale musulmane la plus mal famée de l'Inde pour son fanatisme et sa turbulence, je fus tout surpris d'y dîner, chez le premier ministre du nizam, en compagnie de deux jeunes institutrices françaises que son excellence avait fait venir avec leur père pour donner des leçons aux dames de la *ze-*

nana. Mentionnons encore les souscriptions aux journaux et aux ouvrages publiés en langue indigène, l'ouverture de concours, la formation de sociétés littéraires, enfin l'organisation de musées spéciaux et d'autres institutions analogues qui complètent la liste des mesures consacrées à l'avancement moral du pays.

Un autre ordre d'efforts qui concourt indirectement au même résultat, c'est l'immense développement que l'Angleterre a imprimé à la prospérité matérielle de l'Inde. Les dynasties qui l'y précédèrent avaient mis toute leur gloire à élever des temples, des palais, des mausolées, voire à entretenir ou à creuser ces canaux et ces réservoirs qui de temps immémorial servent à fertiliser le sol par l'irrigation. Ici encore, la Compagnie des Indes se borna longtemps à marcher dans l'ornière de la domination mogole, et il n'y a pas un demi-siècle qu'aucune route carrossable n'existait dans la péninsule. Bien plus, les travaux publics ne formaient qu'une branche secondaire de l'administration militaire, et ce furent des considérations stratégiques qui en 1843 firent commencer la grand'route destinée à mettre Calcutta en communication avec Pechawer, sur la frontière du nord-ouest. Il fallut alors sept années pour ouvrir simplement le tronçon de Calcutta à Delhi, et en 1853 les voies de communication ne coûtaient encore au budget que 3 millions de francs. Ce fut lord Dalhousie qui fit pour les travaux publics en 1855 ce qu'il avait fait l'année précédente pour l'instruction du peuple, c'est-à-dire qu'il les constitua en une administration indépendante, représentée près du gouvernement suprême par un secrétaire-général et dirigée, dans chaque province, par un ingénieur en chef, ayant sous ses ordres des ingénieurs de cercles et des sous-ingénieurs de districts. L'insurrection de 1857 et le transfert de l'Inde à la couronne britannique ne firent qu'attirer davantage l'attention du gouvernement sur la régénération matérielle du pays, et en 1860 le budget des travaux publics s'élevait déjà à 100 millions, chiffre plus que doublé aujourd'hui. Pour se convaincre que l'Angleterre a largement rattrapé le temps perdu, il suffit de lire dans le consciencieux ouvrage (1) publié l'an dernier par M. W. Thornton, secrétaire des travaux publics au conseil de l'Inde, l'énumération des travaux qu'elle a entrepris ou exécutés depuis un quart de siècle : routes de toute nature, réservoirs, canaux, aqueducs, ponts, jetées, ports, phares, qui, avec les bâtimens destinés à l'administration civile et militaire, casernes, arsenaux, prisons, hôpitaux, caravansérails, ont fait dépenser en vingt-quatre années 4 milliards de francs.

A ces diverses catégories de travaux, il convient d'ajouter l'orga-

(1) *Indian public works*, by W. Thornton, Londres, 1875.

nisation des postes et des télégraphes qui permet à une lettre et à une dépêche de circuler à travers toute la péninsule pour la somme respective d'un anna (15 centimes) et d'une roupie (2 fr. 50 cent.), — les encouragemens prodigués à l'industrie et au commerce, les travaux de géodésie, les explorations géologiques, l'établissement du cadastre, — l'organisation de la surveillance hygiénique et du service médical, la conservation et le repeuplement des forêts, la naturalisation des plantes industrielles, telles que le thé, le café, le coton, le quinquina, etc., la création de fermes modèles et d'expositions agricoles, — enfin les mesures énergiques et coûteuses qui ont supprimé ou du moins atténué les horreurs périodiques de la famine, ce fléau invétéré de l'Inde. On voit qu'aucun objet de l'activité humaine n'a échappé à la sollicitude du gouvernement, et le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette politique, c'est de reproduire le fait, déjà cité par M. de Valbezen (1), que la consommation annuelle de l'Inde, estimée à 3 millions de livres sterling avant l'insurrection, s'est élevée en moyenne, pendant la période décennale 1862-1872, à 14 millions et demi, — résultat d'autant plus remarquable que jusqu'à présent ce n'est pas la civilisation qui dans l'Inde engendre les travaux publics, mais ce sont les travaux publics qui propagent les germes de la civilisation.

Il faut surtout tenir compte de la véritable révolution accomplie en quelques années par l'extension des chemins de fer. Dès 1844, sir Macdonald Stephenson formulait le projet d'une voie ferrée dans la vallée du Gange; mais ce fut seulement en 1852 qu'une première ligne fut concédée entre Madras et Bombay. La répugnance des capitalistes à s'engager dans une entreprise aussi chanceuse amena en 1853 lord Dalhousie à poser en principe la garantie de 5 pour 100 comme minimum d'intérêt en faveur des actionnaires. Dès ce moment, les capitaux affluèrent de toutes parts, et la construction des nouvelles lignes prit bientôt un tel développement que, d'après le *Rapport officiel sur les chemins de fer dans l'Inde pour l'année 1875*, le réseau mesure aujourd'hui 6,273 milles, soit environ 10,000 kilomètres, et l'ensemble des capitaux levés par les différentes compagnies s'élève à près de 2 milliards et demi de francs. Le total des intérêts que l'état a dû payer en raison de sa garantie dépasse actuellement 40 millions de francs. Il est vrai que le trésor pourra se rembourser de ces avances sur les bénéfices futurs des compagnies. En attendant, comme aujourd'hui le gouvernement peut emprunter à 4 pour 100, il a renoncé au système dispendieux de garantir les intérêts des compagnies privées, pour construire lui-même les tronçons nécessaires à l'achèvement du réseau. D'ailleurs,

(1) Voyez l'étude sur *les Progrès matériels de l'Inde anglaise* dans la *Revue* du 15 février 1875.

quelle que soit l'étendue de ses sacrifices, il en est amplement dédommagé par les progrès sociaux et économiques dont les chemins de fer se sont fait ici l'incontestable instrument.

Nous n'insisterons pas sur les avantages qu'ils présentent au point de vue stratégique et administratif : il suffira de rappeler à cet égard qu'ils vont bientôt mettre le siége du gouvernement suprême à trois journées de Pechawer, le poste avancé de l'Inde vers l'Afghanistan, et que déjà maintenant ils permettent de se rendre, en deux jours et demi, de Bombay à Madras, à Calcutta, à Lahore ou aux stations sanitaires de l'Himalaya. Avant l'ouverture de la grande *trunk road*, lorsqu'on voulait se rendre de Calcutta au *sanitorium* de Darjeeling, en utilisant la voie naturelle du Gange et de ses affluens, on mettait trois semaines, dans la saison favorable, pour atteindre en barque la station de Kishingunge, qu'une ligne de chemin de fer presque achevée va bientôt mettre à une journée de la capitale! C'est principalement sur la société indigène que les chemins de fer sont appelés à exercer une action décisive. Dans les calculs de leurs fondateurs, on ne comptait guère, pour rembourser les frais de l'exploitation, que sur les voyageurs européens et sur le transport des marchandises. Or les marchandises se font encore attendre, et, quant aux voyageurs, il suffira de mentionner que la première et la seconde classe, généralement réservées aux Européens, ne comptent respectivement, d'après un récent rapport de M. Julian Danvers, que 0,78 et 2,21 pour 100 des coupons délivrés, tandis que la masse des voyageurs indigènes, représentée par les coupons de troisième classe, atteint l'énorme chiffre de 97 pour 100. Il est impossible de parcourir aujourd'hui une ligne quelconque de l'Inde sans être frappé par le contraste entre la cohue native qui, à chaque arrêt, s'entasse dans les wagons de troisième, et la demi-douzaine d'Européens qui s'étalent à l'aise avec leur monceau de bagages sur les coussins des diligences. On comprend quelles transformations la fréquence de ces déplacemens doit opérer dans les idées et les habitudes des populations, soit qu'ils développent des besoins nouveaux avec les moyens d'y satisfaire et qu'ils substituent l'esprit d'entreprise commerciale au goût traditionnel des aventures militaires, soit qu'ils amènent le mélange de races jusque-là isolées dans leurs territoires respectifs et surtout qu'ils affaiblissent les distinctions de caste par le contact forcé des voyageurs dans la promiscuité des wagons. A cela, il faut ajouter encore qu'aucune application de la science européenne n'est plus capable de faire sentir à l'imagination populaire de l'Inde l'utilité pratique comme la puissance irrésistible de notre civilisation.

III.

Il ne suffit pas que l'Angleterre intervienne de la sorte pour relever le niveau moral et matériel des populations; il faut encore qu'elle leur apprenne à se passer de son intervention. Qu'en ce moment l'Inde ne soit pas capable de se gouverner elle-même, c'est un fait que je n'ai entendu contester par personne. Mais reste à savoir si l'Angleterre montre assez d'abnégation pour développer systématiquement chez ses sujets les goûts, les sentimens, les aptitudes, dont l'absence a seule jusqu'ici assuré sa domination et légitimé sa tutelle. La première question à éclaircir, c'est la part qu'elle a faite aux indigènes dans le recrutement de la bureaucratie chargée de gouverner l'Inde sous le contrôle de la couronne britannique. De tout temps, les emplois inférieurs, — ceux qu'on a appelés l'*uncovenanted service*, — ont été laissés, pour des raisons d'économie, à cette catégorie lettrée de la société indigène qui remplissait déjà l'administration de l'empire mogol. Mais, si l'extrême élévation des traitemens avait pu seule mettre un terme aux déprédations des fonctionnaires européens, la modicité des salaires que la Compagnie accordait à ses employés inférieurs n'était guère de nature à corriger les habitudes de corruption qui ont toujours caractérisé les administrations natives : il n'y a pas longtemps que dans certaines localités le *munsif* (juge natif du premier degré) recevait à peine le vingt-cinquième du traitement octroyé à son supérieur immédiat, le juge européen du district.

Cependant les emplois réservés à l'*uncovenanted service* n'ont pas cessé de croître en nombre et en importance. Non-seulement le territoire de l'empire s'est décuplé depuis l'époque de lord Dalhousie, mais encore on a vu surgir des besoins nouveaux qui exigent des administrations spéciales, et nombre d'objets, laissés jusque-là à l'initiative privée, sont entrés dans le domaine de l'intervention gouvernementale. L'*uncovenanted service* en est graduellement venu à embrasser tout le personnel des ministères, l'état-major de la police et du corps enseignant, l'administration des forêts, des douanes, des accises et des travaux publics, y compris les postes, les chemins de fer et les télégraphes. La nécessité de recourir à des hommes offrant les garanties nécessaires d'aptitude et de moralité a fait naturellement placer des Européens à la direction de ces nouveaux départemens; mais, depuis le ministère du duc d'Argyll, le gouvernement a proclamé en principe « que l'*uncovenanted service* devrait être principalement réservé aux indigènes, et que les emplois supérieurs exigeant une éducation anglaise devraient seuls être pourvus dans la mère patrie. » On a donc senti l'urgence d'élever

le niveau moral de l'administration native par le moyen qui avait réussi à lord Dalhousie vis-à-vis de l'administration européenne.

Cette nouvelle expérience a déjà été couronnée de succès. Depuis qu'on travaille à placer les traitemens des indigènes en harmonie avec l'importance de leurs fonctions et surtout depuis qu'on leur a laissé entrevoir la faculté de gravir les échelons supérieurs de la hiérarchie, la plupart des administrateurs anglais se plaisent à reconnaître que le sentiment de l'intégrité commence à se développer parmi leurs auxiliaires natifs. Le gouverneur du Bengale, sir Richard Temple, déclare notamment dans son dernier rapport qu'à ces améliorations a déjà répondu « une élévation parallèle dans les rangs supérieurs de l'administration indigène. » Les emplois inférieurs laissent davantage à désirer. Le même rapport enregistre sans protestation ce grief populaire « qu'un arrêt juste et bon reste souvent sans effet, que la partie la plus difficile d'un procès, c'est d'obtenir l'exécution des jugemens, et que la corruption, bannie des tribunaux, s'est réfugiée parmi les agens chargés d'exécuter leurs arrêts. » C'est surtout la police indigène qui perpétue les abus de l'ancien régime : vénalité, exactions, vengeances personnelles, fabrication de faux témoins, emploi de la torture pour arracher des aveux. Quand je traversai cet hiver le Bengale du nord, on parlait d'un malheureux *mail-driver* (conducteur de postes) mort par suite des tortures que la police lui avait infligées pour obtenir l'aveu de sa complicité dans le pillage de sa malle-poste : quelques semaines après, son innocence éclatait par l'arrestation des vrais coupables. Inutile d'ajouter que de pareilles abominations sont réprimées par le gouvernement avec une sévérité exemplaire; mais elles sont fort difficiles à constater.

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître qu'il grandit dans les rangs supérieurs de l'administration indigène une classe d'hommes offrant toutes les garanties morales exclusivement attribuées jusqu'ici aux fonctionnaires sortis de la métropole, et dès lors on ne voit plus en vertu de quelles bonnes raisons l'Angleterre pourrait lui refuser l'accès des emplois supérieurs compris dans le *covenanted service.* Aussi les indigènes, faisant valoir l'inégalité des conditions où les place la nécessité de se rendre en Angleterre pour y disputer à la jeunesse britannique les lauriers d'un concours conduit dans un esprit spécialement anglais, ne cessent-ils de réclamer la faculté de passer dans l'Inde même leurs examens d'admission. Plutôt que d'entrer dans cette voie, le gouvernement suprême a préféré publier, il y a quelques mois, une résolution portant qu'on pourrait désormais admettre sans examens aux emplois de *covenanted service* les natifs « d'un mérite éprouvé. » La presse indigène a fait bon marché de cette concession, que même ses organes les plus modérés, tels que

l'*Indian Mirror,* traitent d'insuffisante et d'illusoire. Il est certain que les Anglais n'entendent pas encore livrer à leurs sujets les fonctions essentiellement politiques qui constituent l'apanage du *covenanted service;* mais les raisons qu'ils allèguent méritent d'être impartialement pesées.

Le transfert du concours dans l'Inde conduirait infailliblement à une prompte absorption des fonctions publiques par cette classe de *babous,* particulière au Bengale, qui, de toutes les catégories sociales, est la moins assujettie aux préjugés de caste et la plus avide de s'assimiler l'instruction anglaise. Ce serait donc, — comme fait observer le colonel Chesney, dans son traité *On Indian Policy,* — une abdication des Anglais, non en faveur de leurs sujets, mais au profit d'une race tout aussi étrangère et encore plus antipathique à la majeure partie des gouvernés. Dans un pays où il n'existe pas de classes moyennes et où toute l'influence sociale se concentre dans les mains d'une autocratie territoriale et nobiliaire, c'est cette dernière qui seule peut servir à organiser un gouvernement viable par lui-même. L'Angleterre aurait beau constituer une administration modèle avec des élémens sans racines historiques comme sans autorité personnelle, le jour où elle se retirerait de la scène, cette organisation factice s'effondrerait comme un château de cartes pour livrer le pouvoir aux hommes qui sont encore aujourd'hui les chefs naturels des populations. Or ceux-ci n'ont ni l'aptitude ni l'expérience nécessaires pour succéder aux Anglais dans l'administration du pays. Leur orgueil de race les a tenus jusqu'ici à l'écart d'écoles publiques où ils se seraient trouvés en contact avec les classes inférieures, et il en est résulté une ignorance tellement générale que c'est à peine si la majorité d'entre eux sait lire une lettre ou apposer une signature au bas d'un document. De plus, ceux mêmes qu'une éducation plus soignée aurait rendus capables de participer au gouvernement, s'en trouvent détournés par la règle qu'aucun natif ne peut atteindre aux positions supérieures de la hiérarchie administrative sans avoir débuté par les degrés les plus infimes de l'échelle.

Le gouvernement anglais a enfin compris qu'il s'engageait dans une fausse voie, et il a résolûment abordé le problème de mettre l'éducation de la classe supérieure au niveau de son influence sociale, ainsi que de l'intéresser au maniement des affaires publiques. Plusieurs colléges spéciaux ont été établis pour l'éducation des jeunes nobles, et c'est sans doute en vue d'ouvrir directement à cette classe l'accès des emplois supérieurs que la couronne a récemment permis d'admettre dans le *covenanted service* les natifs d'un mérite reconnu. D'autres mesures avaient déjà été prises dans le même dessein, par exemple l'institution récente de *magistrats*

honoraires choisis parmi les principaux indigènes, avec pouvoir de juger sans appel, mais sous le contrôle du magistrat européen, les infractions de minime importance commises dans leur ressort (1). Mentionnons encore l'admission d'indigènes influens dans les conseils législatifs qui fonctionnent près du vice-roi ainsi que près des gouverneurs du Bengale, de Madras et de Bombay. Ces assemblées, où domine dans une forte proportion l'élément européen, sont renouvelées tous les deux ans par le gouvernement lui-même, et elles n'ont qu'une compétence fort restreinte, puisque leurs décisions ne sauraient prévaloir contre le *veto* du vice-roi ou du gouverneur provincial; mais elles n'en préparent pas moins la voie à l'introduction du principe représentatif dans le gouvernement de l'Inde.

Telle est en effet la méthode déjà appliquée par l'Angleterre pour infuser le germe du *self-government* dans ces institutions municipales qui forment partout la base de la société politique. De tout temps, il y a eu dans l'Inde des communautés de village, que sir Henry Maine, dans son savant travail *On Village communities*, fait même remonter aux origines de la race aryenne. Ces petites républiques étaient administrées par un conseil d'anciens, chargé de pourvoir aux besoins généraux, d'opérer la répartition périodique des terres communes, de décider les querelles des habitants, conformément à la coutume, et enfin de répartir l'impôt pour le compte du souverain. A la tête du village, on trouvait un *patel* ou *zemindar* qui servait d'intermédiaire au gouvernement pour la levée des taxes, un *patwari* ou comptable, chargé de tenir les comptes et les rôles de la communauté, un *mhar* ou messager, « l'homme pour tout faire, » comme l'ont défini les Anglais (*man of all work*), enfin un *choukidar*, vrai garde champêtre, chargé non-seulement de veiller à la tranquillité publique, mais encore d'aider les agens du pouvoir central dans la découverte des crimes et dans l'arrestation des coupables. Tous ces fonctionnaires, parfois élus, plus souvent héréditaires, étaient rémunérés soit par des prestations en nature, soit par le revenu de certaines terres distraites du fond communal; malheureusement, à la suite des guerres et des invasions qui ont dévasté l'Inde pendant les derniers siècles, cette organisation primitive a été fort ébranlée, là où elle n'a pas disparu. On ne la retrouve guère dans un état de conservation partielle que

(1) On peut dire que l'Angleterre a échoué dans ses tentatives prématurées pour introduire le jury dans l'Inde; elle s'est rejetée sur l'institution d'*assesseurs* natifs, qui sont appelés à donner leur avis, sans lier le juge européen. On a beaucoup discuté l'utilité de ces personnages, qui, suivant l'habitude indigène, partagent généralement l'avis de leur supérieur. Mais j'ai entendu à plusieurs reprises des magistrats anglais affirmer que les assesseurs, grâce à leur expérience des hommes et des mœurs locales, servaient souvent, par leurs observations, à mettre le juge sur la trace de la vérité et surtout à lui faire apprécier la portée de certaines dépositions.

parmi les populations du sud et du nord-ouest; partout ailleurs la propriété commune s'est évanouie, et avec elle le lien civique de la communauté. Le *zemindar* s'est transformé d'abord en fermier-général, puis en concessionnaire du fonds, tandis que ses administrés descendaient à l'état de simples tenanciers. Les autres fonctionnaires, notamment le comptable et le garde champêtre, se sont perpétués jusqu'à nos jours; mais ils ne représentent plus que des agens mis au service du pouvoir exécutif.

Aussi était-ce non point à ces débris des anciennes communautés rurales, mais aux grandes agglomérations d'origine récente, que l'Angleterre devait s'adresser tout d'abord pour trouver l'habitude des affaires et l'esprit d'indépendance indispensables à la bonne gestion des intérêts municipaux. Le gouvernement anglais s'est gardé ici encore de procéder par une loi abstraite et générale; mais, fidèle aux idées pratiques qui l'ont si souvent servi dans l'Inde, il a traduit ses vues par une série de dispositions spéciales et partielles qui se sont corrigées et complétées l'une l'autre, à mesure que l'expérience des faits indiquait la possibilité d'un progrès ou la nécessité d'une réforme. Après avoir débuté par établir à Calcutta, à Bombay et à Madras des comités municipaux directement choisis par l'autorité elle-même, il donna aux magistrats des districts le droit d'appliquer les mêmes dispositions à toutes les villes de leur ressort qui en feraient la demande. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que les villes de l'intérieur montraient fort peu d'enthousiasme pour une organisation fertile en taxes nouvelles, et, par plusieurs actes successifs, il autorisa les magistrats à constituer d'office, quand ils le jugeraient opportun, des comités municipaux chargés de voter les fonds et les impôts nécessaires à l'organisation de la police, au service de la voirie, à l'éclairage des rues, etc. Dans quelques provinces, ces administrateurs purent même réunir en une seule municipalité plusieurs bourgs ou villages voisins, pourvu qu'ils ne fussent pas séparés par un mille de terrains non bâtis. Jusqu'ici toutefois le gouvernement s'était borné à alléger sa propre besogne en rejetant sur des commissaires municipaux des charges qu'à leur défaut il aurait dû exécuter lui-même; mais en 1868 il se décidait à introduire le principe électif dans la composition de quelques municipalités provinciales où un certain nombre de siéges fut laissé au choix des contribuables, et, cette expérience ayant réussi, il l'étendit en 1872 à la cité la plus active et la plus avancée de l'Inde, à cette ville de Bombay qui, suivant M. Grant Duff, est appelée à remplir, entre les civilisations de l'Orient hindou et de l'Occident chrétien, le rôle de l'antique Alexandrie aux premiers siècles de notre ère parmi les sociétés en présence sur les bords de la Méditerranée.

Le *bill* voté à cette époque par le conseil législatif de la présidence donne à Bombay une corporation de 64 membres, qui sont nommés, moitié par le gouvernement et par le corps des juges de paix, moitié par les contribuables âgés de 21 ans et payant 50 roupies d'impôts municipaux. La corporation, qui élit elle-même son président, n'a par an que quatre séances obligatoires; mais elle est remplacée, pour les affaires courantes, par un collége appelé le conseil de la ville (*town council*) et composé de douze membres qui sont choisis pour un tiers par le gouvernement et pour le reste par la corporation elle-même. La population de Bombay s'élevait, d'après le dernier recensement, à 644,405 habitans qui se décomposent en 408,680 hindous de toute caste, 137,644 mahométans, 44,091 parsis, 25,119 chrétiens indigènes, 15,121 djaines, 7,253 Européens, 2,669 juifs, 2,352 eurasiens (*métis*), 1,171 nègres et même 305 Chinois. Ces chiffres montrent que, malgré l'élévation du cens et la répartition des siéges par quartiers, l'élément européen est complétement à la merci des votes indigènes. La première élection se passa au milieu de l'apathie générale; la seconde au contraire a été fort animée. Toutefois il semble que les natifs ont usé de leurs nouveaux droits avec clairvoyance et modération; telle est du moins l'opinion dominante parmi les Européens mêmes de Bombay. Afin de montrer l'importance des intérêts qui se débattent au sein de cette corporation, il nous suffira de mentionner que le budget de 1875 se solde par un actif de 3,279,057 roupies et un passif de 3,129,057, soit, de part et d'autre, plus de 7 millions de francs.

Depuis le *bill*, le principe de la représentation a encore reçu un développement considérable parmi les municipalités de province, et, ce printemps même, sir Richard Temple présentait un projet de loi au conseil législatif du Bengale pour organiser la corporation de Calcutta sur un pied analogue aux institutions municipales de Bombay. Les documens parlementaires sur l'Inde, réunis chaque année par M. Clements Markham sous le titre de *Moral and material progress and condition of India*, nous fournissent de curieux renseignemens sur l'état du régime municipal dans l'intérieur du pays. Partout dans le Bengale, les contribuables des villes peuvent, avec l'autorisation du pouvoir, nommer des commissions pour organiser certains services d'intérêt local, telles que l'instruction primaire et les mesures hygiéniques; cette province compte aujourd'hui 187 municipalités. Les *north-west provinces* possèdent 84 municipalités, où, en général, les deux tiers des comités sont choisis par le suffrage populaire. Dans le Punjab, il y a 128 municipalités rangées en trois classes; mais deux ou trois seulement possèdent des comités élus. Dans l'Oude, on trouve 2 municipalités électives contre 17 régies par les délégués de l'autorité. Enfin la présidence de Ma-

dras a 47 municipalités, les *central provinces* 56, le Mysore 77, le Sind 54, la Birmanie 45 et la présidence de Bombay 186. Dans la majorité de ces provinces, la loi laisse aux magistrats toute latitude d'autoriser l'élection partielle et même totale des comités; mais presque partout les électeurs, comme au reste les élus, n'ont d'autre préoccupation que de pressentir les dispositions de l'autorité, afin d'y conformer leur vote. — Toutes ces tentatives, ainsi que les résultats, sont bien modestes encore; cependant il faut y voir les premières mailles du réseau appelé à couvrir un jour l'Inde de ces institutions municipales qui sont la base de la liberté politique.

IV.

Après avoir exposé comment le gouvernement anglo-indien essaie d'organiser la civilisation sur son propre territoire, nous devons dire quelques mots de son action sur les états natifs dont il a jusqu'ici respecté l'existence. Aux temps de la Compagnie, le procédé était fort simple : on laissait les princes indigènes gouverner à leur guise, et lorsqu'ils avaient comblé la mesure de leurs iniquités, on confisquait leur royaume sous prétexte de soulager les populations. D'autres fois on profitait de quelques folles provocations pour rogner le meilleur de leurs domaines, et même, s'ils venaient à décéder sans descendans naturels, on se présentait pour recueillir leur succession. Depuis la grande insurrection de 1857, le gouvernement anglais a répudié toute velléité d'extensions nouvelles, pour garantir aux états restés fidèles à sa cause non-seulement l'intégrité de leur territoire, mais encore la perpétuité de leur existence, car il a partout reconnu aux souverains indigènes le droit d'adopter un successeur à défaut d'héritiers légitimes, — concession d'une portée facile à concevoir dans un pays où tant de dynasties sont épuisées par les débauches de nombreuses générations.

On compte aujourd'hui dans l'Inde plus de 460 principautés indépendantes qui, d'après les données approximatives du dernier recensement, ont ensemble une superficie de 210,000 milles carrés, une population de 55 millions d'habitans et un revenu de 362 millions de francs. Certains de ces états dépassent la superficie de l'Angleterre elle-même; d'autres n'ont que quelques kilomètres de tour. Leurs obligations vis-à-vis du gouvernement anglais sont déterminées par des traités séparés qu'ils sont censés avoir conclus dans la plénitude de leur indépendance. Ces conventions contiennent toutes l'affirmation de l'hégémonie britannique; mais elles diffèrent beaucoup par la nature et par l'étendue des droits qu'elles font découler de ce principe. Les seules clauses qu'elles renferment en commun

se rapportent à l'extradition des criminels ainsi qu'à l'engagement d'accueillir un résident anglais et d'accepter l'arbitrage de l'Angleterre en cas de querelle entre princes voisins. En dehors de ces stipulations, certains états conservent une indépendance à peu près complète, par exemple le Nepaul, qui, fièrement campé dans les défilés de l'Himalaya, ne paie pas de tribut et ne tolère la présence d'aucun Anglais sur son territoire; le résident lui-même ne peut sortir de la capitale ni entretenir de communications avec les autorités de Calcutta que par une route déterminée à l'avance de commun accord. Tel est encore le Cachmir, cette sentinelle avancée de l'Inde vers l'Asie centrale, à qui l'on se contente de réclamer par an un cheval, douze chèvres et six châles. Quelques états frontières, comme le Boutan et le Sikkim, reçoivent même des subsides pour tenir ouvertes les routes commerciales vers le Thibet qui traversent les passes de leurs montagnes. D'autres principautés sont obligées de fournir un contingent militaire; c'est le cas du nizam, le plus puissant des princes indigènes, qui doit en outre subvenir à l'entretien d'une force anglaise, cantonnée aux portes de sa capitale, pour le surveiller sous prétexte de le protéger. Le reste paie en général des tributs variés, dont le total s'élevait en 1873 à 17,536,000 francs. Aux plus dangereux et aux plus remuans, on limite le nombre d'hommes qu'ils peuvent garder sous les armes. Les plus petits sont fréquemment groupés en cercles, sous la surveillance d'un agent politique, qui possède des droits d'intervention assez étendus dans leur administration intérieure. La plupart exercent encore le droit de vie et de mort sur leurs propres sujets; quelques-uns cependant doivent référer les cas graves à la haute cour de la province voisine. Tous enfin sont tenus de respecter les droits et priviléges attachés à la personne des sujets britanniques.

On conçoit qu'en garantissant aux souverains indigènes la conservation indéfinie de leur pouvoir, l'Angleterre ait acquis le droit de leur réclamer certaines garanties non-seulement pour la paix de l'empire, mais encore pour le repos de leurs propres sujets. Il n'est pas aisé d'établir les justes limites d'une pareille immixtion dans des gouvernemens dont on a officiellement reconnu l'indépendance. Aussi cette tâche délicate est-elle la principale mission des résidens. On comprend qu'aucune fonction n'exige à la fois plus de tact, de finesse et d'énergie, car c'est surtout pour manier les fiers et rusés potentats de l'Inde qu'il faut mettre un gant de velours sur une main de fer. Lorsqu'un rajah s'endette outre mesure, néglige ses affaires pour son sérail, met la justice aux enchères, abandonne ses grand'routes aux malandrins, et ne respecte plus lui-même l'honneur ni la vie de ses sujets, on commence par lui adresser des remontrances officieuses, bientôt suivies d'aver-

tissemens plus significatifs. Si le scandale persiste, on lui retire les honneurs et les prérogatives que le gouvernement anglais lui avait conférés, notamment les saluts d'artillerie qui constatent par le nombre des détonations le rang et le crédit de chaque prince. Enfin, comme mesure extrême, on lui enlève son pouvoir, soit définitivement, au profit de son successeur légitime, soit temporairement, jusqu'après la réorganisation de son état; ainsi le maharao d'Ulwar, qui succéda à son père en 1857, désorganisa si rapidement sa principauté que les Anglais durent la lui retirer, au bout d'un an, pour y mettre eux-mêmes un peu d'ordre. Six années plus tard, ils la lui restituaient en pleine prospérité; mais il s'y livra de nouveau à de telles extravagances qu'en 1870 il versait dans la banqueroute, et que pour la seconde fois il dut être renvoyé avec une pension, *pensioned off*, comme disent nos voisins.

D'un autre côté, quand un souverain se distingue, soit par ses réformes, soit par ses services, on le comble de toutes les faveurs qui peuvent stimuler l'intérêt ou la vanité. Parmi les princes les plus avancés de l'Inde actuelle il faut compter le maharajah de Jeypore, Ram Sing, qui a spontanément réformé l'administration de ses états, introduit la procédure anglaise dans ses tribunaux, assuré la sécurité de ses routes, attiré un chemin de fer vers sa capitale, organisé un service médical gratuit, fondé une bibliothèque publique, des écoles de filles, une école des arts et manufactures, enfin un établissement d'enseignement moyen comptant aujourd'hui près de mille élèves. Chaque année, son gouvernement dépense plus de 700,000 francs en travaux publics de toute espèce. Parlant lui-même l'anglais avec une certaine facilité, il n'a jamais perdu une occasion de rendre service aux dominateurs de l'Inde, soit en leur prêtant ses troupes pendant la rébellion de 1857, soit en leur ouvrant son trésor pendant la grande famine du Rajpoutana. L'Angleterre, de son côté, n'a pas hésité à lui accorder une réduction considérable de tribut et même à lui céder la souveraineté d'un canton limitrophe. Les 17 coups de canon auxquels il avait droit ont été portés à 19, presque le maximum du salut, et il a obtenu la dignité de grand-commandeur dans cette Étoile de l'Inde, expressément fondée sur le modèle de nos ordres européens, pour récompenser ou flatter les princes indigènes. En 1869, il a même été promu au conseil législatif du vice-roi, c'est-à-dire à la plus haute fonction qu'un natif puisse remplir dans l'administration générale de la péninsule. Enfin, lorsque le prince de Galles visita récemment le nord de l'Inde, son altesse royale se détourna de sa route pour passer quatre journées à la cour de Jeypore, — honneur qu'ont vainement ambitionné, s'il faut en croire la rumeur publique, d'autres princes non moins puissants et illustres. Le rao de

Cutch et le maharajah de Puttiala, qui viennent de mourir tous deux il y a quelques semaines, appartenaient à ce même type de princes réformateurs malheureusement trop rare encore de la péninsule. Le premier avait considérablement assisté sir Bartle Frère dans ses efforts pour supprimer la traite des esclaves à Zanzibar, et le second avait contribué pour près d'un million à la fondation d'un collége universitaire dans le Punjab. Aussi l'Angleterre ne leur avait-elle pas ménagé des témoignages de reconnaissance qui souvent lui coûtent fort peu tout en prenant par leurs points faibles les grands enfans couronnés de l'Inde.

Une circonstance encore où le gouvernement anglais intervient directement dans l'administration des états natifs, c'est la minorité du souverain, qui en conséquence est regardée ici comme une vraie bénédiction, contrairement aux idées reçues dans la plupart de nos royaumes européens. En voici un exemple caractéristique. Quand il y a dix ans le dernier nabab de Bawalpour mourut en laissant un fils mineur, cette principauté se trouvait dans un complet état d'épuisement : des droits de transit exagérés avaient paralysé le commerce, les canaux d'irrigation s'ensablaient; les principales familles étaient décapitées par la proscription de leurs chefs et réduites à l'indigence par la confiscation de leurs biens; les cultivateurs eux-mêmes émigraient en masse devant la rapacité du fisc. Le premier soin du gouvernement anglais fut de mettre le trésor entre des mains honnêtes et de signer un concordat avec les créanciers du défunt. Il s'empressa aussi de décréter une levée générale de la population pour rétablir la circulation des canaux. En même temps, il s'efforça de réorganiser ou plutôt de fonder l'administration. Enfin au système patriarcal de l'impôt en nature il substitua une taxe foncière en argent, proportionnelle à la récolte. Aujourd'hui les émigrés sont rentrés, le sol a retrouvé sa fertilité, les cultures se sont étendues et perfectionnées, les manufactures de soie ont pris une extension considérable, et trente-cinq écoles se sont ouvertes sur divers points du royaume; mais la principale tâche de l'agent politique, dit un passage du rapport sur l'état moral et matériel de l'Inde en 1872-1873, a été l'éducation du futur nabab, commencée en 1871 quand ce jeune prince atteignit sa dixième année. C'était alors « un enfant gauche et timide, plein d'idées de sa dignité, ayant été entièrement élevé jusque-là parmi des femmes et des prêtres. » Aujourd'hui il paraît être devenu « un adolescent plein de cœur et d'intelligence, assidu et aimable, bien qu'actif et gai... Il tire adroitement la carabine, monte bravement à cheval, joue merveilleusement au polo, est bon nageur, coureur et sauteur, capable de soutenir la comparaison avec la plupart des jeunes Anglais de son âge et de *son poids.* » Il possède du reste un gouverneur anglais,

et plusieurs de ses parens, qui ont à peu près son âge, sont élevés avec lui. Aussi le rapport conclut-il qu'à l'époque de sa majorité, en 1879, la principauté pourra être remise à un souverain indigène, digne d'y poursuivre l'œuvre de la régénération.

La seule présidence de Bombay comptait naguère dix-neuf états natifs à qui la minorité du souverain a valu ainsi les avantages d'une intervention anglaise. Ce sont également trois mineurs qui occupent aujourd'hui les trônes les plus importans de l'intérieur : le nizam du Deccan, le guaikwar de Baroda et le maharajah du Mysore. Quand ce dernier prince, dont on dit le plus grand bien, atteindra l'époque de sa majorité, « il trouvera, dit le *Mysore administration Report*, un trésor florissant et un revenu foncier complétement organisé; il est rare qu'un souverain ait pris les rênes du gouvernement sous de meilleurs auspices. » A Hayderabad et à Baroda, l'administration est respectivement dirigée par les deux ministres les plus renommés de l'Inde indigène, ici par Mandhava-Rao, qui est en train de réparer les brèches faites aux revenus de l'état par les désordres du dernier guaikwar, là par sir Salar Jung, qui personnifie l'influence de la civilisation à la cour du nizam et qui, en ce moment même, fait le tour de l'Europe avec une suite nombreuse. — Lorsque l'Angleterre est amenée à intervenir dans l'organisation intérieure d'un état indigène, que ce soit par la minorité ou par la suspension du souverain, elle suit ce principe que l'administration doit être dirigée tout entière par l'intermédiaire d'agens natifs, se réservant toutefois le droit de les choisir indistinctement dans toute l'Inde. Ainsi, avant d'être appelé à régir le royaume des guaikwars, Mandhava-Rao, qui est un natif du territoire britannique et un gradué de l'université de Madras, avait fait ses preuves dans l'administration du Travancore, qui, depuis son passage au pouvoir, a la réputation d'être l'état le mieux gouverné de l'Inde. D'ailleurs les *divans* indigènes qui se montrent à la hauteur de leur mission peuvent toujours compter sur l'appui moral de l'Angleterre. Lorsqu'à l'avénement du dernier nizam sir Salar Jung, qui occupait déjà le ministère depuis plusieurs années, se vit menacé dans sa position par une intrigue de cour, il dut à l'intervention officieuse du gouvernement britannique la conservation d'un pouvoir qu'à son tour peu après il mettait au service de l'Angleterre, ébranlée jusque dans le sud de la péninsule par la soudaine insurrection du Bengale. Cette politique, aussi intelligente que modérée, fait des gouvernemens natifs une sorte de soupape, de débouché, aux activités et aux ambitions indigènes qui se trouvent écartées par l'élément européen de toute participation aux fonctions supérieures de l'administration anglo-indienne. Elle fait voir, en outre, ce que peut devenir une administration indigène, con-

duite suivant les principes européens, et elle laisse pressentir de quelle façon l'Inde pourra un jour organiser sa propre autonomie. A vrai dire, ces progrès relatifs, même dans les royaumes les plus avancés, ne se développent et surtout ne se maintiennent que par l'action indirecte de l'Angleterre, toujours à l'arrière-plan pour réprimer les écarts et appuyer les réformes; mais il faut réfléchir que la diffusion croissante de l'instruction finira par développer au sein même des états indigènes le contre-poids aujourd'hui représenté par cette influence du dehors.

Le gouvernement anglais ne s'occupe pas que des mineurs placés sous sa tutelle, il fait aussi tous ses efforts pour persuader à ses vassaux de donner à leurs héritiers une instruction dont malheureusement ces souverains n'apprécient pas encore les avantages, parce qu'ils ne l'ont pas reçue eux-mêmes. Il a cependant réussi dans sa tentative d'établir à Rajkote et à Rajkumar des colléges respectivement destinés aux jeunes chefs du Rajpoutana et du Kattywar. A Rajkumar, on comptait, en 1872, 22 pensionnaires, et 29 en 1875. « Leur conduite est excellente, affirme un rapport officiel; ils ont tous des poneys, et on leur fournit un bon gymnase où ils montrent beaucoup d'entrain, comme au reste dans tous les jeux de leurs récréations. » Le rapport se tait sur leurs progrès intellectuels; cependant il est clair qu'ils ne sortent pas de cet établissement sans quelque teinture des connaissances regardées comme la base de toute éducation complète, et surtout nécessaires à de futurs souverains. On en a du reste la preuve dans le discours qui fut adressé en 1875 au gouverneur de Bombay par les chefs du Kattywar réunis sur son passage. « Le pays, comme votre excellence en jugera elle-même, est en plein état de paix; la justice progresse, les manufactures se développent, les routes et les ponts se construisent; les écoles se multiplient. Nous admettons franchement que ce grand changement, accompli de nos jours, est dû aux conseils bienfaisans du gouvernement britannique; toutefois nous réclamerons le mérite d'avoir adopté ces conseils avec empressement et d'avoir admis leur justesse, quoi qu'il en coûtât à nos habitudes et à nos traditions. » Ce langage exagère peut-être le développement matériel de la contrée; mais il jette un jour heureux sur les dispositions mentales d'une classe plongée hier encore dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie féodales.

V.

On conçoit que les Anglais eux-mêmes ne soient pas toujours d'accord sur la meilleure façon de gouverner leur empire de l'Inde. Les uns regrettent les beaux jours du gouvernement paternel, lors-

que dans chaque district un seul représentant de l'autorité concentrait tous les pouvoirs dans sa personne et exerçait sur ses administrés une autorité aussi absolue qu'arbitraire. D'autres préconisent ce que les Anglais ont appelé *a scientific government*, c'est-à-dire un gouvernement entièrement conforme aux données de la science pure, — la multiplication des règlemens, l'organisation de chaque service public en un département distinct, enfin la centralisation de l'autorité politique dans les bureaux de Calcutta ou même de Londres. A l'appui de ces vues on fait valoir qu'avec la vapeur et le télégraphe il n'y a plus de raison pour abandonner les populations aux fantaisies de leurs administrateurs, qu'il vaut mieux être gouverné par des principes que par des hommes, enfin que la division du travail est aussi féconde dans le gouvernement des peuples que partout ailleurs. De l'autre côté, on soutient que le système des départemens spéciaux a produit un développement exagéré de la bureaucratie, qu'il tend à tuer chez les fonctionnaires toute originalité et toute initiative, qu'il est le principal coupable dans cette élévation des dépenses publiques déjà déplorée par lord Mayo dans une dépêche célèbre, et aujourd'hui encore si menaçante pour l'avenir de l'Inde, — enfin que la centralisation exagérée est contraire à la nature des faits dans un pays aussi étendu et aussi varié. Après avoir oscillé quelque temps entre ces deux systèmes, le gouvernement a adopté un moyen terme qui semble une solution fort judicieuse, c'est-à-dire qu'il a remis à des départemens spéciaux la solution des questions techniques, la promulgation des règlemens et l'exécution matérielle des travaux, tout en confiant dans chaque district à un fonctionnaire unique l'initiative et le contrôle des mesures à prendre. Néanmoins l'opposition de ces deux partis, où l'on sent percer l'éternel antagonisme de la théorie et de la pratique, de la réforme et de la conservation, reparaît dans presque toutes les questions qui se rattachent à l'organisation politique et sociale du pays. Les uns voudraient inculquer aux indigènes non-seulement les connaissances, mais encore les principes et les méthodes de l'Europe; les autres soutiennent que les institutions de l'Occident ne sont pas faites pour les races de l'Inde, et qu'au lieu de poursuivre une acclimatation artificielle de nos procédés juridiques, de nos magistratures électives, de notre régime foncier et industriel, voire de notre égalité civile et politique, on ferait mieux de développer, en les améliorant, les rouages historiques de l'organisation indigène, tels que les communautés de village, le pouvoir héréditaire des chefs locaux, la hiérarchie des castes ou plutôt des corporations professionnelles, enfin les prescriptions du droit hindou et mahométan. En matière de finances, les premiers réclament un système d'impôts variés, atteignant au même

titre toutes les sources de revenu; les seconds préféreraient la taxe unique de l'empire mogol, basée sur l'absorption complète de la rente foncière par l'état. En matière d'enseignement, certains esprits préconisent l'emploi général de la langue anglaise comme véhicule de l'éducation à tous les degrés, afin d'angliciser l'Inde par le procédé qui servit à Rome pour romaniser la Gaule et l'Espagne; les autres entendent propager les connaissances de l'Europe à l'aide des dialectes locaux, conformément à ce précepte pédagogique que, pour faire son chemin dans l'esprit des enfans, l'instruction doit y pénétrer par l'intermédiaire de leur langue maternelle (1), et, ici encore, la solution qui est intervenue est une transaction assez heureuse entre les partis extrêmes. Quoi qu'il en soit de ces opinions divergentes, toutes les autorités, et c'est là l'essentiel, sont d'accord sur le principe que l'Inde doit être gouvernée pour l'Inde, en attendant qu'elle puisse l'être par l'Inde.

L'initiative privée, qui en Angleterre est toujours à l'affût des idées généreuses, a depuis longtemps apporté son concours à cette œuvre d'émancipation. Nous ne nous étendrons point sur les missions protestantes, qui ont à peine conquis dans l'Inde anglaise 224,000 indigènes, c'est-à-dire pas même le millième de la population totale; mais, si elles ne réussissent guère à répandre les dogmes du christianisme, elles servent par leurs livres et surtout par leurs écoles à propager l'esprit des sociétés chrétiennes, qui mine sourdement l'antique édifice de l'idolâtrie. Quant aux missions catholiques, elles comptent un chiffre d'adeptes au moins deux fois plus considérable; mais elles ne les recrutent guère que parmi les castes inférieures de l'Inde méridionale. De nombreuses sociétés laïques travaillent de leur côté à éclairer et à moraliser le pays : au premier rang se place l'*East Indian association*, fondée à Londres en 1774 par sir William Jones pour devenir le centre des études et des recherches sur l'Inde; elle possède dans les principales villes de la péninsule des branches fort actives qui réunissent autour des mêmes tribunes les esprits les plus distingués parmi les indigènes et parmi les Européens. Viennent ensuite l'Institut Dalhousie « pour le progrès social et littéraire de toutes les classes dans l'Inde, » la Société Bethune pour l'encouragement des rapports sociaux entre *gentlemen* des deux races, l'association formée

(1) D'après ce qu'on m'a souvent affirmé dans l'Inde, en vertu d'une expérience journalière, l'application de l'anglais à l'éducation première des indigènes, loin d'aiguiser leurs facultés, les laisse plus tard dans une situation d'infériorité intellectuelle vis-à-vis des jeunes gens qui ont reçu l'instruction en dialecte local et qui ont seulement abordé l'étude de l'anglais dans les études supérieures. La même observation a été faite, je pense, en Angleterre même, pour les écoles du pays de Galles, et elle a également surgi en Belgique, à propos des Flamands, qui dans certaines villes reçoivent l'instruction primaire en langue française.

à Londres pour fournir aide et protection aux jeunes indigènes qui désirent visiter l'Angleterre, le *Mechanic's Institute*, fondé à Bombay par la riche famille des Sassoon pour servir de bibliothèque publique, la Société géographique de Bombay et d'autres encore, dont le nom indique suffisamment l'objet et dont la création est également due à l'initiative européenne. Cette année même, tandis que la visite de son altesse royale le prince de Galles attestait l'importance chaque jour grandissante de l'Inde dans les calculs de la politique britannique, deux autres missionnaires de la civilisation, miss Mary Carpenter et le professeur Monnier Williams, parcouraient isolément les principaux centres du pays, afin de recueillir des adhésions, celui-ci en faveur d'un institut qu'il se propose de fonder à l'université d'Oxford pour les Hindous et les Européens désireux d'approfondir les connaissances relatives à l'Inde, celle-là au profit de l'éducation féminine, dont elle s'est faite l'ardente et infatigable propagatrice. C'est également une dame étrangère qui a institué à Calcutta en 1873 ces visiteuses de l'instruction chargées de porter à domicile l'enseignement des filles, enrayé dans les écoles publiques par le préjugé populaire.

Ces efforts et ces mesures commencent à porter leurs fruits. En apparence, la vieille société indigène est encore debout; mais de toutes parts s'y montrent des germes de dissolution chaque jour plus développés. Une véritable soif d'instruction, surtout dans les sciences, envahit peu à peu cette portion des classes supérieures qui se trouve en contact direct avec les Européens. Des associations indigènes se fondent sur tous les points du pays pour ranimer le goût des hautes études orientales et pour vulgariser par des traductions en dialecte local les principaux ouvrages de la science anglaise. M. Garcin de Tassy, dans son excellente *Revue de la langue et de la littérature hindoustanies*, donne sur ces sociétés et sur leurs travaux un aperçu qui révèle un mouvement intellectuel d'une intensité vraiment surprenante.

A Bombay et à Calcutta surtout, on trouve des sociétés de conférences et de discussions (*debating societies*) où l'on voit des indigènes traiter indifféremment en hindoustan et en anglais des sujets tels que les doctrines de Bouddha, le positivisme de Comte, les théories de Darwin, etc. A Calcutta, certaines de ces associations ont même pris une tournure politique, comme « l'Association du peuple » et la « Ligue radicale, » titres sonores qui ne sont guère de nature à effaroucher personne, quand on voit cette dernière société prendre pour président d'honneur le lieutenant-gouverneur du Bengale. N'oublions pas non plus l'*Indian reform association*, dont le plus beau titre est la fondation d'une école normale pour filles à Calcutta. Un fait à signaler, c'est que parmi les classes let-

trées, surtout au Bengale, l'ancienne religion hindoue est en voie de disparaître, même dans ses pratiques purement extérieures. Les uns s'en tiennent à un panthéisme plus ou moins conforme aux Veddas; d'autres vont droit au positivisme; un grand nombre adopte le culte rationaliste du *Brahma Somaj*, qui, professant pour tous dogmes l'immortalité de l'âme et l'existence d'un dieu personnel et conscient, est bien près de s'entendre, sur le terrain du protestantisme libéral, avec le mouvement réformateur des églises occidentales. Le *Brahma Somaj* se subdivise lui-même en plusieurs fractions, dont la plus avancée, ou *Progressive Somaj*, possède déjà dans la péninsule 102 *mandirs* ou congrégations distinctes.

Il faut aussi mentionner l'essor pris dans ces dernières années par la littérature indigène, surtout dans le nord de l'Inde, où la prédominance des Aryens a toujours maintenu une certaine activité intellectuelle. Cependant, si l'on excepte les traductions littéraires et scientifiques, la plupart des productions originales y appartiennent à la poésie et à la fiction. Parmi les sujets sérieux, ce sont la religion et la pédagogie qui viennent en première ligne. Les divers dialectes de l'Inde comptent plus de deux mille ouvrages publiés dans l'année 1872-1873, et ce mouvement ne s'est pas ralenti depuis lors; le dernier rapport sur la situation générale de l'Inde constate en outre une élévation continue dans le ton moral de la littérature native. Quant à la presse indigène, née d'hier, elle compte déjà ses organes par centaines et ses lecteurs par dizaines de mille. Elle est aussi libre qu'en Angleterre, sauf que dans l'Inde l'autorité s'abonne largement aux journaux *agréables*, et que les employés du gouvernement ont défense expresse de lui envoyer des articles ou même des renseignemens quelconques. Les opinions diffèrent beaucoup sur la valeur réelle de cette presse. Il y a quelques années, on l'accusait d'être tout entière l'instrument d'une demi-douzaine de marchands qui, dans les grandes villes, donnaient le ton à deux ou trois des principaux organes et, par cet intermédiaire, à toutes les feuilles secondaires du pays. Je lui ai souvent entendu reprocher, avec des exemples à l'appui, d'être aussi ignorante que crédule, et de ne connaître aucun juste-milieu entre une servilité absolue vis-à-vis du gouvernement et une opposition ridicule à force d'être outrée. Cependant sir Richard Temple, dans le dernier rapport administratif sur le Bengale, tout en constatant les défauts et les lacunes des journaux indigènes, soutient « que la conclusion générale doit être plutôt favorable à la loyauté et au bon vouloir de la presse bengalaise envers la couronne, la nation et même la domination britannique, » — opinion confirmée, pour le reste de l'empire, par le rapport général sur la situation du pays. Il est certain que la presse indigène n'est encore capable ni de diriger ni même d'indiquer

les tendances réelles de l'opinion; mais on ne doit pas oublier que cette institution est encore dans l'enfance, que, malgré ses écarts, elle habitue ses lecteurs à penser par eux-mêmes, et qu'elle fera inévitablement sa propre éducation en faisant celle du public.

Tout ce mouvement de fermentation est encore restreint à un cercle qui paraît assez étroit si l'on n'envisage que le nombre des individus; mais, plus qu'aucun autre pays, l'Inde est habituée à subir aveuglément l'impulsion de certaines classes relativement peu nombreuses qui lui ont imposé depuis longtemps leur direction spirituelle, et du jour où ces couches supérieures seront suffisamment pénétrées de notre civilisation, on sera surpris de la progression en quelque sorte géométrique que suivra l'effondrement ou plutôt la reconstruction sur des bases nouvelles de la société indigène. Que fera l'Angleterre quand cette évolution sera complète? Fidèle aux principes qu'elle se fait honneur de professer aujourd'hui, remettra-t-elle spontanément à ses sujets la direction de leurs propres affaires, ou, pareille à ces mères tutrices qui de bonne foi se refusent indéfiniment à admettre l'émancipation de leurs enfans, voudra-t-elle s'obstiner dans une gestion qu'elle n'aura plus ni raison ni droit de garder? La solution la moins préjudiciable à ses intérêts serait que l'Inde, sans sortir de l'empire britannique, se contentât d'une autonomie intérieure, comme le Canada et l'Australie. Mais dans ces colonies les populations sont encore trop anglaises d'origine et de sentiment pour aspirer à la rupture des faibles attaches qui les maintiennent dans la dépendance nominale de la couronne britannique. L'Inde au contraire est déjà trop avancée dans les voies de la civilisation pour qu'on puisse la refondre dans le moule d'une société étrangère, et, si modifiée qu'on la suppose au contact des idées et des institutions européennes, elle restera toujours elle-même par le caractère de ses mœurs comme par la tournure de son esprit. Aussi le seul rôle que puisse désormais ambitionner l'influence anglaise consiste-t-il à féconder les germes de développement qui déjà apparaissent aujourd'hui dans la société indigène. Et l'Angleterre ne peut même pas spéculer sur la gratitude populaire que devrait lui acquérir l'accomplissement consciencieux de cette mission, — d'abord parce que c'est toujours folie de compter sur la reconnaissance des nations, — ensuite parce qu'à moins de se payer d'apparences, il faut bien admettre l'impopularité de la domination britannique dans l'Inde.

Un maître est rarement populaire, même chez ceux qui ne sauraient pas s'en passer, surtout quand il prétend faire le bonheur des gens malgré eux. D'ailleurs, même en laissant de côté les froissemens que devait produire l'introduction d'un gouvernement régulier et scientifique parmi des peuples habitués à la simplicité et

à l'incurie administratives du despotisme oriental, les Anglais n'ont rien de ce qui peut gagner à un conquérant la sympathie des vaincus. Tout en s'efforçant de régénérer l'Inde par l'influence de leur civilisation supérieure, ils lui font trop sentir qu'ils ont conscience de cette supériorité. « Les Anglais sont justes, mais pas bons (*not kind*), » — cette réflexion m'a été adressée, en termes presque identiques, à Calcutta, à Bombay, à Ceylan, partout en un mot où j'ai rencontré des indigènes qu'une éducation exceptionnelle, l'indépendance de leur position et peut-être ma qualité d'étranger mettaient à l'aise pour me répondre avec autorité et franchise. Plus d'une fois j'ai vu des Anglais se comporter avec des natifs de haut rang comme ne le supporterait pas chez nous un valet de ferme ou un cocher de fiacre. Sans doute la plupart des fonctionnaires que leur position met en rapport officiel avec l'élément indigène s'évertueront à le traiter avec tous les égards de la politesse orientale; mais ils se garderont bien de lui faire des avances sur le terrain des relations privées; ils le tiendront à l'écart de leur propre intérieur et ils éviteront instinctivement son contact jusque dans leurs trajets en chemin de fer où, par un détail assez caractéristique, je n'ai pas vu une seule fois des Européens et des indigènes dans le même compartiment. Il semblerait que, tout en sapant la hiérarchie de la société native, les Anglais y ont constitué eux-mêmes une caste nouvelle, fondée non plus sur la tradition religieuse, mais sur la couleur de la peau et l'orgueil de race. Je ne connais pas dans toute l'histoire une domination analogue où les alliances matrimoniales soient restées aussi rares entre l'ancienne aristocratie nationale et les parvenus de la conquête. Même la classe des eurasiens ou sang-mêlés, qui doit son origine aux relations irrégulières des Européens avec les natives, loin de constituer un trait d'union, se voit également repoussée, au point de vue social, par les deux races dont elle est issue. — De quelque côté que nous nous tournions, nous ne trouvons donc aucune affinité, aucune sympathie, aucun lien moral ou politique, qui puissent retenir les populations de l'Inde sous la suprématie de l'Angleterre le jour où ces 250 millions d'Asiatiques, gardés par moins de 100,000 Européens, s'éveilleront à la conscience de leurs droits et de leur force. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que cette révolution, peut-être fort lointaine encore, ne soit pas précipitée par les complications de l'extérieur, car, pour que l'Inde puisse un jour reprendre son rôle dans le développement général de l'humanité, il faut laisser aux Anglais le temps d'achever l'œuvre d'éducation sociale et politique que seuls ils sont capables d'y mener à bonne fin.

Cte GOBLET D'ALVIELLA.

LA NOUVELLE

DÉPRÉCIATION DE L'ARGENT

Lorsque parut, dans la *Revue* du 1er avril dernier, l'étude relative à la question de la monnaie d'argent (1), nous ne prévoyions pas qu'il dût y avoir lieu de revenir à bref délai sur ce sujet délicat; mais les événemens ont marché avec une vitesse inaccoutumée, et que pouvons-nous faire que de les suivre? Nous nous proposons donc aujourd'hui d'examiner les incidens survenus depuis quatre mois et qui sont d'une gravité peu commune. Le premier est une délibération du sénat du 13 au 23 juin, touchant la fabrication des pièces de 5 francs, délibération où il a été prononcé de bons discours et proclamé d'utiles vérités, mais où aussi il a été fait de grands efforts, spécialement par le rapporteur, pour embrouiller la question et la rendre inintelligible. La loi votée n'est certes pas mauvaise en soi, à la condition de n'en pas séparer les commentaires donnés par le ministre des finances; mais l'urgence du cas est tellement criante que déjà au moment du vote il y avait lieu de faire plus, et, quoique depuis lors un mois à peine se soit écoulé, le projet voté est déjà vieilli. Aller au-delà est indispensable.

Le second incident est la baisse nouvelle et précipitée que l'argent a subie depuis un mois environ. Quand la question de la dé-

(1) Il est bon de rappeler ici que la véritable monnaie française d'argent, la seule dont nous parlions ici, se compose exclusivement des pièces de 5 francs. Les autres pièces d'argent, de 2 francs à 20 centimes, sont du billon, parce que dès l'origine de leur émission elles ont eu une valeur nominale supérieure à leur valeur intrinsèque. Au lieu de les faire au titre de 900 millièmes de fin comme les pièces de 5 francs, depuis 1857 pour celles de 50 centimes et depuis 1865 pour les autres, on en a retiré une partie de l'argent, et leur titre est seulement de 835 millièmes. En conséquence, elles ne passent dans les paiemens, de même que celles de bronze, que pour une somme limitée, et l'état s'en réserve l'émission, qui, par la soustraction d'une partie de l'argent, est lucrative : elle donne un profit de 7 pour 100. Ce billon d'argent est et sera toujours indispensable pour les appoints et les menues transactions de la vie courante.

préciation de l'argent fut soulevée dans l'enceinte du sénat par une proposition de l'honorable M. de Parieu, qui poursuit le redressement de notre système monétaire avec la plus louable persévérance, — c'était au mois de mars, — la valeur de l'argent rapportée à l'or était fort différente déjà de celle qu'il a plu à quelques personnes d'imaginer, et d'ériger en principe souverain et éternel. L'écart était d'environ 10 pour 100, proportion énorme; mais au mois de juin, quand le sénat délibérait, il était de près de 15 : dans les premiers jours de juillet, il dépassait quelque peu 20 pour 100, et depuis il s'est accentué davantage. Le métal argent est donc présentement dépouillé de l'avantage qui lui avait fait attribuer, concurremment avec l'or, la fonction monétaire. Celle-ci suppose dans la substance qui en est investie une remarquable fixité de valeur. Un métal qui, dans l'espace de quelques mois, se déprécie de 10 pour 100 devient par cela même impropre à faire de la monnaie.

Le troisième incident sur lequel se porte justement l'attention des hommes d'état, des financiers et des hommes d'affaires est la publication toute récente du rapport d'un comité chargé par la chambre des communes d'Angleterre d'approfondir, par la voie d'une enquête, le sujet de la baisse de l'argent, d'en rechercher les causes et les effets. Ce n'est pas que l'Angleterre elle-même puisse directement être affectée de la dépréciation à un degré sensible. En Angleterre, l'argent ne joue dans la monnaie qu'un rôle effacé et subalterne : il n'y a de monnaie réelle que les pièces d'or; toutes celles d'argent sans exception sont, comme en France les pièces d'argent au-dessous de 5 francs, du billon pur et simple que le débiteur ne peut contraindre le créancier à recevoir au-delà du montant de 2 livres sterling (50 francs). Le système monétaire est le même dans la plupart des colonies et possessions extérieures de l'Angleterre; mais par exception, en vertu de traditions séculaires, l'empire indien, qui contient 200 millions d'habitans, est au régime de la monnaie d'argent, et la dépréciation de ce métal y a déterminé une perturbation profonde. Le comité d'enquête a fait comparaître devant lui les personnes de l'Angleterre qu'il a jugées les plus compétentes. Par les agens du gouvernement britannique, il a cherché et obtenu des renseignemens précis sur ce qui a pu se passer relativement à son objet dans le sein des principaux états de l'Europe et dans l'Union américaine. La France lui en a fourni son contingent. Le comité a produit ainsi un rapport fort intéressant à tous égards. Il paraît que le soin de le rédiger a été confié à M. Goschen, financier éminent, qui avait un portefeuille dans le dernier cabinet Gladstone. La conclusion principale est consignée dans les lignes suivantes qui le terminent :

« En ce qui concerne l'Europe, beaucoup dépend du parti que prendront les gouvernemens des différens états où la question du système monétaire à adopter définitivement reste à résoudre. Votre comité n'a pas pensé qu'il lui appartînt de s'enquérir des intentions de ces gouvernemens, quoique des indications à ce sujet se rencontrent dans les documens officiels fournis au comité par le ministère des affaires étrangères. A cet égard, le comité se borne à faire remarquer qu'il est évident que, si la substitution de l'or à l'argent est adoptée dans les pays où elle est praticable, et si l'or, en raison des avantages qui lui sont propres pour le commerce international, est le métal préféré même parmi les peuples pour lesquels l'argent est une habitude, l'argent étant ainsi dépossédé de la fonction qu'il avait toujours occupée d'instrument des échanges sur une superficie au moins égale à celle qui était au pouvoir de l'or, il est impossible d'assigner une limite à la dépréciation inévitable qu'il subirait. Votre comité doit s'abstenir d'exprimer une opinion touchant la convenance de ce changement et la nécessité d'y recourir. »

Avant d'aller plus loin, il est bon de répéter ici que, contrairement à une opinion accréditée dans le public, ce n'est point l'état qui en France fabrique et émet la monnaie. A plus forte raison, la monnaie n'est point fabriquée pour le compte de l'état. Le monnayage est une industrie confiée à des entrepreneurs appelés directeurs des hôtels des monnaies, qui travaillent pour leur compte ou pour celui des particuliers, dans des conditions fixées par le gouvernement et sous le contrôle permanent et vigilant de l'administration des monnaies. Tout particulier qui a des lingots a le droit de les faire monnayer. Le billon d'argent ou de cuivre fait exception à cette règle parce que c'est une émission qui donne de beaux profits que l'état a dû se réserver. Il a pour cela des arrangemens avec les directeurs des hôtels des monnaies. L'état a pu quelquefois se trouver détenteur des matières d'or et d'argent, et alors il les a fait monnayer de la même manière que s'il eût été un particulier.

Une des conséquences directes et inéluctables de la forte et croissante dépréciation que subit l'argent depuis quelques années, c'est le renversement définitif d'une aberration contre laquelle les plus solides esprits s'étaient prononcés déjà dans le XVIIe siècle, et que par les raisonnemens subtils dont l'avaient enveloppée des esprits ingénieux, M. Wolowski et M. Cernuschi, entre autres, on était parvenu à rendre attrayante; nous voulons parler de la doctrine du double étalon monétaire. Cette doctrine, telle qu'elle est formulée par ses propagateurs les plus dévoués, de MM. Wolowski et Cernuschi à M. Rouland, est radicalement fausse : non en ce qu'elle autorise et prescrit la circulation simultanée, autant que possible,

de deux métaux précieux, l'or et l'argent, dans chacun des pays civilisés. La circulation simultanée a été poursuivie avec sollicitude par tous les gouvernemens européens avant le XIXe siècle. La règle qu'ils suivaient assez confusément, et qui était rationnelle, consistait à proportionner la valeur relative des espèces monnayées des deux métaux, d'après le cours respectif des lingots. Si le succès n'a pas répondu toujours à ces efforts, on a eu pourtant des réussites momentanées et même durables, qui recommençaient moyennant un changement nouveau dans le rapport légal entre la valeur des deux métaux, de manière à le rendre toujours conforme au rapport entre les lingots dans le commerce. Ce n'était même pas absolument le double étalon, puisqu'on avait l'habitude assez régulière de rapporter l'or à l'argent. Le côté faible du système était la fréquence de changemens de rapport entre les lingots par l'effet du libre mouvement du commerce, ce qui, si on avait voulu les suivre, eût imprimé une très grande mobilité au rapport entre les monnaies des deux métaux, et cet inconvénient a été en s'aggravant de jour en jour, parce que le commerce de l'or et de l'argent, autrefois soumis à beaucoup de restrictions et d'entraves, est devenu de plus en plus libre et facile. Mais les sectateurs modernes du double étalon, en cela moins logiciens et moins observateurs des faits que les gens des siècles antérieurs, ont compliqué la théorie ancienne de la double monnaie, comprise comme nous venons de le dire, d'une disposition inconnue jusqu'à eux, que rien assurément ne légitimait, qui est une pure fantaisie, et qui a absolument vicié leur programme : c'est de soutenir que le rapport de valeur entre les deux métaux précieux doit être exprimé dans la loi par un nombre fixe, immuable, 15 1/2.

Ainsi, suivant eux, la loi devrait porter que 15 kilog. 1/2 d'argent sont l'équation éternelle d'un kilogramme d'or. Ils prétendent même, ce qui est un peu fort, que les auteurs de la loi fondamentale des monnaies françaises, celle du 7 germinal an XI, l'avaient expressément entendu ainsi, et que le texte de la loi l'indiquait effectivement. Le fait est que l'exposé des motifs, les documens annexes et la contexture de la loi de l'an XI disent tout le contraire. N'importe, ils tenaient bon. Par leur imperturbable assurance et par une multitude de petites raisons entassées les unes sur les autres, ils gagnaient des prosélytes. Des hommes qui s'étaient fait de la réputation par leurs écrits économiques leur envoyaient leur soumission. Des notables de la bureaucratie s'inclinaient devant leur système, et ils montaient triomphans au Capitole lorsque l'expérience s'est montrée contre eux et a foudroyé, non pas leurs personnes, grâces à Dieu, mais leur système.

Il faut pourtant bien, puisque l'intérêt de la vérité l'exige, que

je motive ce qui vient d'être dit, que les avocats modernes du double étalon, avec leur nombre idolâtré de 15 1/2, sont en arrière non-seulement des économistes et publicistes du XVIIe siècle, mais des hommes publics des siècles antérieurs. Dans les monarchies européennes, depuis qu'on a englobé dans la monnaie les deux métaux, les actes de l'autorité royale, dont l'objet était de faire rester les deux métaux dans la circulation l'un à côté de l'autre, suivaient un procédé uniforme consistant à modifier le rapport légal entre les pièces de monnaie respectives, au moyen de la refonte des pièces d'un des deux métaux, le plus habituellement de l'or (1), afin de reproduire dans les monnaies le rapport entre les lingots dans le commerce. Un des exemples curieux qu'on en pourrait citer est l'édit que la reine Isabelle rendit à Medina en 1497. Le Nouveau-Monde était découvert depuis cinq ans. La quantité modique d'or, trouvée dans les Grandes-Antilles, arrivant dans l'Espagne alors très pauvre, avait suffi pour y déterminer une baisse de l'or. Les conseillers de la reine n'imaginèrent pas de prétendre que l'or avait tort de baisser relativement à l'argent, ou l'argent de hausser relativement à l'or. Il ne leur vint pas à l'idée que l'or et l'argent devaient être liés dans leurs valeurs respectives par un rapport inflexible. Ils pensèrent tout ingénument et fort sagement que, l'or s'étant déprécié en comparaison de l'argent dans le commerce, il convenait de modifier proportionnellement le rapport de valeur des monnaies des deux métaux. Le rapport légal des deux métaux monnayés était auparavant exprimé par le nombre 11 6/10es; l'édit de Medina le rabattit à 10 7/10es.

Il n'est pas superflu de faire remarquer que le système du double étalon, avec l'accompagnement indissoluble du rapport de valeur entre les deux métaux, formulé par le nombre 15 1/2, a puisé une certaine influence dans l'organisation de l'union dite latine. C'est une association, solidaire pour le fait des monnaies, qui fut établie par une convention du 9 décembre 1865 entre la France et trois états limitrophes, l'Italie, la Belgique, la Suisse. La monnaie d'or et la monnaie d'argent, qui étaient les mêmes dans les quatre pays, doivent, aux termes de cet acte, conserver cette uniformité, avec la faculté de circulation réciproque, jusqu'à la date, malheureusement reculée, de 1880. C'était un engagement contracté en faveur du nombre 15 1/2, quand bien même les faits auraient détruit celui-ci. On se flattait de l'espoir, qui ne s'est pas réalisé, de généraliser dans le monde par ce moyen le système monétaire de la France.

(1) On a souvent aussi refondu les monnaies d'argent; mais c'était le plus souvent pour les altérer. L'ancien régime, chez nous et chez la plupart des peuples, a été faux-monnayeur.

L'existence actuelle, pour un certain nombre d'années, de l'union latine est la source d'une partie des embarras que nous cause aujourd'hui l'affaire des monnaies; on le verra dans un instant.

Le changement brusque qu'a éprouvé la cote de l'argent dans le commerce a été comme un coup de massue pour le système du double étalon, et aurait dû en ramener les partisans à une opinion toute différente. Cette cote parle si haut, qu'il semblerait qu'il ne reste plus aux partisans du double étalon, enthousiastes du nombre 15 1/2, d'autre alternative que de se soumettre. La cote de Londres, qui est le principal marché pour l'argent comme pour l'or, révèle que l'équivalent d'un kilogramme d'or n'est plus la quantité de 15 kilogrammes et demi d'argent qu'on avait lieu de présenter comme telle en l'an XI; c'est à peu de chose près 19 kilogrammes. L'écart qui s'est manifesté depuis 1870 entre les valeurs respectives de l'or et de l'argent est presque aussi grand que celui qui avait mis trois siècles et demi à se produire, après la découverte de l'Amérique. La doctrine du double étalon, qu'on ne craint pas de recommander encore avec l'annexe du nombre 15 1/2, est donc tout simplement anéantie.

Qu'une doctrine philosophique ou scientifique ait un échec, habituellement ce n'est pas pour la société de grande conséquence, du moins par les effets immédiats. Le monde continue de marcher, les affaires humaines, publiques et privées, suivent leur cours comme devant. Qu'en philosophie le système des idées innées soit renversé ou triomphe, qu'en chimie le phlogistique soit détrôné par l'oxygène, qu'en histoire naturelle Darwin soit vainqueur ou qu'il soit vaincu, l'agriculture, les manufactures et le commerce ne s'en ressentent pas; la prospérité publique sera ce qu'elle était la veille. Ce n'est pas à dire cependant qu'à la longue il soit indifférent pour la puissance, la splendeur et la richesse même des états, que les intelligences soient obscurcies et déprimées par l'erreur ou éclairées et élevées par la vérité. Ce que nous venons de dire des autres sciences est applicable à beaucoup de questions de l'ordre économique. Ainsi, que la théorie de Ricardo sur la valeur ou sur la rente ou celle de Malthus sur la population soit au pinacle ou dans le délaissement, il n'en résulte pour les intérêts aucun ébranlement à courte échéance; mais pour la monnaie, quand une doctrine erronée, comme celle qui érige en axiome ou en dogme le rapport exprimé par le nombre 15 1/2 et l'investit de l'immortalité, a pris pied dans les régions officielles, lorsque sous cet entraînement l'autorité agit ou laisse marcher les événemens comme si cette bévue était une des bases de la bonne administration de l'état, un moment arrive où la vérité et le bon sens violentés se font jour au travers des faits avec une force irrésistible. Une crise éclate dans

le système monétaire du pays et jette le trouble dans les affaires. Comme, selon les termes de l'exposé des motifs de la loi des monnaies de l'an XI, il y a une relation intime entre la sécurité de la propriété et la constitution bonne ou mauvaise de la monnaie, les intérêts divers, fonciers ou mobiliers, agricoles ou manufacturiers, sont plus ou moins ébranlés et compromis. La société paie alors la faute qu'on a commise, l'abandon qu'on a eu pour des sophismes artistement déguisés.

Chez nous, la crise se manifeste en effet. Elle était déjà flagrante et se présentait avec des caractères menaçans quand, au mois de mars dernier, le sénat aborda la question de l'avilissement de l'argent et des mesures à prendre pour y parer; mais elle est plus redoutable aujourd'hui. Si l'on n'avise par des mesures intelligentes, fermement mises en pratique, elle ne peut guère manquer d'être suivie de la perturbation d'un grand nombre d'intérêts. Voilà ce que la société française aura gagné à laisser placidement organiser son système monétaire contrairement à l'esprit même de ses lois. Sur la foi de cette fiction, qu'un kilogramme d'or vaut nécessairement et fatalement 15 kilogrammes et demi d'argent, on s'est endormi dans une espèce de sécurité béate, et en se réveillant aujourd'hui on trouve par terre le château de cartes qu'on prenait, sur la parole de beaux diseurs, pour un édifice de granit; on découvre qu'il a été écrasé par les événemens, et que de par la force des choses le rapport surnaturel exprimé par le nombre 15 1/2 doit être relégué parmi les fables. Dès lors il y a une forte résolution à prendre, et sans retard, parce que le danger s'aggrave chaque jour.

La proposition dont M. de Parieu avait pris l'initiative au mois de mars, et qui fournissait au premier corps de l'état une belle occasion de déployer son savoir et sa fidèle appréciation de l'intérêt public, consistait dans la suspension de la fabrication des pièces de 5 francs en argent. La suspension aurait eu lieu en vertu d'une loi. Le ministre des finances, saisissant le caractère d'utilité et d'opportunité de la proposition, eut le bon esprit de se l'approprier au nom du gouvernement, avec une modification qui n'avait rien de radical : il apporta au sénat un projet de loi conférant au gouvernement la faculté de restreindre et même de supprimer quand il le jugerait opportun la fabrication de ces pièces.

Sous des accoutremens divers, c'était en réalité le même enfant qui était présenté au Sénat par deux paternités fort honorables, car les deux projets avec des rédactions passablement différentes tendaient au même but : la suspension de la fabrication de la pièce d'argent de 5 francs, la seule, on l'a vu, qui soit de la monnaie dans la pleine acception du mot. M. de Parieu voulait très distinctement que cette fabrication cessât. Voici en effet sa formule : « à

partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, il ne sera plus délivré de bons de monnaie pour la fabrication de la monnaie d'argent à 9/10es de fin, » c'est-à-dire, dans le haut style de la métaphysique administrative : les particuliers, à partir de tel jour, n'auront plus le droit de fabriquer des pièces d'argent de 5 francs, car ce sont les seules qui soient au titre indiqué de 9/10es. L'interdiction était prononcée sauf l'autorisation antérieure répondant aux bons de monnaie déjà délivrés. Le gouvernement disait : « La fabrication des pièces de 5 francs pour le compte des particuliers pourra être suspendue par décret (1). » Ainsi M. de Parieu parlait au positif, et avec lui la suspension était une mesure bel et bien décidée, dès la promulgation de la loi. Le gouvernement semblait n'en parler que comme d'une éventualité subordonnée à sa volonté ultérieure; mais au cours du débat le ministre des finances a déclaré à plusieurs reprises qu'avec la dépréciation telle qu'elle était aucun particulier ne serait autorisé à faire fabriquer des pièces de 5 francs d'argent. Dans la séance du 13 juin entre autres, il a dit que « dans les circonstances actuelles il serait extrêmement malheureux de laisser à des particuliers les opérations » dont il s'agissait. En réalité donc on était d'accord sur le fond; on l'était même en principe, mais sous des réserves formulées par le ministre, qu'il est utile de connaître et que nous signalerons dans un instant, au sujet d'une pratique très importante : la fabrication possible au compte de l'état et à son profit de ces pièces de 5 francs.

Le but étant le même, il y avait pourtant une distinction à faire entre les deux projets : M. de Parieu voulait que la loi agît par elle-même et eût d'elle-même son plein effet. Le ministre entendait que l'action fût dévolue à sa discrétion au moyen d'une délégation portée par la loi. Vu la gravité des actes à accomplir, M. de Parieu était plus que le ministre dans la saine doctrine du gouvernement parlementaire; mais le même résultat étant atteint quant à présent d'une manière aussi bien que de l'autre, il faudrait avoir l'esprit pointilleux pour se quereller là-dessus. Il faut rendre aussi au ministre cette justice, qu'il reconnaissait qu'on était sur un terrain mouvant et que prochainement le pouvoir législatif devrait traiter la question de nouveau, car il assignait à la durée de la loi un terme précis et peu éloigné, janvier 1878.

L'affaire de la fabrication par l'état des pièces de 5 francs d'argent, pendant la suspension qui existerait à l'égard des particuliers, a occupé une grande place dans la discussion du sénat. M. de Parieu y est très ouvertement favorable. Le ministre des finances, or-

(1) C'est la rédaction définitive, telle qu'elle a été votée le 23 juin. La rédaction première ne contenait pas ces mots : « pour le compte des particuliers. »

gane du gouvernement, fait au sujet de l'intervention de l'état dans le monnayage une distinction et des réserves qui nous semblent justes et opportunes. Il croit que, d'une manière générale, l'état est investi du droit qu'ont les particuliers d'envoyer aux hôtels des monnaies les matières d'or et d'argent dont ils peuvent être les possesseurs, pour qu'on les leur rende sous la forme d'espèces monnayées. Il a rappelé que le gouvernement en avait usé dans d'autres temps sans que personne en fît le sujet d'une critique. Ce droit général du gouvernement qu'a réclamé le ministre n'est pas douteux. Nous partageons aussi son opinion sur ce point, que dans la circonstance présente il ne convient point de s'en servir. Il en a donné une raison qui nous semble excellente, à savoir que dans un cas tel que celui d'aujourd'hui, le gouvernement ne doit pas être l'artisan de la multiplication de ces compromettantes pièces de 5 francs d'argent dans le pays.

M. de Parieu n'a pas été le seul à se déclarer en faveur de la fabrication au compte de l'état des pièces de 5 francs pendant la suspension du monnayage pour le compte des particuliers; deux autres sénateurs, M. de Ventavon, jurisconsulte distingué, et M. Hervé de Saisy, qui pourtant s'est montré versé dans la matière des monnaies, ont proposé que l'état fît frapper de ces pièces désormais à l'exclusion des particuliers; mais leurs amendemens ont été repoussés. La pratique de deux gouvernemens, l'un et l'autre membres de l'union latine, fournissait un précédent de nature à faire impression, mais qui ne méritait pas de faire loi. Ces deux gouvernemens aujourd'hui font monnayer des lingots d'argent en pièces de 5 francs dans la limite fixée, pour chacun des états de l'union, par une conférence annuelle. Dans le principe, chacun des états de l'union était libre de fabriquer en monnaie d'or et d'argent tout ce qui lui plaisait; mais depuis 1873, la monnaie d'argent étant, par la dépréciation du métal, sujette à caution à cause du bénéfice toujours croissant et non justifié qu'elle procure, les différens états de l'union latine sont convenus d'en limiter la fabrication (1). De là les conférences annuelles où l'on détermine le lot de chacun. Les deux gouvernemens belge et italien excluent les particuliers de toute participation à ce monnayage, afin que l'état seul en recueille tout le fruit, qui présentement est fort séduisant : pour chaque million qu'ils frappent, c'est, au cours actuel des lingots d'argent, de 200,000 à 250,000 francs, — belle mine à exploiter, on le voit. Mais, il faut le dire, l'opération est d'une probité problématique. L'émission des monnaies d'argent sur le pied ancien de 25 grammes au titre de

(1) Par des raisons faciles à concevoir, le billon d'argent, qui est reçu dans tous les états de l'union latine, a été dès l'origine de l'union soumis à une limitation qui dépendait du chiffre de la population.

9/10es de fin par pièce de 5 francs, est un préjudice causé à la société, une violence exercée envers les créanciers qu'on force, le texte de la loi à la main, de recevoir pour 5 francs, c'est-à-dire pour le quart d'une pièce d'or de 20 francs, et en quantité indéfinie, des pièces qui en réalité sont loin de valoir 5 francs, depuis que la monnaie d'or domine dans la circulation, et que l'usage s'est établi de compter en or.

En conscience, prolonger par un procédé quelconque et en laissant cette faculté à qui que ce soit, particuliers ou gouvernemens, la fabrication des pièces d'argent dites de 5 francs, depuis que le métal est tant déprécié, c'est faire subir au système monétaire une altération profonde qui, sans être criminelle comme celle que se permettent les faux-monnayeurs, n'est pas sans avoir des traits de ressemblance avec elle dans ses effets. La comparaison n'est pas flatteuse, mais dans un cas aussi bien que dans l'autre on donne au public comme ayant une certaine valeur un disque de métal qui vaut moins. Assurément il serait injuste de confondre les deux actes dans la même réprobation. Le faux-monnayeur sait qu'il est en révolte contre la loi; le particulier qui aujourd'hui fait convertir à l'Hôtel des monnaies des lingots d'argent en pièces de 5 francs ne viole point la loi. Il profite de ce que, par le changement des circonstances, quelques-unes des prescriptions de la loi de l'an XI sont devenues défectueuses, et de ce que le gouvernement a omis d'en poursuivre la réforme, bien que ce fût son devoir. Mais l'intérêt social est lésé dans les deux cas, et la lésion est, dans l'un aussi bien que dans l'autre, proportionnelle à l'écart entre la valeur effective de la monnaie émise et la valeur mensongère que lui attribue le faux-monnayeur, ou la valeur légale qu'elle tire d'une législation surannée, mais non abrogée.

Telle étant la portée de l'acte qui consiste à apporter à l'Hôtel des monnaies, dans les circonstances présentes, des lingots d'argent pour les échanger, poids de fin pour poids de fin (1), contre des pièces de 5 francs conformes au type indiqué par la loi de l'an XI, quelle conduite doit tenir un gouvernement qui se respecte et respecte son public? Ne craignons pas de le dire : du moment qu'il interdit aux particuliers le monnayage dont il s'agit, il doit à plus forte raison se l'interdire à lui-même, et c'est pour cela que M. Léon Say doit être félicité du langage qu'il a tenu à cet égard. Strictement parlant, le particulier est dans son droit lorsqu'il use d'une faculté que la loi lui confère et que, par un oubli regrettable, on a laissé subsister, alors qu'elle était périmée en vertu des faits qui doivent servir de règle; mais le cas d'un état bénéficiant de cet ordre de

(1) Sauf une retenue de moins de 1 pour 100 pour couvrir les frais de monnayage.

choses, que son devoir était de réformer, est pire que celui du particulier qui suit la voie qu'on aurait dû fermer et que l'incurie ou l'inertie du gouvernement a laissée ouverte. Cet état ne peut prétendre qu'il ignore que la pratique à laquelle il se livre soit dommageable pour la société, puisque c'est la raison pour laquelle il l'a interdite aux particuliers. L'excuse d'un lucre pour le trésor public n'est pas admissible non plus. Un état ne peut rechercher un profit que par des moyens avoués de la morale et de l'intérêt public. D'ailleurs le lucre prétendu ne serait vraisemblablement qu'une illusion, car le jour où l'état sera forcé de démonétiser ces pièces dites de 5 francs et légalement qualifiées de telles, il peut avoir à les rembourser en or avec une perte aussi forte que le bénéfice de l'émission, sinon supérieure. Comment l'histoire moderne aurait-elle le droit de déverser un blâme sévère sur Philippe le Bel à cause de ses manœuvres sur les monnaies, si l'on reconnaît comme légitimes et honnêtes les agissemens monétaires du gouvernement belge et du gouvernement italien au sujet des pièces d'argent de 5 francs?

Outre que, depuis le vote du sénat, les faits inquiétans se sont caractérisés bien plus fortement, et appellent d'urgence des mesures plus efficaces, il n'est pas désirable que le projet de loi voté par le sénat obtienne l'assentiment de la chambre des députés, parce que la discussion du sénat a été incomplète et tronquée. On s'y est abstenu, on ne sait pourquoi, d'y user des raisons qui étaient les plus péremptoires. C'est ainsi qu'on n'y a point mentionné, si ce n'est de la façon la plus sommaire, un document où les informations abondent et dont les conclusions sont supérieurement motivées. Le sénat a discuté comme s'il n'y avait pas eu une enquête faite par les soins du conseil supérieur du commerce en 1869 et 1870, et dont les procès-verbaux forment deux gros in-4° imprimés à l'Imprimerie nationale.

Nous avons sous les yeux cette enquête. Il y en a rarement eu une plus complète. On y a entendu des hommes distingués et compétens, appelés du dehors de la France aussi bien que choisis au dedans. Les séances ont commencé le 9 décembre 1867 et se sont prolongées jusqu'au 29 juillet 1870 (1). L'audition et l'interrogation des témoins ont été approfondies, de même que la discussion entre les membres du conseil. Vingt-quatre longues séances ont été consacrées aux témoins, cinq aux débats intérieurs du conseil. Tout ce qui s'y est dit est consigné dans des procès-verbaux remarquables de lucidité, et dont la rédaction a été revue par les personnes mêmes qui avaient pris la parole. Le tout a été résumé dans un excellent

(1) On peut dire que le travail du conseil supérieur s'était terminé à la séance précédente, qui est le 14 juin.

rapport de M. de Lavenay, président de la section des finances au conseil d'état, qui remplissait les fonctions de commissaire-général. Des tableaux détaillés indiquent les votes de chacun des membres du conseil et les opinions des déposans sur les divers points mis en délibération. C'est une bonne fortune de rencontrer des enquêtes pareilles. Comment donc celle-ci a-t-elle été passée sous silence au sénat? Serait-ce qu'il n'y ait pas eu de majorité réelle au sein du conseil supérieur et que cette assemblée ait été prise de cette maladie de l'indécision et de l'ajournement qui affecte les corps politiques à l'heure présente? Aucunement. Les circonstances étaient loin de l'urgence qui nous presse aujourd'hui. La monnaie d'or dominait dans le pays, mais la dépréciation de l'argent était nulle. C'est ce que fit observer alors le gouverneur de la Banque, M. Rouland, un des principaux témoins entendus. Quelle différence avec le moment actuel, où l'on est talonné par une baisse de plus de 20 pour 100! Le gouvernement n'exerça pas l'ombre d'une pression. Le conseil supérieur du commerce opérait et délibérait donc dans des circonstances où tout le conviait au calme, où sa liberté d'esprit était entière et où il devait nécessairement arriver à des conclusions dignes de passer dans les lois et dans la pratique. On vit clairement que le système des monnaies françaises ne pouvait rester tel qu'il était, qu'il existait dans la civilisation un courant qui poussait les nations grandes et riches à adopter l'or pour la base du système monétaire, que ce dernier métal devait être l'instrument principal des échanges internationaux, que la France en était abondamment pourvue et qu'elle pourrait se défaire à peu près sans perte de l'excédant d'argent qui lui resterait après qu'elle aurait suffisamment développé le billon fait de ce métal. En un mot, après un mûr examen, on eut l'opinion très ferme que ce qu'il y avait de mieux à faire était de s'approprier le système monétaire de l'Angleterre, qui est consacré par l'expérience et qui se résume ainsi : l'or pour étalon unique, l'argent pour les appoints et pour les petits paiemens de la vie domestique.

Le rapport du commissaire-général constate que sur la question de l'étalon unique d'or, vingt-trois membres du conseil ayant voté, dix-sept se sont prononcés affirmativement; six seulement ont demandé le maintien du régime dit du double étalon, avec le rapport de 15 1/2 entre les deux métaux. Au sujet des pièces d'argent de 5 francs, le commissaire-général résume la délibération en ces termes : « Quant à la pièce de 5 francs en argent, la majorité a pensé qu'il y avait lieu d'en interdire la frappe pour l'avenir, et quelques membres ont émis l'avis qu'on pourrait limiter la part que cette pièce devrait prendre dans les paiemens à faire. »

L'enquête du conseil supérieur avait été précédée par une con-

férence internationale qui eut lieu à Paris pendant l'exposition universelle de 1867, à l'occasion de laquelle de toutes les parties de l'Europe et du monde on s'était donné rendez-vous dans cette capitale. Le prince Napoléon en était le président et en remplit effectivement les fonctions. Elle tint huit séances du 17 juin au 6 juillet. On y traita principalement la question d'une monnaie universelle qui devait faciliter et simplifier les échanges internationaux, dont l'accroissement était rapide. L'opinion y fut presque unanime en faveur de l'or pour étalon unique, quoique à ce moment l'argent n'éprouvât aucune dépréciation et qu'il eût plutôt une prime relativement à la proportion de 15 1/2 d'argent considérée comme l'équivalent de 1 d'or.

La guerre de 1870-71 empêcha de donner une suite quelconque à l'enquête du conseil supérieur, terminée juste au début des hostilités. Sans cela, il est vraisemblable qu'il aurait été procédé alors à la réforme du système monétaire, conformément aux conclusions du conseil. Le commissaire-général estimait dans son rapport qu'il restait en France, à l'époque de l'enquête, 1 milliard 1/2 de francs en pièces de 5 francs en argent. Si l'on eût admis provisoirement que ces pièces continueraient d'être reçues en paiement jusqu'à concurrence de 100 francs, il en aurait été peu rapporté au trésor, et les frais de la démonétisation, — en appelant ainsi le fait de dépouiller les pièces d'argent du droit de solder les dettes sans limite, — eussent été très médiocres, la dépréciation de l'argent étant encore insensible à la fin de 1870.

Après le rétablissement de la paix, le gouvernement français dut consacrer son attention et ses efforts à panser beaucoup de blessures de toute sorte. Cependant la question des monnaies d'argent vint bientôt s'imposer à lui, à cause des inquiétudes que conçurent quelques-uns au moins des états membres de l'union latine, et nommément la Belgique. La baisse de l'argent se prononçait plus fortement. En 1872, elle fut de 3 pour 100, ce qui n'était guère, mais en 1873 elle s'accentua davantage, et il y eut dès lors un intérêt très appréciable à importer pour les faire monnayer des lingots d'argent dans les états de l'union latine, puisque ces états s'étaient enchaînés à observer dans leurs monnaies, entre l'or et l'argent, le rapport exprimé par le nombre 15 1/2 désormais relégué dans les catacombes de l'histoire. C'était le cas de reprendre vite, pendant que le mal avait encore des proportions restreintes, les conclusions de l'enquête du conseil supérieur du commerce, en adoptant résolûment l'étalon unique d'or et en faisant à l'argent un sort transitoire. Mais en France l'administration des finances avait, sans bien savoir pourquoi, et de vieille date, le culte du double étalon et une admiration mystique pour le nombre 15 1/2. L'influence des délé-

gués français, pour la plupart acquis à ces opinions erronées, s'exerça en faveur des idées de temporisation dans les conférences de l'union latine. On était persuadé dans les bureaux des finances que ce nombre momentanément éclipsé ne tarderait pas à revenir et à briller d'un éclat plus vif que jamais. Les Italiens, qui ne gardent pas pour leur usage la monnaie qu'ils frappent, parce qu'ils sont en plein au régime du papier-monnaie, même pour les moindres coupures, calculèrent qu'il fallait maintenir le monnayage de l'argent en pièces de 5 francs, parce que, aussitôt après les avoir frappées, ils nous les renverraient avec profit. Ils se prononcèrent donc comme la France pour la continuation de la fabrication de ces pièces. Les Belges firent de même, mus aussi par une pensée égoïste pour l'état, à qui ils se flattaient de procurer de beaux profits en lui réservant absolument tout ce monnayage, sans prendre en considération les pertes ultérieures qui pourraient résulter de cette opération téméraire et répréhensible au point de vue de la moralité. Dès 1873, le parlement belge, sur la proposition du gouvernement, vota une loi à cet effet. A partir de ce moment, l'union latine se livra à ce système de mesures bâtardes signalé plus haut, qui a eu deux degrés : 1° l'attribution aux différens états d'un monnayage en pièces d'argent de 5 francs d'un montant spécifié; 2° l'absorption, par l'état, dans les pays qui pourraient le désirer, de ce monnayage réservé ou toléré. Les états qui n'ont pu résister à l'appât de ce beau gâteau d'argent et qui se complaisent à le dévorer sont les deux que nous avons nommés, la Belgique et l'Italie. Plus le temps a marché, plus le nombre 15 1/2, pour lequel diverses personnes très influentes avaient un engouement passionné, a été distancé; mais plus l'idéologie qui caresse ce nombre a été démentie par les faits, et plus ses fidèles se sont opiniâtrés à croire qu'il serait rétabli sur sa base par la divine Providence, qu'on suppose s'y intéresser.

La Suisse, qui mérite d'être classée à part du reste de l'union latine pour sa conduite remarquablement intelligente, digne et résolue, a voulu faire revenir ses associés de la fausse voie où l'union s'était laissé induire. Elle a été d'avis qu'on cessât d'adorer l'idole du double étalon, et qu'on tînt pour ce que c'était, c'est-à-dire pour une chimère, le rapport prétendu permanent de 15 1/2. Elle a répudié comme un présent inacceptable l'offre qu'on lui a faite tous les ans d'un lot dans le monnayage de l'argent. Elle a recommandé qu'on se ralliât au système monétaire qui a si bien réussi à l'Angleterre. Elle en a été pour ses frais d'éloquence. La France, dominée par la routine de quelques personnes considérables auxquelles on a eu la faiblesse de permettre qu'elles s'érigeassent en arbitres, la Belgique et l'Italie, cédant à des calculs égoïstes, mais chanceux, sur le profit à attendre pour l'état de la fabrication des pièces d'ar-

gent de 5 francs, ont éconduit les négociateurs suisses, MM. Kern, Feer-Herzog et Lardy, et comme pour montrer que l'union n'était pas compromise par le fait d'être fondée sur la notion du double étalon et le nombre 15 1/2, on y a incorporé la Grèce, qu'on est fort étonné de voir apparaître en cette affaire. Quelle force l'adhésion du gouvernement grec peut-il apporter à l'union et comment rentre-t-elle dans l'union latine? Besogneux comme il est, il a fait le même calcul que les Belges et les Italiens, et il est enchanté de l'aubaine.

Avec ces manières d'agir quelle situation a-t-on faite déjà à notre patrie et quelle perspective lui ouvre-t-on pour le fait des monnaies? Nous trouvons de nombreux élémens de la réponse à cette question dans le rapport de la commission d'enquête choisie par la chambre des communes en Angleterre, à l'effet d'examiner les causes et les effets de la dépréciation de l'argent. Voici quelques simples faits concernant la France que nous ramassons dans ce rapport :

Dans les quatre années terminées au 31 décembre 1875, la quantité nette du métal argent que la France a reçue par delà ce qu'elle a exporté est de 837 millions de francs (1). Pendant les quatre années précédentes, terminées le 31 décembre 1871, ce n'avait été que 271 millions de francs, et dans la période pareillement de quatre années, antérieure à celle-ci, c'était fort au-dessous de cette dernière somme.

Ainsi l'argent s'accumule en France dans de fortes proportions, par suite des dispositions, correctes en l'an XI, mais devenues vicieuses et contraires aux faits, qu'ont perpétuées le législateur et l'administration. En supposant une dépréciation de 20 pour 100, la perte sur les 837 millions est de 209. Pour une bonne part, ce sont nos anciennes pièces de 5 francs, éparses en Europe et au loin, qui nous rentrent parce qu'on fait un commerce très productif par la simple opération de venir chez nous les échanger contre de l'or.

Autre fait non moins éloquent : En 1871, la Banque de France n'avait en pièces de 5 francs que 70 ou 80 millions de francs. Elle en avait, en avril dernier, 540 millions. Mais la Banque de France n'a pas le droit de se plaindre : elle est venue à l'enquête de 1869-1870 recommander de toutes ses forces le maintien du double étalon et le nombre 15 1/2 toujours cher à son cœur.

On voit par là quel genre d'affaires nous faisons sous le joug de la routine qui nous lie les mains. Nous sommes le seul pays dans l'Europe centrale et occidentale à qui il arrive de telles choses. L'Autriche, à laquelle nous nous croyons fort supérieurs, a mené

(1) Ici et dans le reste de cette étude, nous exprimons les quantités d'argent en francs, d'après l'ancienne méthode, qui assimile le franc à 4 grammes 1/2 d'argent fin.

sa barque beaucoup plus habilement que nous. Les renseignemens consignés dans le document anglais montrent que depuis plusieurs années elle se défait de son argent et le remplace par de l'or. Ainsi les caves de la Banque impériale, au lieu de 99,092,000 florins d'argent qu'elles contenaient en 1871, n'en ont plus en 1875 que 66,562,000. La diminution est du tiers. En or, au contraire, on est monté de 44,403,000 à 67,851,000. L'accroissement est de moitié, et le monnayage de l'argent est devenu insignifiant dans l'empire autrichien : pour le bloc des cinq dernières années, il ne fait guère plus de 2 millions de florins ou 5 millions de francs, 1 million de francs par an.

Le grand intérêt du rapport du comité d'enquête de la chambre des communes se trouve dans l'énumération et l'examen des causes diverses qui poussent à la dépréciation de l'argent et de celles qu'on représente comme pouvant la contrarier. Les faits qui exercent aujourd'hui une influence digne d'être notée sur la valeur de l'argent peuvent se dénombrer ainsi :

1° La découverte de mines d'argent d'une grande richesse aux États-Unis dans l'état de Nevada, et la certitude de l'existence de mines du même genre dans les autres états de l'Union voisins de l'Océan Pacifique;

2° L'adoption depuis la guerre de 1870-71 de l'étalon d'or et la suppression décidée en principe et partiellement accomplie des anciennes monnaies d'argent dans l'empire d'Allemagne, sauf à remplacer ces monnaies dans une certaine proportion par du billon du même métal. La même détermination a été prise par des états moins populeux, tels que les trois royaumes scandinaves et la Hollande. Le changement de système monétaire dans ces diverses contrées, en Allemagne principalement, a jeté et jettera sur le marché une forte quantité d'argent. L'Autriche n'a encore rendu aucune loi qui consacre le même revirement, mais il est visible qu'elle s'y prépare;

3° L'Union latine a suspendu le monnayage de l'argent en ce qui concerne les particuliers. Elle en a conféré le monopole aux états, mais elle a limité à des sommes définies, et qui désormais ne peuvent que décroître, le monnayage permis à chacun d'eux. En France, d'après les déclarations du ministre des finances, on doit considérer le monnayage comme terminé; de même pour la Suisse.

4° Jusqu'ici l'Asie reculée, et dans l'Asie l'empire indien dépendant de l'Angleterre, offraient au métal argent un débouché très large. Ce débouché s'est fort rétréci depuis quelques années.

5° Un goût de plus en plus vif se montre chez les peuples civilisés pour la monnaie d'or, parce qu'avec la même valeur elle pèse beaucoup moins, et qu'elle est bien plus aisée à compter. On aura beau

faire, les nations modernes ne reprendront plus l'argent pour leur monnaie principale.

Comment, sous l'empire de circonstances pareilles, l'argent ne se déprécierait-il pas par rapport à l'ensemble des marchandises et particulièrement par rapport à l'or? Quelles forces comparables en faveur du maintien de la circulation de l'argent sur le pied ancien pourrait-on opposer à celles-ci?

Dans le sénat et en dehors, à l'occasion de la dernière discussion, quelques personnes ont pensé et dit qu'il ne fallait pas s'exagérer la puissance des nouvelles mines d'argent des États-Unis; que la richesse du dépôt sur lequel on est tombé, en exploitant le filon de Comstock, pourrait bien n'être qu'un accident passager. Le comité de la chambre des communes, qui en général est très circonspect dans son langage, n'encourage pas cette manière de voir. Il met en relief la croissance rapide de la production de l'argent dans la région des États-Unis dont il s'agit. En 1860, elle n'atteignait pas un million de francs; elle ne peut en 1876, dit le rapport, être au-dessous de 225 millions sur 450 que produira le monde entier ou du moins la partie accessible aux Européens. Le Mexique, jusque-là le pays producteur par excellence, se tient à 150. La majeure partie de la production des États-Unis est aujourd'hui le fruit d'un seul filon, celui de Comstock, qui n'est que très imparfaitement exploité encore, mais qui va l'être beaucoup mieux, grâce à la magnifique galerie navigable qu'achève, pour l'écoulement des eaux souterraines et profondes et pour le transport économique des minerais en dehors de la montagne, un mineur aussi intrépide qu'éclairé, M. Adolphe Sutro. Une des compagnies qui travaillent ce filon vient de distribuer à ses actionnaires 60 millions de francs pour 1875 sur une extraction de 85 millions. Il faudrait bien de la bonne volonté pour voir là un symptôme de décadence, une preuve de l'appauvrissement prochain du filon; il faudrait le scepticisme du philosophe Pyrrhon pour croire que cette production extraordinaire des États-Unis va s'interrompre brusquement. Et quelle indication en a-t-on? Des hommes du métier, des ingénieurs de choix, ont pénétré dans les deux principales concessions du filon, et ont pu, grâce aux vastes travaux de reconnaissance exécutés par les exploitans, constater qu'on avait sous la main des richesses immenses. Quand la production d'une mine est notoirement en croissance continue, en conclure qu'elle va s'amoindrir, serait méconnaître la logique la plus élémentaire et le sens commun. On peut même faire la remarque que les mines d'argent de la chaîne des Andes sont peu sujettes à s'épuiser. Le Potosi a bien longtemps donné des trésors; il s'exploite encore après plus de trois siècles. Les célèbres mines du Mexique, celles de Zacatecas, de

Guanaxuato et autres ont offert aussi le caractère d'une grande continuité de richesse, quoiqu'il y eût des périodes alternatives de gros revenus et de revenus médiocres.

Étant données les circonstances suivantes : l'activité sans pareille du peuple américain dans ses entreprises, sa supériorité dans les arts mécaniques, parmi lesquels se rangent celui du mineur et celui de la préparation des minerais, l'énergie, l'habileté et la promptitude avec lesquelles il trace des voies de communication perfectionnées à travers les régions qui promettent d'être très productives, les prodiges qu'il a l'habitude de faire dans l'exploitation des ressources que lui offre la nature, et enfin le grand nombre des filons d'argent épars dans les états riverains du Pacifique; il est vraisemblable que la production de l'argent va acquérir aux États-Unis un développement plus grand encore qu'aujourd'hui. C'est une hypothèse qui a autrement de probabilité que celle de l'épuisement de ces mines d'argent. Les Espagnols, qui étaient de mauvais mécaniciens, qui ne savaient pas établir de routes praticables, et qui payaient de gros impôts sur le revenu des mines, sont parvenus à tirer 7 milliards de francs des flancs de la montagne du Potosi. Que ne retirera-t-on pas des filons du Nevada et des états circonvoisins? Le célèbre Humboldt, qui ne connaissait pas le filon de Comstock ni les autres de la région voisine du Pacifique qu'occupent les États-Unis, mais qui avait étudié sur plusieurs points la chaîne des Andes, et après lui un observateur très distingué, M. Saint-Clair Duport, ont annoncé il y a longtemps que l'Europe serait un jour inondée de l'argent de l'Amérique. L'événement commence à leur donner raison.

On a représenté aussi qu'il se pourrait bien qu'on trouvât une mine d'or assez riche pour rétablir l'ancien équilibre entre la valeur de l'or et celle de l'argent, d'où l'on concluait bravement qu'il fallait demeurer dans le *statu quo* et ne pas abjurer le culte du nombre 15 1/2. On aurait dû dire sur quoi l'on se fondait pour mettre en avant l'hypothèse de cette trouvaille. Dans les conversations qu'on tient dans un salon pour tuer le temps, on peut s'abandonner à toutes les suppositions et se jeter à travers le terrain de l'hypothèse, qui est indéfini; cela fait passer une heure ou deux. D'ailleurs personne ne peut prouver mathématiquement qu'il n'existe pas quelque part une mine d'or où le métal soit aussi abondant que le fer dans l'île d'Elbe, ni même qu'il n'y ait pas dans quelqu'un des archipels encore inexplorés de la Mer du Sud une île où le sable des rivières soit de la poudre d'or, et où les pierres précieuses soient tellement abondantes que les enfans y jouent au palet avec des rubis ou des émeraudes, comme ceux que Candide et Cacambo rencontrèrent dans l'Eldorado; mais, dans les discussions sérieuses, on s'abs-

tient de ces hypothèses gratuites, parce qu'aucun fait ne les justifie. L'hypothèse de l'incomparable mine d'or qui se trouve on ne sait où ne peut être prise en considération. Le fait est que la production de l'or est en voie de diminution et non pas d'augmentation. Elle était de près de 1 milliard il y a quinze et vingt ans, elle est tombée à 500 millions, ce qui du reste est considérable, car au commencement du siècle elle était de moins de 100. Il est vrai que la partie du filon de Comstock qu'on exploite présentement est très aurifère, mais tel ne paraît pas être le caractère général de ce filon. Parmi les filons d'argent, beaucoup sont aurifères, mais ils ne le sont en général, excepté sur des points particuliers, que dans de petites proportions. Celui du Potosi ne l'était pas du tout.

On a fait valoir aussi que l'Inde pourrait bien absorber plus du métal argent qu'elle n'en a demandé dans ces dernières années, et que le métal, trouvant de l'emploi de ce côté, se déprécierait beaucoup moins. Pendant l'espace des quatre dernières années, l'Inde n'a importé en argent que 390 millions de francs. Pendant le groupe des quatre années précédentes, elle en avait réclamé 723 millions. Il n'est certes pas défendu de croire au retour de ce dernier état des choses et même de quelque chose de mieux; mais sera-ce tôt, sera-ce tard? Personne n'en sait rien. L'Inde en tout cas aurait fort à faire pour remplacer même très imparfaitement le débouché que l'argent trouvait chez les peuples qui désertent l'étalon d'argent pour passer à l'étalon d'or.

Parmi ceux qui désirent la réforme du système monétaire de la France, personne n'a prétendu que l'argent allait être un métal sans emploi, qu'il n'en faudrait pas, beaucoup même, pour les monnaies d'appoint, qu'il ne resterait pas en Asie des pays où il serait la monnaie dominante. Non-seulement l'Inde, mais la Chine, le Japon et les états qui sont les satellites de ceux-ci, ne semblent pas au moment d'y renoncer. De même l'Amérique du Sud et le Mexique. En Europe, la Russie et l'Espagne pourront y rester fidèles quelque temps; mais en somme on n'aperçoit nulle part un débouché qui promette d'être en proportion de la production.

Cette baisse pourra et devra mettre fin à l'exploitation d'un certain nombre de mines, ce qui retardera et restreindra la dépréciation; mais au milieu de tous ces élémens contradictoires, de toutes ces éventualités obscures, le fait culminant, c'est la quasi certitude d'une très grande production de l'argent. Tout porte à croire aussi que le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent sera pendant longtemps mobile. Dès lors le rapport exprimé par le nombre 15 1/2 n'est plus qu'un fait du passé spécialement propre aux trois premiers quarts du XIX[e] siècle, et ne mérite plus qu'on y attache de l'importance.

Le comité de la chambre des communes établit comme il suit la balance entre la quantité d'argent jetée sur le marché et la distribution de cet approvisionnement pour la période quadriennale close le 31 décembre 1875 :

Argent livré au marché général.

Extraction des mines (en millions de francs)	1,367 1/2
Métal démonétisé vendu pour l'Allemagne et la Scandinavie	200
Sorti d'Italie	200
— d'Autriche	100
Total	1,867 1/2

Pays de placement.

L'Inde (en millions de francs)	227 1/2
La France	837 1/2
La Russie	100
L'Espagne et le Portugal	100
L'Angleterre	125
Les États-Unis	190
Le Japon et la Chine	187 1/2
Le reste de l'Asie	75
Total	1,842 1/2 (1).

Signalons comme une simple remarque qu'aujourd'hui, en 1876, la production des mines est déjà bien plus forte que la moyenne des quatre années antérieures.

Dans cette conjoncture, que faire? Et d'abord peut-on se dispenser de faire quelque chose? Faut-il laisser monter un flot qui nous encombre d'une monnaie rapidement avilie en nous emportant une autre monnaie, celle d'or, qui n'éprouve rien de pareil? Dans la discussion du sénat, un seul orateur a soutenu cette opinion; il est vrai que cet orateur n'était rien moins que le rapporteur de la commission, M. Rouland, par lui-même un personnage, et parlant au nom d'un autre personnage haut et puissant, celui-là collectif, la commission chargée de l'examen du projet de loi et des propositions annexes. Suivant M. Rouland, tout est au mieux. Voici ses paroles tirées de *l'Officiel :* « Qu'on me permette d'affirmer ce que je vais établir pièces en mains; il n'y a aucun danger. Les choses sont en France ce qu'elles doivent être. » Or le 23 juin, quand M. Rouland s'exprimait ainsi, la baisse de l'argent était énorme, de 15 pour 100, et ne devait pas s'arrêter là. Est-ce là ce qui *doit être?* Il était difficile d'établir *pièces en mains* que ce ne fût pas très grave. Luimême, l'homme juste d'Horace en eût été décontenancé. Le discours

(1) La concordance n'est pas parfaite; mais c'est beaucoup d'arriver à une pareille approximation.

de M. Rouland ne pouvait donc rien établir et n'a rien établi du tout, si ce n'est que la Banque de France, qui n'était aucunement en question, est une grande institution où règne un ordre parfait et qui est parfaitement gouvernée, surtout depuis que M. Rouland en est gouverneur. Il a révélé, ce qui ne surprendra pas le public, qu'on sait à un centime près en quoi consiste le mouvement très considérable qui s'y opère en monnaies d'or et en monnaies d'argent. Il a ajouté que les mineurs de Valenciennes, de Saint-Étienne et d'Alais, — qu'à ce qu'il paraît il a consultés, et que nous prenons la liberté de ne pas regarder comme des autorités suprêmes en la matière, — tenaient infiniment à la pièce de 5 francs d'argent. Je crois qu'ils tiennent plus à recevoir un beau salaire, et que, fût-il en or, ils le recevraient avec satisfaction. Au surplus, il ne s'agit point d'abolir cette pièce. Il y aura toujours une pièce d'argent de 5 francs, et le conseil supérieur du commerce de 1869-70, aux conclusions duquel nous nous référons, ne proposait pas de la faire disparaître même sous sa forme et avec sa teneur actuelle. Enfin, quand il a fallu dans sa péroraison frapper un grand coup et faire une impression profonde sur l'esprit des sénateurs, pour que l'illustre assemblée fût pleinement rassurée, voici ce qu'a fait M. Rouland; dans un élan de patriotisme, il s'est écrié, au rapport de *l'Officiel :* « La commission dans son bon sens vous dit : Nous veillons comme une sentinelle avec le fusil au bras. Eh bien! s'il y a un danger, nous faisons feu. Sinon, nous restons l'arme au bras. » Pour achever de rasséréner MM. les sénateurs qui peut-être auraient eu des doutes sur les effets stratégiques du fusil si fièrement brandi par M. Rouland, il s'est empressé d'ajouter : « Je puis vous dire que, pour la commission, elle n'a aucune inquiétude. » De sorte que, quand bien même le formidable mousquet viendrait à rater, le sénat et la France peuvent dormir tranquilles.

M. Rouland, cela est clair, garde imperturbablement les idées qu'il vint exposer au conseil supérieur, dans l'enquête de 1869-1870, où il fut entendu comme gouverneur de la Banque. Il était convaincu alors que le rapport de 1 à 15 1/2 entre la valeur de l'or et celle de l'argent était une loi de la nature, une des conditions de l'équilibre du monde; que les écarts, s'il y en avait, ne pouvaient être qu'insignifians et passagers. Voici ses paroles tirées des procès-verbaux de l'enquête : « La loi de l'an XI, il est vrai, a établi entre les deux métaux un rapport de valeur qui peut changer; mais tout examiné, tout compensé, l'équilibre se rétablit toujours entre eux, et à l'heure actuelle le rapport légal est la vérité en fait. » Si M. Rouland avait pris la peine de consulter ses souvenirs historiques, il aurait reconnu qu'il se trompait, que le rapport ex-

primé par le nombre 15 1/2 ne se rétablissait pas *toujours*, par la raison qu'il n'avait jamais existé de Pharamond à Louis XVI. Mais pour s'apercevoir de son erreur au moment où il parlait, le 23 juin dernier, M. Rouland n'avait qu'à ouvrir les yeux et à regarder autour de lui. Les écarts de ce rapport de 1 à 15 1/2 n'avaient été depuis le commencement du siècle que de 3 à 4 pour 100 au plus; ils étaient portés à 15. Il était donc fort téméraire en prédisant que le rapport de 1 à 15 1/2 entre les valeurs respectives des deux métaux ferait un prompt retour; au moment même où M. Rouland annonçait que l'argent remonterait, il baissait de plus fort.

Tout différens ont été le langage et l'attitude de M. Léon Say. Il n'a point été hardi, mais la hardiesse n'est pas le rôle d'un ministre des finances. Il a gazé dans ses discours la gravité de la situation, mais il s'est exprimé en homme qui en a conscience. Dans la même séance où M. Rouland avait fait montre de son fusil prêt à partir, afin de protéger le nombre vénéré de 15 1/2, il a prononcé ces paroles : « Je reconnais que, si les circonstances ne changent pas, il faudra bien trouver une solution; » ce qui signifie que, dans son opinion, la loi qu'il avait présentée et qu'on allait voter était un expédient d'une utilité provisoire et non une solution, et puisque les circonstances s'aggravent, c'est une solution qu'il faut chercher et appliquer sans retard.

Or les solutions possibles ne sont pas nombreuses : on n'en peut citer que deux. L'une est celle qu'a indiquée le conseil supérieur du commerce à la suite de l'enquête de 1869-1870 : graviter résolûment vers le système monétaire de l'Angleterre, auquel vient de se rallier l'empire allemand : l'étalon unique d'or institué dès à présent, l'argent réduit au rôle de métal subordonné, servant à faire les pièces destinées aux appoints et aux menues transactions; suspendre immédiatement la fabrication des pièces d'argent de 5 francs dont il y a des quantités surabondantes, et provisoirement, pendant un certain nombre d'années qui serait limité plus tard après que l'expérience aurait été faite, admettre ces pièces dans les paiemens jusqu'à concurrence d'une somme qui pourrait être de 100 francs.

L'autre solution serait de s'efforcer de garder l'or et l'argent à côté l'un de l'autre dans la circulation, tous les deux avec l'attribut le plus essentiel de la monnaie véritable, à savoir la puissance libératoire pour les dettes, non-seulement jusqu'à la limite de 50 francs, qui est adoptée pour l'argent en Angleterre et pour le billon d'argent en France, mais quel que soit le montant de la somme due, sauf à remplacer par un autre rapport entre les deux métaux celui de 1 à 15 1/2, qui était sensiblement exact en l'an XI et qui est resté avec cette justesse approximative pendant trois quarts de siècle en-

viron, mais qui est devenu plus qu'incorrect. Pour donner au système de la stabilité, il faudrait rendre fixe une pièce prise pour type qui appartiendrait à l'un des deux métaux. Dans la loi de l'an XI, c'était la pièce d'argent de 1 franc; tout le monde aujourd'hui, sauf peut-être M. Rouland, reconnaîtrait que désormais ce devrait être une pièce d'or.

Une première difficulté de ce second programme serait de déterminer le rapport qui devrait être substitué à celui de 15 1/2. Impossible aujourd'hui de le fixer une fois pour toutes ou même pour une durée un peu longue, puisque dans le courant de moins d'un mois nous venons de le voir varier de 10 pour 100. Les receveurs des deniers publics seraient induits par les variations que subirait ce rapport à se lancer dans des spéculations dangereuses pour l'état, au moyen des deux métaux qu'ils auraient en caisse. Substituer à un rapport fixe un rapport mobile, — et quelle mobilité ne faudrait-il pas pour se conformer au cours des métaux sur la place? — aurait de nombreux inconvéniens et rencontrerait beaucoup d'obstacles. Le conseil des cinq-cents et le conseil des anciens avaient voulu, sous le directoire, organiser ainsi une mobilité périodique, mais on n'en put trouver une formule acceptable. Lorsqu'on aurait à changer la valeur des monnaies d'argent, relativement aux pièces d'or, procéderait-on en les refondant, ce qui coûterait fort cher si l'on y recourait souvent, ou règlerait-on par une loi que, ces pièces restant les mêmes, leur cours changerait? L'une et l'autre méthode seraient embarrassantes et incommodes.

Enfin est-il sage, est-il politique, est-il praticable de nous isoler du mouvement qui est commun aux plus grands états de l'Europe et aux États-Unis? De toutes parts aujourd'hui on se porte vers l'étalon unique d'or en restreignant l'argent à des fonctions accessoires. Pouvons-nous faire autrement, sous peine de susciter des ennuis et des gênes à notre commerce international? L'or n'a-t-il pas par sa *portabilité* des avantages dignes d'être pris en grande considération dans tous les pays riches, et qui lui ont conquis déjà la faveur publique? Les états même qui ont l'étalon d'argent reconnaissent la supériorité de l'or en ce sens que, s'ils négocient des emprunts, ils y introduisent la clause que les arrérages seront payés en pièces d'or déterminées d'avance. La force des choses nous ramène ainsi aux conclusions du conseil supérieur à la suite de l'enquête de 1869-1870 et aux mesures qu'il recommande; sachons en prendre la résolution, puisqu'il le faut.

MICHEL CHEVALIER.

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

II.

LES CLASSES SOCIALES

III.

LE PAYSAN, L'ÉMANCIPATION DES SERFS ET SES CONSÉQUENCES (1).

Un théâtre de Paris a longtemps joué cette année une pièce française, d'auteur russe et de mœurs russes, — pièce originale et incomplète, accueillie du public français avec une faveur marquée, sans en avoir peut-être été bien comprise, je veux parler des *Danichef*. Cette comédie, ou mieux ce drame qui peint la société russe avant l'émancipation, a pour héros un paysan, et l'on pourrait dire qu'il a pour sujet la supériorité morale du *moujik*. La noblesse vaniteuse et frivole, le clergé dépendant et timide, le marchand enrichi et servile font triste figure devant l'homme du peuple, devant l'ancien serf Ossip. « Cet homme est grand, cet homme vaut mieux que nous, ma mère, » dit de cet affranchi le jeune comte Danichef. Ce mot donne le sens de la pièce. La conclusion peut-être inconsciente et involontaire de ce drame rustique, c'est l'apothéose de l'homme du peuple aux dépens des classes privilégiées par la naissance, l'instruction ou la fortune. A ce point de vue, la comédie de l'Odéon, bien qu'écrite pour des Français et dans notre langue, appartient bien aux lettres russes contemporaines. Cette tendance souvent démocratique, parfois paradoxale, d'une littérature encore si mal connue de l'Europe, est une des choses qui révèlent le mieux le travail intérieur et inachevé de la société russe.

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril et du 15 mai.

Au premier abord, cela semble une singulière anomalie; en y regardant de près, c'est un fait qui se comprend sans peine.

Dans un état presque tout rural, comme le demeure encore la Russie, le paysan forme la classe la plus importante, aussi bien que la plus nombreuse de la nation. Là, plus qu'ailleurs, c'est chez l'habitant des campagnes que se retrouve le fonds national. En présence de l'insignifiance relative des villes et de la population urbaine, le paysan est encore à lui seul tout le peuple russe. Cet homme qui dans la Russie tient une place naturellement prédominante, a longtemps été dédaigné et incompris d'une haute classe façonnée à des mœurs et à des idées étrangères. La réaction de l'esprit national contre le cosmopolitisme superficiel du XVIII[e] siècle, la réhabilitation de la nationalité dans l'art, la littérature, la politique, devaient naturellement profiter avant tout au paysan, qui était l'homme russe par excellence. Ce peuple des campagnes, ce peuple de serfs, si longtemps l'objet des mépris et des rigueurs de tout ce qui était au-dessus de lui, se vit tout à coup étudié dans ses mœurs et ses coutumes, dans ses chants et ses croyances. Une fois à la recherche de ce qui était russe, la classe cultivée s'éprit d'autant plus, chez l'homme du peuple, des particularités nationales, qu'elle les avait elle-même depuis longtemps perdues. Ne trouvant plus dans ses hautes classes que des reflets décolorés ou de banales copies de l'étranger, la Russie se sentit soudainement heureuse de se découvrir chez le peuple des campagnes une originalité, un caractère, une personnalité. Satisfaite de s'être enfin reconnue, enfin retrouvée sous ses vêtemens d'emprunt, la Russie se mit à s'admirer elle-même dans le plus inculte de ses enfans, dans le représentant le plus légitime de sa nationalité, le paysan. Pour une grande portion d'une société raffinée, le serf à peine affranchi, le villageois ignorant, sale, grossier, devint ainsi un objet d'engouement et d'enthousiasme, un objet de respect et de vénération. Le *moujik*, l'homme russe naguère encore jugé indigne d'un regard, s'est vu élever sur l'autel, et le culte que lui ont rendu ses contempteurs de la veille n'a pas toujours été exempt de superstition, exempt de fétichisme. La mode n'est naturellement pas restée étrangère au succès de cette nouvelle religion. Comme toute conversion brusque, elle a eu ses excès en sens inverse des excès précédens, ses intempérances de foi et de zèle, et en même temps, à côté des croyans et des dévots, elle a eu ses incrédules et ses hypocrites. Dans ce pays d'ordinaire réaliste, des hommes habituellement incroyans et sceptiques ont été sur ce point pris d'une sorte de mysticisme. Des nihilistes déterminés ont été parmi les plus zélés sectateurs de la foi nouvelle, parmi les prêtres les plus intolérans de l'impersonnelle divinité. Comme d'autres religions du reste, celle-ci est souvent de-

meurée dans le domaine de la théorie, demeurée dans la tête ou dans l'imagination, et l'idole pourrait fréquemment dans la pratique se plaindre du sans-gêne de ses plus fervens adorateurs.

Cette sorte de culte à rebours, du haut de la société pour le bas, cette apothéose du *moujik* et du *touloup*, s'expliquent par des raisons propres à la Russie et des raisons empruntées à l'état social de l'Europe. Au sentiment russe issu de la désillusion des efforts trompés et d'une patriotique impatience de devancer l'avenir, s'est mêlé un écho du sentiment démocratique de l'Occident. Comme ailleurs en Europe, comme en France au XVIIIe siècle, nombre de Russes professent que c'est en revenant à la vie simple du peuple, que c'est en se retrempant aux sources de l'honnêteté et des vertus populaires que les hautes classes de la société retrouveront la vigueur et la santé morale, qu'elles se purifieront de la corruption dont les a infectées le contact de l'Occident (1). Les propagateurs de ces idées ne s'aperçoivent pas qu'ils reviennent ainsi aux doctrines de Rousseau et au culte naïf de l'homme de la nature. En Russie, de semblables tendances proviennent à la fois d'un certain découragement, d'une certaine humilité des classes instruites, et d'un grand orgueil national, d'une grande foi dans l'énergie native et l'avenir du peuple. Des hommes fatigués d'imiter l'étranger, sentant que de longtemps ils ne peuvent guère que s'assimiler les œuvres d'autrui, des hommes résignés à leur propre impuissance et d'autant plus ambitieux pour leur patrie, en sont venus, par lassitude et par irritation de n'avoir pu faire davantage, à célébrer ce qui en Russie est resté pur de tout contact du dehors, ce qui n'a point essayé ses forces, ce qui est neuf, vierge, intact, en un mot la force populaire. De là cette adoration de l'homme inculte par l'homme cultivé, de là ces hommages d'un monde souvent élégant, ces agenouillemens de gens lettrés et instruits devant l'*armiak* et le *touloup*, devant la peau de mouton du paysan. « Nous autres, hommes civilisés, nous ne sommes que des guenilles; mais le peuple, oh! le peuple est grand. » Ainsi s'écrie, dans *Fumée*, un des personnages d'Ivan Tourguénef. Frappés de la stérilité relative des classes dirigeantes en Russie, ces fils désabusés de la civilisation occidentale lui tournent le dos, reviennent au *moujik* et mettent tout leur espoir en lui. Ils contemplent avec une joyeuse admiration ce peuple russe encore muet et comme dans les langes, ce peuple qui occupe la plus

(1) Un des écrivains les plus distingués de la Russie, M. Dostoïevsky, s'exprimait ainsi cette année même dans la livraison de février d'une revue qu'il rédige à lui seul : « Qui des deux vaut le mieux du peuple ou de nous? Est-il à désirer que le peuple prenne exemple sur nous ou nous sur lui? Je répondrai en toute sincérité : c'est à nous de nous incliner devant lui, de lui demander tant l'idée que la forme, de reconnaître et d'adorer sa vérité! »

large demeure de l'humanité, et qui par le nombre l'emporte déjà sur toute autre nation chrétienne du globe. En présence de cette masse compacte de plus de 50 millions de paysans, les patriotes se prennent à faire des songes; pour ce peuple encore ignorant et inculte, ils rêvent une grandeur intellectuelle, un rôle moral proportionné à sa masse et à l'immensité de sa demeure. Ce peuple de paysans est comme un œuf gigantesque qui n'est pas encore ouvert; on ne sait ce qui en sortira, mais on en attend involontairement quelque chose de grand, parce qu'en dépit de la fable il semble qu'une montagne doive enfanter autre chose qu'une souris. On comprend le respect instinctif, la religieuse vénération d'un Russe devant ce lent travail de la nature, devant cette secrète incubation d'un peuple d'où dépendent toutes les destinées de la patrie. Les Russes en attendent volontiers une initiative nouvelle, une révélation politique ou religieuse, une rénovation de l'Europe et de l'humanité. Les devins ou les prophètes qui en annoncent la grandeur peuvent d'autant plus librement prédire ce que dira, ce que fera ce sphinx populaire, qu'il n'a pas encore ouvert la bouche et n'est pas encore éveillé. Certes d'aussi hardies espérances peuvent n'être pas sans illusion. Il n'y en a pas moins là un mystère, un arcane intéressant hautement la civilisation, et l'on doit pardonner au patriotisme qui, à force de le méditer, y égare quelque peu sa raison.

Pour une partie des classes lettrées, le paysan, l'homme du peuple, est ainsi une divinité inconsciente, pareille à ces dieux enfans, à ces dieux embryonnaires de l'Égypte, dont la force divine est en puissance sans avoir encore été en acte, et dont on adore l'énergie secrète avant qu'elle n'ait pu se manifester au dehors. Pour un autre monde, pour une autre école, l'homme du peuple, le paysan, n'est qu'une sorte de matière brute, de matière première humaine, une argile n'ayant d'autre forme que celle que lui donnent les classes supérieures. Ainsi s'exprimait récemment un des plus remarquables défenseurs des tendances aristocratiques en Russie, le général Fadéef. Par opposition aux hautes classes, à la noblesse, qu'il appelle habituellement la couche cultivée, l'ingénieux écrivain désigne d'ordinaire le peuple sous le nom de force élémentaire (*stikhiïnaïa sila*) ou de matière plastique, de protoplasme, et regarde cette force élémentaire comme semblable à elle-même en tout pays et partout dénuée d'esprit propre, partout incapable de développement spontané (1). Il est inutile de montrer ce qu'ont de commun ces deux points de vue opposés et ce que l'un et l'autre ont d'outré. Si la littérature s'est singulièrement rapprochée du peuple en Russie, elle l'a trop souvent abordé avec des vues préconçues, n'y cherchant que ce qu'elle

(1) Fadéef, *Rousskoé obchtchestvo v nastoïachtchem i boudouchtchem.*

y voulait trouver. Les uns ont cru découvrir dans les secrètes profondeurs de l'esprit populaire des puissances cachées qu'ils opposaient à l'infécondité de la culture étrangère des hautes classes; d'autres, plus dédaigneux ou plus superficiels, n'ont vu dans l'âme populaire que ténèbres et barbarie, que vide et néant. Dans le monde pratique se rencontrent à l'égard du paysan les mêmes différences de point de vue, les mêmes contradictions que dans le monde théorique et littéraire. « Qu'avez-vous besoin de vous intéresser à notre *moujik?* C'est une brute dont on ne fera jamais un homme, » me disait aux bords du Volga une dame de province, et le même jour, sur les mêmes lieux, un autre propriétaire me disait avec autant d'assurance : « Le paysan le plus intelligent de l'Europe, c'est à mon avis le *contadino* de l'Italie du nord; mais notre *moujik* lui rendrait des points. » Ainsi élevé par les uns, abaissé par les autres, on pourrait dire du paysan russe ce que Pascal dit de l'homme : ni si haut, ni si bas. L'intelligence du *moujik* n'est pas douteuse, et ses panégyristes sont manifestement moins éloignés de la vérité que ses détracteurs; mais cette intelligence a été entravée et comme garottée par les événemens. Il y a dans les légendes russes un géant d'une force prodigieuse, sorte d'Hercule ou de Samson rustique, appelé Ilya de Mourom, et souvent regardé comme une personnification du peuple et du paysan russe (1). Ce colosse populaire n'a pu depuis longtemps montrer sa force ni son génie. Ilya de Mourom était réduit en servitude; jusqu'à ces dernières années, il était enchaîné à la glèbe et ne pouvait librement marcher ou agir. Aujourd'hui que l'émancipation a dénoué ses liens, le géant peut de nouveau se mouvoir, mais, longtemps chargé de chaînes, il n'a point encore retrouvé le libre usage de ses membres et n'a plus conscience de sa force. Ce n'est qu'après des années d'affranchissement, après plusieurs générations peut-être, que ce peuple asservi pourra se reconnaître lui-même et montrer ce que l'avenir doit attendre de lui. Le paysan, courbé sous une servitude séculaire, n'a pu se redresser tout à coup; sous l'affranchi d'hier se sent encore le serf de la veille. L'émancipation a été pour la Russie un événement capital, un événement sans analogue dans l'histoire des nations où le servage s'est effacé peu à peu; l'émancipation a été le point de départ d'une foule de changemens, elle a entraîné des modifications, des réformes, dans le domaine entier de la vie nationale; mais cette grande révolution n'a pu en quelques années donner tous ses fruits. Cela se pouvait d'autant moins que cette vaste opération d'affranchissement n'est pas encore achevée; elle est seulement en voie d'exécution et ne sera entièrement ter-

(1) Voyez *The Songs of the Russian People*, de M. Ralston, et le récent ouvrage de M. Alfred Rambaud, *la Russie épique*.

minée que dans les premières années du XX[e] siècle. Jusque-là, l'étude du paysan libre est inséparable de l'étude du servage et des conditions mêmes de l'affranchissement.

I.

L'émancipation opérée par l'empereur Alexandre II n'a profité qu'à une moitié environ des paysans de l'empire. Les autres, appelés *paysans de la couronne* et établis sur les biens de l'état, étaient regardés comme libres, bien que leur liberté, soumise à certaines restrictions, ne fût pas entièrement ce que nous entendons sous ce nom en Occident. La grande masse des paysans russes se divisait ainsi en deux portions, en deux classes numériquement à peu près égales, et qui, même après l'émancipation, sont demeurées distinctes. D'un côté sont les paysans de la couronne ou paysans libres, de l'autre les paysans des particuliers ou serfs, aujourd'hui en voie d'affranchissement. Entre ces deux catégories principales s'en plaçait une troisième, à certains égards intermédiaire, c'étaient les paysans des apanages ou des biens réservés aux membres de la famille impériale (1). Ces paysans, longtemps répartis en groupes divers, jouissaient primitivement de la même liberté et des mêmes droits. En Russie plus qu'en Occident, on pourrait dire que pour l'homme des champs la liberté était la condition primitive, la servitude de la glèbe la condition accidentelle, qui, en s'aggravant peu à peu, avait dégénéré en une sorte d'esclavage. Le servage russe n'était point né à la même époque que le servage des peuples occidentaux. C'est seulement à la fin du XVI[e] siècle, au moment où ils tombaient ou se relâchaient dans la plus grande partie de l'Europe, que les liens de la glèbe se nouaient en Russie.

(1) Voici quelles étaient, au moment de l'émancipation, les proportions relatives de ces trois catégories dans la Russie d'Europe, sans le Caucase, la Pologne et la Finlande. Le nombre des paysans des particuliers ou serfs des deux sexes était en gros de 22 millions et demi, le nombre des paysans de la couronne de 22 millions et plus, en y comprenant certains groupes accessoires de paysans libres, tels que les colons d'origine étrangère, — le nombre enfin des paysans d'apanage, de 2 millions environ. A cette époque, sur 100 habitans de la Russie proprement dite, on trouvait la proportion de 38,1 pour les serfs des particuliers, de 37,2 pour les paysans libres, et de 3,4 pour les paysans des apanages. — Voyez dans Buschen, *Russlands Bevölkerung*, p. 79, le tableau par gouvernement. Quelques années plus tôt, la proportion était beaucoup plus défavorable; en 1838, par exemple, la proportion des serfs était encore de 44 pour 100 de la population totale. Le nombre relatif des serfs allait donc en diminuant, grâce aux émancipations individuelles, grâce au service militaire, qui affranchissait les soldats, grâce aux biens privés hypothéqués au profit de l'état et qui, en cas de non paiement des intérêts, venaient accroître les biens de la couronne. De cette façon, le servage, abandonné à lui-même, eût pu finir par disparaître au bout de quelques siècles sans émancipation formelle.

Dans l'ancienne Russie, il y avait des esclaves (*kholopy*, *raby*); c'étaient des prisonniers de guerre, des débiteurs insolvables, ou des gens qui par misère s'étaient eux-mêmes vendus à un maître. Ces esclaves étaient en petit nombre : la masse des paysans était considérée comme libre. De bonne heure néanmoins, les hommes des champs se trouvèrent vis-à-vis des hommes de guerre et de la *droujina* dans une situation inférieure et dédaignée. Les premiers étaient appelés petits hommes, *moujiki*, ou encore demi-hommes, *polylioudi*, par opposition aux guerriers, aux membres de la *droujina*, auxquels était réservé le titre d'homme (*moujy*), ou d'hommes complets (*polnylioudi*). Tel est le sens méprisant du diminutif encore aujourd'hui vulgairement employé pour désigner le paysan : *moujik*, c'est-à-dire petit homme, *homunculus* (1). En Moscovie, ce nom était appliqué aux habitans des villes et à ceux des campagnes, aux marchands comme aux villageois. Dès avant l'établissement du servage, les *moujiki* ou petits hommes avaient pour principal rôle de faire vivre les hommes, les *moujy*, et de cultiver pour ces derniers les terres que le souverain concédait à ses serviteurs en salaire ou comme moyen d'entretien. Les *moujiks*, les hommes noirs, comme on les appelait aussi (*tchernye lioudi*), n'étaient cependant alors enchaînés ni à la personne du maître qu'ils servaient, ni à la terre qu'ils cultivaient. De même que les membres de la *droujina* et les boïars pouvaient passer à leur gré d'un prince, d'un *kniaz* à un autre, les hommes du peuple, les paysans pouvaient changer de maître, pouvaient passer d'une terre ou d'un lieu à un autre (2). Les hommes noirs possédaient ainsi à un certain degré, tout comme les guerriers et le *droujinnik*, le droit de libre service avec le droit de libre passage, et, comme le boïar, le *moujik* perdit le premier de ces droits en perdant le second, qui en était la garantie. Ce droit de libre passage, les paysans de la Moscovie l'exerçaient une fois par an, le 26 novembre, jour de la Saint-George, ou mieux toute la semaine qui précédait et toute la semaine qui suivait cette fête. Avant l'établissement du servage, alors que les bras étaient déjà fort recherchés, le *pomêchtchik*, le propriétaire qui voulait retenir ses paysans, recourait, dit la tradition, au goût séculaire du *moujik* pour la boisson, et maintenait ses tenanciers en état d'ivresse pendant toute la quinzaine où ils pouvaient librement disposer d'eux-mêmes. Quand cette précieuse faculté lui fut en-

(1) Une distinction plus ou moins analogue se retrouve dans l'ancien droit germanique, entre les *leudi* et les *manni*, les *leute* et les *männer*. En Russie, le nom officiel de la classe des paysans est *krestianine*, pluriel *krestiane*, mot qui paraît une forme corrompue de *khristianine*, chrétien, ou peut-être un dérivé de *krest*, croix, et qui sans doute est devenu le nom des paysans russes sous la domination tatare.

(2) Voyez à cet égard Tchitchérine, *Rousskoé Pravo*, chap. I.

levée, le paysan n'en perdit pas le souvenir; aujourd'hui encore, après trois siècles de servitude, la fête qui jadis lui rendait sa liberté, inspire au *moujik* un amer souvenir, et le jour de la Saint-George est devenu chez le peuple l'expression proverbiale du désappointement.

Pour attacher le paysan à la glèbe, il suffit de lui ravir le droit de changer de terre et de domicile à la Saint-George. Cette défense, d'abord temporaire, puis renouvelée et confirmée par plusieurs souverains, finit par devenir une des lois fondamentales de l'état. La principale institution de la Russie des derniers siècles sortit ainsi d'une simple mesure de police. Le fait le plus important de l'histoire du peuple passa pour ainsi dire inaperçu dans l'histoire de la nation. Le servage s'établit en Russie comme ailleurs il disparut, presque insensiblement, sans que les contemporains en fussent frappés. C'était à la fin du XVIe siècle, au milieu des grandes guerres contre les Lithuaniens et l'ordre teutonique. Les serviteurs de l'état pourvus de terres par le souverain se plaignaient de l'insuffisance de leurs moyens d'entretien. La main-d'œuvre était rare et précieuse dans ce pays, où la terre abondait et où manquait la population. Les propriétaires, les *pomêchtchiks*, se disputaient les bras et les paysans : les petits accusaient les grands d'attirer à eux tous les laboureurs. Un tel état de choses mettait en péril la force militaire de la Moscovie au moment le plus critique de son histoire (1). Le système financier de l'état, alors aussi fort primitif, se trouvait menacé en même temps que son système militaire par les fréquens changemens, les émigrations, le vagabondage des gens taillables. C'était l'âge où l'empire moscovite, récemment agrandi aux dépens des Tatars, offrait aux cultivateurs des ingrates régions du nord les terres plus fertiles du sud, l'âge où, pour se soustraire à l'impôt et mener la libre vie de Cosaques, les hommes aventureux fuyaient vers le Volga et le Don, vers le Kama et la Sibérie. L'homme se dérobait au fisc comme aux propriétaires. Pour assurer au pays ses ressources financières et militaires, le plus simple moyen était de fixer l'homme au sol, le paysan au champ qu'il cultivait, le bourgeois à la ville qu'il habitait. C'est ce que firent Godounof et les tsars du XVIIe siècle. Depuis lors jusqu'au règne d'Alexandre II, le *moujik* est demeuré fixé à la terre, affermi, consolidé : *prikrêplennyi*, car tel est le sens du terme russe que nous traduisons assez improprement par le mot de serf. Le servage russe ne fut pas autre chose et n'eut pas d'autre origine; il sortit des conditions économiques, des conditions physiques mêmes de la Moscovie, considérablement agrandie par les derniers souverains

(1) Voyez Solovief, *Istoriia Rossii*, t. XIII, p. 47-48.

de la maison de Rurik et menacée de voir sa mince population s'écouler et se perdre dans ces vastes plaines comme des ruisseaux au sein du désert. Dans cette Europe orientale, dans ce pays de cabanes de bois presque aussi aisées à transporter ou à refaire que la tente ou le *gourbi* de l'Arabe, l'homme avait peu d'attachement pour le sol, peu de goût pour l'agriculture. Trois siècles de servage n'ont pu faire disparaître entièrement chez le *moujik* d'aujourd'hui ce trait de caractère souvent à tort attribué au sang slave, ce penchant pour la vie nomade et vagabonde, encouragé par les longues rivières et les plaines sans fin. Le servage qui lia l'homme à la terre peut être regardé comme une réaction de l'état contre ces instincts aventureux qui, à la suite des Cosaques, entraînaient aux extrémités de l'empire la partie la plus vigoureuse, la plus active du peuple russe, ainsi qu'à la même époque les *Conquistadores* attiraient sur leurs pas en Amérique la jeunesse espagnole. Moins la Russie était limitée par la nature, plus le sol était vaste et plus l'homme avait besoin d'y être enchaîné : le servage le retint et pour ainsi dire l'immobilisa.

C'est en 1593, sous le règne de Fedor, le fils d'Ivan le Terrible, et sous l'inspiration de son beau-frère et successeur Godounof, que fut enlevé aux paysans le libre passage d'une terre à une autre. De ce seul fait, d'une mesure originairement provisoire découla le servage du *moujik*. On avait vu quelque chose d'analogue douze siècles plus tôt dans l'empire romain, lors de l'établissement du *colonat* sous les empereurs chrétiens. Une fois affermi, une fois attaché à la terre, le paysan moscovite tomba peu à peu dans une dépendance que le législateur n'avait point prévue : il devint le bien, la chose du propriétaire. Des ukases des premiers Romanof confirmèrent et complétèrent l'œuvre de Godounof. La réforme de Pierre le Grand resserra les liens du paysan au lieu de les relâcher, la servitude devint plus étroite en étant mieux réglée. Le premier recensement général (*pervaïa revisia*), opéré en 1722 et depuis renouvelé de dizaine en dizaine d'années, fournit au servage des registres réguliers. Par mesure de simplification et par économie, l'état abandonna aux propriétaires presque toute l'administration et la police de leurs terres, et le servage devint d'autant plus difficile à détruire qu'il était devenu un instrument de gouvernement, un des principaux rouages d'une machine politique encore peu compliquée.

Le servage ne s'était pas répandu sur toute la Russie d'une manière égale; dans les pays éloignés et presque déserts, où il y avait peu de propriétaires, dans la région des grands lacs et de la Mer-Blanche, comme dans la Sibérie conquise par les Cosaques, les règlemens sur l'enchaînement du paysan au sol n'avaient point pénétré ou n'avaient point été exécutés. Ces contrées déshéritées de

la nature ont toujours presque entièrement ignoré le servage et la noblesse : la liberté comme l'égalité primitive s'y étaient maintenues jusqu'à nos jours (1). Au sud, les Cosaques avaient également repoussé cette institution, qui grossissait leurs rangs de tous les serfs fugitifs. L'Ukraine, la Petite-Russie de la rive gauche du Dnieper, est, jusqu'au règne de Catherine II, demeurée indemne du servage. Au moment de l'émancipation, le centre historique de la Russie était encore le centre du servage, qui des environs de Moscou rayonnait en s'affaiblissant vers le nord et le sud, vers l'Europe et l'Asie. A l'ouest, le servage moscovite rencontrait dans la Russie-Blanche et la Lithuanie le servage polonais, auquel avait été soumise toute la population russienne ou lithuanienne des campagnes. Par une singulière anomalie, c'était la race dominante, la race slavo-lithuanienne, la race russe en particulier, qui dans l'empire russe était le plus généralement courbée sous le servage, tandis que les Tatars de l'est, les Roumains de la Bessarabie, les colons allemands et les tribus finnoises avaient pour la plupart gardé leur liberté.

La condition des paysans fixés sur les terres des particuliers variait beaucoup suivant les régions, les coutumes et les maîtres. Pour décrire toutes les formes du servage, il eût fallu classer les *krêpostnyé lioudi* en une vingtaine de groupes différens (2). Ces divers modes de servitude se ramenaient à deux types, à deux états principaux, aujourd'hui encore temporairement en usage, la corvée ou *barchtchina* (*boïarchtchina*, le travail dû au boïar ou seigneur) et la redevance en argent ou *obrok*. La corvée, le travail personnel du serf pour le maître, était la forme primitive, rudimentaire. D'ordinaire les paysans travaillaient trois ou quatre jours au profit du propriétaire, l'autre moitié de la semaine ils cultivaient les terres que le propriétaire leur abandonnait pour leur entretien. Comparé à la corvée, l'*obrok* ou redevance annuelle en argent, constituait un véritable perfectionnement ou adoucissement du servage. Ce système était surtout en usage dans le voisinage des centres de production ou dans les contrées peu fertiles. Par l'*obrok*, le paysan rachetait, ou mieux, louait temporairement l'usage de sa liberté, quittant la terre seigneuriale pour exercer tel

(1) Voyez Tchitchérine, *Oblastnyia outchregdéniia Rossii v XVII^m^ vêké*, p. 563, 564 et dans Ruschen, *Russlands Bevölkerung*, p. 78, 79, le tableau des serfs et des paysans libres par gouvernement.

(2) Sur l'état des paysans sous le régime du servage, voyez les documens récemment publiés sous le titre de *Materialy dlia istorii krêpostnago prava v Rossii*, et *Materialy dlia istorii ouprazdnéniia krêpostnago sostoïaniia pomêchtchitchik krestian a Rossii*. Le lecteur français peut consulter avec fruit les *Lettres sur la Russie* de M. X. Marmier et de M. de Molinari, et, pour plus de détails, les grands ouvrages de Haxthausen et de Schnitzler.

ou tel métier à la campagne ou dans les villes. Grâce à l'*obrok*, beaucoup de serfs avaient cessé toute vie rurale, mais il suffisait d'un ordre de leur maître pour les rappeler à la charrue. Au moyen de ces redevances en argent, le but primitif du servage, qui devait fixer l'homme au sol, était tourné, le serf à l'*obrok* redevenait maître de lui-même; extérieurement il était libre, mais il demeurait retenu par un lien qui, quelle qu'en fût la longueur, l'enchaînait à son maître. Le taux de la redevance annuelle variait considérablement suivant les régions, les exigences du maître et les aptitudes des serfs. En général, l'*obrok* oscillait entre 25 et 50 francs par an. On voit que sous ce régime on n'était vraiment riche qu'en possédant des villages ou plutôt des cantons entiers. La pauvreté des petits propriétaires les contraignait à tirer de leurs serfs tout ce qu'ils en pouvaient arracher. Les paysans des grands *pomêchtchiki*, auxquels la richesse rendait la générosité facile, étaient d'ordinaire plus heureux; habituellement ils étaient soumis à une redevance fixe; le maître usait même rarement de la capacité ou des bonnes affaires de ses paysans pour augmenter le taux de leur *obrok*. On connaît des grands seigneurs qui avaient pour serfs des marchands millionnaires, qui se seraient fait scrupule de profiter de l'opulence de ces hommes, et dont la vanité ne se faisait point conscience de les retenir dans le servage. Les paysans de la couronne ou paysans libres, établis sur les terres de l'état, étaient au régime de l'*obrok*. En plus de l'impôt de capitation et des taxes locales, ils payaient à l'état une redevance qu'on pouvait regarder comme une sorte de loyer de la terre et qui variait entre 2 et 3 roubles (8 et 12 francs). Ces paysans, n'ayant d'autre seigneur que l'état, avaient deux grands avantages, l'un de payer des redevances plus fixes et moins lourdes; l'autre de ne point appartenir à des maîtres changeans, variant d'humeur d'un domaine à l'autre. Ils étaient en possession de libertés communales, et, lors de l'émancipation, leurs institutions ont servi de modèle à l'organisation administrative des serfs affranchis. En dépit de la pression et des concussions d'employés souvent corrompus, les paysans de la couronne étaient d'ordinaire plus riches que les paysans des particuliers. Encore aujourd'hui leurs villages ont un air de bien-être et de propreté qui les fait souvent reconnaître à première vue.

Le servage en Russie, comme l'esclavage en Amérique, a eu ses défenseurs dans le passé, et compte encore aujourd'hui des panégyristes. Il est certain que d'ordinaire la servitude du paysan n'était pas pour lui sans quelque compensation : le serf avait le bénéfice comme les inconvéniens de la tutelle, il était le protégé en même temps que le serviteur de son maître. Le servage russe, qui n'était fondé ni sur la conquête comme dans les provinces baltiques, ni

sur la différence de race comme l'esclavage américain, avait gardé jusqu'à la fin quelque chose de plus paternel, de plus patriarcal. Il est certain aussi qu'en dépit des adoucissemens apportés par les mœurs, un tel régime était nuisible à l'homme asservi, nuisible au pays, nuisible au maître même. Le paysan des hommes bizarres ou corrompus était exposé à toutes les misères, à toutes les oppressions, à toutes les hontes, la loi ne le pouvant garantir efficacement contre la cupidité, la brutalité ou la débauche du seigneur. Il y avait dans le servage un mal incurable, la violation de la conscience humaine, l'effacement de la responsabilité morale. Le mal économique n'était pas moindre, l'institution profitait peu à la classe qui en devait bénéficier. Bien que le droit d'avoir des serfs appartînt à toute la noblesse héréditaire, on ne comptait, au moment de l'émancipation, qu'environ cent-vingt mille propriétaires de serfs, dont le plus grand nombre était dans une situation médiocre. Trois ou quatre mille de ces propriétaires de serfs n'avaient pas de terre, car au XVIII[e] siècle les serfs avaient fini par se vendre sans la terre (1). Pour être à son aise, il fallait posséder des centaines d'âmes, pour être vraiment riche, des milliers, tant le servage produisait peu, tant cette confiscation séculaire du travail humain en avait ravalé le prix. Le travail gratuit des paysans ne suffisait même point à ceux qui en avaient le monopole. Le labeur servile était escompté et dévoré d'avance par un grand nombre de propriétaires. Au moment de l'émancipation, les deux tiers des *terres habitées*, c'est-à-dire peuplées de serfs, ou mieux les deux tiers des serfs eux-mêmes, car c'est sur la tête des paysans que prêtaient les banques, étaient engagés, étaient hypothéqués dans les lombards ou établissemens de crédit de l'état. Le *pomêchtchik* n'avait donc le plus souvent que l'apparence de la propriété, et au lieu de fructifier dans le sol, les sommes avancées par l'état sur le corps des *moujiks* s'évaporaient d'ordinaire en fêtes et en plaisirs. Le servage dans les derniers temps menaçait ainsi d'aboutir à la ruine de la noblesse, pour laquelle il avait été institué, et s'il n'avait pas arrêté tout progrès dans la nation, c'était grâce aux redevances en argent, grâce à l'*obrok*, qui, en restituant aux serfs une liberté conditionnelle, neutralisait les pires effets de la servitude.

On est étonné qu'un tel ordre de choses ait pu durer aussi long-

(1) Cinq millions d'*âmes* environ, c'est-à-dire de paysans mâles, les seuls portés au recensement, se divisaient entre 70,000 propriétaires possédant chacun de 1 à 100 âmes et comptés comme petits propriétaires. Cinq millions d'*âmes* et demi formaient le lot de 22,000 maîtres, ayant chacun de 100 à 1,000 âmes, et regardés comme moyens propriétaires. Enfin 1,400 seigneurs, ayant chacun plus de 1,000 paysans mâles et entre eux 3 millions d'âmes, étaient appelés grands propriétaires. Quelques familles, comme les Chérémetief, avaient sur leurs terres 100,000 serfs. Troinitzki : *Krêpostnoié Nacelenié v Rossii*, p. 64, et suiv. : Schnitzler, t. III, p. 193, 194.

temps. A certains égards, on pourrait dire que pendant ses trois siècles de durée, le servage n'avait jamais été entièrement accepté du peuple. Plusieurs fois, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, à la suite de Stenka Razine et de Pougatchef, les paysans s'étaient laissé soulever au nom de la liberté. La couronne qui l'avait imposé, la noblesse qui en bénéficiait ne regardaient plus depuis longtemps le servage comme une institution irrévocable et définitive. L'émancipation n'a peut-être été autant retardée que grâce aux appréhensions suscitées par les mouvemens révolutionnaires de l'Europe qui en semblaient devoir précipiter l'exécution. L'empereur Alexandre I[er] paraissait fait pour une telle œuvre, il la prépara par une expérience partielle en faisant libérer les serfs des trois provinces de la Baltique, les paysans esthoniens et lettons, peut-être les plus opprimés de tous, parce que d'une autre race que leurs conquérans et seigneurs allemands. L'empereur Nicolas, suivant l'exemple de son frère, allégea et relâcha autant que possible les liens qu'il n'osait rompre. L'émancipation était son rêve favori, et l'on assure qu'à son lit de mort Nicolas en légua l'accomplissement à son fils et successeur. Ce fut probablement du reste un bien pour l'empire que cette grande tâche n'ait pas été affrontée plus tôt, la préparation en fut plus sûrement étudiée, l'exécution plus hardiment conduite.

Une des choses qu'il importe le plus de ne point perdre de vue si l'on veut comprendre la transformation contemporaine de la Russie, c'est la part qu'y ont prise l'opinion et l'esprit public. La littérature, qui chez les peuples modernes ouvre toujours le chemin, les lettres sous toutes leurs formes, poème, roman, histoire, critique, avaient d'avance frayé la route; elles n'avaient eu pour cela qu'à ramener l'attention des hautes classes vers le peuple et les mœurs populaires. Comme en Amérique, des romanciers furent les apôtres ou les prophètes de l'émancipation. La Russie a eu mieux que la *Case de l'oncle Tom* et les *novels* à tendances des femmes américaines; elle a eu dans les *Ames mortes* de Gogol, dans les *Mémoires d'un Chasseur* d'Ivan Tourguénef, des tableaux d'une admirable vérité, ou plutôt des miroirs où, comme dans une glace polie, se reflétaient sans travestissement, sans faute de dessin ou de couleur, le visage et la vie des serfs et des maîtres. Les publicistes du dedans et du dehors étudiaient scientifiquement la réforme que faisaient ardemment désirer les peintures des romanciers. Sur ce point, les deux courans qui d'ordinaire se disputent l'esprit russe, le courant européen et le courant national, poussaient dans le même sens. Toutes les écoles, slavophiles et occidentaux, étaient d'accord sur le but; la même cause avait pour avocats Nicolas Tourguénef et Herzen. Ce n'était plus un souverain, un homme isolé, ce n'étaient plus quelques individus formés à la discipline de l'étranger qui me-

naient, en l'éperonnant et la fouettant au besoin, la nation par la bride; c'était de l'esprit public, de l'opinion que venaient l'impulsion et la direction. Il y a eu là un mouvement national comparable sans injustice au mouvement d'où est sortie la révolution française. Ce phénomène nouveau dans l'histoire russe est à lui seul aussi digne d'attention que l'émancipation même. Jusque-là, sous les Romanof comme sous les Rurikovitch, dans la Russie moderne comme dans l'ancienne Moscovie, tout s'était fait par l'impulsion d'en haut, toute l'initiative était venue du gouvernement. Il en a été tout autrement pour l'émancipation et les grandes réformes qui l'ont accompagnée. A cet égard, l'œuvre d'Alexandre II diffère totalement de l'œuvre de Pierre le Grand et montre tout le progrès de la Russie dans l'intervalle; la première était l'œuvre d'un homme, la seconde est déjà l'œuvre d'un peuple. La Russie, au moment de l'émancipation des serfs, n'apparaît plus seulement comme une sorte de matière inerte, de matière à expériences administratives, ou, selon le mot d'un Russe instruit, comme une sorte de laboratoire sociologique, c'est une nation sortie de l'enfance qui, au lieu de s'abandonner aveuglément à la conduite d'un père ou d'un tuteur, travaille elle-même à son propre développement.

Si préparée, si réclamée qu'elle fût de la nation et de l'opinion publique, l'émancipation des serfs se fût peut-être encore longtemps fait attendre sans la malheureuse issue de la guerre de Crimée. Il est chez tous les peuples de ces réformes si graves, si compliquées, touchant à tant d'intérêts, qu'on ne se décide à y mettre la main que sous la pression d'un grand événement, sous le stimulant d'un grand péril ou d'une calamité nationale. Pour les nations comme pour les individus, le malheur est souvent le meilleur conseiller, et une blessure extérieure, une défaite militaire a plus d'une fois été le point de départ de la rénovation, de la régénération morale d'un grand peuple. Ce que Iéna avait été pour la Prusse et l'Allemagne, ce que Novarre a été pour le Piémont et l'Italie, la guerre de Crimée, qui avait à peine entamé la frontière russe, le fut pour la Russie. Cette campagne si stérile pour la Turquie, qui, sous la protection de l'Occident se corrompit de plus en plus, a été d'une admirable fécondité pour l'empire vaincu. La chute de Sébastopol fut pour le servage une irrémédiable défaite. J'ai entendu raconter en Russie qu'un ancien serf avait chez lui le portrait de Napoléon III avec cette inscription : « au libérateur des serfs. » Je ne sais si l'anecdote est vraie, mais ce qui est certain c'est que, sans le savoir, c'était au profit du *moujik*, au profit du peuple russe que se battaient la France et l'Angleterre. A cet égard, la Russie a été heureuse de sa défaite même; jamais un pays n'a peut-être acheté aussi bon

marché sa régénération nationale. D'une guerre dont l'issue ne lui coûta que des sacrifices d'amour-propre, d'une paix dont les clauses humiliantes ont été rapidement effacées, il ne lui est resté qu'une durable transformation intérieure.

II.

C'était un mouvement national qui, sous la pression d'une défaite, poussait de toutes parts à l'émancipation; la nation devait-elle prendre à l'œuvre même une part directe? Allait-on comme Catherine II, et dans un dessein mieux défini, réunir les députés des différentes provinces et des différentes classes de l'état en une sorte d'états généraux? Quelques esprits le pensaient. Plusieurs personnes annonçaient qu'en dédommagement de la perte de ses serfs, la noblesse allait recevoir des droits politiques, et que de l'émancipation sortirait une constitution. En dépit des apparences, il est probablement heureux que les choses ne se soient point passées ainsi, qu'au lieu de faire délibérer directement des députés de la noblesse ou des autres classes, le gouvernement les ait simplement interrogés par voie consultative. Pour être efficace, pour être équitable, une assemblée eût dû comprendre à la fois des représentans des deux intérêts opposés, des représentans des serfs et des anciens seigneurs, et les premiers ne pouvant être appelés à délibérer sur leur avenir, il y aurait eu injustice à remettre la discussion aux seuls propriétaires. Une assemblée où eût nécessairement dominé l'un des deux élémens hostiles eût difficilement échappé à l'alternative d'un replâtrage aristocratique ou d'une loi agraire. Entre le paysan et le *pomêchtchik*, il n'y avait qu'un juge naturel, un arbitre désintéressé, la couronne. C'était une de ces situations où une monarchie élevée au-dessus de toutes les classes et fidèle à sa mission d'impartialité est la plus apte à trouver une solution équitable. Les assemblées de la noblesse des diverses provinces furent appelées à examiner la question et à donner leur avis, mais la rédaction du projet de loi fut confiée à une commission nommée directement par le souverain. Cette commission, composée des hommes les plus distingués, des esprits les plus actifs, mit au jour un projet bien autrement libéral, bien autrement favorable au peuple, que les vues adoptées par la plupart des assemblées de propriétaires. Les décisions en furent même jugées si démocratiques que des influences de cour en firent modifier certaines clauses, et aujourd'hui même que l'opération est en voie d'achèvement, une partie du monde officiel tend plus ou moins ouvertement à réagir contre certaines des conditions de l'acte d'émancipation.

L'œuvre accomplie par les Russes n'était pas sans exemple, sans

modèle en Europe; pour ne parler que des états voisins, la Prusse et l'Autriche avaient dans ce siècle même, à différens intervalles, accompli sur une échelle plus modeste une tâche analogue. L'émancipation, telle qu'elle avait été conduite en Prusse après Iéna, sous l'influence du baron de Stein, offrait à la Russie des leçons dont elle a heureusement profité, sans copier personne (1). Nulle part en Europe le servage n'a été abrogé dans des conditions aussi favorables aux anciens serfs. Au lieu de se contenter de leur donner la liberté personnelle, la liberté nue pour ainsi dire, la Russie a doté les paysans de terres; elle ne s'est pas, comme la Prusse de 1809 ou de 1848, arrêtée à mi-chemin, laissant les paysans émancipés sous le patronat et la tutelle de leurs anciens seigneurs, dans une sorte de servage administratif. La Russie s'est du premier coup décidée à constituer ses serfs en communes indépendantes de leurs maîtres de la veille. Tandis que le *Bauer* de la Prusse orientale est au moins jusqu'aux réformes de 1872 demeuré sujet et vassal de la *Ritterschaft*, le *moujik* russe, grâce à la propriété du sol et grâce à l'autonomie de sa commune, a été émancipé à la fois économiquement et administrativement.

Le grand résultat du système d'émancipation adopté en Russie, c'est d'avoir pourvu les affranchis de terres, d'avoir fait des anciens serfs des propriétaires. C'est là le principal mérite de l'émancipation et cela en fut naturellement la grande difficulté. Aux yeux d'une grande partie de la noblesse, aux yeux des politiques les plus timides, il suffisait de rendre aux paysans la liberté personnelle. C'était ce qu'avait fait l'empereur Alexandre I[er] pour les serfs des provinces baltiques. Qu'est-ce que le servage? disaient les théoriciens de ce système. C'est le travail de l'homme concédé gratuitement à un autre homme. Pour abolir le servage, il n'y a qu'à supprimer la gratuité du travail. Comment, continuait-on, s'est établi le servage? Par un règlement de police défendant aux paysans de passer d'une terre à une autre. Comment abroger cette institution? En rendant au *moujik* le droit d'aller et de venir. Ainsi entendue, l'émancipation eût été une opération fort simple; mais quels en eussent été les résultats? Le paysan n'eût recouvré la liberté que pour tomber dans une situation souvent plus misérable qu'au temps de son esclavage. Le *moujik* fût resté pendant des années, des siècles peut-être, complétement exclu de la propriété : tout ce peuple de serfs émancipés eût formé une nation de prolétaires. Tel était le langage des partisans de la dotation territoriale, telle fut l'opinion qui triompha dans la commission.

(1) On peut aisément se rendre compte des exemples donnés à la Russie par l'étranger grâce à l'ouvrage de Samuel Sugenheim, *Geschichte der Aufhebung der Leibeigenschaft und Hörigkeit in Europa*, Saint-Pétersbourg 1861.

Le gouvernement russe a été ainsi conduit à faire au profit des paysans, aux dépens des propriétaires, une sorte de loi agraire, une sorte d'expropriation du sol pour cause d'utilité publique. On le lui a souvent reproché comme une mesure révolutionnaire. On a comparé ces allocations forcées de terres seigneuriales aux confiscations et aux biens nationaux de la révolution française. Il y a dans ces rapprochemens une singulière exagération. Pour apprécier de pareilles mesures, il ne faut pas seulement tenir compte des nécessités politiques, il faut se rappeler l'origine ambiguë, l'indécision, l'obscurité du droit de propriété en Russie. A qui du propriétaire ou du paysan appartenait réellement le sol? Tous deux y avaient des prétentions, et si la loi décidait officiellement en faveur du premier, le second pouvait invoquer la coutume pour les terres dont les seigneurs lui abandonnaient traditionnellement la jouissance. Si le *pomêchtchik* avait reçu son bien du souverain en échange de ses services, le *moujik* en pouvait souvent être considéré comme l'habitant et l'usufruitier, avant la concession faite à son seigneur. A prendre ainsi les choses, le gouvernement russe n'a point enlevé aux uns pour donner aux autres, il a plutôt distingué entre des prétentions rivales, séparé des droits et des intérêts opposés, et cela en imposant aux deux adversaires un compromis. Le paysan eut une portion de la terre, mais il dut dédommager son propriétaire, et si des deux côtés il y a eu des déceptions et des plaintes, c'est qu'étant impartiale la sentence ne pouvait satisfaire entièrement aucune des deux parties.

La décision du gouvernement était d'autant plus sage, qu'une résolution opposée eût difficilement triomphé des résistances des paysans. Le paysan, en effet, tout serf qu'il était, n'avait cessé de se considérer comme propriétaire de la terre qu'il cultivait, de la portion de terre au moins que depuis plusieurs générations le seigneur lui abandonnait pour subvenir à ses besoins. « Je suis à toi, disait le serf à son maître; mais la terre est à moi. » Une liberté qui l'aurait frustré des parcelles dont lui et ses pareils avaient la jouissance, n'eût semblé au *moujik* qu'une hypocrite spoliation. Il a déjà du mal à comprendre que pour obtenir l'entière propriété de cette terre qu'il regardait comme sienne, il soit obligé de dédommager l'ancien seigneur qui la lui abandonne. Lorsque fut publié le manifeste du 19 février 1861, indiquant les conditions de l'émancipation, les paysans ne purent cacher leur déception; beaucoup se crurent dupés, et sur plusieurs points il y eut des troubles. On disait dans les campagnes que c'était le manifeste des seigneurs, un faux acte d'émancipation, que le manifeste impérial, le véritable acte officiel paraîtrait plus tard : peut-être y a-t-il encore des *moujiks* qui l'attendent. Les paysans ont eu besoin de plusieurs années

pour bien entendre les conditions de la liberté qui leur était donnée, et se réconcilier avec elles. A vrai dire, ces pauvres serfs étaient pour la plupart hors d'état de comprendre les clauses de l'édit impérial (*polojenie*). Il leur manquait pour cela l'intelligence du langage juridique, une notion claire du droit de propriété, et la notion même de la liberté; il leur manquait en même temps la confiance dans leurs maîtres ou dans les autorités locales chargées de leur expliquer le nouvel ordre de choses. Dressé à la méfiance par des siècles d'oppression, le paysan ne voulait croire que les rêves de son imagination, les fallacieuses promesses des émissaires démocratiques, ou les menteuses chimères des prophètes de village. Le serf habitué à l'arbitraire et étranger à l'idée de légalité, le *moujik* qui d'ordinaire a peu le sens du définitif et de l'irrévocable, s'est difficilement persuadé que l'acte d'émancipation pût être définitif et irrévocable. Ce peuple encore enfant attendant tout de l'intervention du tsar ou de l'intervention de Dieu, espérait vaguement un soudain changement de fortune, une brusque métamorphose de sa situation. Les traces de ces idées sont visibles dans mainte secte du *raskol*, dans les sectes millénaires qui prêchaient le prochain établissement du royaume de Dieu. Plusieurs années encore après l'acte d'émancipation, des prophètes populaires tels qu'un certain Pouchkine dans le gouvernement de Perm, annonçaient que selon la volonté du ciel, la terre devait être concédée au paysan gratuitement. Les illusions politiques se mêlaient aux illusions religieuses, et les fraudes des faussaires ou des mauvais plaisans aux hallucinations des illuminés. J'en citerai un exemple arrivé à ma connaissance dans le gouvernement de Voronège. Un séminariste en vacances, revenant de la campagne sans argent, et ne sachant comment avoir des chevaux pour achever sa route, imagina de s'en procurer aux dépens de la crédulité du *moujik*. « Je suis, disait-il aux paysans, un grand-duc voyageant incognito, en charrette, pour juger par moi-même de votre situation et voir ce que, dans votre intérêt, il faut changer à l'acte d'émancipation. » La ruse réussit, le séminariste fit ainsi plusieurs postes, gratuitement hébergé, voituré et remercié par ses dupes.

Pour comprendre la position matérielle et les sentimens des paysans émancipés, il faut se rappeler quelles sont les conditions de ce difficile partage de la terre, de cette sorte de liquidation entre le propriétaire noble et l'ancien serf, que depuis 1861 poursuit la Russie. Le principe adopté par le gouvernement est un compromis : le paysan doit avoir la jouissance perpétuelle de sa maison, de son enclos, et en plus d'une portion des terres par lui cultivées; mais cette maison et cette terre, le paysan en doit racheter la propriété au *pomêchtchik* qui la lui cède. A ce principe général, il

y a cependant toute une classe de serfs qui fait exception, une classe émancipée sans terre, et par suite sans rachat; ce sont les serfs domestiques, les *gens de la cour* (*dvorovyé lioudi*), c'est-à-dire les serfs employés à la ville ou à la campagne au service intérieur du maître. Pour ne point leur allouer de terre et d'*isba*, il y avait une bonne raison, c'est qu'ils n'en avaient point au temps du servage, que d'ordinaire ils n'avaient ni maison dans le village, ni part aux terres laissées en jouissance aux autres serfs, que le plus souvent même ils avaient entièrement abandonné la vie agricole. Les *dvorovyé* ont donc reçu purement et simplement la liberté personnelle. Pour eux, l'émancipation a été presque immédiate; après avoir prolongé de deux années leur service gratuit, ils ont pu quitter leurs maîtres, ou se changer en domestiques salariés. Ces *dvorovyé* qui sont venus grossir la population prolétaire des villes, sont peut-être de tous les serfs ceux qui ont eu le moins à se louer de l'émancipation. C'est parmi eux, parmi les vieillards surtout, que se sont rencontrés les hommes les moins empressés à user de la liberté. On comptait au moment de l'émancipation environ 1 million et demi de ces gens de service. La domesticité si aisément recrutée par le servage en était démesurément et inutilement grossie. Comme dans tous les pays à esclaves, les demeures des riches propriétaires étaient encombrées de serviteurs des deux sexes, peu actifs, peu adroits, cuisiniers, valets de chambre, cochers, palefreniers, servantes, ouvrières de toute sorte. Cette population, à demi civilisée et à demi corrompue par le séjour des villes et l'approche du maître, formait souvent la portion la moins saine et la moins recommandable des serfs. Cette facilité d'avoir à son service des tribus d'hommes et de femmes, et le gaspillage de travail humain qui en était la suite, étaient pour les hautes classes une des grandes commodités matérielles et un des grands inconvéniens moraux du servage. Par ce côté, la vie russe se rapprochait plus de la vie du planteur des colonies que de la vie européenne, et le *pomêchtchik* puisait dans le servage les habitudes d'indolence que partout donne au maître l'esclavage.

Le double principe de l'allocation territoriale et du rachat une fois posé, il y avait deux points difficiles à fixer. Quelle serait la quantité de terre concédée au paysan? Quel serait pour lui le mode de rachat? Dans un pays aussi vaste, il était impossible de déterminer un même chiffre, une même quantité de terre pour tous les serfs émancipés. Le gouvernement a suivi une règle générale: il a voulu autant que possible que le lot concédé au paysan pût subvenir à la nourriture et à l'entretien d'une famille. Cette règle admise, il a fallu l'adapter à toutes les différences du sol, à toutes les diversités du climat, à toutes les inégalités de la popu-

lation, et en dépit de la fréquente homogénéité et du peu de complexité du sol russe, cette seule opération exigeait un travail colossal. Il a fallu ensuite prendre en considération les rapports établis par la coutume et la loi entre le maître et le paysan. On fut ainsi obligé de recourir à plusieurs règlemens distincts. La Petite-Russie, la Lithuanie et les anciennes provinces polonaises eurent des règlemens particuliers, et dans la plus grande partie de ces contrées, l'opération du rachat fut précipitée et rendue obligatoire à la suite de l'insurrection polonaise de 1863. La Grande-Russie avec la Nouvelle-Russie, 34 gouvernemens formant plus des deux tiers de la Russie d'Europe ont été, pour le besoin de l'opération, divisés en trois larges bandes, en trois longues zones parallèles selon la nature du sol ou la diversité de la population : la zone des terres diverses, ou zone du nord, comprenant les terres les plus pauvres, la zone des terres noires, comprenant les terres les plus riches, et la zone des steppes, comprenant les terres les moins peuplées. Chacune de ces grandes zones a été elle-même subdivisée en une dizaine de régions, et dans chacune des 29 régions ainsi formées on a fixé un maximum et un minimum des terres à concéder aux anciens serfs, le maximum étant le chiffre le plus élevé auquel pussent prétendre les paysans, le minimum, le chiffre le plus bas auquel ils pussent descendre. En prenant la moyenne de ces différentes régions, l'allocation réglementaire est de 3 ou 4 *dessiatines* par tête de paysan mâle. Elle monte jusqu'à 7 *dessiatines* dans le nord, jusqu'au dessus de 10 dans les steppes du sud, et descend à 2 *dessiatines* et au-dessous, dans les riches contrées de la terre noire, du *tchernozem* (1). Une famille comptant trois âmes, c'est-à-dire trois membres mâles, doit ainsi recevoir en moyenne une douzaine d'hectares, ce qui dans la plupart des contrées est largement suffisant à l'entretien d'une famille, et correspond en général à la quantité de terre dont les paysans avaient la jouissance au temps du servage. Il s'en faut cependant que tous les anciens serfs soient dans une aussi favorable situation. En mainte région, la concession territoriale a été manifestement trop faible, dans d'autres elle a, grâce au taux du rachat, été manifestement onéreuse pour le paysan.

(1) La *dessiatine* vaut 1,09 hectare. Le prix du rachat a été calculé moins sur la valeur vénale de la terre cédée que sur le montant de la redevance payée par le serf pour la terre dont son maître lui laissait la jouissance. Le taux du rachat s'établit en capitalisant à 6 pour 100 le montant de la redevance payée en espèces, autrement dit en multipliant par 16 2/3 le chiffre de cette redevance. De là vient qu'ici, dans les terres noires surtout, le taux du rachat a été inférieur à la valeur vénale du sol, et là au contraire, généralement dans les terres ingrates, il a été supérieur.

III.

Ces terres dont le rachat lui est imposé, le *moujik* n'était pas d'ordinaire en état de les payer comptant. Il ne pouvait s'acquitter qu'à long terme, par annuités. De là l'obligation d'échelonner l'opération du rachat, et par suite l'émancipation même, sur une longue série d'années. Tant qu'il n'a pas entrepris le rachat de sa terre, le paysan doit à son maître la corvée ou l'*obrok* comme au temps du servage. La différence est que ces redevances en travail ou en argent sont librement débattues, ou légalement fixées par les règlemens locaux, et qu'elles prennent fin avec le rachat de la terre. Les paysans soumis à ce régime transitoire sont encore aujourd'hui nombreux; d'après le *Messager officiel*, au 1er janvier 1876 on en comptait plus de 2 millions (2,118,000) dans les 37 gouvernemens de l'intérieur. La loi les appelle paysans *temporairement obligés*. Ils demeurent dans cette situation provisoire tant qu'ils ne sont pas entièrement libérés vis-à-vis de leur ancien maître. Or d'après la loi tous les propriétaires et serfs de Russie ont dû, dans les deux années qui ont suivi l'acte d'émancipation, dresser entre eux une *charte réglementaire* ou convention de rachat indiquant à quelles conditions ils entendaient régler leur situation réciproque. Une classe particulière de magistrats appelés *arbitres de paix*, qui a été tout récemment supprimée, avait été créée pour juger les différends qui pouvaient surgir entre les deux parties intéressées.

Abandonnée aux seules forces des paysans, une telle méthode de rachat eût présenté bien des difficultés, bien des embarras pour le maître comme pour l'ancien serf. Aussi le gouvernement leur a-t-il offert son concours financier. L'état fait aux anciens serfs qui le demandent l'avance des sommes exigées par le rachat, ou plus exactement l'avance de la plus grande partie de ces sommes, car une partie est toujours laissée à la charge des paysans, qui doivent à ce sujet traiter de gré à gré avec leur seigneur. Ce système a pour le propriétaire l'immense avantage de transformer la créance privée du paysan en créance publique sur l'état, l'avantage de convertir la redevance annuelle de l'affranchi en une sorte d'impôt temporaire dont le gouvernement assure la rentrée. L'état se fait ainsi l'intermédiaire et comme le banquier des deux parties intéressées. Les avances faites par le gouvernement aux paysans lui doivent être remboursées en quarante-neuf annuités à raison de 6 pour 100, intérêt et amortissement compris. Les anticipations sont naturellement autorisées, mais naturellement aussi elles sont rares. C'est ainsi en quarante-neuf années, autrement dit en un demi-siècle, qu'avec l'aide du gouvernement le paysan pourra être définitive-

ment libéré et l'immense opération définitivement close. C'est alors seulement, dans le cours du xxe siècle, que le paysan, affranchi des redevances temporaires envers son propriétaire ou envers l'état, sera devenu libre propriétaire de la terre qui lui aura été concédée et pourra sentir tous les bienfaits de l'émancipation.

L'affranchissement des serfs, grâce au rachat des terres, aboutit ainsi à une vaste opération de crédit qui, entreprise au lendemain de la guerre de Crimée, ne manquait pas de hardiesse. Le gouvernement russe ne pouvait verser en espèces aux propriétaires le montant de la dette qu'il se chargeait d'acquitter vis-à-vis d'eux au nom du paysan, il ne pouvait leur remettre que du papier garanti par les versemens annuels des anciens serfs. On créa pour ces besoins des certificats de rachat rapportant 5 pour 100, nominatifs, assujétis, pour prévenir l'encombrement du marché, à de difficiles formalités de transfert, et successivement convertis par tirage en billets de banque ou obligations au porteur rapportant également 5 pour 100 et amortissables dans le délai de trente-sept ans. Je ne puis entrer ici dans le détail de cette vaste et complexe opération, accomplie à la faveur, mais aussi avec tous les risques du cours forcé (1). Le principal besoin des propriétaires fonciers, subitement privés de leur capital humain, était de retrouver un capital argent. Pour eux, il eût fallu que l'indemnité de rachat fût immédiatement réalisable, et le papier donné par le gouvernement ne l'était pas ou ne l'était qu'à des conditions onéreuses. Les détenteurs des obligations de rachat ayant presque tous à la fois besoin d'argent, l'offre des titres en amenait une dépréciation à laquelle les mesures plus ou moins bien combinées du gouvernement ne pouvaient qu'imparfaitement remédier. Là est un des principaux motifs des embarras, des souffrances même apportées à nombre de propriétaires par l'émancipation. Ce qu'il y a d'étonnant, ce n'est pas qu'une telle transformation ait amené une crise foncière et économique, c'est qu'avec des finances déjà embarrassées la Russie soit sortie de cette crise si promptement et sans s'en ressentir davantage.

La façon dont la France a traversé les désastres de 1870, de 1871, dont elle a fait face à sa rançon de 5 milliards et à ses propres dépenses, a justement émerveillé le monde. La manière dont la Russie, avec ses ressources économiques inférieures, avec son crédit encore peu développé, a traversé les difficultés de l'émancipation est moins brillante, moins frappante aux yeux; pour l'esprit, elle n'est guère moins admirable. Les avances du gouvernement pour les prêts de rachat se montent à près de 700 millions de rou-

(1) Voyez à ce sujet M. Golobatchef, *Deciat lêt reform*, première partie, et dans la *Revue* les savantes études de M. Wolowski au moment où parut l'acte d'émancipation.

bles (1) ou plus de 2 milliards 1/2 de francs. Si l'opération était terminée, si tous les paysans avaient usé du concours du gouvernement et racheté le maximum de terres auquel ils avaient droit, les avances du gouvernement se seraient élevées à environ 4 milliards.

Quelques chiffres donneront l'état de l'opération du rachat au moment actuel. Au 1er janvier 1876, il restait encore dans les trente-sept gouvernemens de l'intérieur plus de 2 millions de paysans mâles temporairement obligés, c'est-à-dire encore astreints à la corvée ou à l'*obrok*. Le nombre des anciens serfs ayant procédé au rachat était dans les mêmes gouvernemens de 5,300,000 âmes (2) ayant racheté environ 20 millions d'hectares de terre. De ces paysans 4,660,000 avaient demandé le concours de l'état, et le reste, 640,000 âmes environ, s'était passé de ce concours. A ces chiffres il faut ajouter 2,700,000 âmes pour les neuf provinces occidentales, où, à la suite de l'insurrection polonaise, le lien du servage a été brusquement rompu, et le rachat rendu immédiatement obligatoire. C'est donc pour ces quarante-neuf gouvernemens, qui comprenaient le plus grand nombre des serfs, un peu plus de 8 millions d'âmes aujourd'hui définitivement délivrées des liens de la glèbe et n'ayant plus qu'à servir l'intérêt du prêt de rachat. Ces 8 millions de paysans ont acquis près de 30 millions d'hectares de terre. Dans les autres parties de l'empire et jusque dans les provinces les plus éloignées, l'opération a été conduite de la même manière. Dans la Transcaucasie par exemple, où l'on comptait près de 250,000 serfs, le rachat est, croyons-nous, entièrement effectué. Les 12 millions de paysans mâles, retenus dans le servage au moment de l'émancipation, auront bientôt tous procédé au rachat de leurs terres.

On a cependant dans ces dernières années remarqué un ralentissement dans l'opération du rachat. L'exécution de cette grande mesure se poursuit d'une manière assez inégale selon les provinces. Les divers gouvernemens présentent à cet égard de singulières différences : propriétaires et paysans sont loin de montrer partout le même zèle pour régler leur situation. Dans le gouvernement de Samara par exemple, à peine un cinquième des paysans, dans la Bessarabie, à peine un dixième, avaient entrepris le rachat en 1874. Dans d'autres gouvernemens au contraire, comme ceux de Viatka, Pskof, Kharkof, Kherson, l'opération, à la même époque, était très avancée. La raison de ces différences est dans la diversité même des

(1) Au 1er janvier 1875, les prêts se montaient à 665 millions, et en 1874 les annuités étaient de 41 millions, auxquels s'ajoutaient 15 millions d'arriéré. La banque avait avancé en moyenne 31 roubles 50 kopecks par *dessiatine* de terre et environ 107 roubles par paysan mâle.

(2) Comme au temps du servage, on entend toujours par âme, *doucha*, le paysan mâle soumis à la capitation.

conditions du rachat selon les diverses régions. Il est à remarquer que les rachats effectués du consentement mutuel des propriétaires et des paysans sont les moins nombreux, environ les deux cinquièmes du total, 21,000 sur 57,000 en 1874; le reste a été opéré sur la demande des propriétaires ou des établissemens de crédit, auxquels les propriétaires avaient engagé leurs biens. L'acte d'émancipation accorde en effet au propriétaire le droit d'exiger le rachat, et dans ce cas les paysans ont seulement la faculté de réduire leur lot au minimum légal des règlemens locaux. Les rachats forcés sur la demande des propriétaires prévalent dans les régions du nord, dans les gouvernemens de Pétersbourg, Novgorod, Pskof, Tver, Smolensk, Moscou et généralement dans les contrées peu fertiles. Les rachats opérés par consentement mutuel l'emportent au contraire dans le sud, dans les gouvernemens de Poltava, Tchernigof, Kharkof, Kherson, et généralement dans les riches pays à terre noire. Dans le premier cas, le sol étant peu fertile et le taux du rachat, calculé sur le taux des anciennes redevances, étant relativement élevé, le propriétaire a tout intérêt à tirer de ses terres le prix que la loi l'autorise à en exiger des paysans. Dans le cas opposé, le sol étant d'ordinaire d'une remarquable fécondité, et grâce au développement de la population et des voies ferrées la terre augmentant toujours de valeur, le propriétaire a peu d'intérêt à s'en défaire au prix légal, qui, le plus souvent, se trouve inférieur à la valeur réelle.

On voit par là que, tout en étant fondée sur des règles identiques, l'émancipation n'a pu produire partout les mêmes effets, que là elle a été onéreuse aux paysans et ici aux propriétaires. De là en partie la différence des jugemens qu'en Russie même on entend porter sur cette grande réforme. Parmi les anciens détenteurs du sol, les plus malheureux ont été les moins riches, et la chose était si facile à prévoir, que l'acte d'émancipation a dû promettre des secours aux petits propriétaires qui souvent se sont trouvés à peu près ruinés. Parmi les paysans, aucune catégorie n'a été ouvertement appelée à recevoir une indemnité ou des secours; mais indirectement l'état a dû parfois leur venir en aide en leur remettant une partie des taxes arriérées. C'est ce qui s'est fait en particulier dans le gouvernement de Smolensk, où le rendement des terres est hors de proportion avec le prix du rachat, et où le lot que le paysan a été contraint de racheter est souvent insuffisant à l'entretien de sa famille, incapable de lui fournir de quoi payer ses impôts et redevances. A cet égard, les vues de la commission d'émancipation sont loin d'avoir été partout remplies. Il est juste de rappeler que le projet primitif de la commission eût donné aux serfs des terres plus étendues à un taux souvent moins onéreux. Le gouvernement a, sur les ré-

clamations des propriétaires, modifié à leur profit les clauses de rachat, mais en cherchant à être plus équitable pour les anciens seigneurs, on a peut-être parfois cessé de l'être pour les serfs.

Là où les conditions du rachat leur étaient le plus favorables, les paysans n'ont pas toujours su profiter des avantages que leur offrait le règlement légal. Ils montraient souvent pour l'opération à laquelle on les voulait amener une répugnance qu'expliquaient seuls leurs préjugés et leurs défiances. Comment, disaient-ils, racheter la terre qui nous appartient? Beaucoup voyaient là un piége et s'imaginaient que la terre devant leur être un jour concédée gratuitement, le seigneur seul avait avantage à faire procéder au rachat. Au village de K..., dans un des plus riches gouvernemens du *tchernozem*, un grand propriétaire, homme droit et libéral, avait voulu faire comprendre à ses paysans qu'il était de leur intérêt de racheter le maximum des terres que leur concédait le règlement local. Ses propositions ne firent qu'éveiller la méfiance, et après de longues discussions elles furent repoussées par la commune. C'est par commune en effet, et par engagement solidaire de tous les paysans, que s'opère d'ordinaire le rachat. Dans l'assemblée communale du village en question, les paysans qui, suivant l'avis du propriétaire, opinaient pour le maximum légal, étaient traités par les autres de partisans du seigneur. On leur prenait la barbe et on leur disait : « Vous n'êtes que des serfs, vous êtes les gens du *barine* (maître), vous ne savez pas ce qu'est la liberté. » Ceux qui tenaient ce langage entendaient que la terre allait leur venir d'elle-même, avec le titre d'homme libre. Nombre de communes ont, dans des conditions analogues, agi de même. De tels faits montrent que le législateur avait ses raisons en imposant aux paysans un minimum de terres à racheter. S'ils n'avaient pu être contraints par les propriétaires, les *moujiks*, attendant toujours la propriété gratuite, se fussent souvent refusés à tout accord. Dans le village de K..., que je citais tout à l'heure en exemple, les paysans n'ont ainsi que deux ou trois *dessiatines* par âme, tandis qu'en acceptant le maximum réglementaire ils auraient eu plus du double. Les terres qu'ils n'ont pas voulu lui racheter, les *moujiks* de K... les tiennent en location de leur ancien seigneur à un taux légèrement inférieur au taux des annuités de rachat. En payant quelques roubles de plus par *dessiatine* durant les quarante-neuf années fixées pour le remboursement des avances de l'état, ils seraient devenus propriétaires au lieu de rester locataires. C'est là un point que tous les paysans n'ont pas compris, ou un courage qu'ils n'ont pas toujours eu, remplis comme ils l'étaient de chimériques espérances, et plus attentifs aux charges du présent qu'aux avantages de l'avenir. D'après la loi d'émancipation, le propriétaire, au lieu de vendre aux paysans les lots fixés

par les règlemens locaux, avait le droit de se dégager de cette obligation en leur en cédant gratuitement le quart. Cela s'est fait dans un assez grand nombre de cas, dans les régions naturellement où le sol avait une valeur supérieure au taux légal du rachat, et les paysans qui avaient le plus à perdre à cette combinaison l'ont souvent acceptée avec joie, satisfaits de ne pas supporter le poids des redevances annuelles. Déjà cependant plusieurs de ces esprits égarés sentent leur erreur, ils se plaignent et cherchent à se persuader qu'ils ont été frustrés. Au village de K... les femmes, qui n'ont pas voix à l'assemblée communale, reprochent aujourd'hui aux hommes leur imprévoyante décision. « Vous êtes des malheureux, leur disent-elles; grâce à vous, nos enfans seront toujours des mendians. » De ce mécontentement et de l'inégale situation des diverses communes, selon les conditions par elles acceptées ou imposées par les propriétaires, pourraient peut-être à un moment donné sortir, dans certains districts, de graves embarras.

Tous les paysans sont loin d'avoir les mêmes motifs de regrets, la plupart cependant ont eu le même sentiment de déception. Les mieux traités n'ont pas trouvé dans la liberté la fée merveilleuse dont la main devait magiquement transformer leur *isba;* ils n'ont point rencontré dans leur nouvelle situation le paradis que leur dépeignait leur imagination de serf. L'attente éveillée dans les masses populaires par le nom d'émancipation, attente surexcitée par des aspirations séculaires, était trop haute, trop chimérique pour n'être pas déçue par la réalité. Dans les songes du serf, l'image de la liberté se colorait de teintes d'autant plus chaudes, d'illusions d'autant plus brillantes, que les formes en étaient plus vagues. Le *moujik* émancipé a souvent oublié les maux du servage, la corvée, l'*obrok;* il est tenté de ne plus voir que les charges présentes et l'évanouissement de ses rêves. « Le père, disait devant moi une vieille femme veuve d'un village des bords du Bytiouk, le père avait, au temps du manifeste, vu une nuit un champ en rêve, et au matin il me dit : Je sais ce que cela signifie, nous ne serons jamais libres. » Pour cette vieille femme, ce mot avait un sens profond, et quinze ans après l'acte d'émancipation elle y voyait encore une sorte de prophétie ou de divination. Comment entendait-elle ce songe mystérieux? Le champ entrevu par son mari était-il à ses yeux le symbole de la glèbe, ou au contraire était-ce pour elle l'emblème de la propriété et de la richesse, que le paysan apercevait en rêve sans pouvoir les saisir? Peu importe, le serf et la vieille femme s'étaient compris : « Nous ne serons jamais libres! » Cette naïve exclamation révèle chez le *moujik* de vagues et nuageuses aspirations, qui ne sont pas sans analogie avec les théories des socialistes de l'Occident sur l'esclavage du peuple

et la servitude moderne. Pour le paysan des steppes comme pour l'ouvrier de nos grandes villes industrielles, la vraie liberté, c'est la libre jouissance de la vie, c'est la richesse; l'esclavage dont on rêve l'affranchissement, c'est le travail, le lourd et ingrat travail des mains, le labeur journalier de l'ouvrier. Dans les colonies tropicales, c'est à peu près ainsi que le nègre affranchi entend la servitude et la liberté, tant sous toutes les latitudes et chez toutes les races se ressemblent les chimères des songes populaires.

Dans tout rapprochement de ce genre le paysan russe a cependant un grand avantage; si, comme le prolétaire d'Occident, le serf russe a eu ses illusions et ses rêves, il n'a guère encore de théories et de fausse science; s'il trouve lourd le joug du travail, il le supporte encore patiemment et n'est point en révolte ouverte contre lui. Chez le *moujik* à peine affranchi, les conceptions erronées de la liberté se pourront corriger par l'usage de la liberté; puis, grâce aux précautions de l'émancipation, le paysan russe n'est point un prolétaire : ses rêves même de propriété et de bien-être seront en partie réalisés. Aujourd'hui, et tant que durera l'opération du rachat, il sent tout le poids de sa nouvelle situation, mais quand le demi-siècle d'annuités sera écoulé, quand la terre qu'il a dû payer de ses sueurs sera devenue sienne, il pourra enfin comprendre les bienfaits de l'émancipation, et un jour, à l'inverse de leurs pères, les fils oseront se dire et se sentir libres.

IV.

Ce n'est pas seulement dans les cabanes du *moujik* que l'émancipation a paru donner moins qu'elle n'avait promis. Cette révolution qui, aux yeux des hommes d'état, pouvait mettre en péril tout l'ordre social, s'est accomplie pacifiquement, sans désordre ni trouble; cette grande opération du rachat, qui, aux yeux des financiers, pouvait conduire à la banqueroute un état déjà obéré, s'est effectuée sans faillite au milieu des progrès manifestes de la fortune publique. L'émancipation a été un grand succès, et, pour beaucoup de ceux qui y ont travaillé, elle a été une déception. En dépit de nombreuses souffrances privées, l'émancipation a réussi comme ont réussi dans l'histoire peu de grandes entreprises, et, l'œuvre achevée, les obstacles franchis, l'impression la plus générale est une sorte de désenchantement. Aux deux extrémités du monde civilisé, en Russie et aux États-Unis d'Amérique, s'est accomplie presqu'au même moment, mais avec des moyens bien divers, une œuvre analogue. En Amérique, l'émancipation des esclaves, achetée au prix d'une guerre meurtrière et conduite par la violence, sans pouvoir médiateur, a fini par mettre l'ancien maître blanc aux pieds de

l'affranchi noir, et par établir au bord du golfe du Mexique un état de choses presque aussi attristant, aussi périlleux que l'esclavage même. En Russie, au contraire, l'émancipation n'a amené aucune lutte de classes, et il n'en pouvait sortir de luttes de races, elle n'a engendré ni animosité ni rivalité, la paix sociale n'a pas été troublée, et cependant des deux pays le plus satisfait, le plus content de son œuvre, n'est peut-être pas l'empire du nord. Au lieu d'exaltation, une telle réussite a, chez beaucoup des plus nobles, des plus généreuses natures, produit le découragement.

Comment expliquer cette apparente anomalie? Elle s'explique par l'excès même des espérances qui partout dépassent la réalité, par l'ardeur des désirs toujours trompés par la possession. Comme le serf ignorant, le politique et l'écrivain, le public et l'opinion avaient, eux aussi, nourri des illusions. Les Russes cultivés avaient entrevu dans leurs songes un Éden terrestre presque aussi chimérique que l'Éden rêvé du *moujik;* ils avaient vu une Russie idéale, une Russie libre, toute nouvelle, toute différente de la Russie du servage. Or le changement n'a été ni aussi rapide, ni aussi complet qu'on l'avait attendu, la métamorphose soudaine n'a pas eu lieu. De là les déceptions, le désenchantement, le découragement de beaucoup des meilleurs esprits. C'est là un point sur lequel il importe de ne point prendre le change : l'émancipation et toutes les grandes réformes qui lui servent de cortége n'ont pas amené dans les mœurs, dans les relations sociales, dans la vie nationale, tous les changemens qu'en auguraient adversaires et partisans. Les conséquences en bien ou en mal ont été moins grandes, moins visibles, moins frappantes que ne l'espéraient les uns, que ne le craignaient les autres. Après avoir tant discuté, après avoir eu de si ambitieuses visées ou de si sombres appréhensions, progressistes et conservateurs ont été surpris de se retrouver tellement au même point, surpris d'avoir si peu marché. A cet égard, la Russie ressemble un peu à un homme qui aurait subi une dangereuse opération, et qui n'en sentant pas immédiatement tout le bien qu'il en attendait, se montrerait à la fois satisfait d'en être sorti et mécontent de ne s'en pas trouver mieux.

La Russie n'est pas le seul peuple qui ait passé par ces douloureuses et contraires impressions. Nous aussi, à la veille et au lendemain de nos révolutions, nous n'avons que trop connu ces alternatives d'enthousiasme et d'abattement, ces désillusions des songes par la réalité, et cet abattement, cet affaissement moral qui suit les grands efforts alors que l'excitation de la lutte est tombée. En Russie, la réaction a été d'autant plus vive, le désenchantement d'autant plus amer, que le pays était plus jeune et qu'il avait encore la confiance de la jeunesse en sa propre toute-puissance. Il ne faut

donc pas trop s'étonner du découragement qui se fait souvent jour dans l'opinion et dans la presse russe, en dépit même des magnifiques succès obtenus; il ne faut point surtout ajouter trop de foi aux doléances du pessimisme. En Russie aussi, on se plaint de l'inertie et de l'apathie générale, on parle de sénilité précoce. De même que chez nous on a proclamé l'avortement de 1789 et la banqueroute de la révolution, en Russie on a dénoncé la banqueroute de l'émancipation et l'avortement des réformes. Toutes ces plaintes sont sincères et peuvent même avoir une part de vérité. L'opinion déçue s'est, dans les provinces surtout, désintéressée des réformes et des questions qui la passionnaient à l'avénement de l'empereur Alexandre II. Ce sont là de fâcheux symptômes, mais de telles heures de dépression sont inévitables dans la vie des peuples; on aurait tort de trop s'en alarmer ou de trop en rejeter la faute sur l'inconstance russe. En tout pays, l'arbre grandit lentement au gré de la main qui l'a planté, et les yeux sont toujours disposés à s'étonner de ne point voir plus tôt de fruits aux branches.

Pour n'avoir pas encore donné tout ce qu'en attendait l'impatience de ces promoteurs, l'émancipation est loin d'avoir été stérile. Toutes les transformations, tous les progrès désirés y sont en germe; il ne faut que du temps pour les mûrir et les rendre visibles à tous les yeux. Politiquement, les effets de l'émancipation semblent avoir été presque nuls; à tout autre égard, les conséquences en sont nombreuses et se rencontrent partout. Il serait difficile de les résumer toutes en quelques mots. On pourrait cependant les ramener à trois points principaux : progrès économiques, grâce au stimulant donné à la production par la liberté, par l'activité du travail rémunéré et la concurrence; progrès moral, grâce à l'affranchissement de la conscience populaire et au sentiment nouveau de la responsabilité; enfin transformation sociale, grâce à l'affaiblissement des habitudes patriarcales au profit de l'individualisme. Cette dernière conséquence de l'émancipation, la moins remarquée de toutes, est peut-être la plus digne d'attention. Plus d'un lien s'est relâché en même temps que les liens du maître et du serf, le lien du père et des enfans, les liens de la famille. Le goût de la liberté est entré au foyer domestique. Comme le serf s'est émancipé de son seigneur, le fils tend à s'émanciper de la domination paternelle, jusque-là demeurée entière et absolue. Les jeunes ménages commencent à vivre indépendans de leurs parens, chacun voulant avoir sa maison et son champ (1). En excitant le goût de

(1) Un des hommes qui ont le mieux connu la Russie, M. Le Play, avait, dans sa *Réforme sociale*, t. Ier, chap. III, signalé d'avance, non sans inquiétude, cette conséquence probable de l'émancipation. Les faits justifient aujourd'hui ses prévisions sans justifier encore toutes ses craintes.

l'indépendance et en rendant au paysan la liberté d'aller et de venir, l'émancipation doit aussi tourner à la longue au profit des villes et peut-être au profit de la colonisation des contrées les moins peuplées de l'empire. Telles sont les principales conséquences de la grande réforme; si elles ne sont pas plus apparentes et plus rapides, c'est que la plupart ont rencontré un obstacle dans le maintien de l'organisation administrative qui lie encore les paysans les uns aux autres, dans le maintien de la commune solidaire. C'est en grande partie cette institution qui a retardé la transformation; mais, si elle a entravé et ralenti les effets de l'émancipation, elle en a aussi prévenu ou amorti les contre-coups.

Un des plus considérables, et naturellement aussi un des plus lents bienfaits de la liberté, ce sera l'amélioration morale du serf et du maître, du *moujik* et du propriétaire noble. Tous les paysans, tous les propriétaires à l'âge d'homme ont grandi sous le règne du servage; les uns et les autres se ressentent de l'éducation que leur a donnée ce triste précepteur. Beaucoup des défauts reprochés à la noblesse russe, beaucoup des défauts reprochés au peuple proviennent de ces démoralisantes leçons du servage. Les vices contraires et connexes, dans leur opposition même, du maître et de l'esclave, l'infatuation, la frivolité, la prodigalité de l'un, la bassesse, la duplicité, l'insouciance de l'autre, la paresse et l'imprévoyance de tous deux, découlaient de la même source. Le propriétaire, auquel le servage fournissait des instrumens de culture gratuits et des revenus assurés en dépit de son incapacité ou de son ignorance, est aujourd'hui obligé de compter avec les hommes et les caractères, obligé de sortir de l'orgueil et de la routine; il est contraint d'améliorer son économie domestique et son économie rurale, et condamné à l'activité ou à la ruine par le libre travail et la concurrence. L'émancipation seule pouvait amener une transformation de la noblesse russe.

Chez le paysan, les stigmates laissés par le servage sont trop anciens et trop profonds pour que la marque en puisse être effacée en quelques années. Le *moujik* est paresseux et routinier, il est menteur et rusé; selon un proverbe national, un paysan russe attraperait le diable : tout cela est la suite du servage, de ce long asservissement privé qui pour le paysan s'est venu superposer à l'asservissement politique, lui ravissant sa liberté au moment où sa patrie, émancipée des Tatars, venait de recouvrer la sienne. Le paysan affranchi est certes loin de se montrer toujours digne du culte que rendent au peuple russe en sa personne de nombreux adorateurs. La mystérieuse divinité de cette idole d'une certaine littérature reste encore voilée de vices humilians. Le *moujik* continue à s'enivrer et à battre sa

femme, il n'a pas appris à toujours respecter le bien d'autrui, mais toutes ces mauvaises inclinations ont été longtemps fortifiées par le servage : l'ivresse par le besoin d'oublier son avilissement, la brutalité domestique par les rudesses du maître ou de l'intendant, le goût du larcin par l'habitude de regarder comme sien tout ce qui était à son maître. Ces défauts n'ont point disparu, plusieurs même, selon les pessimistes, se seraient déchaînés en ne sentant plus de frein. L'ivrognerie, disent les esprits chagrins, a fait d'effroyables progrès; pour boire, le paysan vend jusqu'à ses instrumens de culture, et ce fléau suffira à le ruiner (1). Le mal de ce côté est grand en effet, l'excédant des recettes fourni à l'état par les boissons en est chaque année une nouvelle preuve; mais cet excédant n'étant pas accompagné de diminution dans d'autres impôts, dans l'impôt direct surtout, qui pèse presque entièrement sur le paysan, les statistiques financières mêmes montrent que le *moujik* gagne assez pour ajouter à ses impôts forcés la libre contribution du cabaret, sans compter que les annuités de rachat lui font en réalité faire des économies contraintes. L'émancipation, loin d'appauvrir le paysan, l'a ainsi enrichi, de même qu'au lieu d'étouffer la production nationale, elle l'accroît d'année en année.

Un autre des reproches faits à l'affranchi des campagnes, c'est son imprévoyance. Il sait moins bien qu'au temps du servage se mettre, par de larges réserves, à l'abri de l'inconstance du climat et des mauvaises récoltes, auxquelles en Russie les meilleures terres sont toujours exposées. Ce reproche des défenseurs du servage peut être fondé, mais il se retourne contre le servage, qui a jadis habitué le paysan à se reposer de tout sur son maître, comme un enfant sur son tuteur. Le *moujik* est aujourd'hui dans une période de transition, il n'a pu encore se défaire des défauts de la servitude, et y ajoute déjà certains des défauts de la liberté. Longtemps courbé sous le joug, il n'est pas étonnant qu'il ne se soit pas entièrement redressé, et qu'il lui faille du temps pour apprendre à agir en homme maître de ses actions. Rien de surprenant si, ainsi qu'une boisson inaccoutumée, la liberté lui a monté à la tête et l'a parfois au début enivré. Il s'y fait cependant peu à peu, il apprend à connaître la responsabilité morale, et comprend déjà la première vertu de l'homme libre, la dignité personnelle. Des améliorations seraient ai-

(1) Pendant un séjour d'été à la campagne, j'ai vu mourir un ivrogne. Ayant reçu de l'argent, il s'était enivré pendant trois jours de suite; le dernier jour, en sortant du cabaret, il alla se baigner dans la rivière pour se rafraîchir; on l'en retira mort, et sur son cadavre, étendu au bord de l'eau, sa femme et ses sœurs vinrent chanter les lamentations d'usage. « Le pauvre homme! disait-on, son père est mort exactement de la même manière. » Il est du reste à remarquer que dans plusieurs communes les paysans ont d'eux-mêmes pris des mesures pour arrêter l'ivrognerie en réduisant le nombre des cabarets ou en les éloignant du centre du village.

sées à indiquer dans le bien-être, dans le goût pour l'instruction et les efforts pour la répandre. Si les progrès n'ont pas été plus rapides, cela tient en partie à l'énormité de la masse populaire à pénétrer, et au manque de classe intermédiaire pour aider à en atteindre le fond. Les portraits ou caricatures que l'on fait du *moujik* affranchi, au dedans ou au dehors de la Russie, ne peuvent faire mal augurer de son avenir. Aucun peuple de l'Europe n'a encore à cet égard le droit d'être bien fier et de dédaigner autrui. Que l'on se rappelle ce qu'était sous notre ancienne monarchie le paysan français, cet animal à deux pieds et à face humaine de La Bruyère, tel que le laisse voir Fléchier dans ses *Grands jours d'Auvergne*, tel que le montre l'Anglais Young à la veille même de la révolution. Il n'y a certes pas là de quoi faire honte au *moujik*, ou de quoi faire désespérer de la civilisation russe. Je connais des pays en Orient, l'Égypte par exemple, où l'homme des champs, le fellah, tout libre qu'il soit nominalement, m'a paru si abaissé par une oppression séculaire, qu'en le voyant je me demandais malgré moi s'il lui restait encore la force de jamais se relever. En Russie, le paysan n'éveille jamais de telles pensées.

Parmi tous les défauts qu'on peut d'ordinaire reprocher aux affranchis, il en est un auquel le serf libéré semble avoir entièrement échappé, c'est l'irritation ou la rancune vis-à-vis de son ancien maître. Il est curieux de voir combien en Russie les rapports des deux classes, jadis liées l'une à l'autre par un lien si blessant, sont demeurés empreints d'une naturelle cordialité. Cette disposition, qui fait honneur à la fois au paysan et au propriétaire, se manifeste partout, dans la vie publique comme dans la vie privée. Aux assemblées provinciales, où les deux ordres ont été par le réformateur placés côte à côte, les paysans, loin d'entrer en lutte avec leurs anciens seigneurs, en suivent d'ordinaire docilement l'inspiration; souvent même c'est parmi les propriétaires nobles qu'ils choisissent les représentans que leur accorde la loi. L'esprit sage et conservateur du paysan se montre ainsi clairement, et de ce côté toute spéculation sur les rancunes serviles et les luttes de classe serait au moins prématurée. Pour peu que l'ancien seigneur ne soit pas un oppresseur, le *moujik* l'appelle toujours son bon maître, son bon *barine;* s'il n'a plus comme jadis besoin de s'humilier devant le maître dont il implore une grâce, de se prosterner à ses pieds en frappant la terre du front, le *moujik* n'a généralement pas renoncé à saluer le propriétaire de ces grandes inclinaisons de corps dont il use à l'église devant les saintes images. J'ai eu l'occasion d'assister dans un gouvernement du sud à des conférences entre des paysans et un propriétaire dont j'étais l'hôte. Une douzaine de *moujiks*, délégués selon la coutume par leur commune, étaient venus

s'entendre avec le *pomêchtchik* à propos de la location de ses champs. Dès qu'ils approchèrent de la maison seigneuriale, les *moujiks* ôtèrent leur chapeau et restèrent tête nue à la porte attendant patiemment la fin du repas du propriétaire. Ce dernier étant arrivé escorté de son intendant, les paysans, toujours le chapeau à la main et rangés en cercle autour du *barine*, entamèrent avec lui une longue négociation, parlant tantôt tour à tour, tantôt tous à la fois, employant fréquemment les humbles formules du servage : « Petit père, ayez pitié de nous, — notre bon maître, ne nous réduisez pas à la misère; » se faisant petits volontairement, mais ne lâchant pas pied, soutenant leur dire, défendant habilement leurs intérêts et cherchant à faire oublier les siens au propriétaire. En revanche, les anciens serfs qui témoignent au *pomêchtchik* tant de déférence extérieure ne sont pas toujours très fidèles aux engagemens qu'ils ont pris vis-à-vis de lui. Ils ont encore quelque peine à comprendre que les travaux dont ils se sont volontairement chargés doivent être exécutés avec ponctualité. Le respect des conventions, l'obligation qu'impose un contrat n'est pas d'accord avec l'idée que le *moujik* se faisait de la liberté. Par une contradiction fréquente chez les natures simples, l'homme qui par le fait d'être libre se regarde volontiers comme dispensé de toute obligation envers autrui, se croit parfois encore le droit d'user des anciens priviléges du serf. Comme avant l'émancipation, il est disposé à recourir en toute circonstance à la bourse du propriétaire. A-t-il une vache malade, un cheval blessé, il vient naïvement demander à son ancien maître de lui en donner un autre à la place, et ne comprend qu'à demi que ce dernier n'est plus obligé à rien vis-à-vis de lui.

Combien de temps durera cette mutuelle bienveillance des paysans émancipés et de leurs anciens seigneurs? La divergence des intérêts et de l'éducation, les excitations du dehors ne peuvent-elles mettre un jour les deux classes en lutte et les amener à un antagonisme d'autant plus regrettable qu'entre elles deux il y a moins d'intermédiaire? Quelques esprits le craignent ou font mine de le craindre. Non contens de la déférence actuelle du *moujik*, certains propriétaires voudraient pouvoir le remettre en tutelle. L'œuvre de l'émancipation n'est pas aussi incontestée qu'on se l'imagine à l'étranger. Un certain monde influent dans la capitale et à la cour même en critique vivement les résultats. L'assemblée de la noblesse de Pétersbourg a souvent, dans ces dernières années, été l'écho de ces plaintes. Comme si l'esclavage avait pendant des siècles été une école de vertu, on dit que l'immoralité se répand parmi les paysans, que le respect se perd dans les campagnes, que l'esprit de famille disparaît devant l'esprit d'indépendance; on dit que, pour sauver le paysan et la Russie, il faut fortifier l'autorité et la remettre aux

mains de la classe cultivée, c'est-à-dire aux mains de la noblesse, aux mains des grands propriétaires que l'émancipation en a dépouillés. Le servage, de l'opinion de tous, était un lien imparfait, vicieux, impossible à rétablir; mais beaucoup d'esprits n'ont pas encore accepté sans réticence l'abolition de tout lien légal entre les communes de paysans et les propriétaires, et ils cherchent sous quelle forme se pourrait renouer entre les deux classes un lien de cette sorte. On veut ainsi, plus ou moins ouvertement, par des moyens plus ou moins détournés, revenir sur une des parties les plus importantes de l'acte d'émancipation, et sinon restaurer le servage, rétablir l'ancienne dépendance du paysan. Les uns voudraient rendre aux propriétaires le droit de police domaniale et le droit de nommer les fonctionnaires des communes rurales, les autres proposent une réorganisation de l'administration locale avec un système d'élections qui remettrait toute l'influence à la grande propriété. Nous pourrons, en étudiant la commune russe, voir quels sont ces divers procédés, ces diverses méthodes de contre-réforme aristocratique, car toute cette grave question des rapports de la noblesse et du peuple des campagnes, des anciens seigneurs et des anciens serfs, se ramène à la question des rapports de la propriété individuelle et de la propriété commune.

Nous avons montré quel est l'esprit libéral, l'esprit à la fois moderne et national dont a été animée cette grande œuvre de l'émancipation. Nous en avons signalé les mérites et les faiblesses, les espérances et les déceptions, les avantages et les défauts inséparables de toute œuvre humaine. Cette réforme, pacifiquement accomplie sous nos yeux sans bruit et sans éclat, est une des plus grandes choses que mentionne l'histoire et sera une de celles qui feront le plus d'honneur au XIXe siècle. De telles entreprises ne s'achèvent pas sans qu'un pays soit obligé d'y consacrer toutes ses forces. L'opération du rachat était une lourde charge pour le peuple et pour le trésor; l'un et l'autre l'ont vaillamment et heureusement supportée, grâce à une sage administration et grâce à une longue paix. C'est pour ne point compromettre sa transformation intérieure que la Russie a si soigneusement évité toute aventure extérieure et qu'elle s'est longtemps tenue en dehors de toutes les complications européennes. Une telle situation éclaire beaucoup de choses dans la politique des vingt dernières années et jette aujourd'hui sur la politique russe en Orient une lueur rassurante. En dépit des ambitieux desseins qu'on lui prête à l'étranger, la Russie s'est trop bien trouvée de la paix et en a encore assez besoin pour ne point l'aller troubler, à moins d'y être contrainte par les provocations d'autrui ou le salut même des chrétiens d'Orient.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LA

JUSTICE EN ALGÉRIE

LES TRIBUNAUX INDIGÈNES.

Au temps de nos conquêtes, nous avions pour principe, dès qu'un pays était annexé à la France, d'y promulguer aussitôt le code civil et l'article 7 de la loi du 30 ventôse an XII, qui édicte que, partout où le code civil devient applicable, les législations locales disparaissent. C'est ainsi qu'une même législation civile régissait les ressorts des cours impériales de Turin, de Bruxelles et de Lyon, que notre code s'introduisit en 1810 dans la Hollande, qui l'a gardé et même importé dans ses plus lointaines possessions, notamment parmi les populations musulmanes de Java. Cette substitution de la loi française au droit local pouvait en définitive être sans grand inconvénient rendue aussi absolue dans les états européens, parce qu'il existait déjà entre ces états et la France le lien commun de la civilisation chrétienne; mais il ne parut ni équitable ni politique d'appliquer rigoureusement dès le début la même règle aux populations indigènes de l'Algérie, si différentes de nous par les idées et les mœurs. Tandis que les puissances étrangères, admettant volontiers, comme un principe de droit public international, que notre loi régnât sans partage aux lieux où flottait le drapeau tricolore, ne songeaient point à réclamer pour leurs nationaux établis en Algérie des conditions civiles différentes de celles dont ils jouissaient en France et acceptaient la suppression des justices consulaires, les institutions judiciaires des israélites et des musulmans furent donc maintenues. Chaque communauté conserva sa législation et ses tribunaux

propres. La loi française dut seulement intervenir dans les contestations entre les indigènes et les Européens, et entre indigènes de nationalités différentes. Qu'elle fût cependant destinée à devenir la règle unique, nul de nos gouvernans n'eût pu le méconnaître qu'en abdiquant l'un des principaux attributs de la souveraineté. Ils ont en effet plusieurs fois témoigné par des actes qu'ils se préoccupaient de préparer ce résultat. Un de leurs moyens a consisté à restreindre progressivement la compétence des tribunaux indigènes, et quelquefois à les supprimer, pour en transférer les attributions à nos juges. Cependant leurs vues n'ont pas été constantes, et l'instabilité si souvent reprochée à la politique algérienne s'est manifestée jusque sur le terrain des institutions judiciaires. L'on ne peut se rendre compte des motifs qui empêchent encore le législateur de conférer à l'Algérie le bienfait de l'unité de juridiction, qu'en connaissant le rôle et les conditions de la justice indigène et française depuis les premiers jours de la conquête. C'est ce côté de la question algérienne que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui.

I. — TRIBUNAUX ISRAÉLITES.

La capitulation d'Alger est l'acte fondamental qui a réservé aux indigènes « le libre exercice de leur culte, de leurs lois et de leurs coutumes. » Quoique conclue avec une autorité qui entendait uniquement stipuler pour les musulmans, nous tînmes à honneur d'en étendre le bénéfice à la population israélite, qui nous parut avoir un droit égal aux mêmes garanties. Les maîtres du sol avaient déjà, par une tradition venue sans doute des Romains, laissé aux Juifs pour leurs contestations entre eux des juges de leur race et de leur religion; les cadis maures connaissaient seulement des litiges entre musulmans et israélites, et des poursuites criminelles dirigées contre tous les indigènes. Dans cette société juive organisée théocratiquement, et où les lois civiles et religieuses se confondaient, les fonctions judiciaires ne pouvaient naturellement appartenir qu'à des personnes investies déjà de celles du sacerdoce; mais la juridiction des rabbins était purement arbitrale, non une institution fixe tenant son titre de l'autorité politique. Un de nos premiers soins fut de lui donner la consécration légale, et un arrêté du gouverneur-général du mois d'octobre 1830 la convertit en un tribunal régulier chargé de juger souverainement les causes entre israélites. Comme les Juifs n'avaient jamais disposé d'une force publique quelconque, la principale garantie d'exécution des jugemens des rabbins résidait par conséquent dans la piété et la bonne volonté des parties. Si l'autorité morale des rabbins s'était passée de secours matériels dans les conditions faites à la communauté juive en un temps et

sous un régime où, simplement tolérée par le pouvoir, il lui eût été périlleux de ne pas observer la plus sévère discipline intérieure, il pouvait cesser d'en être de même sous notre domination plus bienveillante. En vue de donner une sanction efficace à l'arrêté de 1830, on mit donc les gendarmes maures à la disposition du président du tribunal rabbinique pour l'exécution des sentences; mais cette milice, recrutée presque entièrement parmi les musulmans, n'obéissait pas sans répugnance à des ordres émanés d'autorités juives, et d'autre part la vénalité arabe offrait aux intéressés des facilités singulières pour se soustraire à l'effet des décisions rendues contre eux. Ce défaut de sanction ne disparut que du jour où ces sentences furent soumises à l'appel devant nos tribunaux. Ces condamnations qui n'avaient pas été volontairement exécutées devenant ainsi, lorsqu'elles étaient confirmées en appel, des actes de la justice française, celle-ci put en assurer l'exécution par les moyens ordinaires.

Il serait fastidieux d'énumérer la série des transformations que subit durant les premières années la juridiction rabbinique. Notons cependant l'ordonnance de 1834, qui leur enleva toute attribution pénale et restreignit leur compétence civile aux contestations relatives à la nullité ou à la validité des mariages et répudiations, c'est-à-dire à des matières dépendant essentiellement dans les idées juives des statuts religieux.

Si la conséquence de leur longue dispersion n'avait pas été d'éteindre chez les Juifs le sentiment et l'idée de nationalité, ils se seraient sans doute énergiquement rattachés à la dernière institution échappée au naufrage de leur autonomie; ils l'eussent unanimement honorée de leurs respects, affermie par leur soumission volontaire. Ils contribuèrent au contraire à jeter le discrédit sur les tribunaux rabbiniques, tantôt par la désobéissance ouverte, tantôt en les opposant les uns aux autres, comme dans le curieux procès dont un israélite, appartenant à l'une des familles intéressées, m'a communiqué les pièces. Le mariage admis par les rabbins, et pour cette raison appelé rabbinique, ne comportait aucune solennité et n'était point accompagné de ces garanties de forme dont la loi française entoure sous peine de nullité l'union conjugale : la célébration par le magistrat compétent, la publicité de l'acte, etc. Le mariage rabbinique résultait de la simple déclaration de leur volonté de s'épouser faite par les conjoints en présence de deux témoins. Salomon et Rachel appelaient leurs voisins Éphraïm et Mardochée, ils leur disaient : « Soyez témoins que nous nous unissons en mariage. » Le lien nuptial était formé. Les israélites riches faisaient d'ordinaire bénir leur mariage par le rabbin, la célébration en était aussi chez eux précédée de la cérémonie des fiançailles et suivie

quelquefois de fastueuses noces; mais les gens d'humble condition qui ne pouvaient faire la dépense d'une noce et ceux qui voulaient éviter tout éclat se conformaient à ces simples usages. — Un israélite d'Alger, muni de l'attestation qu'il avait contracté un tel mariage à Oran avec la veuve d'un de ses coréligionnaires, enjoignait à cette prétendue ou véritable épouse de venir habiter le domicile conjugal. Celle-ci résistait à la sommation, alléguant que la pièce était mensongère et que le mariage n'existait pas. Tandis que le demandeur portait le litige devant le tribunal israélite d'Alger, qui était celui de la résidence des parties, la défenderesse faisait aussi juger la cause par la juridiction rabbinique d'Oran. Les rabbins d'Oran donnèrent raison à la femme, ceux d'Alger à son adversaire. — Chaque juridiction, régulièrement saisie selon les idées juridiques juives, avait prononcé en dernier ressort. La femme demeura dans son domicile, qu'elle n'avait point quitté; cependant la plupart de ses coréligionnaires ne cessèrent de la regarder comme légitimement mariée, et plus tard elle ne put trouver un époux parmi eux qu'après avoir adhéré au jugement prononcé contre elle et obtenu le divorce. Ce fait, qui se place vers 1839, n'est sans doute pas le seul du même genre qu'on puisse relever. De pareils résultats accusaient l'impuissance, partant l'inutilité des tribunaux rabbiniques. Le principe même de leur institution interdisait à ces tribunaux de posséder les moyens matériels et directs de se faire obéir, les décisions d'une juridiction religieuse ne devant en effet être obligatoires que dans le for intérieur. Il ne restait donc qu'à supprimer une institution qui n'était point viable. En prenant cette résolution, le gouvernement répondit aux vœux de la partie éclairée de la population juive elle-même.

Deux ordonnances royales des 28 février 1841 et 26 septembre 1842 opérèrent cette réforme, en retirant tout pouvoir judiciaire aux rabbins et en rendant les israélites exclusivement justiciables de nos tribunaux. La délégation de ces attributions nouvelles à la justice française imposait à celle-ci la charge d'appliquer la loi hébraïque, qu'elle ignorait, et qui, n'étant pas codifiée, ne présentait que des dispositions éparses dans les gloses rabbiniques. Pour aider nos juges dans cette tâche délicate, on édicta qu'un conseil de rabbins serait appelé à fournir un avis écrit sur toutes les questions intéressant la foi religieuse, comme les mariages, divorces, successions, etc. Ces dispositions relatives à l'état des personnes étaient les seules qui offrissent quelque fixité; quant aux règles des conventions civiles, l'incertitude où les variations des doctrines judaïques jetaient notre magistrature l'obligeait dans le plus grand nombre de cas à recourir, pour la solution des difficultés, aux principes du droit français accommodés aux circonstances. On statuait

donc surtout en équité et selon l'utilité, *ex æquo et bono*, dans ces matières; il se formait ainsi, par une méthode analogue à celle d'où était sortie dans les colonies romaines l'édit du préteur, une jurisprudence favorable à l'assimilation comme le droit prétorien l'avait été à l'unité de l'empire. Une loi du 16 juin 1851 la sanctionna par un ensemble de dispositions desquelles il résultait que les exceptions établies en faveur des juifs relativement aux droits de famille continuaient seules de subsister. Le sénatus-consulte de 1865 remit ensuite tout en question. Nous avons montré ici même (1) quelles confusions il amena dans le domaine juridique, en plaçant les juifs dans une condition légale pleine d'anomalies. Le seul remède était de rattacher cette catégorie au droit commun. C'est ce qu'a fait le gouvernement de la défense nationale, en lui accordant par le décret du 24 octobre 1870 le bienfait de la naturalisation. Tel est l'ensemble des causes et des faits qui ont substitué par une progression régulière la justice française à celle des rabbins, et notre loi aux antiques prescriptions du mosaïsme.

II. — TRIBUNAUX MUSULMANS.

La population juive, privée d'autonomie, ne formant qu'une faible et inoffensive minorité, doublement préparée d'ailleurs à subir les exigences du vainqueur, parce qu'elle voyait en nous des libérateurs, et en vertu du précepte hiérosolymite de la soumission aux autorités temporelles : *suis la loi du royaume que tu habites, si on te l'impose... elle devient la loi de Dieu*, pouvait être sans peine ramenée à l'unité française; mais le problème de l'assimilation des indigènes musulmans a toujours troublé et divisé ceux qui l'envisageaient. Les uns le tiennent pour insoluble, d'autres, sans en méconnaître les difficultés, ne désespèrent point d'un résultat favorable. Ceux-ci peuvent différer sur les moyens pratiques d'atteindre un même but; chez ceux-là, tous ne s'entendent pas sur le but. Deux opinions diamétralement opposées se sont formées : celle de l'élimination des indigènes et la doctrine du parallélisme. Les idées barbares de l'élimination n'ont rencontré que peu de partisans. Dans le système du parallélisme, auquel s'était arrêtée en dernier lieu la politique impériale, l'on partageait le territoire en deux zones, l'une destinée à la colonisation, l'autre réservée à l'indigénat, autrement dite le royaume arabe. La justice étant un des principaux élémens de toute organisation sociale et l'auxiliaire indispensable du pouvoir, il fallait à chaque changement de régime mettre les institutions judiciaires en harmonie avec l'esprit général du nouveau sys-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1875.

tème; elles ont donc subi les fluctuations de la politique algérienne, qui alternativement inclinait vers les théories inverses de l'assimilation et du parallélisme.

Dans cette société, la loi civile se présente enveloppée de formules qui semblent lui attribuer une institution divine et la ramener à un statut religieux. C'est ce qui a fait croire aux uns que le droit musulman tenait tout entier dans le Koran, et nier par d'autres l'existence même de ce droit si compliqué pourtant que, selon l'un des plus célèbres docteurs de l'islam, Ibn-Khaldoun, la vie d'un homme suffirait à peine pour épuiser l'enseignement d'une seule école. Un autre commentateur plus ancien, Hanbal, qui fonda au IXe siècle une secte fameuse, a dit : « La carrière de l'*idjtihad* (interprétation) sera ouverte aussi longtemps que durera l'islamisme. » Mais ces divergences si multipliées ne portent en somme que sur des points secondaires, et témoignent plutôt de l'esprit ingénieux et subtil des glossateurs qu'elles n'atteignent les principes fondamentaux de la législation musulmane. Celle-ci offre un ensemble de dispositions savantes, coordonnées, logiques, constituant une vaste doctrine. Elle ne repose malheureusement que sur des traditions sans date précise pour la plupart, et ne revêt aucune des formes législatives auxquelles nous sommes accoutumés : code, édit, décret, etc. On n'en tire même pas aisément les règles des livres qui les contiennent. C'est ainsi que le classique *Précis de jurisprudence de Sidi Khélil*, suivi en Algérie et dans tous les pays attachés au rite malékite, offre la plus grande incohérence de rédaction par le défaut absolu de méthode, des répétitions fastidieuses, et un indigeste mélange des maximes de la morale et des principes du droit.

La loi civile musulmane a été accommodée au Koran, mais elle n'en dérive pas directement, et l'étude attentive des textes démontre au contraire qu'il faut en chercher les origines non en Orient, mais en Occident, — à Rome, non à la Mecque. L'on sait comment le droit romain avait pris possession du littoral méditerranéen. Dans les pays où les invasions barbares n'imposèrent point leurs lois par la force, non-seulement ce droit se maintint chez les populations subjuguées, mais comme il était celui de la majorité des habitans et des sociétés avec lesquelles ils avaient le plus de relations, les vainqueurs l'adoptèrent à la longue. C'est ce qui arriva pour l'Italie et la Gaule. Il périt au contraire en Espagne sous les proscriptions dont le poursuivirent les rois wisigoths, qui ne permettaient pas d'en citer les textes en justice, comme nous le voyons dans la loi de ce peuple (1). Les Vandales, qui occupèrent plus de cent

(1) Citée par Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, chap. VII.

ans le nord de l'Afrique, ne changèrent rien à la législation locale. Lorsque ces contrées, après un autre siècle de retour sous la domination gréco-romaine, tombèrent aux mains des Arabes, ceux-ci se substituèrent de même simplement au pouvoir politique et administratif des empereurs de Constantinople. Leurs tribus ne possédaient point un corps de lois civiles écrites; grâce à cette circonstance, les indigènes conservèrent celles qui les régissaient depuis huit siècles, et elles finirent, comme en Gaule et en Italie, par passer dans le droit du vainqueur. En s'y incorporant, elles perdirent le nom de Rome et la dignité législative. Elles ne pouvaient qu'à ce prix triompher du fanatisme destructeur des musulmans. Ce n'était pas de conquérans poussés par l'ardeur du prosélytisme religieux plutôt que par le besoin d'agrandissemens territoriaux qu'il fallait attendre le respect de la législation des vaincus. Aussi le règne légal du droit romain dut-il prendre fin en Afrique avec l'empire lui-même, et, comme il n'y avait rien à mettre à la place, la tradition en survécut dans la race conquise; tout le monde s'y rangea ensuite par une nécessité dont il est facile de se rendre compte. Les Arabes venant de contrées où florissait la vie pastorale dans des pays de culture durent naturellement se soumettre aux conditions économiques de leur nouvelle résidence. Les coutumes locales devinrent en conséquence le fond du droit musulman. Ce droit se forma de ces dispositions de source romaine, d'usages importés d'Orient, de maximes koraniques et de règles de statut féodal, qui y furent introduites à la suite de la concession en fief du nord de l'Afrique aux Aghlabites par Haroun-al-Raschild, le fondateur de la féodalité arabe en Algérie, où ce régime subsiste encore partiellement dans les tribus. La conception sémitique de la loi comme expression de la volonté divine révélée par une manifestation théophanique (directe comme au Sinaï ou médiate par l'intermédiaire de l'ange Gabriel) imprima au droit musulman un caractère religieux, — d'où l'erreur vulgaire qui fait découler la loi civile du Koran, tandis qu'en réalité le livre sacré de l'islamisme contient seulement un petit nombre de règles relatives au droit civil, et que l'on ne peut même appliquer sans le secours de l'interprétation (1). Cette distinction si importante n'a pas échappé aux jurisconsultes musulmans, et Mouradja d'Ohsson, dans son *Tableau de l'empire ottoman*, constate que les écoles turques de son temps enseignaient une quadruple division, savoir : 1° le Koran, code religieux, ensemble des lois divines; 2° les *Hadiss* ou *Sunneth*, lois prophétiques, paroles, conseils, prescriptions orales de Mahomet transmises par la tradition; 3° l'*Idjma-y-unmeth*, recueil des lois apostoliques,

(1) Sautayra et Cherbonneau, *Droit musulman*, préface.

c'est-à-dire explications, gloses, décisions légales des apôtres et principaux disciples du prophète; 4° le *Kiyas* ou *Mâkoul*, recueil de décisions des imans, interprétatives des *Hadiss* et du Koran. « Les deux premiers livres, ajoute-t-il, sont appelés *Kat'iyé*, ce qui veut dire fondamentaux, primitifs, renfermant les principes de la loi et de la doctrine mahométanes; les deux derniers *Idjthi hadiyé*, ou livres secondaires explicatifs. » En Algérie, une division en trois parties a prévalu avec des mots un peu modifiés. Les cadis distinguent le Koran, la *Sonna*, comprenant les enseignemens émanés du prophète et recueillis par ses disciples ou leurs élèves, qui constitue la loi traditionnelle des Arabes, et ils désignent sous le nom d'*Hadits* la jurisprudence complémentaire des imans, personnages chargés, comme on sait, de professer le dogme et la législation.

L'on voit par ce qui précède que, si les jurisconsultes musulmans, comme ceux de l'antiquité, séparent le droit civil de la loi religieuse, la conscience populaire n'aperçoit pas clairement la ligne de démarcation entre les deux statuts. Il en résulte que, par suite de l'étroite relation existant partout entre la loi et l'autorité investie du pouvoir de l'appliquer, les institutions judiciaires doivent être envisagées avec des dispositions d'esprit analogues. Dans les idées musulmanes, toute justice émane de Dieu; aussi appartient-elle en dernier ressort au représentant terrestre de la divinité, le sultan (et par délégation le pacha ou le bey), et le Koran prescrit-il à celui-ci d'ouvrir chaque jour quelques heures son *hakouma* (maison de justice) aux personnes qui s'adressent à son équité.

Le magistrat spécial chargé de rendre la justice est le cadi, dont le tribunal constitue l'unique degré de juridiction connu chez les musulmans. A côté du cadi et pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, qui sont multiples, car elles comprennent des attributions extra-judiciaires, siégent deux fonctionnaires appelés l'*adel* et le *bach-adel*; ils remplissent auprès de lui l'office de greffiers, le suppléent au besoin, mais ne lui servent jamais d'assesseurs. Dans tous les cas, le juge ou son suppléant est seul à statuer.

Pour tempérer l'insuffisance de garanties inséparable de l'institution d'un juge unique, on avait imaginé un mode de recours singulier, qui consistait à en appeler de la sentence du cadi au cadi lui-même mieux informé. Dans ce cas, le magistrat dont on critiquait la décision réunissait un conseil appelé *medjelès*, composé d'un cadi du rite opposé au sien (hanéfite (1) quand il était lui-même malékite et réciproquement), de plusieurs imans et *tolba* (savans), dont il demandait l'avis. Il statuait ensuite à nouveau sans être obligé de se conformer à l'opinion émise par eux. Après

(1) Le rite hanéfite est celui des Turcs et des Koulouglis, issus du mélange de sang arabe et turc.

cette épreuve, il ne restait plus à la partie qui avait succombé d'autre ressource que de porter ses doléances au souverain. Telle était la légalité; mais en fait, les choses ne se passaient pas toujours aussi simplement, et l'imperfection de la procédure musulmane permettait d'éterniser certains procès. « Lorsqu'on n'avait point formé ce recours toujours difficile à introduire, on pouvait sous le plus vain prétexte recommencer la même contestation devant un autre cadi, et le litige n'avait de terme que celui de la patience du plaideur le moins obstiné ou le plus pauvre. » Ainsi s'exprimait en 1859, dans un rapport à l'empereur, M. le ministre Chasseloup-Laubat, et il signalait les habitudes vénales des cadis. Toutes les personnes qui ont habité les pays musulmans en témoignent également; mais le mal ne se manifeste nulle part avec plus d'intensité qu'en Algérie, où des troubles permanens ont concouru à le développer.

Au dire des Arabes, les plus indignes trafics se passeraient à l'audience même, au moyen d'un débat muet, mais où une mimique expressive suppléerait avantageusement les explications verbales. Un plaideur, en exposant son affaire, lève l'index à la hauteur du visage, en tenant les autres doigts fermés; cela signifie qu'il offre un *douro* (5 francs) au juge. L'adversaire présente à son tour, dans un geste analogue, l'index et le pouce; celui-ci donnera 2 *douros,* et ainsi de suite. — Ce n'est pas que l'autorité n'exerce une surveillance vigilante et sévère. Elle a sévi contre les magistrats prévaricateurs par des destitutions, des poursuites judiciaires, quelquefois plus arbitrairement, en leur imposant des restitutions forcées. Un ancien interprète de l'armée me racontait comment l'un d'eux fut pris sur le fait et aussitôt puni. Le chef du bureau arabe avait reçu contre ce magistrat des plaintes nombreuses. Il chercha à s'édifier par lui-même, et à cet effet il se rendit un jour d'audience dans la localité où siégeait le cadi. Avant de se montrer, il envoya à la *mahakma* (prétoire du magistrat indigène) un sous-officier très intelligent, qui avait l'air d'y venir en simple curieux et n'excita aucune méfiance. L'émissaire du bureau arabe remarqua bientôt que les justiciables prisaient sans façon dans la tabatière du juge, qui la leur faisait passer lui-même avec beaucoup de complaisance, et la laissait quelques instans entre leurs mains. Soupçonnant un frauduleux manége, il la saisit adroitement au retour, et la laissa tomber aussitôt comme par mégarde; il s'en échappa deux pièces d'or. Le magistrat concussionnaire était un vieillard riche et avare. L'officier français imagina de le punir plus sensiblement que ne l'eût fait peut-être une condamnation. Il ordonna d'apporter sur-le-champ le trésor du cadi, et le distribuant à poignées aux pauvres de la tribu rassemblées : « Cet homme, dit-il, se trouve trop

âgé pour garder ses fonctions; mais il veut, en les quittant, vous laisser un bon souvenir de sa générosité. » Un autre jour, on amenait devant le juge d'instruction un cadi inculpé de s'être laissé corrompre par ses justiciables. Une ordonnance de non-lieu étant intervenue en sa faveur, il courut, sitôt mis en liberté, offrir au magistrat français une somme d'argent, que celui-ci ne put le forcer de reprendre qu'en le menaçant d'une poursuite nouvelle.

Il y a dans les tribus une légende classique. Jésus rencontre dans la campagne Chitann (Satan) conduisant un âne lourdement chargé. — D'où viens-tu en cet équipage? demande le Seigneur. — De la ville, où j'ai vendu aux femmes des malices et des ruses. — T'ont-elles bien payé? — Si bien que ma bête plie sous le faix. — Et que comptes-tu faire de tout cet argent? — J'ai un procès, je l'apporte au cadi.

Un jour, j'ai vu un Arabe frapper un de ses coréligionnaires, qui dans une discussion l'appelait *bou-kebbach* (l'homme aux moutons). Cet homme aux moutons était un ancien cadi qui recevait, paraît-il, du bétail au lieu d'espèces monnayées. On lui attribuait un troupeau de 400 têtes de cette provenance, et même, ajoutait la tradition, quand il ne pouvait avoir l'animal tout entier, il en voulait au moins un quartier pour faire bouillir son pot.

J'ai connu une soixantaine de membres de la judicature musulmane, et pas un dont personne ne se plaignît. M. Alexis Lambert, rapporteur du budget de l'Algérie pour 1877, constate dans ce document qu'en cinq années un procureur général d'Alger en a fait destituer cinq cent-quarante-huit. Malgré ces abus, les Arabes n'en persistent pas moins à s'adresser à la justice indigène de préférence à la nôtre, qui leur est également ouverte au moyen de la comparution volontaire devant le juge de paix. En vue de les amener à d'autres habitudes, l'on a quelquefois demandé que ce magistrat, saisi seulement par l'accord de toutes les parties, pût l'être par le choix d'une seule; mais ce serait méconnaître un principe tutélaire de notre propre droit, et les indigènes, obligés de subir contre leur gré cette juridiction, pourraient se plaindre d'une mesure qui les priverait des garanties offertes au point de vue de la connaissance des lois musulmanes par leurs juges naturels.

Des pétitions indigènes ont été parfois faites en vue de la suppression des *mahakmas*. Il ne faut pas s'exagérer la portée de ce vœu émané d'individualités isolées. Une telle réforme ne saurait être populaire, parce qu'elle jetterait un trouble profond dans la société musulmane, où le cadi remplit des charges très diverses, réparties chez nous entre la magistrature, les officiers ministériels et des personnes privées. Ainsi il reçoit comme nos juges de paix les actes de notoriété, à titre de notaire les contrats de mariages et

toutes conventions civiles, les dépôts de valeurs, et il exerce la tutelle des orphelins et la curatelle aux successions vacantes. Il remplit aussi une autre curatelle appelée de la *bina* (entrée de la femme au domicile conjugal), qui s'applique à des filles mariées avant leur nubilité : il décide du moment où elles pourront être livrées à l'époux.

Les tribunaux musulmans furent d'abord, en exécution de nos engagemens de 1830, maintenus dans la plénitude de leurs attributions; nous nous bornâmes à faire à leur égard acte de souveraineté en leur conférant l'investiture qu'ils tenaient auparavant de l'autorité politique turque. Mais il y a une juridiction dont l'unité s'impose nécessairement, celle qui est instituée pour sanctionner ces lois de police et de sûreté également obligatoires dans un état pour les nationaux et les étrangers. Après avoir commencé (1832) par rendre les sentences pénales des cadis passibles d'appel devant nos magistrats, on enleva (1841) aux tribunaux indigènes la connaissance des infractions de droit commun, pour ne leur laisser que celle des faits punissables dans la loi musulmane, mais ne constituant dans la nôtre ni crime, ni délit, ni contravention, c'est-à-dire des fautes contre la discipline religieuse. Cette vague formule les laissant toutefois en possession d'un pouvoir homicide, dont on avait voulu les désarmer, il leur fut expressément interdit (1843) d'appliquer en aucun cas la peine de mort (1). La réforme s'était parallèlement étendue aux matières civiles, pour lesquelles l'ordonnance royale du 27 avril 1841 posa le principe de l'appel devant la juridiction française.

La justice française envahissait donc graduellement le domaine de la justice musulmane. C'était la tradition de notre politique de conquêtes tendant à fondre dans l'unité nationale les populations

(1) Il ne s'agissait pas seulement de crimes contre la religion, comme le sacrilége, le blasphème, qui sont si sévèrement réprimés dans les législations orientales. Dans les usages arabes, sinon dans les lois, on punissait souvent d'une manière très rigoureuse des actes auxquels nous n'attachons aucune valeur morale. Ainsi de simples faits d'inconvenance ou de grossièreté ont entraîné la bastonnade et quelquefois le dernier supplice. Je me rappelle à cet égard une assez plaisante anecdote qui me fut contée sous un gourbi de la plaine du Chéliff. Un nommé Djelloul-ben-Zoubéir, appelé devant le chef et la *djemâa* de sa tribu, s'y était, dans son émotion, rendu coupable d'un manque de respect involontaire envers l'assistance. La gravité musulmane ne pardonne pas ces oublis. On voulut le lapider. Il put monter à cheval et s'enfuir. Plus de vingt ans s'écoulèrent sans qu'on entendît parler de lui. Un jour cependant, pris du désir de revoir le lieu natal, il se décida à revenir. Il était blanchi et méconnaissable. Aux abords de sa tribu, il remarqua une passerelle en bois sur un torrent qu'il traversait à gué dans sa jeunesse. Ayant demandé à des bergers depuis quand elle existait, il entendit l'un d'eux dire à ses camarades qui cherchaient dans leur mémoire : « Les Français l'ont construite l'année de la faute de Ben-Zoubéir. » A ces mots, notre voyageur tourna bride brusquement, et alors ses interlocuteurs le reconnurent.

vaincues. La monarchie de juillet s'en inspira constamment. La république de 1848 n'y fut pas également fidèle. Ce gouvernement ne comprit l'assimilation que comme la fin du régime exceptionnel imposé aux habitans européens et israélites de la colonie, et leur retour au droit commun. Tandis qu'il les y ramenait par un ensemble de mesures dont aucune ne lui survécut, il s'appliqua à faire à l'indigénat une condition spéciale.

L'empire inaugura en Algérie une politique d'utopies et de contradictions, dont l'idéologie napoléonienne a sans doute la principale responsabilité. Le principe des nationalités surgit dans l'imagination du chef de l'état, et le royaume arabe en devint la formule algérienne et le premier essai. Le décret du 1er octobre 1854, qui consacrait dans le domaine judiciaire cette évolution rétrograde, rendit les tribunaux musulmans indépendans des nôtres, en transférant la juridiction d'appel aux *medjelès*, passés ainsi de simples conseils consultatifs à la dignité de cour impériale. C'était donner à l'arbitraire et à la corruption des encouragemens officiels. « Les juges musulmans, que ne contenait plus, dit M. le premier président de Ménerville, la crainte des censures juridiques de la cour française, se crurent omnipotens (1). » Sur la plainte des tribus pressurées, les cours d'assises flétrirent les plus coupables, et si à l'égard des autres on se contenta de la révocation, « c'est que, selon l'exposé des motifs du décret du 31 décembre 1859, l'on aurait sans profit pour les justiciables achevé de déconsidérer une institution à laquelle les Arabes étaient encore forcés d'avoir recours. »

Ces scandales et ceux que fit simultanément éclater le procès Doineau causèrent de cruels mécomptes au chef de l'état. La pensée d'exercer sur les affaires algériennes une action plus efficace, en en centralisant les services à Paris dans un ministère spécial, le détermina à modifier le régime du pays. C'est alors que fut créé le ministère de l'Algérie et des colonies, dont on fit titulaire le prince Napoléon. Le prince débuta, comme on sait, par la suppression du gouvernement général, et il se montra si actif et si hardi novateur que l'empereur déconcerté le rappelait au bout d'un an. Durant son court passage aux affaires, il avait élaboré un projet de réorganisation de la justice musulmane, que son successeur reprit, amenda et eut l'honneur d'inaugurer.

La nouvelle législation (31 décembre 1859), qui est en quelque sorte le testament du ministère de l'Algérie, revenait aux principes suivis avant 1854 et offrait un système judiciaire complet et homogène. Les attributions des cadis au double point de vue des ma-

(1) Ménerville, *Dictionnaire de la Législation algérienne*, article *Justice musulmane*.

tières et de la compétence territoriale, la procédure musulmane, les juridictions et les délais d'appel, enfin toutes les questions de fond et de forme y étaient également réglées. On institua 262 cadis : 37 pour le territoire civil, 225 pour le territoire militaire (1). Les premiers furent mis sous la direction et la surveillance exclusive des chefs de la cour; pour les autres, ces magistrats partagèrent leur prérogative avec les généraux commandant les divisions. Le ministre de l'Algérie nommait lui-même aux charges de la magistrature musulmane. Une fois pourvus de leur commission, les cadis et les adels prêtaient devant la justice française le serment politique et professionnel suivant la formule même imposée aux magistrats français. On leur délivrait ensuite, pour l'inscription des jugemens, la tenue des actes divers et de la comptabilité, un registre divisé en autant de compartimens qu'il y avait de natures d'actes à insérer, et on leur remettait un cachet d'argent sur lequel étaient gravés en caractères arabes le nom du cadi et le numéro de sa circonscription. L'investiture se fait toujours par la prestation du serment et par la remise de ce cachet, dont l'empreinte doit obligatoirement figurer au bas des actes, à côté des signatures de la *mahakma*. Ceux de ces magistrats qui appartiennent à des tribus ont de tout temps, en vue de la commodité des justiciables, adopté pour la tenue de leurs audiences les marchés, qui sont le lieu de réunion habituel et affectionné des Arabes. La *mahakma* y est installée quelquefois dans une maison, ordinairement sous un gourbi ou une tente. Ces marchés, qui réunissent le forum et la foire, se trouvent quelquefois compris dans la circonscription d'un cadi citadin. Celui-ci donne alors une audience en ville et une audience foraine, comme par exemple le cadi de la quatrième circonscription de la province d'Alger, qui siége alternativement à Milianah et au Souk-el-Khemis (marché du cinquième jour ou jeudi, les Arabes faisant partir la semaine du dimanche), près d'Affreville. L'on voit quelquefois deux *mahakmas* établies côte à côte sur un même champ de foire. Je me rappelle deux cadis qui, pour n'être pas confondus par leurs justiciables respectifs, avaient attaché au bout d'un bâton planté en terre devant leurs tentes une pancarte manuscrite.

Il n'existe pas en justice musulmane de jugemens par défaut. Lorsqu'une partie ne se présentait point et n'avait pas constitué de mandataire, une sorte d'agens d'affaires appelés *oukils* prenaient fait et cause en son lieu, et se chargeaient de l'informer ultérieurement du résultat. Les *oukils* de profession étaient les premiers venus agréés par le cadi; ils étaient souvent non-seulement étran-

(1) On les a portés à 322 en 1866 au moyen d'un fractionnement, puis ramenés à 284 en 1868, et aujourd'hui à 145.

gers à la science du droit, mais totalement illettrés. On régularisa cette institution en fixant le nombre des membres, en les soumettant comme les officiers ministériels français à la nomination du ministre, et en leur imposant des tarifs d'honoraires.

Après avoir réglé la procédure devant la *mahakma*, le décret de 1859 établit deux juridictions d'appel jugeant souverainement : le tribunal de première instance pour les actions personnelles et mobilières jusqu'à 1,500 francs de principal, et pour les actions immobilières jusqu'à 150 francs de revenu (1), la cour d'Alger pour tous les litiges portant sur des valeurs supérieures et pour les questions d'état, et il adjoignit à ces juridictions des assesseurs musulmans avec voix consultative.

M. de Chasseloup-Laubat occupa tout aussi peu de temps que son devancier le ministère de l'Algérie, et il n'eut point de successeur. Une évolution nouvelle s'était opérée dans l'esprit du souverain, qui supprima ce ministère et rétablit le gouvernement général, confié aussitôt au maréchal Pélissier (novembre 1860). L'empereur était très tenace dans ses conceptions, qui avaient l'adhésion convaincue du ministre de la guerre, le maréchal Randon, esprit également systématique et obstiné. Ils s'accordaient pour retourner à la théorie, précédemment abandonnée à regret, du royaume arabe. L'on démontrerait facilement que le décret sur le cantonnement des indigènes, le sénatus-consulte du 22 avril 1863 sur la propriété arabe, celui de 1865 dans les dispositions relatives à la naturalisation des musulmans, n'avaient pas en réalité un autre objectif. Le décret encore en vigueur du 31 décembre 1866 portant réorganisation de la justice musulmane devait concourir au même résultat.

Ces dispositions n'étaient point un mystère pour les indigènes, qui en conçurent des prétentions démesurées et donnèrent pour mandat aux coréligionnaires notables admis à présenter leurs vœux devant une haute commission réunie à Alger en vue de préparer la législation nouvelle, de demander des tribunaux souverains exclusivement formés de membres musulmans, c'est-à-dire d'être replacés sous le régime de 1854. Les commissaires français, parmi lesquels figuraient les deux chefs du ressort, combattirent et firent échouer ces exorbitantes exigences. Il s'agissait cependant de trouver une combinaison qui se conciliât avec la volonté arrêtée du chef de l'état.

On imagina à cet effet de donner la voix délibérative aux assesseurs musulmans de la cour et des tribunaux, et d'instituer un conseil consultatif supérieur entièrement composé de membres indi-

(1) Cette compétence a été fixée en 1866 à 2,000 francs dans le premier cas, à 200 francs dans le second.

gènes, qui serait en quelque sorte l'oracle de la loi musulmane, dont il aurait pour mission d'éclaircir les obscurités et de maintenir intègre la tradition. Les magistrats français n'étaient tenus de recourir à ses lumières qu'en cas de difficulté dans les questions d'état et de statut religieux, mais ils devaient obligatoirement alors en suivre l'avis. Lorsque, appelé à émettre une opinion sur la fixation, si capitale en droit musulman, de la durée de la grossesse, il décidait, conformément aux commentaires de Sidi-Khalil, Ibn-Aaroun, Ibn-el-Khassem et autres interprètes autorisés du Coran, qu'un enfant peut dormir quatre ans dans le sein maternel, notre magistrature n'avait qu'à consacrer ce préjugé. Il était dans la destinée de cette étrange institution que les services même qu'elle rendrait fourniraient le prétexte pour la supprimer. Ces services ne pouvant en effet résulter que de l'adoption d'une jurisprudence en harmonie avec nos idées juridiques, le conseil devenait dans ce cas une superfétation, comme dans le cas contraire un obstacle. Il a mieux aimé se rendre inutile qu'embarrassant. Il a notamment abdiqué sur cette question de la gestation de la femme, en finissant par la fixer entre six et neuf mois. Cette décision, qui scandalisa fort les orthodoxes, témoignait du progrès de nos idées parmi les membres éclairés de l'indigénat, et par suite de l'inanité d'une institution destinée à servir de barrière contre ces idées, dont la propagande est d'ailleurs favorisée aujourd'hui par une politique contraire aux théories séparatives de 1866. C'est ce que la députation et la presse algériennes représentèrent avec une insistance qui a fini par obtenir gain de cause. Après un fonctionnement de neuf années, durant lesquelles il ne fut guère consulté qu'une dizaine de fois, ce conseil, qui plaçait notre magistrature dans une condition anormale d'infériorité, a été supprimé par un décret présidentiel du 11 novembre 1875.

La commission d'Alger, pénétrée des véritables intérêts de l'indigénat, y satisfit d'autre part par un ensemble de mesures dont il suffira d'indiquer les principales pour en faire apprécier les avantages. Elle investit les tribunaux d'Oran et de Constantine, pour les habitans musulmans des provinces de l'ouest et de l'est, des attributions uniquement dévolues jusque-là à la cour d'Alger; elle organisa une procédure simple, rapide et économique; elle donna aux juges de paix, dans les limites de la compétence du cadi et à la charge de se conformer à la loi musulmane, juridiction sur les indigènes qui se présenteraient volontairement à leur prétoire; enfin elle soumit à un examen les candidats aux fonctions de la justice musulmane, dont on n'exigeait auparavant aucune garantie de capacité. Pour faciliter à ceux-ci les études nécessaires, l'adminis-

tration s'occupa de son côté de relever en Algérie l'enseignement des *medersas*, écoles de droit musulman, dont la plus célèbre qui était située hors du territoire, à Tunis, faisait délaisser, malgré l'éloignement, celles d'Alger, de Constantine et de Tlemcen, redevenues aujourd'hui florissantes, grâce à une impulsion habile et soutenue. Telles sont les diverses phases de l'organisation judiciaire chez les Arabes depuis la conquête jusqu'à ce jour.

III.

Lorsqu'on passe de leurs tribus dans le territoire kabyle, on est frappé du contraste des institutions et des mœurs. Ce phénomène ne s'explique pas uniquement par la différence d'origine et l'antipathie native des races ; il est dû en grande partie à l'influence de l'habitat : la configuration et la nature du sol de la Kabylie le rendent, comme on sait, très favorable à la défense et absolument impropre à la culture extensive et à la vie pastorale des Arabes. La conquête leur en était donc aussi malaisée que la possession peu utile. Les descendans de la race vaincue purent par suite y conserver leur indépendance ; mais, enclavés de toutes parts, sauf du côté de la mer, par le territoire ennemi et obligés de lui demander des denrées de première nécessité qu'ils ne produisaient point eux-mêmes, ils durent faire des sacrifices pour vivre en paix avec leurs voisins. La religion, qui divise si souvent les hommes, les met ici d'accord, l'indifférence des vaincus secondant le fanatisme des vainqueurs. C'est une question de savoir si les Berbères ont reçu l'Évangile. En tout cas, ils n'avaient jamais témoigné une ferveur chrétienne assez grande pour se montrer bien réfractaires à la propagande de la foi nouvelle. Si l'islamisme est la forme religieuse qui compte aujourd'hui les plus nombreux adhérens, il le doit principalement à la souveraine simplicité des dogmes et à la commodité des pratiques du culte. Là en effet un enseignement à la portée des plus humbles intelligences, point de mystères, nul appareil extérieur, ni cérémonies publiques, ni liturgie, ni même de clergé. Il y a dans l'islamisme des saints appelés marabouts (cette qualité est même héréditaire dans les familles), mais point de prêtres ; les muphtis, imans, ulémas, etc., si improprement désignés dans notre langage comme ministres du culte, ne sont que des docteurs en théologie, des casuistes, dont le rôle se borne à un enseignement scolastique. Toutes les pratiques religieuses consistent en quelques prescriptions dont l'observance est entièrement abandonnée à la piété des fidèles, et qu'il y a plus de mérite à accomplir dans la solitude qu'en public, où l'on peut y mettre de l'ostentation. Les

Berbères se convertirent donc au Koran, mais sans abdiquer l'esprit républicain. La démocratie resta le gouvernement de leur choix. Le pouvoir judiciaire fut exercé chez eux non par un magistrat spécial, mais par la *djemâa*, qui réunissait tous les attributs de la souveraineté. Après la conquête de 1857, toute la contrée ayant été soumise au régime militaire, on enleva aux *djemâas* la juridiction répressive pour ne leur laisser de compétence qu'au civil, et on appliqua les institutions de la justice criminelle des territoires militaires, c'est-à-dire le conseil de guerre et la commission disciplinaire, tribunal inférieur siégeant au chef-lieu de la subdivision, et qui est en quelque sorte aux conseils de guerre comme la police correctionnelle à la cour d'assises.

La fréquence de rapports issus de la nécessité des échanges avait amené entre les Kabyles et les Arabes des tribus voisines ce phénomène de sociabilité qui se remarque dans tous les pays limitrophes dont les relations sont le plus ordinairement paisibles. Les deux populations avaient réciproquement débordé sur l'un et l'autre territoire. Il se trouvait ainsi en pays kabyle des tribus arabes, et elles y avaient conservé leur autonomie. Elles suivaient leurs lois particulières et avaient leurs magistrats propres. Cette situation ne présentait aucun inconvénient tant qu'il ne s'agissait que des rapports mutuels des membres d'une même communauté ou de communautés distinctes, mais régies par un même statut. Quand il s'élevait au contraire des contestations entre Arabes et Kabyles, le règlement en offrait parfois des difficultés en l'absence de conventions intersociales écrites. La coutume était de se soumettre à la législation et au juge soit du lieu où l'on avait contracté, soit de celui où l'on se trouvait; mais les parties ne s'entendaient pas toujours à cet égard, et il en résultait alors des luttes sanglantes. L'autorité française demeura longtemps sans songer à intervenir dans ce conflit de législations et de juridictions entre les *Kanouns* et la *Sonna*, la *djemâa* et la *mahakma*, qui ne se produisait qu'exceptionnellement. Mais après l'insurrection de 1871 le pays se trouva en proie à une désorganisation dont on jugea opportun de profiter pour y introduire diverses réformes.

Une des plus importantes fut la suppression de la *djemâa* comme tribunal indigène, et son remplacement par la justice de paix et notre juridiction de première instance. Cinq justices de paix et les tribunaux civils de Bougie et de Tizé-Ouzou furent en conséquence créés en Kabylie (Décret du 10 mars 1873). Ces juridictions doivent obligatoirement appliquer les lois indigènes, la *Sonna* dans les procès entre Arabes, les *Kanouns* dans les litiges entre Kabyles. Pour les contestations entre indigènes régis par des statuts diffé-

rens, elles suivent selon le cas la loi de la situation des immeubles, ou celle du lieu où la convention s'est formée. — Ces mesures comportent-elles une approbation sans réserve? — En substituant à la juridiction si populaire des *djemâas* celle de juges de paix ignorant la loi indigène qu'ils devaient appliquer, et pour la plupart entièrement neufs dans les fonctions judiciaires et dans le pays, n'a-t-on pas cédé à un désir d'innovation prématuré? C'est ce qui déjà semble résulter de l'expérience, puisqu'un décret du 29 septembre 1874 a rétabli l'autorité judiciaire des *djemâas* dans certains territoires.

La préférence des indigènes pour leurs tribunaux propres tient surtout à la crainte de ne pas trouver chez nos juges de paix, qui leur inspirent à tous autres égards le respect et la confiance, une connaissance suffisante de la loi musulmane. Ces magistrats ne sont point assistés des assesseurs indigènes adjoints aux membres de la cour et des tribunaux de première instance, qui doivent cependant pour la plupart à une longue pratique l'expérience des affaires musulmanes dont manquent des juges de paix débutant dans la carrière, de sorte que le défaut de garantie apparaît surtout là où le besoin de garantie se fait le plus sentir. Pour les causes susceptibles d'appel, l'inconvénient disparaît en partie sans doute, mais les contestations les plus fréquentes portent sur des intérêts peu consirables que règle en dernier ressort le tribunal de paix. Si les tribunaux musulmans doivent faire place aux nôtres et que les législations indigènes continuent néanmoins de subsister, il faut que celles de leurs dispositions qui ne concordent pas avec notre droit, comme en matière d'état civil, mariages, divorces, successions, et divers contrats de prêt et d'industrie, deviennent familières à notre magistrature à tous les degrés. Cette nécessité s'impose non-seulement dans l'intérêt de la meilleure distribution de la justice, mais aussi en vue du concours de la jurisprudence à la préparation des lois. Le général Chanzy serait en conséquence disposé, dit-on, à provoquer la création de chaires de droit musulman pour les aspirans aux fonctions de la magistrature algérienne. On comprend qu'au milieu des perpétuelles incertitudes résultant du manque de fixité des institutions, celle-ci se sentit faiblement encouragée à pareille étude. Quelques-uns de ses membres s'y sont adonnés cependant avec zèle et succès. On leur doit d'intéressans et savans travaux, parmi lesquels les deux volumes sur le statut personnel et les successions, récemment publiés par M. Sautayra, conseiller à la cour d'Alger, en collaboration avec M. le professeur Cherbonneau, se placent en première ligne pour la sûreté de la méthode, l'abondance et le choix judicieux des documens et la valeur critique. Mais

ce sont là des tentatives isolées, qui n'ont pas eu le privilége d'exciter l'émulation et de répandre le goût d'une étude à laquelle ne s'attachaient ni un intérêt ni des devoirs professionnels.

Aujourd'hui la situation a complétement changé. Le chef de l'état connaît et aime l'Algérie, où il est populaire, et qui a foi en sa sollicitude aussi éclairée que bienveillante. Une de ses premières pensées, en prenant le pouvoir, a été pour cette France d'outre-mer. Il ne pouvait mieux répondre aux vœux de la population qu'en confiant l'autorité supérieure aux mains éprouvées d'un compagnon d'armes glorieux et capable, également dévoué à ce pays où il a fait toute sa carrière. Aussi, au milieu du concert d'acclamations qui salua l'arrivée du général Chanzy, l'on n'entendit détonner que les voix de ceux qui font profession de n'être jamais contens de rien ni de personne. Le gouvernement qui succéda à l'empire avait repris en Algérie la tradition éminemment nationale de l'assimilation progressive. Cette politique, la seule qui ait jamais produit des résultats, le général Chanzy la proclamait en débarquant, il l'affirmait aussitôt par ses actes; il s'y est encore plus solennellement engagé en ouvrant la dernière session du conseil supérieur colonial. L'unité de juridiction en est à la fois une forme et l'un des moyens les plus efficaces. Il n'y a guère de voie plus sûre en effet que l'unité de juridiction pour arriver à l'unité de législation civile, qui est notre principal but. Le droit civil constitue le lien social par excellence, étant la règle fondamentale et permanente des rapports des hommes. Le nôtre repose sur des principes d'individualisme et de liberté qui sont à l'antipode des idées des Arabes. Pour nous, le droit individuel prime régulièrement l'intérêt général, auquel il n'est sacrifié que par exception. Chez les Arabes au contraire, l'individu s'absorbe dans la communauté; de là ce phénomène de l'indivision, dont la conséquence est de frapper d'une véritable mainmorte les biens possédés par les indigènes. Au lieu de réagir contre ces tendances, l'administration française y a longtemps prêté les mains dans l'intérêt de la politique de séparation. La loi du 26 juillet 1873, en rendant applicables à tout le territoire algérien notre législation sur la propriété, ainsi que les dispositions du code civil qui autorisent chaque successible à distraire sa part d'un patrimoine commun, inaugurait des principes plus rationnels. Cette loi d'émancipation et de progrès est loin toutefois d'avoir encore réalisé les bienfaits qu'en attendaient ses auteurs et dont elle contient incontestablement le germe. L'application n'en a même eu guère jusqu'ici que de désastreux effets pour les indigènes qu'elle ruine par les frais d'affranchissement hypothécaire. L'élévation de ces frais provient, non de la cherté du coût des actes, mais de leur multi-

plicité occasionnée par cette circonstance qu'il n'existe pas de noms patronymiques dans les douars. Lorsque Abdel-Kader-ben-Ahmed demande au conservateur des hypothèques un certificat attestant que son bien est franc de toute charge, ce fonctionnaire trouve vingt ou trente individus de ce nom dans la tribu.

Pour mettre sa responsabilité à couvert, il délivre autant de pièces. Ces inconvéniens et d'autres encore dont la prévision avait échappé à la sagesse du législateur se sont révélés devant la justice, qui les redresse autant que possible par ses arrêts, mais ne peut la plupart du temps que les signaler. On voit par cet exemple qu'elle est l'organe social le plus apte à indiquer avec autorité les modifications graduelles à introduire dans l'état légal de l'indigénat. La dévolution exclusive du pouvoir judiciaire en Algérie à notre magistrature doit, en nous rapprochant davantage des indigènes, avoir donc ce résultat doublement utile, de les initier plus promptement à nos idées, et de nous servir à mesurer les progrès de nos mœurs parmi les tribus, par conséquent à nous guider avec sûreté dans l'œuvre lente et patiente de l'assimilation.

Cette innovation s'effectuerait peut-être dès aujourd'hui sans rencontrer de résistance matérielle chez les musulmans, qui sont au fond très malléables et ont toujours docilement accepté les réformes judiciaires dont nous venons de retracer la succession; mais ils pourraient en éprouver des souffrances dont nous ne devons pas assumer la responsabilité. Le chevaleresque respect des vaincus que la France a inscrit sur son drapeau, et qui n'est qu'une forme de l'équité, nous impose l'obligation de maintenir les institutions judiciaires de l'indigénat jusqu'au moment où nous pourrons remplacer dans les tribus la *mahakma* du cadi par le prétoire d'un magistrat également versé dans la connaissance des textes musulmans, et qui statuerait à la manière du préteur antique. Aujourd'hui les juges de paix sont encore peu en mesure de répondre à cette tâche, à laquelle ne les ont préparés ni un enseignement spécial ni l'expérience; mais n'existerait-il aucun moyen pratique de l'aborder, en attendant que cet enseignement soit organisé et ait le temps de donner ses fruits? Il n'est point indispensable que l'essai se généralise d'abord; on pourrait le tenter sur quelques points seulement, et l'on trouverait sans aucun doute dans les siéges de première instance d'Algérie des magistrats dont on obtiendrait, en améliorant et élevant comme de juste leur position, un concours efficace. Ils ajouteraient ainsi aux services que la justice a rendus sur le sol africain à la France et à la civilisation.

CH. ROUSSEL.

LA POLITIQUE ALLEMANDE

ET

LA QUESTION D'ORIENT

Avant peu, la Prusse sera appelée à renouveler sa chambre des députés, et quelques mois plus tard les vingt-six états dont se compose l'empire d'Allemagne procéderont à l'élection d'un nouveau *Reichstag*. La question électorale commence à occuper les esprits; on n'est pas encore entré dans la période de l'agitation, mais les partis font leur examen de conscience, ils passent leurs forces en revue, ils rédigent leurs programmes et leurs prospectus, ils fourbissent leurs armes et se disposent à ouvrir la campagne. L'événement le plus marquant de cette période préliminaire est l'effort tenté par les diverses fractions du parti conservateur pour concilier leurs différends, pour mettre un terme à leurs divisions intestines et à leurs sourdes zizanies. « Les petits paquets, disait Napoléon Ier, sont le cachet des sots et la perte des batailles. » Les conservateurs prussiens ont juré de ne plus former qu'une seule armée, obéissant aux mêmes chefs, combattant sous le même drapeau, et ils annoncent à l'Allemagne qu'aux prochaines élections les nationaux-libéraux et les progressistes trouveront en face d'eux, ardent à leur disputer la victoire, un parti compacte qui portera le nom de grand parti conservateur allemand.

Cette tentative de fusion n'était pas une entreprise facile. Liés par la haine de l'ennemi commun, les conservateurs « vivaient entre eux comme cousins; » mais les disputes entre cousins sont les plus âpres de toutes. Féodaux entêtés de leurs priviléges, contraires à toute innovation et détestant comme une œuvre de Bélial toutes les concessions que fait un gouvernement à l'esprit moderne et à la démocratie, Vieux-Prussiens regrettant la vieille Prusse et méprisant l'Allemagne, hobereaux *agrariens* qui haïssent de tout leur cœur l'économie politique, les spéculateurs de bourse, la circulation trop facile des espèces et la liberté du commerce, orthodoxes de la stricte observance, moins hostiles à l'auteur de l'*Encyclique* qu'à l'auteur de la *Vie de Jésus*, et qui appréhendent

que le *Kulturkampf* n'aboutisse au triomphe de l'incrédulité et du rationalisme, conservateurs-libres, disposés à s'accommoder aux temps, à compter avec les circonstances, à transiger avec les choses et avec les hommes, — il n'était pas aisé de trouver un bonnet assez large pour y loger toutes ces têtes. Il paraît cependant qu'on y a réussi. Après de longues et laborieuses négociations, on s'est fait des sacrifices mutuels, on s'est accordé sur les termes d'un programme où les questions litigieuses sont réservées et qui, vaille que vaille, satisfait tout le monde.

M. de Bismarck a gouverné pendant ces dernières années avec le concours des nationaux-libéraux; il a trouvé en eux des amis utiles, pleins de zèle, mais pas aussi désintéressés qu'il l'aurait voulu. Ils lui ont demandé plus d'une fois de les récompenser de leur complaisance, ils l'ont importuné de leurs prétentions indiscrètes. M. de Bismarck a tout à la fois l'esprit très libre, très moderne et le tempérament césarien. Si certains conservateurs l'accusent d'être un révolutionnaire, les libéraux lui reprochent son césarisme, et ne se lassent pas de l'engager à instituer en Allemagne le véritable régime parlementaire. Il n'accédera jamais à leur désir; il est disposé à admettre beaucoup de choses, il n'admettra jamais que son existence dépende d'une chambre et d'une aventure de scrutin. M. de Bismarck a vu sans déplaisir le parti conservateur ceindre ses reins pour le grand combat et se fortifier par la concorde; le programme des nouveaux coalisés contient plus d'un article qui a dû lui sourire, et il ne peut vouloir du mal à des gens qui souhaitent que l'Allemagne et la Prusse soient gouvernées par *un pouvoir autoritaire vigoureux*. Cependant on a été étonné de la réserve un peu froide avec laquelle la *Correspondance provinciale*, parlant au nom du gouvernement, a accueilli les avances des conservateurs et discuté leur plan de campagne. Cette feuille officieuse et même officielle leur a signifié, en les louant de leurs bonnes intentions, que M. de Bismarck n'entendait se donner à aucun parti, que c'était aux partis qui recherchaient son amitié de se donner à lui sans conditions. Elle leur a dit à peu près : — Vous avez des principes qui s'accordent sur plus d'un point avec les nôtres. Les libéraux aussi ont quelquefois du bon; ils seraient tout à fait nos hommes s'ils se décidaient à rompre sans retour avec nos ennemis les progressistes. Nous n'avons pas de préjugés, nous n'avons que des intérêts, et il nous importe peu qu'on soit libéral ou conservateur; l'essentiel est qu'on entre dans nos vues, qu'on épouse nos idées et qu'on ne nous fasse jamais d'opposition. — A coup sûr, le gouvernement ne restera point neutre dans les prochaines élections; mais il n'entend s'engager d'avance avec personne. Il scrutera les cœurs, il sondera les reins, pour découvrir ses vrais amis. Il se propose d'exercer entre les partis en présence un arbitrage souverain et intéressé; son appui, sa faveur, son patronage, sont promis à celui qui lui demandera le moins et qui lui offrira le plus.

Il y a quelque analogie, semble-t-il, entre le rôle que s'attribue le gouvernement allemand dans les luttes entre les partis et celui qu'il joue en Europe dans les questions de politique générale, et en particulier dans cette redoutable question d'Orient, qui tient tout le monde en alerte. Le chancelier de l'empire germanique n'est pas seulement l'arbitre des conservateurs et des libéraux; il est l'arbitre naturel des puissances occupées de régler les destinées de la péninsule illyrienne; c'est un emploi et un honneur que personne ne songe à lui disputer. De quelle manière exercera-t-il son arbitrage? Quelle sentence rendra-t-il? Quelles sont ses vues? Quels sont ses desseins? Il n'en dit rien, il garde pour lui son secret. La *Correspondance provinciale* a daigné expliquer aux conservateurs prussiens à quelles conditions ils pourraient obtenir le patronage électoral du gouvernement; elle ne s'est jamais expliquée sur ce qui se passait à Cettigne, à Belgrade et à Constantinople. On raconte qu'un soir de l'hiver dernier, un membre du *Reichstag* eut la candeur de demander à M. de Bismarck ce qu'il fallait penser des affaires d'Orient, et que M. de Bismarck lui répondit : « Je n'aperçois pas un nuage au ciel, sauf le petit point noir de l'Herzégovine. » Voilà tout ce qu'a dit M. de Bismarck depuis que s'est rouverte la question d'Orient. Lui qui aime à parler, il se tait, et son silence inquiète l'Europe plus que tout ce qui peut se dire ou s'écrire à Saint-Pétersbourg, à Vienne ou à Londres. L'Europe se demande : que veut l'Allemagne? — et elle ne réussit pas à le savoir. De temps à autre on lui apprend que deux empereurs se sont rencontrés à Berlin, ou sur les bords de la Lahn, ou en Bohême, ou dans le Tyrol, et le télégraphe lui annonce qu'ils se sont embrassés trois fois. L'Europe aimerait qu'on s'embrassât un peu moins et qu'on s'expliquât davantage, et elle interroge du regard le sphinx des bords de la Sprée. Moins naïve qu'un député au *Reichstag,* elle n'ose le mettre en demeure de parler, mais elle cherche à deviner ce qu'il cache au fond de ses yeux, et les yeux du sphinx lui répondent : — Il n'y a pas un nuage au ciel, sauf le petit point noir de l'Herzégovine, qui, à vrai dire, depuis l'hiver dernier, a considérablement grossi et qui aujourd'hui ressemble à peu près à un nuage.

Un roi de Prusse disait jadis : Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas en Europe un seul coup de canon sans ma permission. Les rôles sont bien changés; en l'an de grâce 1876, ceux qui ont envie de tirer du canon ou même de simples pétards savent très bien que c'est au roi de Prusse devenu empereur d'Allemagne qu'ils doivent s'adresser pour en obtenir l'autorisation. Plaise au ciel qu'il la leur refuse! — L'empire allemand, c'est la paix, — nous a-t-on souvent dit et répété, et nous ne demandons pas mieux que de le croire. On ajoutait : — L'Allemagne unie et fortement constituée offre au repos et à la sécurité des nations la plus précieuse, la plus efficace des garanties. Non-seulement l'Allemagne est un pays essentiellement pacifique, qui ne veut point faire de conquêtes

et qui ne cherchera jamais d'injustes querelles à ses voisins, mais encore elle est plus intéressée qu'aucun autre peuple à la conservation de la paix générale, et aujourd'hui elle est assez forte pour contenir, pour réprimer les ambitions inquiètes et brouillonnes; elle est en mesure de protéger contre leurs manœuvres et leurs convoitises la tranquillité de l'Europe. — Le jour est venu où l'Europe saura ce qu'elle doit penser de cette solennelle et rassurante promesse et le prix qu'elle y peut attacher. Elle ne doute point qu'il ne dépende des hommes qui dirigent à cette heure la politique allemande de donner aux difficultés pendantes, soumises à leur arbitrage, une solution aussi satisfaisante que pacifique. Si l'empire germanique remplit heureusement la mission qu'il s'attribue, la reconnaissance que lui en auront les peuples sera pour lui le meilleur des titres, la plus précieuse des consécrations. Toutefois ils ne sont pas encore entièrement édifiés sur les intentions du grand arbitre de qui dépendent leurs prochaines destinées; ils ne sont pas certains que cet arbitre tout-puissant ait fait tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir des complications qui sont devenues menaçantes. N'a-t-on pas laissé comme à plaisir les difficultés s'aggraver, le mal s'étendre, les passions s'envenimer? Était-il vraiment impossible d'étouffer l'incendie dès sa naissance? Aujourd'hui la maison brûle, mais il ne s'agissait au début que d'un simple feu de cheminée; pourquoi ne l'a-t-on pas éteint? Ne l'a-t-on pas pu ou ne l'a-t-on pas voulu?

Dans le commencement, le grand public, qui n'est pas initié aux secrets de la diplomatie, n'avait pas pris au sérieux l'insurrection de l'Herzégovine; il ne s'était point avisé qu'elle pût avoir de funestes conséquences. Quand il a vu qu'elle durait, il a soupçonné qu'elle était encouragée, fomentée, entretenue du dehors, et rien ne prouve qu'il se soit trompé. La conduite des puissances qui ont interposé leur médiation entre le sultan et ses sujets chrétiens a été vraiment de nature à justifier les soupçons, à autoriser les mauvais propos. Elles ont donné à la Turquie de rudes et d'énergiques avertissemens, elles l'ont mise en demeure de satisfaire aux réclamations des insurgés, elles lui ont imposé un plan de réformes, que la Turquie s'est empressée d'accepter. Du même coup, on s'engageait à agir auprès des Herzégoviniens et des Bosniaques pour leur faire poser les armes, et comme l'insurrection tirait sa principale force de la connivence plus ou moins avouée des Serbes et des Monténégrins, on pouvait croire que la diplomatie tiendrait à Cettigne comme à Belgrade un langage ferme, décidé, qu'elle dirait au prince Milan et au prince Nikita : Nous voulons la paix, nous la voulons à tout prix, et nous ne vous permettrons pas de la troubler. Ainsi que l'écrivait récemment lord Derby, « avant toute discussion d'un plan quelconque fondé sur un armistice, il devait être clairement entendu que la Serbie et le Montenegro seraient avertis et, s'il était nécessaire, contraints de s'abstenir de fomenter l'insurrection. »

A qui persuadera-t-on que les insurgés, les Serbes et les Monténégrins auraient osé résister aux avertissemens et aux sommations des puissances médiatrices, agissant d'accord et dans une même pensée? Sans doute elles leur ont prodigué les bons conseils, les courtoises représentations; nous savons à peu près ce qu'elles leur ont dit tout haut, nous ne savons pas bien ce qu'elles leur disaient à voix basse. Quiconque a lu Shakspeare se souvient de l'honnête officier de justice Dogberry et des instructions assez singulières qu'il donnait à ses gardes de nuit, en les envoyant faire une ronde dans les rues de Messine : « Vous arrêterez tous les vagabonds, leur disait-il, mais si l'un d'eux refuse de se laisser arrêter, laissez-le aller, ne vous occupez pas de lui et remerciez Dieu de ce qu'il vous a délivré d'un coquin. Entrez dans tous les cabarets et ordonnez à tous les ivrognes de s'en aller au plus vite dans leur lit; si l'un d'eux vous fait une mauvaise réponse, déclarez-lui qu'il n'est pas l'homme pour qui vous l'aviez pris. Si vous entendez crier un enfant, appelez sa nourrice et commandez-lui de le faire taire; si elle ne vous écoute pas, laissez-la tranquille jusqu'à ce que l'enfant l'ait éveillée par ses cris. Enfin, sur toutes choses, souvenez-vous qu'un bon garde de nuit ne doit désobliger personne et que c'est désobliger quelqu'un que de l'obliger à faire ce qu'il ne veut pas faire. » Les agens que les trois puissances alliées avaient envoyés dans l'Herzégovine et dans les lieux circonvoisins semblent s'être inspirés des instructions du bon Dogberry. Ils n'ont fait de peine à personne, ils n'ont intimidé ni désobligé personne, ils n'ont forcé âme vivante à faire ce qu'elle ne voulait pas faire. L'enfant terrible a continué à remplir de ses cris les gorges des Balkans et la vallée du Danube. On a fait venir sa nourrice pour le calmer, elle lui a parlé russe; bien qu'il écoute volontiers ce qu'on lui dit dans cette langue, il n'a point entendu raison, et les gardes de nuit sont partis en lui disant : A vos souhaits! Pendant ce temps, les puissances alliées tançaient durement les lenteurs, l'inertie du gouvernement turc, elles lui reprochaient de manquer à ses engagemens, d'ajourner indéfiniment les réformes promises. Ces reproches étaient-ils fondés? Comme le disait Pitt, « il n'y a pas de bonne volonté qui tienne, on ne peut demander à un homme de prendre le moment d'un ouragan pour réparer sa maison. »

Le public assis ou debout, qui ne va pas dans les coulisses et juge du parterre les actes des gouvernemens, avait cru tout d'abord que la pièce qu'on représente devant lui depuis quelques mois était une pièce en un acte, sans importance et sans prétention. Point du tout; à plusieurs reprises, il a vu le rideau tomber et se relever bientôt après, et il commence à se douter que tout ce qu'on lui a montré jusqu'aujourd'hui n'est qu'un prologue. « Et pourtant, se dit-il, le sujet comportait-il de si grands développemens? Tout ne serait-il pas fini depuis longtemps, si d'habiles embrouilleurs n'avaient pris plaisir à mêler les fils, à multiplier

les incidens? De quoi s'agissait-il, après tout? D'un procès où toutes les parties sont presque d'accord. Était-il impossible à un juge désintéressé de trouver les termes d'un arrangement et de concilier des plaideurs qui, en apparence du moins, ne disputent que sur des pointes d'aiguilles? » On ne voit pas en effet qu'entre les diverses puissances intéressées dans le règlement des affaires d'Orient il y ait des divergences d'opinions et des oppositions de vues absolument inconciliables. Il n'en est aucune qui ne désire améliorer sérieusement le sort des populations chrétiennes de la Turquie; elles s'accordent aussi à condamner pour le moment toute solution violente; elles admettent, les unes par goût, les autres avec un soupir de résignation, que « les meilleurs remèdes sont ceux qui fourniraient une solution pratique des questions en jeu sans altérer le *statu quo* politique et territorial de l'empire ottoman. »

Les ambitions moscovites ne sont pas impatientes, elles savent compter avec le temps et avec le dieu russe, qui ne se presse pas, parce qu'il croit à son avenir. Il y a sans doute à Saint-Pétersbourg des impatiens; mais personne ne doute de la modération, de la sagesse, des sentimens pacifiques de l'empereur Alexandre. La politique agitée et fiévreuse du général Ignatief n'a point encore prévalu dans les conseils impériaux sur la politique mesurée et prudente du prince Gortchakof. Le chancelier de l'empire russe n'aime pas les aventures et il n'est point pressé d'aller à Constantinople; peut-être son ambition se borne-t-elle à donner un second coup de canif dans le traité de Paris. Et que sait-on si, dans le secret de son cœur, il ne soupire pas en ce moment après les ombrages d'Ouchy, s'il ne maudit pas les complications de la politique européenne, qui lui refusent tout loisir et le retiennent captif de ses soucis loin des bords enchantés du Léman? Qu'on se reporte à la dépêche qu'il adressa d'Ems au comte Schouvalof, ambassadeur de Russie à Londres. « Nous ne croyons pas, lui écrivait-il, à la durée indéfinie de l'état de choses anormal que nous voyons dans l'empire ottoman; mais dans le présent rien n'est préparé pour remplacer cet empire, et s'il venait à s'écrouler tout à coup, il y aurait danger d'une catastrophe à la fois en Orient et en Europe. Il est donc désirable de maintenir le *statu quo* politique en améliorant le sort des populations chrétiennes, ce qui nous a paru et nous paraît encore une condition indispensable de l'existence de l'empire ottoman. Nous pensons que ce résultat peut être atteint au moyen d'une entente générale des grandes puissances... A présent comme il y a huit mois, nous ne voyons pas de raison pour désirer une crise décisive en Orient, parce que la matière n'est pas assez mûre pour une solution. » Ce langage est clair, catégorique et satisfaisant, il n'a pu déplaire ni à Vienne, ni à Londres. Que dit-on en effet à Londres et à Vienne? A peu près les mêmes choses, dans un style un peu différent.

Sans doute, dans la capitale de l'Autriche, on éprouve à l'égard de la

Turquie de tout autres sentimens qu'à Saint-Pétersbourg, et la haine du croissant n'y est point une passion nationale. Ce fut longtemps un principe de la politique autrichienne que l'avenir de la monarchie des Habsbourg et celui de l'empire ottoman étaient en quelque mesure solidaires l'un de l'autre. Les constitutionnels allemands de la Cisleithanie, aussi bien que les Magyars, observent d'un œil perplexe toutes les agitations, toutes les crises qui peuvent se produire dans la péninsule des Balkans. Ils estiment qu'ils n'ont rien à gagner au démembrement de la Turquie. Ils répugnent à s'annexer des populations slaves, qui seraient pour eux un sérieux embarras; ils ne désirent pas non plus que d'autres se les annexent, et ils jugent que la formation d'un grand royaume serbe mettrait en danger l'équilibre instable de l'empire austro-hongrois. La politique magyare est comme le chien du jardinier, elle ne veut pas manger et elle ne veut pas non plus que les autres mangent. Cette politique, dont on se moque à Berlin, n'est point celle du comte Andrassy, si tant est que le comte Andrassy ait une politique. Les principes de cet homme d'état, à supposer qu'il ait des principes qui soient à lui, ont été exposés récemment dans une brochure qui a fait quelque bruit et dont l'auteur anonyme lui veut beaucoup de bien (1). « L'administration des pachas turcs, lisons-nous dans cette brochure, et le pouvoir temporel des papes étaient destinés à périr avant que le XIXe siècle, siècle des lumières et de la civilisation, penchât vers son déclin. Ce double événement a été annoncé par tous les hommes d'état clairvoyans. Le pouvoir des papes s'est écroulé plus promptement qu'on ne s'y attendait. Ce n'est pas à l'armée italienne ni à une intervention diplomatique qu'il faut attribuer sa triste fin; il a succombé à une sorte de décomposition intérieure dont l'effet a été hâté par le concile du Vatican. Le même sort est réservé à la papauté mahométane, à cela près que l'écroulement de cet autre colosse vermoulu sera moins rapide et coûtera plus de larmes et de sang au genre humain. » Le publiciste anonyme nous affirme que le comte Andrassy ne croit plus à la Turquie, mais que la politique de l'Autriche à l'égard de « l'homme malade de Constantinople » sera la même qu'à l'égard de « l'homme malade du Vatican, » que si elle a renoncé à conjurer l'inévitable crise, elle ne fera rien pour la précipiter, et qu'elle restera dans l'expectative, tout en prenant pour devise le mot de la *Genèse :* « Ne regrette rien et ne regarde point derrière toi, de peur que tu ne périsses. »

Il est à présumer que lord Derby croit un peu plus à la Turquie que le comte Andrassy et le prince Gortchakof, bien qu'il ait refusé de s'en expliquer nettement, quand il a été interrogé à ce sujet par M. John Bright. Toutefois nous ne sommes plus au temps où l'Angleterre déclarait par la bouche de son premier ministre qu'elle refusait de discuter

(1) *Fünf Jahre Andrassy'scher Staatskunst und die Orient-Politik Oesterreich-Ungarus*, Munich 1876.

avec quiconque n'admettait pas comme un principe l'intégrité de l'empire osmanli. L'Angleterre ne s'associera jamais à une croisade contre l'islamisme; elle ne peut oublier qu'elle a aux Indes 40 millions de sujets mahométans. Elle n'est pas disposée non plus à s'abstenir quand les autres agissent; elle a rompu avec ce système « d'indifférence absolue et d'apathie internationale » si cher à M. Gladstone et qui a produit ce que nous savons. Si quelque puissance étrangère menaçait les Turcs, peut-être les défendrait-elle; mais la bienveillance qu'elle a pour eux ne va pas jusqu'à les protéger contre les mécontentemens de leurs sujets, ni contre les révoltes de leurs vassaux, ni contre les conséquences fatales de leurs fautes. « L'empire turc, disait lord Derby, est-il dans un état de décadence qui tienne à des causes intérieures? C'est une question sur laquelle je ne veux pas exprimer d'opinion. Ce qui est certain, c'est que nous avons pris sur nous il y a vingt ans de protéger la Turquie contre des ennemis du dehors, mais que nous ne nous sommes jamais engagés à la garantir contre le suicide ou contre la mort naturelle. » Si tout le monde consent à laisser les choses suivre leur cours naturel, si la Russie s'engage à ne pas assassiner « l'homme malade » et si l'Angleterre ne s'oppose point à ce qu'il meure de sa belle mort, n'est-on pas bien près de s'entendre? Le malheur est que tout à coup la Serbie a tiré l'épée du fourreau; on se bat sur les bords de la Drina et du Timok, et l'Angleterre sait que les Serbes ne se battraient pas, si le prince Gortchakof ou le général Ignatief ne leur en avait donné la permission.

Ce qui a tout gâté, ce n'est pas la contrariété des opinions, ce sont les mauvais procédés et les vifs ressentimens, les justes susceptibilités qu'ils ont éveillées. On a été maladroit, et c'est une question de savoir si on l'a été naïvement ou par calcul et de propos délibéré. Le 13 mai, M. de Bismarck mandait auprès de lui les trois ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie à Berlin. Il leur donnait communication du mémorandum rédigé par les trois puissances alliées; il les engageait à en faire un résumé aussi correct que possible, à l'expédier par le télégraphe à Rome, à Paris et à Londres, et il leur témoignait l'espoir que leurs gouvernemens emploieraient aussi le télégraphe pour envoyer leur adhésion. Le prince Gortchakof et le comte Andrassy devaient rester à Berlin jusqu'au 15; on désirait que tout fût réglé avant leur départ.

Le chancelier de l'empire allemand est un psychologue consommé, et on croira difficilement qu'il n'ait pas deviné ce qui allait arriver. Il savait de science certaine que M. le duc Decazes ne demanderait pour envoyer son adhésion que le temps qui est strictement nécessaire pour plonger une plume dans un encrier, et il y a toujours de l'encre dans l'écritoire de M. le duc Decazes; mais il ne pouvait échapper à la perspicacité de M. de Bismarck que l'Angleterre ressentirait vivement l'af-

front qu'on prétendait lui infliger. Régler sans elle les affaires d'Orient, où sont engagés ses intérêts les plus considérables, et lui mander un petit mot pour lui dire : Voici à peu près ce que nous avons décidé, nous comptons sur votre approbation, vous avez trente-six heures pour nous la signifier, — le procédé était leste, cavalier et même arrogant. Quelle défaite, quel éclatant désastre avait donc essuyé la Grande-Bretagne sur terre et sur mer, pour qu'on la traitât avec un tel sans-gêne, pour qu'on exigeât d'elle une rapidité électrique dans l'obéissance, pour qu'on la condamnât à la peine du télégramme forcé? Il est possible que M. Gladstone, s'il eût été au pouvoir, se fût exécuté galamment et qu'il eût couru au télégraphe; mais M. Gladstone n'est plus au pouvoir, et les hommes qui l'ont remplacé ne font pas bon marché de l'honneur et de la dignité de leur pays. Lord Derby avait assurément plus d'une difficulté, plus d'une objection fondée à soulever contre le mémorandum; « ce bloc enfariné » ne lui revenait point. Toutefois ses objections n'étaient pas de nature à empêcher tout arrangement, une transaction était possible; mais lord Derby, aussi bien que M. Disraeli, a jugé qu'on traitait l'Angleterre comme un autre Montenegro, et il écrivait le 19 mai à l'ambassadeur britannique à Berlin : « Le gouvernement de sa majesté est dans l'impossibilité de donner son assentiment aux propositions que les trois gouvernemens désirent présenter à la Porte... Aucune de ces propositions n'avait été préalablement discutée avec le gouvernement de sa majesté, et l'inconvénient s'est par conséquent présenté de nouveau, comme cela a été le cas pour la note du comte Andrassy, qu'une série d'articles fût soumise à l'acceptation de la Grande-Bretagne sans qu'on eût fourni l'occasion d'un examen préliminaire de leurs détails à son gouvernement. » Lord Derby ajoutait « qu'il attachait peu d'importance aux formes dans des affaires de ce genre, mais qu'il ne pouvait accepter, par amour pour la simple apparence d'un concert, un projet pour la préparation duquel il n'avait pas été consulté. » Grâce à la résistance du cabinet tory, le mémorandum est tombé dans l'eau, et il est permis de croire qu'on ne s'est pas trop étonné à Berlin de ce grave incident. La psychologie est une science qui préserve de toutes les surprises.

Le refus péremptoire de l'Angleterre et la fanfare un peu bruyante sonnée par M. Disraeli, qui a toujours eu du goût pour le clairon, ne pouvaient manquer de causer à Saint-Pétersbourg et à Moscou la plus pénible impression et une cuisante blessure d'amour-propre; la presse russe perdit toute mesure, elle cria *tolle* sur la perfidie et l'astuce britanniques. Soit qu'il obéisse au penchant naturel de son esprit ou aux nécessités de sa situation, le prince Gortchakof s'est toujours soucié d'être populaire, et sa froide raison compte avec les entraînemens nationaux, avec les passions qui embrasent l'air autour de lui; il a pour principe de faire la part du feu. Aussi bien Constantinople devenait le théâtre d'événemens aussi graves qu'imprévus, et les Russes soupçon-

naient la Grande-Bretagne d'y avoir eu la main. Un complot de soldats et d'étudians détrônait le malheureux Abdul-Azis. C'en était fait de cet instrument docile du général Ignatief, qui savait exploiter ses faiblesses et ses terreurs et qui disposait de sa volonté déchue, *sicut cadavere aut baculo*. La jeune Turquie arrivait aux affaires, et, fidèle à son programme, elle déclarait bien haut que le remède à la situation ne devait pas être cherché dans des priviléges exclusifs octroyés aux populations chrétiennes et garantis par les puissances étrangères, mais que chrétiens et musulmans avaient les mêmes griefs contre le régime oppressif qui les avait si longtemps foulés et déshonorés, que des réformes politiques assureraient la commune satisfaction de tous les intérêts, et qu'on verrait toutes les races, toutes les religions, se réconcilier au sein d'une Turquie constitutionnelle, et, s'il était possible, parlementaire. Les Russes ne peuvent prendre au sérieux ce programme; une Turquie constitutionnelle, un 89 en tarbouch, leur paraît une chimère, une absurdité, une fantasmagorie ridicule. Cependant on voit des gens qui se moquent des fantômes et qui ne laissent pas d'en avoir peur. La révolution turque portait un coup redoutable aux rêves de l'ambition moscovite. Si, par un miracle, la charte de Midhat-Pacha réussissait à faire le bonheur des chrétiens aussi bien que des musulmans, les Bulgares et les Bosniaques ne tourneraient plus les yeux vers Saint-Pétersbourg pour y chercher un secours nécessaire, et le protectorat russe serait réduit à néant. Au surplus, fût-il prouvé que 89 ne prendra jamais le turban et que Midhat-Pacha est un rêveur, n'y a-t-il pas du danger pour la Russie à ce que les fils d'Osman caressent certaines chimères? Peut-elle admettre qu'ils s'accoutument à prononcer dans leurs conversations journalières certains mots qu'elle n'entend pas sans tressaillir?

On assure que, lorsque naquit l'enfant qui règnera un jour sous le nom d'Alexandre III, son grand-père, l'empereur Nicolas, s'approcha de son berceau et lui dit : « Pauvre enfant, je te plains; tu grandiras, tu règneras, on te demandera une constitution, et tu ne pourras la refuser. » Ne serait-il pas possible que les insondables destinées abrégeassent les heures et le délai de grâce que s'accordaient les Romanof? Si on parle de réformes politiques et de régime représentatif sur les rives du Bosphore, n'en parlera-t-on pas bientôt sur les bords de la Néva? Une assemblée nationale pourrait-elle se réunir à Stamboul sans que peu après une autre assemblée se réunît à Saint-Pétersbourg? Une Russie autocratique peut-elle subsister longtemps à côté d'une Turquie qui aspire à devenir constitutionnelle? — Tout échec qu'éprouvera notre gouvernement dans les affaires d'Orient, disait un sagace politique russe, le mettra dans la nécessité de nous octroyer une constitution prématurée. — Le prince Gortchakof a jugé apparemment qu'il y avait péril dans la demeure, il a renoncé à aller chercher le repos sous les ombrages d'Ouchy, il a lâché la bride au général Ignatief, il lui a permis

de brouiller les cartes; le prince Milan et le prince Nikita ont été autorisés à entrer en campagne, et voilà pourquoi on se bat sur les bords de la Drina et du Timok.

Ce sont les mauvais procédés, disions-nous, qui ont tout gâté; on n'a pas de peine à s'en convaincre en étudiant les pièces récemment publiées par le gouvernement anglais, et la presse britannique a raison d'affirmer que « l'insuccès du mémorandum est dû surtout aux prétentions excessives de cette alliance impériale qui a été contractée à Berlin en 1872. » Si on avait l'intention sérieuse de pacifier l'Orient, il fallait s'assurer le concours de toute l'Europe, et c'était mal s'y prendre que d'humilier l'Occident par des hauteurs et de le traiter en vaincu ou en suspect. — « Dans les communications officieuses et dans les conversations entre ambassadeurs, disait naguère le *Times*, il semble qu'on ait toujours témoigné quelque déférence à l'Angleterre, à la France et à l'Italie; mais dans tous les actes publics on a manifesté une tendance dominatrice et un oubli, pour ne rien dire de plus, de la dignité des autres puissances, qui ont été certainement une faute diplomatique. »

Il est très difficile de persuader au monde que le chancelier de l'empire allemand soit capable de commettre une faute, et, son silence aidant, les esprits soupçonneux, enclins à croire le mal, se sont persuadé qu'il avait agi dans toute cette affaire avec pleine connaissance de cause, que ses maladresses avaient été volontaires et préméditées, qu'il en avait prévu les conséquences. Des bruits étranges ont couru à ce sujet : s'il en faut croire une légende qui s'est accréditée jusque dans le monde diplomatique, le jour où est parvenue à Berlin la nouvelle de la révolution de Constantinople, on y a tenu des langages fort contradictoires; on disait à l'ambassadeur de Russie : « Voilà un événement heureux pour vous, car vous ne reconnaîtrez Mourad V que s'il accepte le mémorandum; » — et à l'ambassadeur d'Angleterre : « Les softas vous ont servi à souhait, voilà le mémorandum à vau l'eau. » Tant que le chancelier de l'empire allemand s'enveloppera dans son nuage, tant qu'il n'aura pas prononcé les paroles décisives et rassurantes que nous espérons de lui, les mauvais bruits courront et les pessimistes auront beau jeu. — Après tout, disent-ils, n'est-ce pas l'usage à Berlin de ne penser qu'à son profit et de conduire ses affaires le mieux qu'on peut? *The world to the wise*. Au printemps de l'année dernière, la politique allemande nourrissait un grand projet, elle méditait une grande entreprise; elle a été arrêtée brusquement par l'opposition de la Russie et de l'Angleterre, unies dans une même pensée et dans une égale sollicitude pour la paix générale. Avertie par cette expérience, elle a jugé qu'elle ne pouvait recouvrer la liberté de ses mouvemens et de ses résolutions qu'en rompant à jamais l'entente des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, et elle a laissé la question d'Orient se rouvrir par une insurrection dans l'Herzégovine. Son attitude et sa tactique offrent quelque analogie

avec la conduite qu'observa en 1866 l'empereur Napoléon III. Tout en proclamant son désir de maintenir la paix, il a fait tout ce qui était en lui pour amener à point le conflit entre la Prusse et l'Autriche, se flattant d'y trouver son agrandissement; son mauvais sort a voulu qu'il fût entravé dans sa manœuvre par ses sympathies italiennes et par le Mexique, ce pesant boulet qu'il traînait à son pied. Quand le moment d'agir est venu, il a dû se croiser les bras, il est demeuré neutre, il a manqué l'occasion. La politique allemande n'a point de sympathies qui la gênent, elle ne traîne à son pied aucun boulet, elle n'a aucun Mexique, elle dispose d'un outil excellent et formidable, qu'elle a eu soin de remettre à neuf en le perfectionnant. Elle a très habilement préparé le terrain, où elle peut aujourd'hui manœuvrer à son aise. Elle calcule ses chances et ce qu'elle peut gagner à faire cause commune avec la Russie ou à se coaliser avec l'Angleterre et l'Autriche contre son vieil allié. Lorsque la situation sera mûre, elle prendra brusquement son parti, elle prononcera son arbitrage, et elle se mettra du côté du plus offrant. — Les pessimistes ont aujourd'hui l'oreille du public. L'Europe est sujette à des attaques de nerfs, et quand ses accès la prennent, elle sent peser sur elle à travers l'espace les ailes étendues d'un oiseau de proie qui, l'œil ouvert, la plume au vent, plane dans la nue et guette l'occasion.

Nous voulons croire que ces appréhensions sont vaines et que l'événement les démentira. La situation est bien compromise; cependant les soldats turcs l'ont améliorée en quelque mesure. Quelque intérêt qu'on puisse avoir pour les Serbes, on ne peut se dissimuler que, s'ils avaient été victorieux, un soulèvement eût éclaté de toutes parts en Turquie et que les conséquences en auraient été désastreuses. Le moyen d'échapper alors au danger d'une occupation commune par la Russie et par l'Autriche? On a vu dans les provinces de l'Elbe à quoi mènent les occupations communes. Elles aboutissent à un *condominium*, à une convention de Gastein, et même en faisant des détours, il ne faut pas beaucoup de temps pour aller de Gastein à Sadowa. Les espérances des Serbes ont été déçues, la Turquie a montré une solidité dans la résistance à laquelle on ne s'attendait pas, et les soulèvemens qu'on prévoyait ne se sont pas encore produits. On recommence à parler de négociations internationales, de médiation; on annonce qu'une conférence pourrait bien se réunir à Berlin et que toutes les puissances signataires du traité de Paris y seraient convoquées. Nous aimons à penser que, si cette conférence se réunit jamais, le grand arbitre qui la présidera emploiera sa prodigieuse habileté à désarmer les amours-propres, à concilier les intérêts, et qu'il mettra sa gloire à dissiper toutes les inquiétudes. Nous souhaitons que l'Europe, sur la foi de cette décisive épreuve, puisse dire avec conviction : l'empire allemand, c'est la paix.

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 juillet 1876.

Qui nous délivrera des confusions, des préjugés, des éternelles et vaines tactiques de parti? Ce qu'il y a de plus triste, c'est que bon nombre d'hommes qui peuplent nos chambres de Versailles en sont encore à croire sérieusement ou naïvement qu'avec ces tactiques et ces confusions, ils font les affaires de la France. Ils ne font pas même, le plus souvent, les affaires de leur parti; ils sont les jouets de leurs passions et de leurs préventions, à travers lesquelles ils s'accoutument à voir toutes les questions. Ils finissent par créer, dans une sphère assez limitée, une agitation artificielle qui ne répond ni aux instincts les plus profonds du pays, ni aux nécessités les plus évidentes de notre situation nationale, qui ne fait certes les affaires ni de la république, ni du régime parlementaire, ni surtout de la France. On passe les journées, les semaines à échanger des défis et des provocations, à souffler la guerre entre l'aile droite et l'aile gauche du palais de Versailles, à laisser voir toute sorte d'arrière-pensées de défiance et d'hostilité à propos de la collation des grades ou de la loi municipale; on s'agite sur place, la chambre des députés disant oui, le sénat disant non, le ministère essayant honnêtement de concilier le oui et le non, et tout compte fait, on arrive au bout d'une session plus longue que fructueuse, sans avoir réalisé rien de sérieux, sans avoir même aujourd'hui le temps ou peut-être la volonté de voter complétement le budget!

La vérité est que les divergences d'opinions qui tendent à se manifester dans les deux chambres et les incidens qui sont la suite inévitable de ces divergences ne sont pas de nature à faciliter le travail parlementaire, pas plus qu'à simplifier la position du gouvernement. A la première occasion sérieuse où l'accord de tous les pouvoirs était nécessaire, la mésintelligence a éclaté brusquement. La chambre des députés s'est hâtée d'accueillir une loi rendant à l'état le droit souverain de la collation des grades, le sénat a refusé de s'associer à ce vote en maintenant dans son

intégrité la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur telle qu'elle a été adoptée par la dernière assemblée. C'est là le fait sûr et certain, et ce qui n'est pas moins clair, c'est que le sénat s'est laissé aller à des préoccupations toutes politiques, à un certain entraînement de résistance, au besoin d'opposer une majorité conservatrice à une majorité accusée de céder trop aisément à ses impatiences républicaines. Assurément cette discussion qui s'est dénouée par ce qu'on pourrait appeler un vote d'immobilité et de négation, a été aussi brillante que substantielle; elle a eu le mérite de renouveler une question presque épuisée, de la relever par le talent, par la modération et la supériorité de l'éloquence qu'ont déployée dans les deux camps M. l'évêque d'Orléans et M. le duc de Broglie, aussi bien que M. Jules Simon et M. Challemel-Lacour, M. Laboulaye et M. Wallon aussi bien que M. le ministre de l'instruction publique et M. Bertauld. Le sénat s'est piqué d'émulation, il a tenu à garder son rang vis-à-vis de la chambre des députés et à rester le premier par l'éclat, par la solidité de la discussion. Il ne s'est pas moins trompé au point de vue de la question même de la collation des grades comme au point de vue politique, et tout ce qu'on peut reconnaître, c'est que M. le duc de Broglie a été un habile séducteur en ralliant le sénat à un vote qui, sans rien ajouter à son autorité légitime, pourrait l'engager dans une voie assez périlleuse.

Que tout n'ait point été heureux dans la manière dont la question s'est présentée de nouveau devant les assemblées, c'est bien possible. Qu'on invoque le principe salutaire de la stabilité législative et qu'on s'ingénie à démontrer le danger de modifier des lois à peine votées de la veille, soit; c'est un facile avantage qu'on peut se donner. Il ne faut cependant rien exagérer, il ne s'agit nullement de bouleverser les lois, d'introduire le caprice dans le domaine de la législation. Après tout, le gouvernement et la chambre des députés n'ont fait qu'opposer à une stabilité de quelques mois, qui n'a même pas eu le temps de se fonder, une stabilité de soixante-dix ans. En insistant trop, on laisserait croire que la dernière assemblée, avant de mourir, a voulu précisément assurer à une de ses œuvres les plus contestées le bénéfice du fait accompli. Est-ce que ce serait vraiment un acte des plus révolutionnaires de prétendre réserver à l'état un droit traditionnel considéré jusqu'ici comme inhérent à la souveraineté? C'est se payer un peu d'une apparence que de se servir de ce prétexte de la stabilité législative. Une autre circonstance qui a été sans doute plus sérieusement nuisible à la loi nouvelle, c'est l'empressement qu'on a mis à la représenter comme une satisfaction de parti, comme un gage de bienvenue offert à la majorité républicaine. M. le ministre de l'instruction publique touchait là une corde dangereuse, il n'a pas vu qu'en défendant sa loi par un argument de ce genre il en affaiblissait l'autorité, il assimilait ce qui devait garder jusqu'au bout le caractère d'une haute revendication d'état

à l'exigence passionnée d'une opinion mobile; il donnait à ses adversaires une arme redoutable, et il n'est point impossible que dans le sénat des esprits indécis, — il n'en fallait pas beaucoup pour modifier le scrutin, — n'aient saisi cette occasion de se révolter contre ce qu'on leur présentait comme une victoire de parti, comme une sommation de majorité imprudemment acceptée par le gouvernement; mais enfin, cela fût-il vrai, eût-on commis des fautes de conduite, ce ne sont encore que des détails assez secondaires. La question par elle-même reste entière dans ses élémens essentiels, et c'est là précisément que le sénat aurait dû réfléchir avant de se prononcer; il avait à se demander si, parce qu'une affaire était mal engagée ou entourée de quelques circonstances fâcheuses, il devait laisser l'état affaibli dans une de ses prérogatives nécessaires et risquer une démonstration qui pouvait ressembler à un acte d'hostilité contre le gouvernement. Puisqu'on lui a si bien parlé de sa mission conservatrice, puisqu'on lui a si bien rappelé qu'il était « la réflexion, la durée, la tradition du pays, » il aurait dû au moment du vote peser avec plus de maturité les conditions dans lesquelles un pouvoir conservateur peut jouer utilement son rôle aujourd'hui.

L'éloquence est toute-puissante sans doute, elle l'a montré une fois de plus l'autre jour; elle peut faire illusion un instant, elle ne change ni la logique des situations, ni la nature des choses. Une des habiletés de ceux qui ont conduit si savamment l'attaque contre la récente proposition ministérielle a été de confondre sans cesse la liberté de l'enseignement supérieur consacrée par la loi de 1875 et la participation à la collation des grades. En quoi cependant la liberté de l'instruction supérieure est-elle diminuée parce que l'état resterait exclusivement en possession du droit de conférer les grades? Est-ce que les universités qui peuvent être créées n'ont pas la liberté complète de leurs systèmes, de leurs opinions et de leurs méthodes? Est-ce qu'à l'époque où la loi de 1850 sur l'instruction secondaire a été votée avec le concours de M. de Falloux, de M. de Montalembert, on a cru l'enseignement moins libre, parce qu'on n'avait point enlevé à l'état la collation du diplôme de bachelier? Que l'instruction supérieure ou secondaire se déploie librement, largement, rien de mieux, il peut en résulter une émulation généreuse et féconde. Sous ce rapport, la loi de 1875 n'a fait que compléter ce que la loi de 1850 avait commencé, et dans ces limites la liberté récemment conquise n'est ni atteinte ni sérieusement menacée. Au-delà, et c'est la distinction essentielle qu'on oublie, au-delà commence un autre droit, celui de l'état qui peut seul conférer les grades, parce que seul il est la puissance publique, la personnification supérieure de la communauté nationale, le gardien des lois, des intérêts, de la sécurité du pays, l'instrument nécessaire de la police sociale. Ce n'est pas un droit universitaire qu'il exerce au profit d'un monopole, c'est le droit

même de la souveraineté, et cela est si vrai que l'état pourrait à la rigueur se dépouiller de la faculté d'enseigner directement par ses lycées, par son université, sans abdiquer cette prérogative inaliénable de conférer les titres qui ouvrent les carrières publiques, qui accréditent certaines professions libérales.

Est-ce donc une innovation révolutionnaire imaginée par la chambre des députés et par M. Waddington? C'est au contraire, on le sait bien, un droit traditionnel, permanent, qui se tranforme avec les révolutions sans périr, dont l'état ne peut pas plus se dépouiller que de bien d'autres droits qui sont sa défense contre toutes les usurpations, et nous croirions volontiers que quelques-uns des hommes qui ont repoussé dans le sénat la proposition du gouvernement auraient été les premiers à la défendre sous un régime de leur choix dont ils auraient été les ministres. Malheureusement c'est toujours ainsi. Ce qu'on défendrait si on était au pouvoir, on le combat dans l'opposition. M. Laboulaye disait l'autre jour : « Je suis un peu étonné de voir que les hommes qui combattent la liberté de l'enseignement soient si disposés à remettre au pays la nomination des maires. » M. Laboulaye avait sans doute raison de signaler cette inconséquence de l'esprit de parti, et d'un autre côté on pourrait évidemment, sans sortir du sénat, dire à d'autres hommes : « Vous voulez laisser au gouvernement le choix des maires, c'est une pensée prudente, surtout dans un pays qui n'a plus de frontières et où l'unité nationale a besoin d'être vigoureusement sauvegardée; mais en même temps vous ne craignez pas de désarmer le gouvernement d'une de ses prérogatives les plus sérieuses ! » On aurait encore raison de parler ainsi, l'inconséquence est des deux côtés, de sorte que l'état finit par se trouver dans la déplorable situation du malheureux à qui une femme enlevait les cheveux blancs et une autre femme les cheveux noirs. Lui aussi, il n'a que le choix de la manière d'être dépouillé. M. le duc de Broglie s'est amusé fort spirituellement à identifier un certain nombre de garanties et de droits qu'on réclame aujourd'hui dans l'intérêt de la société civile avec l'ancienne monarchie, et il a fait au sénat cette ironique proposition : « Puisque vous réclamez le droit public de la monarchie, voulez-vous en prendre le principe? » Voulez-vous tout prendre, principe, conséquences, engagement et restriction, voulez-vous changer ? » Et comme le marché peu sérieusement proposé avait peu de chances d'être accepté, comme l'ancienne monarchie n'est pas près de revivre, M. le duc de Broglie vote pour les jurys mixtes, pour l'abandon partiel des droits de la puissance publique en matière de grades ! Il vote contre la proposition du gouvernement avec M. Bocher, M. Batbie, tous conservateurs et hommes d'esprit qui semblent oublier que l'état reste toujours l'état, qu'il est indépendant des partis et même des formes politiques, qu'il garde ses droits et ses conditions essentielles d'existence sous la république comme sous la mo-

narchie. Voilà ce qu'on a oublié dans ce scrutin du 21 juillet, où quatre voix de majorité ont décidé que l'état resterait avec sa prérogative amoindrie par la loi de 1875, et l'inconvénient de ce vote est précisément de ne rien décider, de laisser au contraire une des plus délicates questions de droit public toujours ouverte.

Est-ce un acte de tactique parlementaire, une manifestation de parti plus ou moins dirigée contre le ministère, contre la politique du gouvernement depuis quelques mois, un avertissement destiné à devenir le préliminaire d'une intervention plus active du sénat? L'erreur ne serait peut-être pas moins dangereuse. M. le duc de Broglie a certes déployé la plus habile éloquence pour entraîner le sénat, pour réveiller en lui le sentiment de son importance, même, si l'on veut, pour échauffer ses susceptibilités, et en relevant le drapeau conservateur, en donnant le signal de la résistance au risque de préparer un échec au gouvernement, il a eu sans doute sa pensée. Il a mis tout son talent et toutes les ressources de son esprit dans un discours brillant qui a eu probablement la fortune d'exercer une influence décisive sur le vote. En définitive cependant que s'est-il proposé? A quoi tend cette campagne si hardiment conduite? Quelles pouvaient en être les conséquences dans les conditions parlementaires qui existent aujourd'hui? De deux choses l'une : ou l'échec du ministère devait rester sans résultat, et c'était exposer le sénat à l'ennui d'une démonstration inutile, ou bien le vote d'opposition demandé à la haute assemblée, infligé au gouvernement, devait ouvrir une crise ministérielle, devenir le point de départ de nouvelles combinaisons politiques, et alors s'est-on demandé dans quelle voie on allait entrer? Que la politique du 24 mai ait saisi l'occasion de prendre une revanche de parole et de vote, soit; et après? Un pas de plus, c'est une réaction, mesurée peut-être encore le premier jour, fatalement précipitée le lendemain, conduisant à la dissolution de la seconde chambre, à des entreprises de plus en plus périlleuses, et les conservateurs du sénat seraient-ils sûrs de rester les maîtres de cette réaction, de la conduire comme ils le voudraient et où ils le voudraient? Le 24 mai a déjà fait une fois les affaires de l'empire en préparant la bruyante rentrée en scène des bonapartistes. M. le duc de Broglie et ses amis ne se proposent certainement pas de recommencer l'expérience avec les mêmes alliés, d'engager une lutte dont la direction ne tarderait pas à leur échapper, dont l'empire seul recueillerait peut-être les fruits dans les circonstances présentes. Et qu'on ne dise pas que c'est là une perspective chimérique, c'est au contraire la logique d'une réaction, si elle éclatait aujourd'hui, si elle réussissait à s'imposer, et c'est là, il nous semble, ce qui doit faire réfléchir les conservateurs sénatoriaux qui ne sont pas des impérialistes, qui ne veulent pas travailler pour l'ennemi, qui peuvent nouer de bien plus utiles alliances avec un ministère résolu à maintenir toutes les garanties conservatrices dans la république.

Le sénat s'est donc trompé évidemment; il s'est laissé aller à un vote d'entraînement ou de mauvaise humeur qui, en compromettant un droit de l'état, aurait pu créer une crise politique des plus sérieuses s'il avait eu des conséquences. Cela dit, il y a un fait qui n'est pas moins certain, c'est que la majorité de la chambre des députés a elle-même contribué singulièrement à réveiller ces velléités de résistance, à provoquer ces difficultés, ces incohérences de rapports entre tous les pouvoirs. La majorité est pleine de sagesse, dit-on; elle est prête à toutes les transactions, elle repousse les propositions excentriques, elle n'acceptera aucune suppression dans le budget des cultes, elle laissera toute liberté à M. le garde des sceaux dans la liquidation des affaires de la commune, — et au besoin elle prodiguera au ministère les votes de confiance! Oui, sans doute, la majorité est plus modérée en actions qu'en paroles, elle se soumet le plus souvent à la nécessité, quoique sa sagesse soit un peu intermittente; mais en même temps M. Benjamin Raspail menace de poursuites judiciaires les officiers de l'armée employés à la répression de 1871, et le lendemain le même M. Raspail, tout désavoué qu'il ait été par la chambre, ne se retrouve pas moins dans cette majorité qui se dit républicaine, qui témoigne sa confiance au ministère! Croit-on que cela contribue à dissiper les équivoques, à simplifier une situation et à tranquilliser les esprits? Qu'on prenne toutes ces motions sur la presse : il y a une proposition de M. Naquet, une proposition de M. Lisbonne, une proposition de M. Madier de Montjau, des projets d'abrogation, des projets de codification, de graves réunions de commissions, des rapports de toute sorte reprenant la question au déluge, à la déclaration des droits de l'homme, et tout cela pour arriver à quoi? Le résultat est sans doute absolument nul, et ce n'est pas moins une agitation irritante, provocante, une sorte d'assaut décousu, organisé contre tout ce qui existe. Eh bien, c'est cette confusion anarchique qui est un danger, qui affaiblit la majorité républicaine elle-même en la compromettant par des excentricités qu'elle ne réprime quelquefois qu'avec certaines condescendances, — et qui naturellement appelle la résistance, la réaction des sentimens conservateurs. C'est là en partie le secret de ce qui vient d'arriver, et la pire des choses serait encore d'exagérer, ou de dénaturer aujourd'hui ces incidens parlementaires, de parler bruyamment de défis et de conflits entre les pouvoirs publics, de se donner l'air d'entrer en guerre en répondant à un vote par des votes de représailles.

A quel propos tout ce bruit assourdissant qui s'est fait au lendemain du dernier vote sénatorial et qui a trouvé un écho jusque dans les discussions de la seconde chambre? Que le sénat se soit trompé, comme nous le croyons, qu'il ait agi avec un juste sentiment de la situation, comme le croient ceux qui ont réussi à le convaincre, il n'a point après tout dépassé son droit d'assemblée indépendante. Il était dans son droit

en votant comme il l'a fait sur la collation des grades, et si on peut discuter la décision qu'il a prise, ce n'est point une raison pour y voir un excès d'autorité ou une provocation.

Allons plus loin. Le sénat est en ce moment saisi de la loi des maires votée récemment par la chambre des députés. Qu'on le remarque bien : c'est une loi provisoire substituée à une loi provisoire, qui elle-même avait remplacé une première loi non moins provisoire de 1871, et dans l'acte législatif qui date de quelques jours on a introduit un amendement de la dernière heure prescrivant une réélection générale des municipalités. Supposez que le sénat, regardant de plus près cette combinaison improvisée, se dise qu'en fin de compte il serait plus naturel, plus régulier, d'ajourner l'élection, c'est-à-dire une crise d'agitation locale toujours fatigante pour le pays, jusqu'après la loi organique des municipalités; supposez qu'il écarte une disposition que le gouvernement n'avait pas proposée, qu'il ne soutient aujourd'hui que parce qu'il l'a acceptée au dernier instant dans la chambre des députés; supposez tout cela, est-ce que cet acte tout simple de maturité et de prudence passera aussi pour un abus de pouvoir, pour un défi, pour le témoignage redoublé d'une préméditation d'hostilité? Est-ce que ce sera encore un conflit? Mais alors comment en vérité comprend-on le régime constitutionnel et parlementaire? Est-ce qu'en organisant deux chambres, on s'est figuré qu'elles seraient toujours du même avis, que l'une ne devait être que l'écho de l'autre? Elles existent précisément, ces deux chambres, pour avoir quelquefois des opinions différentes, pour se contrôler, pour se corriger mutuellement, parce qu'elles n'ont ni la même origine, ni la même composition, ni le même tempérament. S'il en était autrement, il aurait mieux valu dire dans la constitution qu'on créait un pouvoir exécutif et un sénat, mais que sénat et pouvoir exécutif étaient mis au monde pour sanctionner et promulguer les volontés souveraines d'une majorité de la seconde chambre conduite par quelques meneurs pleins du sentiment de leur omnipotence. Ce n'est pas sérieux, et, avant de parler de conflits, nous attendrons des témoignages plus décisifs de l'hostilité systématique du sénat. Au lieu de tant s'agiter et de s'emporter si vivement contre des difficultés qui n'ont rien d'extraordinaire, les chefs de la majorité de la seconde chambre auraient bien mieux fait de hâter la préparation du budget présenté depuis cinq mois; ils feraient bien mieux aujourd'hui de prendre leur parti de voter ce budget, au lieu d'avoir l'air de se ménager une session supplémentaire comme un moyen de prépotence sur le gouvernement.

Si l'on avait pu croire à une marche rapide et foudroyante de la guerre allumée en Orient entre les Serbes et les Turcs, on serait un peu détrompé. Rien de décisif n'apparaît encore. Il est certain que les événemens se déroulent avec lenteur, dans une obscurité que les dépêches répandues à profusion de tous côtés ne contribuent pas à éclaircir.

Serbes et Monténégrins ont-ils les avantages qu'ils s'attribuent régulièrement à l'aide du complaisant télégraphe? Les Turcs sont-ils victorieux comme ils ne cessent de le dire dans leurs dépêches officielles? Le fait est que ceux-là mêmes qui sont dans le pays semblent ignorer la vérité. Il y a seulement une circonstance à peu près saisissable et évidente. Si les Turcs ont fait jusqu'ici peu de progrès, ils ne reculent pas, et leurs forces paraissent grossir de plus en plus. Les Serbes, de leur côté, et c'est là ce qu'il y a de grave dans une guerre de nationalité et d'indépendance, les Serbes n'avancent pas. Ils n'ont pas seulement suspendu le mouvement offensif par lequel ils avaient inauguré la guerre, ils ont visiblement rétrogradé de toutes parts, ils sont réduits à une défensive pénible, et les inquiétudes qui règnent à Belgrade, les craintes d'une révolution qui menacerait le prince Milan, sont les symptômes d'une situation qui s'aggrave de jour en jour, qu'un coup d'éclat militaire pourrait seul relever.

Ces événemens qui suivent leur cours sanglant et obscur resteront-ils circonscrits en Orient, ou sont-ils destinés à n'être que le signal d'événemens bien plus graves encore, d'une lutte plus étendue et plus redoutable pour l'Europe? Tout dépend sans doute de la vraie pensée des principales puissances, et jusqu'ici évidemment les plus grands cabinets, les plus intéressés aux affaires d'Orient, tout en acceptant la perspective d'une intervention diplomatique à un moment donné, semblent surtout avoir la préoccupation de limiter l'incendie, de maintenir la question dans les limites d'un arrangement possible et pratique. Le prince Gortchakof l'écrivait le mois dernier au comte Schouvalof dans une dépêche qui vient d'être publiée en Angleterre. « En ce moment, comme il y a huit mois, nous ne voyons pas de raison pour désirer une crise décisive en Orient, parce que les affaires ne sont pas suffisamment mûres pour une solution. » Lord Derby, dans un discours récemment adressé à une députation conduite par M. Bright, et dans sa correspondance qui vient d'être mise au jour, ne témoigne que des pensées de paix, et la vigoureuse attitude de l'Angleterre est certainement une des plus sérieuses garanties. La guerre, on ne la veut pas; la paix peut être difficile, elle n'est point au-dessus de la volonté de puissances résolues à la maintenir.

C'est un jeu du hasard qui a fait coïncider dernièrement, à quelques jours d'intervalle, l'arrivée et la réception officielle de deux nouveaux ambassadeurs étrangers en France, M. le comte Félix de Wimpfen, représentant de l'empereur François-Joseph d'Autriche, et M. le général Cialdini, représentant du roi Victor-Emmanuel. Autrefois, pour le vieux prince de Metternich, l'Italie n'était qu'une « expression géographique, » elle n'existait pas pour la diplomatie, ou du moins elle s'appelait de toute sorte de noms, le Piémont, la Toscane, Modène, les Deux-Siciles; maintenant elle porte son nom national d'Italie, elle a son ambassadeur à la

cour de Vienne de même que l'Autriche a son ambassadeur à la cour du Quirinal, et les représentans des deux souverains marchent de pair dans les pays étrangers, à Saint-Pétersbourg comme à Londres. M. de Wimpfen vient de Rome pour remplacer le comte Apponyi, qui a quitté Paris il y a peu de temps et est allé mourir à Venise, dans cette paisible et italienne Venise où se rencontraient l'an dernier avec une affectueuse courtoisie l'empereur François-Joseph et le roi Victor-Emmanuel. Que d'événemens, de révolutions et de guerres représentent ces simples faits, qui auraient été impossibles il y a moins de vingt ans, qui ne sont plus même remarqués aujourd'hui tant ils sont naturels! Nulle part mieux qu'en France les nouveaux représentans de l'Autriche et de l'Italie ne peuvent être à l'aise, puisque entre les trois pays il y a bien des intérêts communs, surtout l'intérêt de la paix, et que rien ne les sépare désormais dans les conflits du monde. M. le comte de Wimpfen passe pour un diplomate à l'esprit tout moderne, libre et ouvert, il a été accueilli par M. le président de la république avec une cordialité particulière qu'il retrouvera sans nul doute dans la société parisienne. M. le général Cialdini a été reçu par M. le maréchal de Mac-Mahon comme un ancien compagnon d'armes, il s'est plu à réveiller les souvenirs de Magenta, de ces luttes généreuses d'autrefois communes à l'Italie et à la France, et cette réception a offert à M. le président de la république lui-même l'occasion de rappeler à son tour le temps où il a connu le roi Victor-Emmanuel sur le champ de bataille.

Le général Cialdini n'est pas précisément de l'ordre des diplomates. C'est un personnage tout militaire, un vrai soldat, à l'esprit hardi, au courage impétueux, et dont la carrière reflète en quelque sorte les agitions de l'Italie nouvelle. Il a passé par tous les hasards des révolutions et de la guerre. Né dans le pays de Modène vers 1813, il était, avant d'avoir vingt ans, en 1831, émigré à Paris, où il revient aujourd'hui ambassadeur. Il a commencé sa vie de soldat en Portugal comme simple grenadier dans un régiment du roi dom Pedro combattant pour la couronne de sa fille dona Maria contre dom Miguel. Il a servi en Espagne pendant la guerre civile, d'abord dans le corps auxiliaire des « chasseurs d'Oporto, » puis dans l'armée régulière de la reine Isabelle : il était alors avec un de ses compatriotes destiné comme lui à devenir général italien, Manfredo Fanti, et avec le malheureux Génois Borso di Carminati, qui a été fusillé depuis dans les guerres civiles espagnoles. Enrico Cialdini n'avait pas tardé à se signaler par sa vigueur et à s'élever; il avait attiré l'attention du général Narvaez, et il a même été un des organisateurs de la « garde civile, » de la gendarmerie espagnole. Il était lieutenant-colonel en 1848, lorsque la première guerre de l'indépendance italienne le rappelait dans son pays. Il fut avec d'Azeglio un des blessés de Vicence, et la blessure qu'il avait reçue était tellement grave qu'on désespérait de sa vie. Peu de mois après, placé à la tête d'un régiment pié-

montais, il se retrouvait, malgré d'horribles souffrances, au plus épais de la mêlée de Novare. Après la triste journée, il restait définitivement dans l'armée piémontaise, et depuis il n'a cessé de grandir dans la guerre de Crimée, dans la guerre de 1859, où il conduisait une division à Palestro. C'est lui qui en 1860 avait mission d'envahir les Marches et d'aller en finir avec la dernière résistance du roi de Naples par le siége de Gaëte. En 1866 enfin, il avait le commandement d'un corps considérable de l'armée italienne qui devait essayer de pénétrer dans le quadrilatère par le bas Pô, tandis que l'armée principale attaquait de front par la ligne du Mincio. Le général Cialdini s'est trouvé ainsi mêlé en combattant plein de feu à toutes les luttes d'où est sortie l'Italie nouvelle.

Aujourd'hui il a le premier grade de l'armée, il est sénateur, il n'a jamais été ministre, quoiqu'il ait été chargé dans une circonstance difficile, au moment de Mentana, en 1867, de former un cabinet. Sans s'être engagé bien avant dans la politique, sans paraître même avoir un goût prononcé pour le pouvoir ou pour les luttes parlementaires, il est intervenu néanmoins quelquefois avec l'éloquence virile d'un soldat parlant avec éclat de ce qu'il sait. Il y a eu des jours où il a été un orateur. C'est dans tous les cas un esprit assez élevé, assez pénétré des intérêts supérieurs de son pays pour comprendre l'importance des relations permanentes, intimes de la France et d'Italie. Ce que M. Nigra a commencé, ce qu'il a poursuivi depuis seize ans, à travers bien des difficultés, dans une mission qui n'a laissé à Paris que d'heureux et affectueux souvenirs, le général Cialdini le continuera sans nul doute, et du reste c'est lui-même qui a dit à M. le président de la république, dans son audience de réception, qu'il avait l'ordre de « continuer l'œuvre de son prédécesseur. » Ce qui s'est passé depuis quelques mois, depuis que M. Nigra a été appelé à Saint-Pétersbourg, est un changement de la représentation italienne à Paris, ce n'est point un changement de l'ancienne politique que les deux gouvernemens viennent au contraire de confirmer en s'entendant pour transformer leurs légations en ambassades. M. le marquis de Noailles était naturellement désigné pour être notre ambassadeur à Rome comme il était notre ministre. M. le duc Decazes a été un moment menacé, il est vrai, d'être pris à partie par les légitimistes du sénat ou de la chambre des députés pour cet acte de cordialité à l'égard de l'Italie et du roi Victor-Emmanuel. Il n'échappera peut-être pas à une interpellation ou à quelque question indiscrète à l'occasion du budget; il aura facilement raison de ce dernier feu d'hostilité, et notre sympathique ambassadeur à Rome fera le reste en travaillant en Italie, comme le général Cialdini à Paris, au maintien, à l'affermissement d'une fructueuse amitié entre deux pays unis par tant de souvenirs, si bien faits pour marcher d'accord au milieu de toutes les broussailles de la politique européenne du moment.

Voilà l'Espagne revenue au point où elle était il y a huit ans, avec une cruelle expérience de plus toutefois, avec d'amers souvenirs, de douloureux enseignemens et bien des ruines accumulées qu'il s'agit maintenant de réparer. Si quelque chose pouvait rendre plus sensible cette évolution, ce retour de la péninsule sur elle-même, c'est la rentrée de la reine Isabelle, qui vient de quitter la France, où elle avait trouvé une hospitalité qu'elle a payée par sa fidélité à notre pays, par ses préférences constantes pour Paris. Isabelle II est partie pour Santander, où son fils, le roi Alphonse, est allé l'attendre avec ses principaux ministres. Déjà la reine Marie-Christine, l'aïeule du roi, était à Madrid ou à l'Escurial. C'est la restauration complète de la royauté espagnole, mais cette fois d'une royauté rajeunie, éclairée par les événemens, représentée par un prince de moins de vingt ans, à l'esprit libéral et bien intentionné. La restauration du jeune roi n'était pas la chose la plus difficile. Il y avait à restaurer la paix intérieure troublée par la guerre civile, presque l'intégrité du pays, les institutions parlementaires perdues dans les convulsions.

Que l'Espagne ne soit point encore au bout de sa tâche, on ne peut guère s'en étonner; elle est du moins dans la bonne voie, puisque après la paix reconquise par la défaite des carlistes elle a retrouvé un régime de libre délibération. Hier encore, les chambres étaient réunies à Madrid; elles viennent à peine de se séparer après une longue et laborieuse session, après avoir voté une constitution, une liberté religieuse relative, des mesures financières et une loi sur l'abolition des *fueros* basques, dont l'exécution n'est point aujourd'hui la difficulté la moins sérieuse pour le gouvernement. Le cabinet de Madrid, ou pour mieux dire le président du conseil, M. Canovas del Castillo, a tout fait, il est vrai, pour adoucir cette loi en la limitant à la suppression des privilèges les plus exorbitans qui exemptaient les provinces basques du recrutement militaire et des impôts généraux. Telle qu'elle est cependant, elle excite dans les provinces du nord une émotion profonde, qui se traduirait peut-être en de nouveaux troubles, si de vigoureuses mesures militaires n'étaient déjà prises. Les provinces basques paient aujourd'hui la rançon de leur participation à la guerre carliste; elles se soumettront sans doute avec le temps, avec un bon gouvernement respectant autant que possible leurs habitudes, leur autonomie administrative. C'est là toutefois un des embarras du moment dans cette restauration espagnole que M. Canovas del Castillo a si habilement et si heureusement dirigée jusqu'ici, que nul mieux que lui ne peut conduire jusqu'au bout.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

s, avec
irs, de
s'agit
ensible
rentrée
trouvé
es pré-
der, où
minis-
d ou à
, mais
résen-
inten-
fficile.
civile,
s dans

e peut
uisque
vé un
t réu-
ongue
iberté
olition
diffi-
adrid,
illo, a
oppres-
vinces
qu'elle
n pro-
vigou-
sques
liste;
erne-
nomie
dans
ement
peut
.